RECUEIL

DE

TRAVAUX RELATIFS

A LA

PHILOLOGIE ET A L'ARCHÉOLOGIE

EGYPTIENNES ET ASSYRIENNES

POUR SERVIR DE BULLETIN A LA MISSION FRANÇAISE DU CAIRE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

G. MASPERO

MEMBRE DE L'INSTITUT

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE, DIRECTEUR D'ÉTUDES A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES

Vol. XVIII. Liv. 1 et 2

(Une partie des planches annoncées dans ce fascicule seront jointes au fascicule suivant, faute d'avoir été prêtes pour paraître en temps utile.)

PARIS

LIBRAIRIE EMILE BOUILLON, EDITEUR

67, RUE DE RICHELIEU, AU PREMIER

M DCCC XCVI

Tous droits réservés.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU RECUEIL

Le *Recueil* paraît par volume composé de quatre fascicules.
Les abonnements se font pour le volume entier, il n'est pas vendu de fascicules séparés.

PARIS ..... 30 francs.
DÉPARTEMENTS ET UNION POSTALE ..... 32 —

OUVRAGES
relatifs à la philologie et à l'archéologie orientales

ABBADIE (A. d'). Dictionnaire de la langue Amariñña. 1 fort vol. in-8°. 50 fr.

ABOU'L-WALID MERWAN IBN DJANAH. Le livre des parterres fleuris. Grammaire hébraïque en arabe, publiée par J. Derenbourg, membre de l'Institut. Gr. in-8°. 25 fr.

— — Le même ouvrage, traduit en français sur les manuscrits arabes par le rabbin M. Metzger. Gr. in-8°. 15 fr.

AL-FAKHRÎ. Histoire du Khalifat et du Vizirat depuis leurs origines jusqu'à la chute du khalifat abbaside de Bagdâdh (11-656 de l'hégire = 632-1258 de notre ère) avec des prolégomènes sur les principes du gouvernement par Ibn at Tiktakâ. Nouvelle édition du texte arabe par H. Derenbourg. Gr. in-8°. 25 fr.

AMARAKOCHA. Vocabulaire d'Amarasinha, publié en sanscrit avec une traduction française, des notes et un index par A. Loiseleur-Deslongchamps. 2 vol. gr. in-8°. 7 fr. 50

AMÉLINEAU (E.). Fragments de la version thébaine de l'Écriture sainte (Ancien Testament). In-4°. 15 fr.

AMIAUD (A.). La légende syriaque de Saint-Alexis, l'homme de Dieu. 1 vol. gr. in-8°. 7 fr. 50

AMOURS (les) et les aventures du jeune Ons-el-Oudjoud (les délices du monde), et de la fille de Vezir El Ouard Fi-l-Akmam (le bouton de rose). Conte des Mille et une Nuits, traduit de l'arabe et publié complet pour la première fois par G. Rat. In-8°. 1 fr. 50

AURÈS (A.). Traité de métrologie assyrienne ou étude de la numération et du système métrique assyrien considérés dans leurs rapports et dans leur ensemble. In-8°. 6 fr.

— — Essai sur le système métrique assyrien, 1er fascicule. In-4°. 5 fr.

BAILLET (A.). Le décret de Memphis et les inscriptions de Rosette et de Damanhour. Gr. in-8°, avec une planche. 5 fr.

BARBIER DE MEYNARD (C.). Dictionnaire géographique, historique et littéraire de la Perse et des contrées adjacentes, extrait du Modjem-el-Bouldan de Yaqout et complété à l'aide de documents arabes et persans pour la plupart inédits. Gr. in-8°. 10 fr.

BARTHELEMY (A.). Gujastak Abalish. Relation d'une conférence théologique présidée par le Calife Mâmoun. Texte pehlvi publié pour la première fois avec traduction, commentaire et lexique. Gr. in-8°. 3 fr. 50

BEREND (W. B.). Principaux monuments du Musée égyptien de Florence, 1re partie : Stèles, bas-reliefs et fresques. In-f° avec 10 pl. photogravées. 50 fr.

BERGAIGNE (A.). Manuel pour étudier la langue sanscrite. Chrestomathie-Lexique-Principes de grammaire. Gr. in-8°. 12 fr.

— — Quarante hymnes du *Rig* Véda, traduits et commentés. Publié par V. Henry. Gr. in-8°. 5 fr.

— — La religion védique d'après les hymnes du *Rig* Véda. 3 vol. gr. in-8°. 60 fr.

BERGAIGNE (A.) et HENRY (V.). Manuel pour étudier le sanscrit védique. Précis de grammaire-Chrestomathie-Lexique. Gr. in-8°. 12 fr.

BERTHELOT. Histoire des Sciences. La Chimie au moyen âge. Publié avec la collaboration de M. Rubens Duval pour l'alchimie syriaque, et celle de M. O. Houdas pour l'alchimie arabe. 3 vol. in-4°, avec figures dans le texte. 45 fr.

BHAMINI VILASA. Recueil de sentences du Pandit Djagannâtha. Texte sanscrit publié pour la première fois en entier avec traduction en français et des notes par A. Bergaigne. Gr. in-8°. 8 fr.

BOISSIER (A.). Documents assyriens relatifs aux présages. Tome Ier. 1re liv. In-4°. 12 fr.

BRUGSCH (H.). Examen critique du livre de M. Chabas intitulé : Voyage d'un Égyptien en Syrie, en Phénicie, en Palestine, etc., au XIVe siècle avant notre ère. Gr. in-8°. Au lieu de 1 fr. 0 50

CHEREF-EDDIN-RAMI. Anis-el-'Ochchaq, traité des termes figurés relatifs à la description de la beauté. Traduit du persan et annoté par C. Huart. Gr. in-8°. 5 fr. 50

CHRONIQUE DE GALÂWDÈWOS, roi d'Éthiopie. Texte éthiopien traduit, annoté et précédé d'une introduction historique par William El-Conzelman. Gr. in-8°. 10 fr.

CLERMONT-GANNEAU (C.). Études d'archéologie orientale, t. I. In-4° avec figures dans le texte et 3 pl. photogravées. 25 fr.

CERCUEILS DE MEÏR — BOIS D'IF

1

2

3

4

5

6

7

8

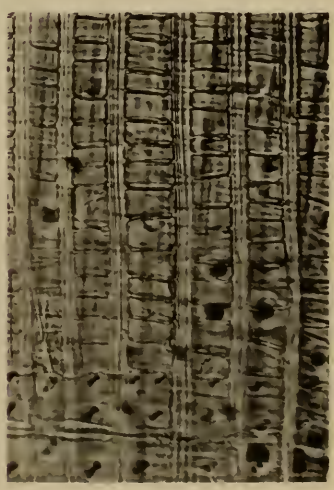

9

Clichés de M. Beauvisage.

Phototypie J. Sylvestre, Lyon

Phototypie Berthaud, 9, rue Cadet, Paris.

PRISME DE NABONIDE DU MUSÉE DE CONSTANTINOPLE

Phototypie Berthaud, 9 rue Cadet, Paris.

PRISME DE NABONIDE DU MUSÉE DE CONSTANTINOPLE

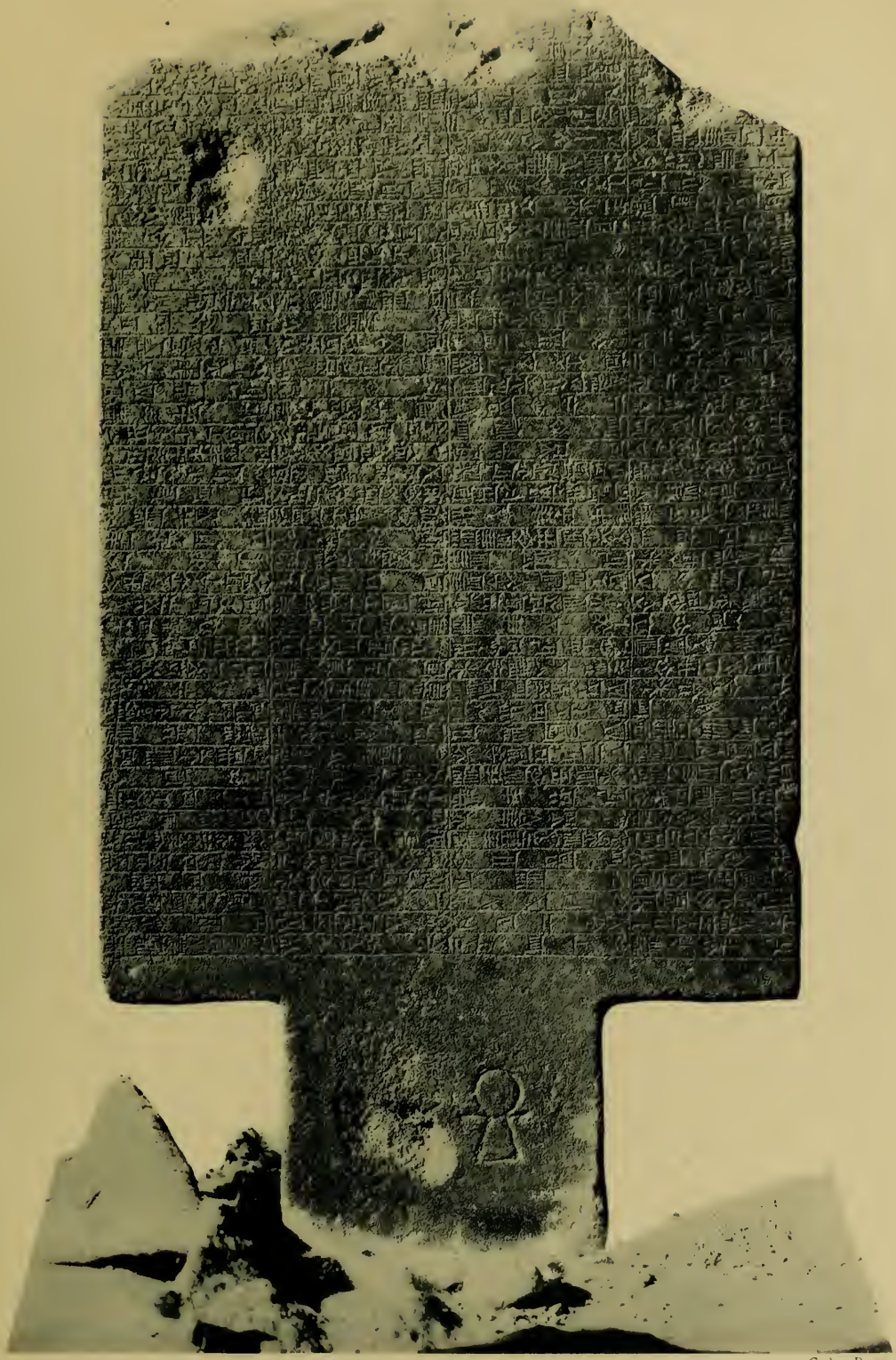

Phototypie Berthaud, 9, rue Cadet, Paris.

PRISME DE NABONIDE DU MUSÉE DE CONSTANTINOPLE

RECUEIL

DE TRAVAUX RELATIFS A LA PHILOLOGIE ET A L'ARCHÉOLOGIE ÉGYPTIENNES ET ASSYRIENNES

1896 Fascicules I et II

CONTENU : 1) Quelques Monuments égyptiens du Musée d'Athènes, par D. MALLET. — 2) Inscription de Nabonide, par le P. SCHEIL (avec trois planches). — 3) Altægyptische Maasse, von Prof. Aug. EISENLOHR. — 4) Inscriptions inédites de la XXIIe dynastie, par G. DARESSY. — 5) A travers la vocalisation égyptienne, par G. MASPERO. — 6) Le culte de Gudêa sous la IIe dynastie d'Ur, par le P. SCHEIL. — 7) Tablette cappadocienne, par le P. SCHEIL. — 8) Inscription vannique de Melasgert, par le P. SCHEIL. — 9) Quelques corrections à l'inscription de Nabonide, par le P. SCHEIL. — 10) Recherches sur quelques bois pharaoniques, par Georges BEAUVISAGE (avec une planche). — 11) Trois Inscriptions de la reine Hatshepsou (avec trois planches), par Édouard NAVILLE. — 12) Sarcophage crétois à représentations isiaques (avec une planche), par André JOUBIN et Pierre JOUGUET. — 13) Eine armenische Inschrift « Muttallu's » von Kommagene? von P. JENSEN.

QUELQUES MONUMENTS ÉGYPTIENS DU MUSÉE D'ATHÈNES

PAR

D. MALLET

La collection d'objets égyptiens, formée à Alexandrie par M. Démétrio, a été donnée par lui au Musée d'Athènes en 1881. Elle remplit quatre salles, placées à la suite de la grande salle de Mycènes. Chargé de dresser le catalogue de cette collection, je crois utile de publier ici d'abord les principaux monuments qui portent des inscriptions.

STÈLES

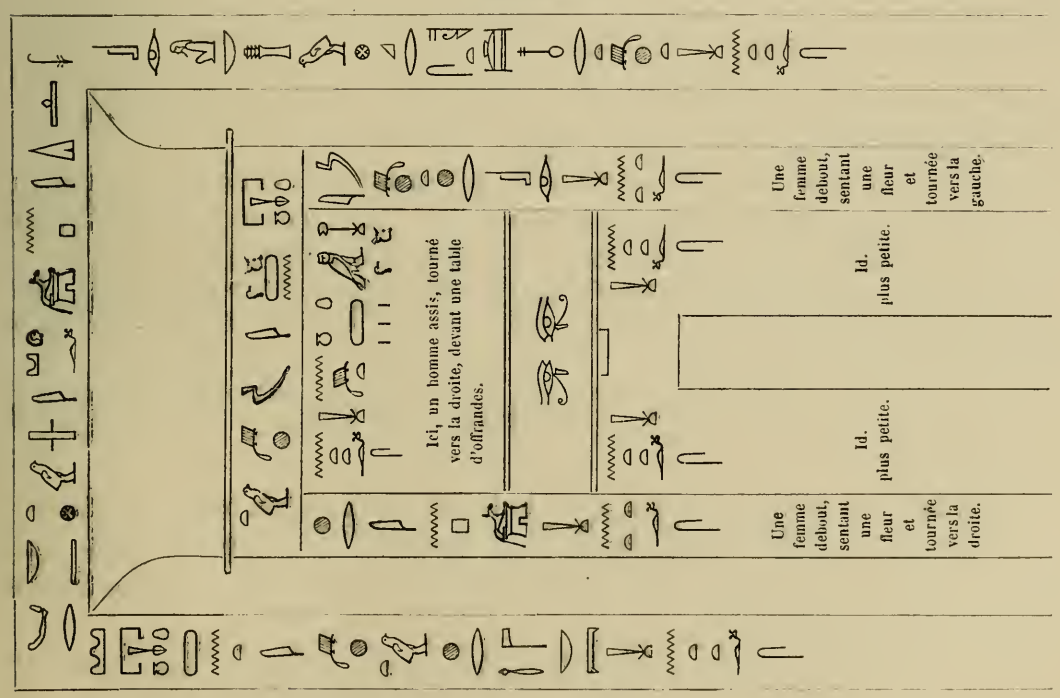

Quatre stèles en calcaire, non numérotées, sont fixées au mur de la première salle, à droite en entrant. Elles sont nettement caractérisées comme appartenant à l'Ancien-Empire par leur disposition en forme de fausse porte, par l'arrangement et la forme des hiéroglyphes. Les formules qui les couvrent n'offrent d'ailleurs rien de nouveau.

I. — La première à droite (hauteur, 0m 75; largeur, 0m 56) est disposée comme ci-dessus.

Le curieux nom *Sen-t-tef-s* (la sœur de son père) ne se trouve pas dans le *Dictionnaire des Noms propres* de Lieblein. Je ne crois pas qu'on l'eût rencontré jusqu'ici.

II. — (A gauche de la précédente.) Hauteur, 1m 06; largeur, 0m 59.

Le dessin de la stèle est le même que celui de la précédente. Seulement, le proscynème du haut commence au milieu de la ligne et se poursuit à droite et à gauche, horizontalement d'abord, puis dans le sens vertical :

Côté gauche : (?).

Côté droit : .

Au-dessus de la petite scène représentant le personnage assis devant une table chargée d'offrandes, deux lignes horizontales d'hiéroglyphes, continuées verticalement, à droite et à gauche :

. à gauche : ; à droite : .

III. — Hauteur, 0m 80; largeur, 0m 65.

En haut, une première ligne horizontale, formant un sens complet : .

Au-dessous, et séparé par la gorge évasée, qui orne souvent le haut des portes, un double proscynème, commençant au milieu d'une ligne horizontale et continuant à droite et à gauche, d'abord dans le sens horizontal, puis dans le sens vertical :

Côté gauche : .

Côté droit : .

Plus bas, une autre inscription disposée de même, et encadrée par la précédente :

Côté gauche : . Au-dessous de ces derniers mots, qui terminent la partie verticale de l'inscription, une femme debout, tournée vers la droite.

Côté droit : . Au bas

de la partie verticale, un homme debout, le bras gauche pendant, le droit ramené vers la poitrine, tourné vers la gauche et faisant pendant à la dame *Meriti-maut-s*.

L'encadrement que forme cette dernière inscription est divisé en deux parties, qui se correspondent exactement l'une à l'autre : 1° à gauche, un carré, dans lequel est sculptée une femme assise devant une table d'offrandes; puis, au-dessous, deux *oudjas*, et plus bas, une petite porte, sur les deux côtés de laquelle sont répétés deux fois, en sens inverse, les mots : amakhi-t *Meriti-maut-s*, suivis chaque fois d'une femme debout, respirant une fleur de lotus.

2° A droite, un carré, de mêmes dimensions que le précédent, représentant un homme assis devant une table d'offrandes; au-dessous, les deux oudjas, puis une petite porte, divisée comme la précédente en trois compartiments verticaux, avec cette inscription, répétée deux fois en sens inverse : amakh *Ptah-nekht*, et suivie chaque fois d'une figure d'homme debout, les deux bras pendants.

Ainsi, le tombeau d'où provient cette stèle devait renfermer les corps de deux personnes, un homme, *Ptah-nekht*, et une femme, *Meriti-maut-s*, dont le degré de parenté avec l'homme n'est pas mentionné.

IV. — Hauteur, 0m 87; largeur, 0m 51.

Dans la partie supérieure, une ligne horizontale : , à laquelle font suite deux lignes verticales, encadrant la stèle, à gauche : ; à droite : .

Au bas, de chaque côté, une femme debout, les deux bras pendants, tournée une fois vers la droite, et l'autre vers la gauche.

Au-dessous de la première ligne, dans un encadrement rectangulaire, une femme assise devant une table d'offrandes et tournée vers la droite.

Plus bas, un petit registre, rempli par les deux oudjas.

Au-dessous, une porte, partagée en trois divisions verticales; celle du milieu est vide. A droite, verticalement : (*sic*); à gauche, de même : . Au bas de chacune de ces colonnes, une femme debout, comme précédemment.

(Sans numéro). Dans la seconde salle du Musée égyptien, à gauche de la porte, se trouve une plaque de terre cuite rouge (hauteur, 0m 28; largeur, 0m 18) représentant un homme debout, vêtu de la schenti, et marchant vers la droite. De la main gauche il s'appuie sur le long bâton, signe du commandement, et la main droite, pendante, tient le . Au-dessus de sa tête est gravée l'inscription suivante :

En bas, devant le pied gauche du personnage, les trois signes que voici : .

Ce petit monument paraît dater de la XVIIIe ou de la XIXe dynastie.

STÈLE DE TAFNAKHT

Le morceau le plus intéressant de la collection est peut-être une stèle cintrée, en pierre calcaire (non numérotée), au nom du roi saïte, Tafnakht. Sa hauteur est de 0m 73, et sa largeur de 0m 40. Elle se divise en deux moitiés bien distinctes : dans la partie cintrée, une double scène d'adoration; dans la partie rectangulaire qui fait suite à la première, un texte de onze lignes horizontales, gravé en caractères hiératiques mêlés de quelques signes hiéroglyphiques. J'ai fait exécuter une photographie d'après ce monument; mais, comme je n'en ai pas encore reçu le cliché, je suis obligé de remettre à plus tard l'étude complète de la stèle.

Toutefois, l'importance des renseignements qu'elle fournit pour l'histoire de l'époque assyro-éthiopienne m'engage à en donner, dès maintenant, une description sommaire.

Le haut est occupé, à l'ordinaire, par un disque ailé, au-dessous duquel se lisent les mots : . — Plus bas, sont représentées deux scènes se faisant pendant et qui comprennent chacune deux personnages :

1° A droite, le dieu Toumou, debout, avec le sceptre dans la main gauche, et dans la droite la croix ansée. Devant lui, un personnage debout, sans couronne, présente au dieu le posé sur sa main droite, tandis que la main gauche, ouverte, est levée en signe d'adoration. Entre le dieu et l'adorant, se tient un personnage beaucoup plus petit, dont la tête atteint seulement à la hauteur de leur ceinture; il tient, de sa main gauche, un long bâton fourchu, appuyé sur l'épaule, et un panier est passé à son bras; sa main droite est levée vers le dieu.

Devant Toumou, une inscription, qui commence plus haut que sa tête et se termine au-dessous de son bras : ; au-dessus du roi : , et au-dessous de ses bras : . Au-dessus de la tête du petit personnage : .

2° A gauche, le même adorant offre à une déesse, dont le nom est effacé, et qui porte, comme Toumou, et . — Entre eux, reparaît le petit homme, la tête tournée en arrière vers le roi, la main droite levée du côté de la déesse, la gauche portant le bâton fourchu, légèrement incliné vers la droite.

Au-dessus du personnage principal, on lit, comme précédemment : , et au-dessous de ses bras : . Au-dessous du bras droit de la déesse : .

La présence du double cartouche, entourant le nom et le prénom de Tafnakht, et l'emploi de la formule , si fréquente dans le protocole des Pharaons, indiquent assez qu'il s'agit bien du souverain saïte, auquel se rattachent la XXIVe et la XXVIe dynastie, et qui eût réuni toute l'Égypte sous sa domination, s'il n'eût été arrêté dans sa marche par l'Éthiopien Piônkhi-Miamoun.

Nous trouvons ici, pour la première fois, le cartouche-prénom (*Ra-khoui*)[1] du roi

1. Athénée, I, 418, citant Alexis. Περὶ αὐταρκείας, désigne, par le nom de Νεόχαβις, le père de Bocchoris. On peut retrouver, dans la dernière moitié du mot, une partie du prénom de Tafnakht; mais, si le commen-

Tafnakht, dont la stèle de Piônkhi ne mentionne jamais que le nom, sous les formes et .

De plus, la seconde partie de notre stèle commence par la date de l'an 8, suivie d'un assez long protocole, qui contient encore le cartouche-prénom *Ra-khoui*. Voici la transcription de la première ligne : .

La suite traite d'une donation de terrain, faite par ordre du roi à un temple de Nit, dame de *Saut* (Lycopolis, Syout), avec des menaces terribles contre quiconque violerait les prescriptions du décret.

Dans l'hypothèse où la ville en question serait bien Saut[1], la stèle ne peut se rapporter qu'au temps où Tafnakht avait déjà conquis une partie de l'Égypte et soumis la plupart des petits rois, qui se partageaient la vallée du Nil. A toute autre époque de sa vie, soit avant, soit après l'expédition de Piônkhi, il n'aurait pas été en mesure de donner des ordres aux habitants de Lycopolis, une des villes les plus importantes de la Haute-Égypte. Le nombre des années de son règne doit avoir été calculé depuis son avènement en qualité de roi de Saïs, quoique à ce moment il n'eût aucun droit à prendre les titres de , roi du Midi et du Nord. Mais la flatterie des courtisans et des archivistes officiels n'y regardait pas de si près, et c'est ainsi que, plus tard, ils comptèrent les années de règne de Psamitik Ier à partir de la mort de Taharqou.

Les titres du protocole développé par lequel débute notre texte sont analogues à ceux qui figurent dans les inscriptions des anciens Pharaons, souverains incontestés du pays. Celui auquel on les attribue prétendait donc posséder la même autorité, exercer le même pouvoir. Un certain nombre des roitelets qui, vers cette époque, gouvernaient les nomes de l'Égypte, portent, il est vrai, dans l'inscription même de Piônkhi, le titre de *suten*, et nous ne savons pas si, dans leurs actes publics, ils ne s'en octroyaient pas d'autres. Il leur eût été difficile cependant de se dire maîtres des deux terres, rois du Midi et du Nord, quand les bornes de leur royauté étaient à quelques lieues de leur capitale. Il n'en était pas de même pour Tafnakht. Lorsqu'il commandait depuis la Méditerranée jusqu'à Syout, il pouvait, à la rigueur, se flatter d'avoir reconstitué l'empire des anciens rois.

Notre monument nous apprend qu'il avait régné au moins huit ans et étendu loin

---

cement de ce prénom est bien *Ra*, je ne vois pas comment expliquer, autrement que par quelque erreur, la substitution, chez l'auteur grec, des deux syllabes Νεο. — Diodore, I, 45, donne seulement le nom Τνέφαχθος, que le *De Iside et Osir.*, racontant la même anecdote, transforme en Τέγναχτις.

1. L'ordre est donné au bourg de Hâi-t-n Ramsès ( ) sur le Nil; mais il paraît avoir en vue de favoriser un temple de Nit, dame de Saut; le nom de cette ville est écrit deux fois ainsi : (cf. Brugsch, *Dict. géogr.*, p. 661); il ne peut donc être confondu avec celui de Saïs, principal centre du culte de Nit. La mention d'une Nit de Syout ne s'est pas rencontrée jusqu'ici; mais cette déesse pouvait être adorée à côté de l'Hathor locale, appelée , et de l'Anubis, ouvreur des chemins du Midi.

Le nom du bourg appelé *Hâi-t-nt Ramses* ne se trouve pas dans le *Dictionnaire géographique* de Brugsch, et il est impossible de songer à la ville de Ramsès-Miamoun, qu'il identifie avec Tanis, et que d'autres placent dans le Ouady-Toumilat. Du reste, il devait exister en Égypte de nombreux châteaux portant le nom de Ramsès.

ses conquêtes, avant que Piônkhi songeât à lui barrer le chemin. La donation dont il s'agit doit avoir coïncidé à peu près avec la soumission de Syout : c'était pour le vainqueur un moyen de se concilier la faveur des prêtres de la contrée, tout en favorisant le culte de la déesse de Saïs, sa principale protectrice. Peut-être avait-il même remonté le Nil un peu au delà, puisque sa flotte rencontra pour la première fois celle de Piônkhi au nord d'Abydos[1]. D'ailleurs, la distance entre les deux villes de Syout et d'Abydos n'est pas fort grande, et il est vraisemblable de supposer que l'expédition de Piônkhi suivit d'assez près la conquête de Syout par Tafnakht, laquelle semble tomber vers la huitième année de son règne. Ce point spécial pourra être déterminé plus exactement par quelque découverte nouvelle. Dès à présent du moins, notre stèle apporte une donnée probable sur la durée du règne de Tafnakht avant l'invasion éthiopienne.

Il faut reconnaître cependant qu'une autre hypothèse est possible, même en admettant que le nom de la ville soit celui de Syout (et non celui de Saïs). En effet, après la conquête de Piônkhi, il y a, dans l'histoire de l'Égypte, un moment fort obscur. Piônkhi meurt quelque temps après son retour en Éthiopie, où Kashto lui succède. Puis, nous voyons Bok-en-ran-f (Bocchoris) régner sur l'Égypte entière. Rien n'empêche d'admettre que, peu après le départ de Piônkhi, Tafnakht ait repris son autorité sur les nomes qu'il avait précédemment soumis, et qu'ainsi il soit à Bocchoris ce que, dans certaines listes manéthoniennes, Stéphinatès, Néchepso et Néchao sont au premier Psammétique, c'est-à-dire une sorte de précurseur, dont les chronologistes égyptiens n'admettaient pas tous également la légitimité. Si cette manière de voir était la vraie, l'autorité de Tafnakht aurait pu s'étendre de nouveau jusqu'à Syout après le départ des Éthiopiens, et les huit années dont témoigne la stèle comprendraient à peu près l'ensemble de son règne, qui ne se serait probablement pas prolongé beaucoup au delà. Toutefois, ces huit ou neuf années paraîtront sans doute un peu courtes pour expliquer les progrès de son pouvoir : car il paraît être le premier de sa race, qui ait ambitionné ouvertement la royauté universelle; ses efforts ont préparé les succès ultérieurs des princes saïtes, mais on ne voit personne, avant lui, qui ait pu lui préparer les voies.

1068. — Calcaire. Hauteur, 0m 61; largeur, 0m 50. Stèle cintrée, sculptée en bas-relief sur la face antérieure, et en relief dans le creux sur la face postérieure.

Face antérieure. — En haut, disque ailé, les ailes suivant la courbure du cintre. Au-dessous, une bande horizontale d'hiéroglyphes :

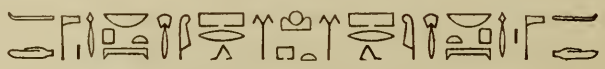

Plus bas, dans toute la largeur du monument, le ciel étoilé.

Au-dessous, scène à quatre personnages : à droite, un roi, coiffé du pschent, collier, schenti rayée (un Ptolémée ou peut-être un empereur romain), offre la déesse Mâ, posée sur une corbeille , au dieu Amon, , assis sur un trône, et derrière lequel se tiennent

1. Maspero, *Histoire ancienne*, 4e édit., p. 411.

debout Maut, coiffée du pschent, ☥ et ☥, et Chonsou à tête d'épervier surmontée du disque lunaire, tenant ☥ dans la main gauche et ☥ dans la main droite.

La partie inférieure de la stèle est décorée d'une bande ornementale.

De petits textes sont disposés en colonnes verticales au-dessus des dieux et du roi.

1° Au-dessus d'Amon, deux colonnes verticales :

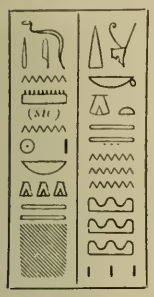

2° Au-dessus de Maut, une bande horizontale et, devant elle, une colonne verticale :

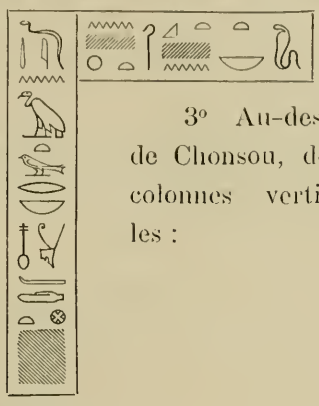

3° Au-dessus de Chonsou, deux colonnes verticales :

4° Au-dessus du roi, deux colonnes verticales :

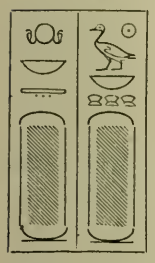

Il ne reste pas un signe visible sur aucun des deux cartouches, la pierre employée étant très friable.

Face postérieure. — Scène analogue à la précédente, mais gravée en relief dans le creux, et d'un travail plus grossier; pas d'encadrement.

Le roi, debout, coiffé du pschent, lève les deux bras en signe d'adoration devant les trois divinités, Amon, Maut et Chonsou. Celles-ci ont le même costume et les mêmes attributs que précédemment, sauf que Chonsou porte deux grandes plumes semblables à celles d'Amon, avec le disque au milieu, et posées tout droit sur un modius.

Inscriptions : 1° au-dessus d'Amon, deux colonnes verticales : ; 2° au-dessus de Maut, une colonne verticale : ; 3° au-dessus de Chonsou, une colonne verticale : ; 4° au-dessus du roi : . Rien ne parait avoir été gravé sur ce cartouche. Époque ptolémaïque ou romaine.

1881. — Calcaire. Longueur, 0m 37; hauteur, 0m 24; épaisseur, 0m 044. Stèle rectangulaire, avec un encadrement qui ressort.

Dans l'intérieur du cadre est sculpté un de ces animaux composites, comme on s'est plu à en imaginer aux basses époques. Sur un corps de lion, une tête humaine, barbue, coiffée du klaft, avec l'uræus au front, et couronnée de l'atef. Par derrière sort du même cou une tête de bélier, tournée en sens inverse, et regardant l'arrière-train. La queue de l'animal est un serpent, et près de la patte gauche de devant se dresse une uræus. Au-dessus de ce sphinx, dans l'angle de gauche, un disque ailé, auquel est suspendue une uræus, cravatée du signe de la vie. Devant le sphinx, une table chargée d'offrandes. A droite de la table, un dieu Bès, debout, coiffé des cinq plumes, la main gauche posée sur la cuisse, la droite brandissant un grand couteau.

Au-dessus du corps du sphinx, une petite colonne verticale d'hiéroglyphes : . Il s'agit donc probablement du dieu *Shaï*, l'Agathodémon.

Entre le sphinx et Bès, deux petites colonnes verticales :

Cadre. — Sur la bande du haut est figuré un ciel étoilé; la bande du bas est ornée de petites cannelures groupées par quatre.

Sur la bande de gauche, une ligne verticale d'hiéroglyphes, très mal gravés :

Sur la bande de droite, de même :

STATUES

918. — Granit noir. Hauteur, 0m 47. Homme assis, les mains posées sur les genoux, la gauche ouverte, la droite fermée, le pouce en dessus. Il porte la schenti. La perruque partagée au milieu de la tête, et passant derrière les oreilles, est celle de l'Ancien-Empire. Travail assez bon, mais lourd, les os des genoux fortement indiqués.

Sur le siège, inscription très bien gravée, en trois lignes verticales, deux sur le côté droit, une sur le côté gauche :

A droite : [1]; à gauche : .

Une stèle de Boulaq, Mariette, *Cat.*, 930 (Lieblein, *Dict.*, n° 1867), cite une femme nommée ; mais nous ne connaissons pas ailleurs le nom *Amem-ba*.

Publié dans Piehl, *Textes égyptiens inédits*, n° 3, dans les *Proceedings*, t. X, p. 532.

919. — Granit rose. Hauteur, 0m 37. Scribe assis, les jambes croisées à l'orientale. Sur ses genoux est étendu un papyrus, sur lequel sont posées la main gauche allongée et la main droite fermée. Perruque divisée au milieu et passant derrière les oreilles, à la mode de l'Ancien-Empire.

Sur le devant du socle, inscription d'une seule ligne horizontale : .

917. — Porphyre vert foncé. Hauteur, 0m 43. Homme accroupi, les bras croisés sur les genoux. Perruque tombant derrière les oreilles; robe longue. Sur le devant de la robe, au-dessous des bras, inscription en trois lignes horizontales : .

1. Les colonnes étant disposées verticalement, les deux parties du nom se font suite, dans le sens horizontal, au bas des deux colonnes.

Cette statue paraît appartenir à l'époque saïte. Si la date de l'an 30 ne marquait pas l'âge du personnage, elle devrait être du règne de Psamitik Ier ou de celui d'Amasis, les deux seuls souverains de cette période dont le règne ait duré plus de trente ans.

Le nom du personnage a déjà paru sur la stèle C 113 du Louvre (Pierret, *Inscr. du Louvre*, II, 36) et sur une statue de la collection Posno (Révillout, *Rev. égyptol.*, II, 62 et s.). Le texte lui-même a été publié par Piehl, *Textes égyptiens inédits*, n° 7 (dans les *Proceedings* de la Société d'Archéologie Biblique, 1887-1888, t. X, p. 553), qui élève des doutes sur l'authenticité, doutes que Wiedemann ne partage pas (*Stelæ of Libyan Origin*, dans les *Proceedings*, 1888-1889, t. XI, p. 227). Il en traduit la fin : « 30 ans [ce fut l'âge qu'il vécut]. »

920. — Granit noir. Hauteur, 0m 52. Homme accroupi, les genoux levés, la tête appuyée sur les bras. Klaft rayé. La main gauche tient une bandelette .

Sur le devant, inscription en huit lignes horizontales :

Publiée par Piehl (*Textes égyptiens inédits*, n° 2, dans les *Proceedings*, t. X, p. 531-532), qui a donné une traduction complète de ce petit texte. Nous appellerons l'attention sur l'expression , que M. Erman a étudiée dans la *Zeitschrift* (t. XXX, 1892, p. 80-81), et qu'il traduit par : « appartenant à. » La phrase de notre inscription est ainsi rendue : « gross gemacht vom König, zu ihm gehörig als Kind, » d. h. am Hofe auferzogen.

921. — Grès statuaire. Hauteur, 0m 79. Homme assis, enveloppé d'une longue robe, d'où sortent ses deux mains, la gauche ouverte, la droite fermée. Perruque passant derrière les oreilles, et tombant, en rond, sur le dos. Les chairs sont peintes en rouge; le reste ne porte pas trace de peinture.

Sur le devant de la robe, depuis la ceinture jusqu'au bas, inscription en une seule ligne verticale :

La lecture du titre, qui semble donner , est plus que douteuse. Peut-être faut-il lire : ... d'Amon. Quant au nom *Turi*, il est connu par plusieurs exemples différents d'orthographe. (Voir l'Index de Lieblein, *Dict.*, p. 1143 et 1147.) Aucun des personnages cités ne porte de titre qui rappelle celui de la statue d'Athènes. L'un d'eux (Lieblein, n° 1883), est . Un autre (*ib.*, n° 2165) est .

922. — Granit. Hauteur, 0m 41. Personnage agenouillé, klaft tombant en arrière. Il tient devant lui un petit naos (hauteur, 0m 25), qui renferme un Osiris-momie, debout,

coiffé de , avec le fouet et le pedum. Au haut du naos, un disque flanqué de deux uræus , avec cette inscription répétée de chaque côté, en sens inverse : .

Sur le montant de gauche du naos, inscription verticale : .

Sur le montant de droite : .

Sur le pilier, auquel est adossé le personnage : .

Sans numéro. — Granit gris. Hauteur, 0m 37. Homme accroupi, les bras croisés sur les genoux. Perruque ronde, passant derrière les oreilles et tombant sur la nuque. Il tient devant lui, entre ses jambes, une petite statue d'Osiris debout, posée sur un socle (sans naos).

Par derrière, le long du dos, trois lignes verticales d'hiéroglyphes, assez mal gravés : .

1267. — Granit noir. Hauteur, 0m 34. Homme agenouillé, les bras allongés sur les cuisses. Perruque tombant en rond à la naissance du dos. Sur le devant de la schénti, deux colonnes verticales d'hiéroglyphes : . Par derrière, sur le pilier auquel est adossé le personnage, deux lignes verticales d'hiéroglyphes : .

Le nom *Onkh-bi-didi* ne se trouve pas dans le *Dictionnaire* de Lieblein, pas plus que celui de . Les deux lignes du tablier dans Piehl, *Textes égyptiens inédits*, n° 4, p. 532, qui lit le premier nom : .

2011. — Granit noir. Hauteur, 0m 32; longueur du socle, 0m 20. Homme assis, les mains allongées sur les genoux. Perruque ronde, partagée au milieu, à la façon de l'Ancien-Empire, quoique le personnage, qui porte le surnom d'*Ouah-ib-ri*, soit de l'époque saïte.

Derrière le siège, dans une sorte de petite niche rectangulaire, un Osiris-momie, debout. Sur le plat du socle, devant les pieds du personnage, inscription en une ligne horizontale : .

Sur les faces verticales du socle, inscription horizontale courant sur les quatre côtés : .

932. — Calcaire. Hauteur, 0m36. Homme agenouillé, tenant devant lui un naos, qui renferme un Osiris-momie debout. Travail grossier. Inscriptions démotiques au bas du naos et sur le devant du socle :

1° Au bas du naos : ;

2° Sur le socle : .

2009. — Calcaire. Hauteur, 0m 47. Homme debout; tunique attachée sur l'épaule gauche et laissant l'épaule droite à découvert; longue robe, attachée au-dessous des seins et descendant jusqu'à terre. La chevelure est enveloppée d'un linge serré sur le front, formant deux gros rouleaux arrondis, qui tombent sur les épaules et derrière la nuque.

L'homme porte devant lui un petit naos, dans l'intérieur duquel se tient un Osiris-momie debout. En haut du naos, le disque ailé. Sur un des montants de la porte, l'épervier momifié, couronné des grandes plumes et posé sur une colonnette à fleur de lotus. L'autre montant est cassé.

Par derrière, un pilier en forme d'obélisque à pyramidion tronqué, avec une inscription en deux colonnes verticales. Sur le pyramidion, le disque ailé, puis le ciel surmontant une scène à trois personnages. Un roi, coiffé du casque de guerre, un genou en terre, lève les bras vers deux divinités assises, un dieu barbu, Amon (?), coiffé des grandes plumes et portant le , et, derrière lui, une déesse coiffée du pschent, probablement Maut. Au-dessous, cette inscription : .

Ensuite, commence une inscription, qui couvre tout le pilier de ses deux lignes verticales :

Première colonne : . — Deuxième colonne : .

Face antérieure. — A gauche, une inscription en sept colonnes verticales :

A droite, sur le bas de la robe du personnage, une femme debout, sculptée en très léger relief dans le creux, les mains levées faisant le geste de l'adoration. Devant elle et

sous ses bras, deux lignes verticales d'hiéroglyphes : .

Époque romaine.

GROUPES

546. — Calcaire. Hauteur, 0m 21. Deux hommes et deux femmes assis sur un siège commun, un banc à dossier élevé.

La femme placée à gauche passe sa main gauche sur l'épaule de l'homme assis à côté d'elle. Pour l'autre couple assis à droite, c'est l'homme qui passe la main gauche sur l'épaule gauche de la femme.

Les deux hommes (placés au milieu) ont le grand tablier rectangulaire à plis de la XIXe dynastie. Ils sont coiffés du klaft, et portent, de la main droite, une fleur. Les femmes ont la perruque à double rouleau, la robe longue, — une main passée sur l'épaule de l'homme, l'autre posée à plat sur la cuisse. Chaque personnage a son nom écrit verticalement sur le tablier ou sur la robe.

1° La femme à gauche : .

2° L'homme placé à sa droite : .

3° L'homme assis à la droite du précédent : .

4° La femme placée à sa droite : .

Par derrière, est sculpté, dans le creux, un petit bas-relief représentant quatre personnes debout, venant rendre hommage et faire des offrandes aux morts assis sur l'autre face du monument. Trois d'entre eux portent, dans la main gauche, une grande tige de lotus fleuri; un seul tient un vase à long col. Tous ont la main droite levée en signe de prière.

1° Le premier, à droite, a le klaft et une robe demi-longue, attachée par une ceinture. Devant lui, cette inscription : .

2° Ensuite, vient une femme, de taille plus élevée, vêtue de la longue robe traînante et du manteau, portant sur la tête le petit cône et la fleur de lotus inclinée au-dessus du front. C'est elle qui tient le petit vase dont il a été question plus haut. Devant elle, on lit : .

3° Une autre femme, costumée de même, mais tenant la fleur de lotus au lieu du vase. Inscription : .

4° Un homme à la tête rasée, robe longue, mais non traînante comme celle des femmes, et portant la fleur de lotus à la main gauche. Inscription : .

Les noms cités sur la face antérieure du monument ont déjà été donnés par M. Lieblein (*Dict.*, p. 817, n° 2144). M. Lieblein lit le premier : . Il n'a pas reproduit ceux qui figurent sur la face postérieure.

923. — Grès. Longueur, 0m 56. Hauteur, 0m 59. Groupe de trois personnages. Deux hommes et une femme, debout, marchant. Les deux hommes ont les bras pendants, les mains fermées tenant un petit rouleau, la perruque roulée dans une étoffe et tombant à

la hauteur des épaules; ils portent la schenti avec pointe par devant. La femme, placée à leur droite, a les pieds rapprochés, les bras pendants, les mains allongées. Robe longue; perruque à deux rouleaux arrondis en volute au-dessus des seins, comme celle d'Hathor sur les chapiteaux et les manches de sistre.

Des hiéroglyphes sont gravés dans le sens vertical entre les personnages; mais ils sont en mauvais état.

1° Entre le premier homme à gauche et le deuxième : .

2° Entre le second homme et la femme : .

3° A droite de la femme, inscription illisible.

Face postérieure du monument. — Au bas, scène en partie effacée : un homme est assis devant une table d'offrandes; de l'autre côté, une femme debout, de proportions beaucoup plus petites. Une inscription de onze lignes verticales surmontait cette scène, la longueur des colonnes variant suivant la hauteur des personnages et des objets représentés. Cette inscription est dans un état déplorable. On ne peut guère distinguer que des signes ou, tout au plus, des mots isolés. J'ai relevé, seulement, dans les trois dernières colonnes, les fragments suivants : .

BŒUF APIS

930. — Granit gris. Longueur, 0m 60; hauteur, 0m 42. Bœuf Apis, marchant; disque entre les cornes; pas de marques sur le dos. Travail très sommaire. Entre les jambes de derrière et celles de devant, le granit, un peu évidé, est aplani pour recevoir des inscriptions.

1° Par devant, au-dessous du cou : .

2° Du côté droit, sous la tête et le cou, trois lignes verticales : .

3° Du même côté, entre les jambes de devant et celles de derrière, trois lignes horizontales : .

4° Du côté gauche (côté droit du bœuf), sous la tête et le fanon, trois colonnes verticales : .

5° Du même côté, entre les jambes de devant et celles de derrière, trois lignes horizontales : .

Le nom de femme *Suten-khā-it* étant répété deux fois, le nom d'homme paraît l'être également deux fois. La seconde fois (côté gauche), il se lit clairement : *Neb-smen*. L'orthographe du côté droit, , devrait donc donner la même lecture. Le lion peut se lire en effet : *neb;* mais je ne connais pas la lecture *smen* pour le signe de la peau .

TABLE D'OFFRANDES

(Sans numéro), 2e salle. — Longueur, 0m 667; hauteur, 0m 433, et, avec la partie avancée, où se trouve la rigole d'écoulement, 0m 63.

Table d'offrandes, où sont sculptés en relief très bas diverses espèces de pains, des vases et des oies.

A gauche de la rigole et sur le plat, commence l'inscription qui occupe tout le tour du monument :

Publié par Piehl, *Proceedings*, t. X, p. 532-533, n° 5.

Sans numéro. — Calcaire. Longueur, 0m 46; hauteur, 0m 305.

Fragment coupé en rectangle dans la paroi d'un tombeau. Reste de deux registres : 1° dans la partie haute, les pieds d'un personnage assis; devant lui, des vases, une table d'offrandes, et les pieds d'un personnage debout; 2° le registre inférieur comprend six compartiments rectangulaires, où sont énumérées des offrandes funéraires :

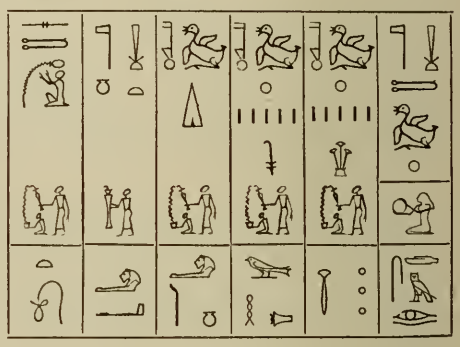

STATUETTES

95. — Bronze. Hauteur, 0m 041. Homme agenouillé, la tête couverte d'un serre-tête, tenant, entre ses bras avancés, une statuette de Mâ, posée sur ses genoux; la plume, qui surmontait la tête de la déesse, a disparu, mais l'attache reste. Travail adroitement exécuté.

Derrière le personnage, sur un petit pilier arrondi par le haut, est gravée en bons hiéroglyphes une prière à Thot :

101. — Bronze. Hauteur, 0m 095. Homme agenouillé, les mains (ouvertes) posées sur les cuisses; serre-tête, schenti. Travail très médiocre.

Par derrière, au-dessous de la ceinture, sur la schenti, l'inscription suivante, disposée en cinq petites colonnes verticales :

1180. — Bronze. Hauteur, 0m 05. Homme agenouillé, les bras en avant. Perruque ronde à petits tuyaux, collier à plusieurs rangs, schenti. Travail médiocre.

Sur le dos est incisée cette inscription, dans le sens vertical :

529. — Bois. Hauteur, 0m 18. Femme nue, debout, les pieds rapprochés, bras pendants le long du corps, main gauche ouverte; la droite, fermée, portait un objet disparu. Les bras, travaillés à part, sont rattachés aux épaules. Perruque à deux rouleaux tombant sur les seins; derrière la tête, trois grosses tresses. Formes très allongées, grêles, comme celles d'une adolescente.

Sur le plat du socle, devant les pieds, une inscription en cinq lignes horizontales, plus une sixième sur le côté gauche du socle :

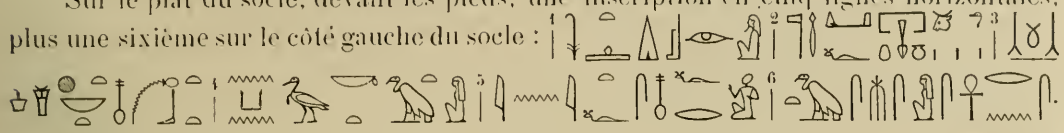

INSCRIPTION DE NABONIDE[1]

PAR

Fr.-V. Scheil, O. P.

Cette nouvelle inscription de Nabonide fut rencontrée par des entrepreneurs en quête de vieilles briques pour l'endiguement de l'Euphrate, — à Mudjellibeh, proche de Hilleh. Elle est gravée sur une stèle de basalte, demi-circulaire: quatre colonnes sur la partie plate, et sept sur la partie circulaire. Haute de 0m60 à 0m70 environ, elle pouvait mesurer beaucoup plus, avant d'être brisée à la partie supérieure, car les *hiatus* des textes paraissent grands. Un pied cubique servait à la fixer sur un socle.

L'importance de ce monument fut signalée par M. Pognon, consul de France à Bagdad, à Hamdi-bey, directeur du Musée Impérial de Constantinople, qui le fit aussitôt transporter à la capitale.

Important, il l'est en effet, ce monument. Contre son habitude, Nabonide s'y révèle un peu différent du *roi sacristain* que nous connaissions. Cette fois, il a quelque peu le souci historique, subordonné, il est vrai, toujours au souci religieux. La première colonne nous donne un petit récit de la destruction de Babylone par Sennachérib. La preuve qu'il s'y agit de ce roi, c'est que le même texte nous apprend que depuis cette guerre où Marduk fut emmené à Assur jusqu'à son retour, 21 ans se passèrent. Or nous savons par la Chron. babyl. B, IV, 34, que Marduk rentra d'Assur à Babylone, la première année de Šamaš-šum-ukin. En ajoutant à cette date (668) la somme de 21, on obtient 689 qui est précisément l'année de la destruction de Babylone par Sennachérib. Autre preuve, ce roi dévastateur est dit avoir été tué par son fils; or c'est bien ce que nous savons de Sennachérib, par la Chron. babyl. B, III, 34, Bérose, et par la Bible qui double le chiffre des meurtriers.

Assur est désigné par l'idéogramme, PAL-TI-LA-KI plus facile à lire que PAL ⊢< KI.

L'Assyrie, ou du moins la partie avoisinant la Babylonie, est appelée pour la première fois SU-GA-BUR-KI. Ce nom qui rappelle les noms sumériens de Sumer et Accad,

1. Des trois planches adjointes, les deux premières présentent des photographies du monument; la troisième, une photographie d'estampage.

signifiait probablement *pays haut* (SU-GA = *elatum*, Brunn., 217), et n'était peut-être usité que chez les Babyloniens qui l'avaient tiré de la situation de l'Assyrie par rapport à leur pays.

La deuxième colonne forme le pendant de la première, et relate la ruine de l'Assyrie par les *Umman-Manda* et leur roi Iriba-Tuktê, alliés du roi de Babylone. Cette ruine ne peut être que celle que la postérité appela la ruine définitive, et que nous savions effectivement avoir été perpétrée par des Mèdes, avec ou sans le roi de Babylone, mais toujours comme alliés de ce roi.

Les Mèdes des auteurs classiques, dans leur récit de la ruine de Ninive, sont nos *Umman-Manda*, comme pour eux Astyage est un Mède, alors qu'il est un *Umman-Manda* pour Nabonide (V. R. 64, I, 32). En fait, c'est Iriba-Tuktê qui est dit détruire l'Assyrie, par ordre de Nabopolassar, et le mérite en est néanmoins attribué au roi de Babylone qui « accomplit amplement l'œuvre de vengeance de Marduk ».

En quelle année eut lieu la ruine de Nînive? Les Umman-Manda ayant détruit, comme dit le texte, tous les temples d'Assyrie, n'épargnèrent pas le fameux temple de Sin à Ḫarrân. Or Nabonide reconstruisit ce temple. Il en reçut l'ordre en songe, la première année de son règne (556). Mais l'exécution, dit-il (V. R. 64, I), n'en devint possible que trois ans plus tard (553), après que Cyrus eut défait les Umman-Manda. Or dans la colonne dixième de notre texte, où il est aussi question de la restauration du temple de Sin à Ḫarrân, il est dit que 54 ans s'étaient écoulés depuis la ruine par les Umman-Manda. 553 + 54 donne comme date de la ruine de Ninive, 607, sur la fin du règne de Nabopolassar.

D'après la même colonne, il y eut des villes en Accad (KI-BUR-BUR) qui demeurèrent fidèles à l'Assyrie, jusqu'à la fin; et ainsi s'explique la découverte, à Babylone, à Niffer et à Sippara, par exemple, de documents datés des règnes d'Ašur-etil-ilâni, Sin-šar-iškun, alors que là-bas, la puissance assyrienne touchait au déclin, et que, à proximité de ces mêmes villes, la babylonienne montait à l'apogée.

La troisième colonne mentionne la ville de *Nînâ*(ki), siège de la déesse RI ou Ištar, dont les gens d'Uruk avaient détruit le sanctuaire, sous le règne d'Irba-Marduk. Inutile de dire qu'il ne s'agit pas de Ninive.

La quatrième colonne nous apprend que Anunit de Sippar-Anunit avait été transportée à Arrapḫa; qu'il existait un Sippar (an) Amnanu. Amnanu nous était déjà connu comme nom de pays.

Un détail plus important nous est livré à la fin, sur l'avènement de Lâbaši Marduk, dont il est dit qu'il était encore enfant et ignorait l'art de régner, et qu'il monta sur le trône, contre la volonté des dieux (à peu près ce que dit Bérose).

La cinquième colonne raconte en termes pompeux l'avènement de Nabonide. Il aurait été porté au pouvoir par l'enthousiasme populaire, et sans qu'il eût un rival. Il ne se réclame pas d'une ascendance royale, mais se dit le délégué de Nabuchodonosor et Nergal-šar-uṣur, dont les armées n'ont pas démérité ni dégénéré entre ses mains. Il ne veut, par contre, rien avoir de commun, semble-t-il, avec Amil-Marduk et Lâbaši-Marduk, deux roitelets qui forlignèrent dans les traditions religieuses ou politiques.

Colonne I

. . . . . .
1 [aš-š]a-pu-tum limnu-tim
[ir]-ri KALAMA lib-ba-šu
i-ta-ma-a — ki-ti
ir-tu-ma — — ki
5 [ta]-a-a-ru ul [irtaši]
li-qa — — —
a-na Tin-tir-ki [illik]
u-na-am-mi
eš-ri-e-ti epiri
10 u-sa-aḫ-ḫi
u-ṣu-ra-a-ti
bil-lu-di-e
u-ša-al-pi-it
ga-ti rubû Marduk
15 iṣ-ba-at-ma
u-še-ri-ib
ki-rib PAL-TI-LA-KI
ki-ma uz-zi ili-ma
i-te-pu-uš matu
20 ul ip-šu-ur
[ki]-mil-ta-šu
rubû Marduk
21 šanâti
ki-rib PAL-TI-LA-KI
25 ir-ta-me šu-bat-su
ar-ku-u umê
ik-šu-da a-dan-nu
i-nu-uḫ-ma
uz-za-šu
30 ša šarru ilâni bêlê
Ê-SAG-GIL
u KA-DINGIR-RA-KI
iḫ-su-us
šu-bat be-lu-ti-šu
35 šarru SU-GA-BUR-KI
ša i-na uz-za Marduk
ša-al-pu-ut-tim
mati iš-ku nu
mâru ṣi-it lib-bi-šu
40 i-na kakku
u-ra-as-si-ip-šu

Colonne II

. . . . . .
1 ri-ṣu id-din-šu[m-ma]
tap-pa-a u-šar-ši-iš
šarru Um-man ma-an-da
ša ma-ḫi-ri la i-šu-u
5 u-ša-ak-ni-iš
ki-bi-tu-uš-šu
u-ša-lik ri-ṣu-ut-zu
[e-li-]iš u šap-liš
[imnu] u šu-me-lu
10 a-bu-ba-niš is-pu-un
u-tir gi-mil-lu
TIN-TIR-KI
I-ri-ba tuk-te-e
šar Um-man ma-an-da
15 la a-di-ru
u-ša-al-pi-it
eš-ri-it-zu-un
ša ilu mât SU-GA-BUR-KI
ka-la-šu-num
20 u alâni pa-ad mât KI-BUR-BUR
ša it-ti šarru mât KI-BUR-BUR
na-ak-ru-ma
la il-li-ku
ri-ṣu-ut-zu
25 u-ša-al-pi-it-ma
mi-e-si-šu-un
ma-na-ma la i-zib
u-šaḫ-ri-ib
ma-ḫa-zi-šu-un

30 *u-ša-ti-ir*
a-bu-bi-iš
šarru TIN-TIR-KI
ši-pi-ir Marduk
ša ši-il-la-ti
35 *iq-qib-šu*
la u-bil qatâ-zu
a-na bil-lu-di-e
ilâni ka-la-ma
iš-lim-ma la-a
40 *ma-a-a-al NI-GAR*
i-na-al

Colonne III

. . . . . .
1 . . . . .*ilâni*-[*šu*]-*nu*
. . . . .*li-il*
. . . . .*ḫi-šu-un*
ša Marduk
5 *a-na šu-šu-bu ma-ḫa-za*
ilâni ḫar-bu-tum
im-bu-u-ni-iš-šu
tilê na-du-ti
eš-ri-e-ti ilâni
10 *iš-ku-nu qa-tu-uš-šu*
(an) Ištar Ninâ (ki)
ru-ba-a-ti ṣir-ti
a-ši-bat ad-ma-nu ḫurâṣi
ša ṣa-an-da-ti
15 7 *la-ab-bu*
ša i-na pal-e
Er-ba Marduk šarri
Amil Uruk-(ki)-a-a
šu-luḫ-ḫi-šu
20 *uš-pi-el-lu*
ad-ma-an-šu id-ku-ma
ip-ṭu-ru ṣi-mi-id-ku
i-na uz-zi
iš-tu ki-rib Ê-an-na
25 *tu-ṣu-ma*
tu-ši-bu la šu-bat-su
(an) Papsukal si-mat Ê-an-na
u-še-ši-bu
i-na si-ma-ak-ki-šu
30 *Anunnaki u-šal-lim ad-man-šu*
u-kin-šu 7 la-ab-ba
si-mat i-lu-ti-šu
iṣ-mi-id-su
Anunnaki la si-ma-a-tum
35 *iš-tu ki-rib Ê-an-na*
u-še-ṣi-ma
(an) In-nin-na
u-tir a-na Ê-an-na
ki-iṣ-ṣi-šu
40 *(an) Iš-tar*
be-lit NIM-ma-ki
ru-ba-a-tim
a-ši-bat Šu-ši-ki

Colonne IV

. . . . . .
1 *a*. . . . .
bi. . . . .
a-šib. . . . .
ša ki [*rib*. . . . .
5 *ša ši-tu û-mu*
ru-qu-u-ti
ma-am-ma-an
la ip-pa-al-su-uš
ina (abnu) giš-šir-gal
10 *ša ki-ma û-mi*
it-ta-na-an-bi-iṭ
u ḫurâṣu ruššû
u-kin šu-bat-sa
(an) A-nu-ni-tum
15 *a-ši-bat Sippar(ki)*

(an) A-nu-ni-tum
ša i-na pa-ni amilu nakru
šu-bat-zu a-na ki-rib
Ar-ra-ap-ḥa-ki
20 *u-na-ak-ki-ru-ma*
Gu-tu-um-ki
uš-a-al-pi-tu
me-e-si-šu
Nergal-šar-uṣur
25 *ud-di-iš-ma*
te-di-iq ilu-u-ti
ud-di-iq-šu
Ê Su-na-mi-ma
ina ki-rib Sippar(ki)
30 *an Am-na-nu*
šu-ub-ti
u-šar-mi-šu-ma
u-kin ni-id-ba-šu
iš-tu û-um
35 *im-lu-u iṣ-ba-tu*
u-ru-uḥ ši-im-ti
La-a-ba-ši Marduk
mâr-šu ṣa-aḥ-ri
la a-ḥi-iz ri-id-di
40 *kîma la libbi ili-ma*
ina giš gu-za šarru-ti
u-ši-im-ma

Colonne V

. . . . . .
1 *a-na ki-rib È-PA . . . . .*
ub-lu-'u-in-ni-ma
[bi-]lat-zu-nu a-na šêpi-ya
iš-šap-ku-nim-ma
5 *u-ša-aš-ši-qu še-pa-a-a*
iq-ta-na-ar-ra-bu
šarru-u-ti
i-na a-mat Marduk bêli
a-na be-lu-ti mâti
10 *an-na-ši-ma*
e-ma u-za-am-ma-ru
a-bi mâti-ma
ša-ni-ni ul i-ši
ša Nabu-ku-dur-ri-uṣur
15 *u Nergal-šar-uṣur*
šarrâni a-lik maḥ-ri-ya
na-aš-pa-ar-šu-nu
dan-nu a-na-ku
um-ma-na-ti-šu-nu
20 *ga-tu-u-a paq-da*
a-na ki-bit-šu-nu
la e-ga-ku-ma
ka-bat-ta-šu-nu
šu-ṭu-ub-ba-ak
25 *Amil-Marduk*
mâr Nabu-kudur-uṣur
u La-a-ba-ši Marduk
mâr Nergal-šar-uṣur
. . . . . *at-šu-nu*
30 . . . . . *ma*
. . . . . *ti*
. . . . . *šu-nu*
u-pa-aṭ-ṭi-ru
a]-ma-a-ti-šu-nu

Colonne VI

. . . . . .
1 . . . . . *kit*
. . . . . *nu-ti-ma*
u-šal-li-šu-nu-ti
a-na di-ḥu-ti kakkabi (an) rabî
5 *u Sin a-ta-me ina libbi-ya*
bêl id-lu ana idi-ya
iz-ziz-ma i-ta-ma-a

a-na ya-a-ti
um-ma di-ḥu-ti el
10 *i-da-ti lum-ni*
ul i-ba-aš-ši
i-na šutti-im-ma
šu-a-ti Nabu-kudur-uṣur
šarru pa-ni maḫ-ra-a
15 *u amil šakkannak-u*
ina kakke u-zu-uz-zu
amil šakkannak-u
a-na Nabu-kudur-uṣur
i-ta-me um-ma
20 *itti Nabu-na'id*
du-bu-ub-ma šuttu
ši-i ša iṭ-ṭu-lu
lu-ša-an-ni KA-KA-a šu
Nabu-kudur-uṣur
25 *iš-me-e-šu-ma*
i-ta-me it-ti-ya
um-ma mi-na-a dum-qi
ša ta-aṭ-ṭa-la qi-ba-a
ya-a-ši
30 *aq-bi-iš um-ma*
i-na šutti-ya
kakkabu rabu Sin u Marduk
i-na ki-rib ša-ma-me šu-lu-tum
da-am-qi-iš
35 *ap-pa-liš-šu-nu-ti*
ina šumi-a il-sa-an-ni-ma

Colonne VII

. . . . . .
1 *. . . (an) DIL-BAT an LU-BAT-SAG-UŠ*
. . . kak]kab ŠU-PA kakkab
. . . rabu a ši-ib ša-ma-me
u(?)kin](?)nu ra-ab-bu-tim
5 *aš-tak-kan-šu-nu-ti-ma*
a-na balaṭ umê ru-qu-ti
kun-nu giš gu-za la-bar pal-e
du-um-mu-qa a-ma-tu-u-a
ina ma-ḫar Marduk be-li-ya
10 *u-sa-al-li-šu-nu-ti*
a-na-al-ma ina šad mu-ši
(an) Nin-(?)-ga be-el-ti
mu-bal-li-ṭa-at mi-i-tu
muttadin-at napiš-tim ru-uq-tu
15 *ap-pa-li-is-ma*
a-na balaṭ napišti-ya da-ra-a
a-na su-uḫ-ri-ru pa-ni-šu
u-sa-al-li-e-ma
pa-ni-šu tu-saḫ-ḫi-ram-ma
20 *ina bu-ni-šu nam-ru-ti*
ki-niš tap-pal-sa-an-ni-ma
taš-ri-im-mi ra-am-ma
a-na È-ŠA-PA KALAMA-SUM-MU
e-ru-ub-ma ina ma-ḫar Nabû
25 *mu-ša-riq pa-li-e-a*
ḫaṭṭi i-šar-ti
uš-pa-ru ki-i-nu
šum šarri pi-ḫa-at mâti
u-šat-mi-ḫu qatu-u-a
30 *šu-bat (an) Taš-me-tum*
(an) gu-la qa-i-šat balaṭi
ap-pa-liš-ma taš-ri-bi
umê ru-qu-tu
šum-qut šarru-u-tu
35 *ina ma-ḫar Marduk bêli*
li-dam-mi-iq
a-ma-tu-u-a
i-nu-ut-na Marduk bêlu
pa-al-ḫi-iš
40 *at-ta-'-id-ma*
ina te-mi-qi u ut-nin-ni
aš-te-'-a aš-ri-šu
aṣ-bat-ma su-pi-e-ka
a-mat lib-bi-ya aq-bi-iš
45 *um-ma lu-u a-be-lu-ma*

šarru mi-na lib-bi-ka
ša šarru u-ṣap ina libbi-ya
la du-šu-u ya-a-ti
la mu-da-a-ka
50 *ša at-ta bêl bêlê*
tu-mal-lu-u qatu-u-a
eli šarrâni liš-tam-bu-ma
iš-tu ul-lu i-lu-šu
be-lu-tu šu-ri-ku umê-ya
55 *ina ul-ṣi ša-na-ti-ya*
lu lu uš ma a ni nu tum

Colonne VIII

. . . . . .
1 *. . . ilu-u-tum*
. . . ka-at
si]-ma-ti (abnu)- (?)
nu-um-mu-ru zi-mu
5 *a-na (an) Ê-a be-li*
mu-šar-bu-u šarru-ti-ya
Nabû pa-qid kiš-šat
šame-e u irṣi-tim
mu-ša-riq u-me balaṭi-ya
10 *(an) Taš-me-tum na-ṣi-rat*
na-piš-ti-ya
a-na te-di-qu
il-u-ti-šu-nu rabu-ti
as-mi-iš u-ša-lik
15 *aš-ni-ma a-na (an) Ê-a*
be-li-ya a-rat-te-e
en-na-ḥu uš-ša-ša
ša šarru maḫ-ri
lu-u i-pu-šu-uš
20 *ki-ma ša u-mu maḫ-ri*
e-pu-uš-ma
ina Ê-UTU-KALAMA (?) mât Ḫa-na
ina si-ma-ak-ki-šu u-kin
a-na mu-ša-bi-šu
25 *šarru ša a-na za-ni-nu-ti*
Ê-SAG-GIL u Ê-ZI-DA
ga-ga-da pu-tuk-ku-ma
u-mi-ša-am
la na-par-ku-u a-na-ku.
30 *dalâti iṣ-ṣi ša ina*
bitâti bît ilu šamê irṣiti
bit pi-riš-ti Marduk
u Zar-pa-ni-tum
u dalâti Ê-ḪAR-SAG (?)
35 *ki-la-at (?)*[1] *-ta-an*
ša Ê kisal-maḫ
u 5 abullî ilti belti-ya
ša maš-da-ḫu Zar-pa-ni-tum
na-ra-am-ti Marduk
40 *mu-šar-ši-da-at išid*
giš gu-za šar-ru-ti-ya
kāspa ib-ba u-šal-ıvu
kisal gu-la Ê kisal-maḫ
ša dalâti-šu daltu
45 *lu-bu-uš-ti ina iṣ-ṣi*
ba-aš-mu daltu a-na
dalâti lu-li-mu
ša erini eš-šiš ab-ni
eš-ma-ra-a aḫ-ḫi-iz
50 *u-nam-mir u-mi-iš*
lu-bu-uš-ti
ki-ma si-ma-a-ti-ši-na
ri-eš-ta-tum u-kal-lim
ana kibsi an Bau u-rat-ta-a
55 *aš-ru-uš-ši-in*
muš-ruš e-ri-i
ša ina ki-si-e kisal-maḫ.
u ? — BIR UM
u . . . . . .

1. Sur l'original ce signe est plutôt *am* ou *bi*.

Colonne IX

. . . . . .
1 *za-ni-nu ba-bil igi-sa*
rabûti a-na ilâni rabûti
a-na-ku. Ina arḫu Nisan
ûm 10 kam e-nu-ma
5 *šar ilâni Marduk*
u ilâni šu-ut šamê irṣiti
ina Ê SIGISSE-AMAR
bît iq-ri-bi
bît a-ki-ti (an) bêl kit-tum
10 *ra-mu-u šu-ub-ti*
100 GUN, 21 ma-na
100, ┤ 5 GUN, 17 ma-na
u-. . . . . e-li kir-ri-e
ša ḳa-al šattu 1 kam
15 *ša ana šu-kin-ni-e*
i-na i-pat ma-ti-ya
ḫi-ṣi-ib matâti
ir-bi kal da-ad-me
lu-pu-ut-te-e šarrâni
20 *bu-še-e ša-ad-lu-ti*
ša rubû Marduk
i-qi-pa-an-ni
ya-a-ti a-na ilu Bêl
(an) Nabû u Nir-uru-gal
25 *ilâni ra-bu-ti*
ra-'-im pal-e-a
na-ṣir na-piš-ti-ya
a-na da-er-a-ti
kir-ri-e bi-bil libbi
30 *u-še-rib-šu-nu-ti*
2000, 700, 50 i-na ṢAB-NI
. . . la-ti us-me-e
ša bêlu Marduk
e-li šarrâni
35 *a-lik maḫ-ri-iš-šu*
u-ša-tir-an-ni-ma
u-mal-la-a qatu-u-a
a-na a-ba-ku um-ma-ku
a-na (an) Bêl (an) Nabû (an) Nergal
40 *ilâni rabûti a-lik i-di-ya*
aš-ru-uq ištu e-pu-šu
i-sin-nu bît a-ki-ti
(an) Bêl u mâru (an) Bêl
u-šar-mu-u
45 *šu-bat-zu-nu ṭa-ab-ti*
i-gi-si-e šur-ru-ḫu
u-še-rib ki-rib-šu-un
ina ma-ḫa-zi rabûti
a-ba-lu (an) Bêl (an) Nergal
50 *a-na Ninâ (ki), Larsa (ki)*
Šiš-Unu (ki) al-lik-ma
u . . . . . (abnu) ir-ma-ti
a-na ma-ḫar (an) Sin
(an) Šamaš u (an) Iš-tar
55 *u-še-ri-ib*
purussu (an) ḪAR mi-lik an MAḪ
ina i-te-it-tu-qi-ya
. . . . . ri -(?)- ti
. . . . . ti

Colonne X

. . . . . .
1 *ša iš. . . . .*
i-ši-id-su-un
la ir-mu-u šu-bat-su-nu
Marduk beli ya-ti
5 *u-ga -'- an-ni-ma*
u-te-id-du-šu me-si ili
u-ša-aš-kin qatu-u-a
zu-ul-lu-mu ilâni zi-nu-tu
šu-ur-ma-a šu-bat-zu-un
10 *ina pi-i-šu el-lu i-ta-mu*
a-na pa-li-e-a
Ḫar-ra-nu-(ki) Ê-ḪUL-ḪUL
ša in-na-du-u 54 šanâti

ina šal-pu-ut-ti Umman-man-du
15 *uš-taḥ-ri-bi eš-ri-ti*
i-te-iq-bu-uš
it-ti ilâni
a-dan-nu sa-li-mu
54 šanâti AN-NA-MEŠ
20 *e-nu-ma (an) Sin*
i-tu-ru aš-ru-uš
i-na-na-na
a-na aš-ri-šu
i-tu-ra-am-ma
25 *(an) Sin bêl a-gi-i*
iḥ-su-su šu-bat-zu
ṣir-ti u ilâni
ma-la it-ti-šu
u-ṣu AŠ ku-um-mi-šu
30 *Marduk-ma šar ilâni*
iq-ta-bi pa-ḥar-šu-un
kunukku (abnu) aš-pu-u
šu-qu-ru (abnu) šarru-tu
ša Ašur-ban-ablu
35 *šar mat Aššur ṣa-lam (an) Sin*
a-na zi-ki-ir šumi-šu
u-ṣa-ap-pu-u-ma
ib-nu-u ab-ru-uš-šu
ta-nit-ti (an) Sin
40 *ina kunukku šu-a-ti*
iš-du-ur-ru-u-ma
ina kišad (an) Sin u-kin-nu
ša ina umê ul-lu-ti
mu-lu-mu bu-un-na
45 *an-ni-e-šu*
ina šal-pu-ut-ti amelu nakru
a-na-la aṭ-ṭa-lu
te-ri-e-ti-šu
ina È-SAG-GIL
50 *bît na-ṣi-ir*
na-ti-ti ilâni rabûti

Colonne XI

. . . . . .
1 . . . . . *NIR-Ka*
— uban ša ši
È-n SIGISSE-AMAR i-ḥa(?)*-sal* (?)
umê GID-DA mêš
5 *šumma KI-BIR 2,30 BIR—* (?)
— SU amilu nakru šal ma ti
— BIR — (?) *DUG lib —* (?)
šumma kakku BIR ⟨⟨⟨ (?) — (?)
ṢAB-NI AḤ-UD (?) — ⟨⟨ — *ta*
10 *ŠAB-NI amilu nakru iq-rib*
šum-ma ti-gi-ib 1000, 4, 15
2 kakku na-an-du-ru-ti
ša ut sa sigissê mu šu-nu
mu-gir-ri
15 *ir-ta-a-mu*
— ni-gar nu-kur-ti
zu sa ur a u ši
(an) Sin (an) Šamaš i-ki-mu
illikû-ma amilu nakru mat-tim
20 *ilâni zi-nu-ti*
it-ti amelu DI(=*šul*)*-mu*
šumma SI-LIM meš-šu 1,15,4 meš
SI-LAL šumma — šak-na kakku
4 ma-na uš-ki
25 *šumma gi-ib-šu 15 ṢI-BIR*
šumma — BI-DUP u SAG-AḤ
u mu SAG-AḤ TIM-TIK
šumma AN-TA DU-NIR (?)
šu uš ti ṢAB-NI ḤAR-ŠI
30 *— ma amilu — di-i-ni*
eli gi-ri-šu DU-NIR (? uk)
šumma AN-TA GA-BUR AḤ 4, 5
i-zu (?)
⟨ — — — — *ga* — —
⟩ *iš-mu sa ri mu ṢAB-NI*
35 *ṢAB KUR ina kabti šu-ru-. . .*
šumma AN-TA DU-NIR (? uk)
⟨⟨ *eli eli KI-KI UT* ⟩⟩
šumma mu SAG-AḤ 15 ul-lu-uṣ

ul-lu-uṣ libbi ṢAB-NI *DI-mu 1 kam*
40 *šumma DI-DUP KUR ḤAR 4, 15* *šumma uban..... 4.....*
ša-at

Colonne 1 ... des oracles de malheur; son cœur maudit le pays..... il n'y eut pas de merci, il vint à Babylone, il détruisit les temples, enleva le sol, brisa les reliefs et les statuts, prit la main du seigneur Marduk et le fit entrer à Assur. Il traita le pays selon la colère du dieu. Le seigneur Marduk ne tempéra pas son courroux. Pendant 21 ans, il demeura à Assur. Enfin le temps vint — et la colère du roi des seigneurs-dieux s'apaisa, et il se souvint d'Esaggil et de Babylone, siège de sa seigneurie. Quant au roi d'Assyrie, qui pendant la colère de Marduk avait causé la ruine du pays, son fils, issu de son cœur, le frappa à mort de son arme.

Colonne 2 ... Il le donna comme allié, il en fit un compagnon. Le roi des Umman-manda qui n'avait point de rival, il le soumit et le fit marcher comme allié sous ses ordres. En haut, en bas, à droite, à gauche, il ravagea pareil à un ouragan, il vengea Babylone. Iriba-Tuktê, roi des Umman-manda, l'intrépide, détruisit tous les temples des dieux d'Assyrie; et les villes des confins d'Accad qui avaient fait opposition au roi d'Accad, et n'avaient point marché avec lui comme alliées, il détruisit leurs sanctuaires. Nul n'échappa, il ruina leurs villes. Comme un ouragan, le roi de Babylone accomplit amplement l'œuvre des malédictions expiatrices de Marduk. Il ne se compromit pas envers les statuts d'aucun dieu. Il les sauvegarda, il n'étendit aucun lit.... (?)

Colonne 3 ... Lui, que Marduk et ..... désignèrent pour restaurer les villes détruites des dieux, dont ils appliquèrent l'activité aux *tells* ruineux, aux temples des dieux. (Ainsi fit-il pour) la déesse Ištar de Ninâ, la princesse auguste habitant un tabernacle d'or, attelant sept lions, dont sous le règne d'Erba-Marduk les gens d'Uruk avaient violé le sanctuaire, renversé le tabernacle, rompu l'attelage : en colère, elle était sortie d'Êanna et était allée demeurer dans un lieu impropre.

Il remit Papsukal qui appartient à Êanna, dans sa niche. Il restaura le groupe des Anunnaki, et le mit dans sa demeure, y attacha les sept lions, apanage de sa divinité. Il fit sortir d'Êanna, les Anunnaki qui n'y étaient pas à leur place, et fit rentrer dans son sanctuaire à Êanna, Inninna. Ištar, la dame d'Elam, la princesse qui habite Suse.....

Colonne 4 ... [Le disque?] qui est dans.... et que depuis les temps reculés, personne n'avait vu, il le remit en son lieu, sur de la pierre Giš-šir-gal qui brille comme le soleil, et sur de l'or fauve(?).

Anunit, qui demeure à Sippar-Anunit, dont l'ennemi naguère avait changé la résidence pour Arrapḫa, (laquelle résidence les Gutu avaient détruite), — Nergal-šar-uṣur restaura son sanctuaire, la revêtit de l'ornement de sa divinité, et la fit habiter dans Ê-sunamima, à Sippar-Amnanu, et lui fixa des offrandes.

Après que (Nergal-šar-uṣur) eut rempli son temps, et pris le chemin de sa destinée, Lâbaši Marduk, son fils (encore) enfant, et ignorant de l'art de régner, contre la volonté divine, monta sur le trône royal.

Colonne 5 ... Ils me conduisirent à *Ê pa*, répandirent à mes pieds leurs présents,

firent baiser mes pieds, acclamèrent ma royauté. Par la volonté du seigneur Marduk, je fus promu à la principauté du pays, pendant qu'on chantait : « O le père de la patrie ! » et il n'y avait pas de rival. C'est moi le délégué puissant de Nabuchodonosor, et de Nergal-šar-uṣur, les rois mes prédécesseurs. Je n'ai pas méconduit leurs armées confiées par eux à ma main, j'ai contenté leur cœur. Quant à Amil Marduk, fils de Nabuchodonosor, et à Lâbaši Marduk, fils de Nergal-šar-uṣur..... ils violèrent les commandements de .....

Colonne 6 ... Je les implorai. Je méditai dans mon cœur sur le déclin de la grande étoile et de Sin. Le noble seigneur se tint à mon côté et me dit : Ce déclin n'a pas trait à un mauvais présage. Dans ce même songe Nabuchodonosor, roi, mon prédécesseur, et le *Šakkannak* se tenaient en armes. Le *Šakkannak* dit à Nabuchodonosor : Parle à Nabonide et qu'il te fasse le récit du songe qu'il a vu. Nabuchodonosor l'entendit et me dit: Dis-moi ce que tu as vu de favorable. Je lui dis: Dans mon songe, j'ai vu propicement monter dans les cieux, une grande étoile, la lune et la planète Marduk. Il m'appela par mon nom.....

Colonne 7 ... (Je fis faire) un DIL-BAT, un IDIB-BAT SAG-UŠ.... une étoile ŠU-PA, une étoile .... un grand .... habitants célestes : je leur fis donner de grandes dimensions (?) et les plaçai, et les invoquai, en présence de mon seigneur Marduk, en faveur d'une vie longue, de la fermeté du trône, la durée de la dynastie, l'exaucement de mes vœux.

Je me couchai et au milieu (?) de la nuit, je vis la déesse Nin-(?)-ga qui vivifie les morts et donne la longévité, je la priai pour une longue existence, pour qu'elle me tournât sa face (en signe de faveur). Elle se tourna donc vers moi, avec un aspect brillant, elle me regarda en confiance, m'accorda son amour.

J'entrai donc dans Ê-ŠA-PA-KALAMA-ŠUMMU, et devant Nabû qui prolonge les années de règne, il m'investit du sceptre de justice, de la fidèle *ušparu,* du nom royal, de la juridiction du pays. Je visitai aussi la demeure de Tašmetum, la grande déesse, donatrice de la vie, afin qu'elle rendît le seigneur Marduk favorable à mes désirs : la multiplication des vieux jours, l'abaissement des royaumes. Révérencieusement, je rendis mes devoirs à notre seigneurie, maître Marduk, avec gémissement et prière; je gagnai son temple, lui présentai mes supplications, lui exprimai le désir de mon cœur : Puissé-je obtenir, ô roi, ce que ton cœur royal a mis par surcroît dans le mien ! Ne me prodigue pas, si je suis ingrat, ce que, ô seigneur des seigneurs, tu confies à mes mains ! O mon dieu de tout temps, décrète-moi la souveraineté sur les rois; prolonge mes jours, mes années dans l'allégresse !.....

Colonne 8 ... Des.... en pierre.... au brillant éclat, pour Êa, le seigneur qui amplifie ma royauté; pour Nabû qui préside aux légions du ciel et de la terre, qui prolonge les jours de ma vie; pour Tašmetum qui garde mon âme; pour le vêtement de fête de leur divinité je fis faire magnifiquement. Je renouvelai pour mon seigneur Êa la couche dont les bases s'étaient écroulées, et qu'un roi antérieur avait faite: je la fis comme elle était auparavant. Je la replaçai dans sa cabine, pour son repos, dans Ê-UTU-KALAMA, au pays de Ḥana.

Je suis un roi dont chaque jour, sans relâche, l'esprit est préoccupé du ravitaillement de l'Esaggil et de l'Ezida. Les portes de bois des chapelles du temple du dieu de ciel et terre, la maison d'oracles de Marduk et Zarpanit, les portes d'Ê-HAR-ŠAG, aux deux côtés de l'Ê-KISAL-MAḪ, les cinq grandes portes de la déesse ma dame, de la procession de Zarpanit, la chérie de Marduk, qui affermit les fondements de mon trône royal, je les revêtis d'or brillant; sur la grande plate-forme d'Ê-KISAL-MAḪ, dont les portes étaient faites à battant à revêtement de bois, je refis à neuf leur battant en forme de portes à *lulimu* de cèdre. Je les garnis de ....., et les fis briller comme le soleil; je fis paraître leur revêtement, en leur manière d'être primitive, et les fixai en leur lieu, pour la procession de Bau. Des serpents de cuivre qui sur le pavé de l'Ê-KISAL-MAḪ.....

Colonne 9 ... Je suis un pourvoyeur qui fournit de dons magnifiques les grands dieux. Le dixième jour de Nisan, quand le roi des dieux, Marduk, et les dieux du ciel et de la terre viennent habiter Ê-SIGISSE-AMAR, la maison de prière, la maison de fête de Bêl, — 100 talents, 21 mines, 100, 1 (?), 5 talents, 17 mines....., en sus des offrandes (?) annuelles, qui, à titre d'hommage, (sont prélevés) sur les produits de mon pays, l'abondance des provinces, le revenu de chaque habitant, — les trésors des rois, richesses immenses que le prince Marduk m'a confiées; je fis présenter ces offrandes chères à leur cœur, à Bêl, à Nabû et à Nergal, les grands dieux qui aiment ma dynastie et gardent mon âme à jamais. J'ornai 2,750..... que le seigneur Marduk m'avait octroyés et confiés, en plus qu'aux rois mes prédécesseurs. A son père, à sa mère, à Bêl (lui-même), à Nabû, à Nergal, les grands dieux qui marchent à mes côtés, j'en fis cadeau. Après avoir célébré la solennité de la maison de l'Akit, j'installai Bêl et le fils de Bêl dans leur bonne demeure; j'amenai des dons splendides, dans les grandes villes, comme apport de Bêl et Nergal; j'allai à Ninâ, à Larsa, à Our, et introduisais des... en pierre... devant Sin, Šamaš et Ištar. Sur mon parcours, l'oracle du dieu ḪAR, le conseil du dieu MAḪ.

Colonne 10 ... Depuis (longtemps) leurs fondements (s'écroulaient), et ils n'habitaient plus chez eux. Le seigneur Marduk m'attendait, et me chargea de renouveler le sanctuaire de la divinité, de réconcilier les dieux irrités, de restaurer leurs demeures; il le manda de sa bouche auguste, à mon gouvernement. A Ḥarran, pour le temple Ê-ḪUL-ḪUL, qui était renversé depuis 54 ans, dont le sanctuaire avait été dévasté, lors des ravages des Umman-manda, il pressa avec les dieux l'heure du salut. 54 ans s'étaient écoulés quand Sin rentra chez lui; il rentra donc maintenant chez lui; Sin, le seigneur du disque, se souvint de sa demeure auguste; lui et tous les dieux ses compagnons qui étaient sortis de leur sanctuaire. Marduk, le roi des dieux, avait ordonné leur rassemblement. Le cachet en *ašpu* précieux, en pierre *royale*, dont Asurbanipal, roi d'Assyrie, en souvenir de lui, avait orné la statue de Sin, dont il avait fait l'*abru*, et sur lequel cachet il avait gravé les titres de gloire de Sin, qu'il avait mis au cou de Sin; cet objet d'art qui, depuis de longs jours, avait été caché (?), lors des ravages de l'ennemi, je vis en dormant à son sujet les oracles, dans l'Esaggil, la demeure qui garde les secrets (?) des grands dieux.....

Colonne 11 ... *(Divers présages.)*

NOTES

Col. I. — La restitution *aššaputum* me semble obligée.

2. La restitution *irri* est au moins plausible.

5. *Ta-a-a-ru ul irtaši* est irrécusable.

12. L'action d'*ušalpit* s'exerçant généralement sur des choses concrètes, *billudê* ne saurait avoir ici l'acception ordinaire de « constitutions, ordonnances des dieux ». Il s'agit peut-être de ces ordonnances, mais gravées sur la pierre ou sur les murs (*uṣurâti*)?

Col. II. — 13. *Iriba-tuktê ; il a fait croître les membres,* litt. *les os.* Cf. Jensen, K. B., II, 264, note.

18. *Ilu* est certainement à mettre au pluriel.

26. *Mi-e-si* est synonyme de *parṣu*, R. II, 25, 5; *mêsi* a donc le sens d'*appartement sacré, naos, sanctuaire,* etc.

34. *Ša šillati iqqibšu* (l'œuvre de Marduk), sa revanche de malédiction. *Iqqibu* est construit avec *utêra* (*Sanh.*, III, 23) ce qui insinue l'idée de « vengeance, de châtiment en retour ». Cf. Zimm., BP. 73, 67. — *Asurb.*, IV, 67. Ce n'est pas là toutefois un sens *précis.*

40. *Lâ maial ni-gar inal.* Peut-être veut-on dire que le roi était infatigable, qu'il ne s'étendit sur aucun lit de repos, ou qu'il ne dressa aucune couche. NI-KAR resterait obscur, je crois, lors même que l'interruption subite du texte n'ajouterait pas encore à la difficulté.

Col. III. — 19. *Suluḫḫu* (cf. K. B., III, 2, page 76, ligne 10, page 78, l. 17) est un autre mot comme *admanu*, *simakku, mêsu*, *kiṣṣu*, etc., pour dire « sanctuaire, cabine, niche, naos, etc. » Nous n'en connaissons pas le sens spécifique.

22. *Ku* dans *ṣimidku* est pour šu. L'inverse se trouve aussi dans les inscriptions de Nabonide, K. B, III, 2, page 88, I, 43.

Au-dessus de la 3e colonne, et hors de l'encadrement, se trouve le symbole phénicien ou punique de Tanit, ou plutôt le signe égyptien de *vie.*

Col. IV.— 28. A partir de cette ligne, on pourrait traduire à la rigueur : « Dans È-su-na-mi-ma, dans Sippar, il fit demeurer le dieu Amnañu. » Mais la mention de Sippar sans spécification, après qu'on vient de citer Sippar-Anumit, me paraît suspecte. Il a dû exister un Sippar-Amnanu, et un dieu Amnanu. Il y a eu des villes de ce nom en Elam, Dûru-Amnani, Dûru-Amnanima (*Asurb.*, V, 45). Arrapḫa nommé plus haut dans notre texte est une ville voisine de l'Elam. BIT-Šunamima paraît être un nom élamite. — Pour le pays d'Amnanu, cf. Lehmann, *Šamašš*, I, 76.

39. *Riddi.* Infin. Ift. de *radû*, *ridû.*

40. *Kîma la libbi ili*; comme *kî la libbi ilâni. Khors. Sarg.* 124.

Col. V. — 5. *Ušassiqu* pour *ušansiqû.*

11. *Êma* a certainement ici le sens de « pendant que ».

Col. VI. — 3. *Ušallisunati* pour *usallišunuti,* sorte de confusion qui se trouve aussi ailleurs, dans les inscriptions de cette époque.

15. *Šakkannaku* est écrit *Amil*-GIR-ŠE-TAH-Ṵ au lieu de l'idéogramme ordinaire *Amil*-GIR. Les deux sont identiques, car ce dernier signe se lit NITAḤ, NITA ; et ŠE-TAḤ se peut lire aussi NI-TAḤ, comme je l'ai montré ZA., VII, 191.

23. Le sens de KA-KA-a-šu est clair, la lecture indécise; peut-être se servait-on phonétiquement de *kakâ*(*šu*) en assyrien.

Col. VII. — 1. Et seq. Pour *Idib-bat*-SAG-UŠ ; cf. Jensen, *Kosm.*, p. 114, pour *kakkabu* ŠV-PA, *ibid.*, 147. Le dernier signe de la 2e ligne est probablement pour URU-GAL. Cependant, il est fait comme nous l'indiquons.

17. *Suḫriru* est évidemment de *Saḫâru* « tourner », comme le prouve *tušaḫḫi-ramma*, ligne 19 ; redoublé à la 3e radicale, ce mot n'a rien de commun avec le sens du quadrilittère שחרר.

22. Il faudrait *tušrimmi :* peut-être a-t-il la lecture *tuš*.

Col. VIII. — 3. Même pierre que R. V. 65, 35.

22. *Mât Ḫana;* se trouve près du pays de Lullubi. R. V. 14, 19 *c*, à l'ouest de l'Élam. Sur la situation de ces deux pays, Jensen s'est trompé à fond, dans KB., III. 1, p. 134, note.

57. *Kisi-e* est le même mot que *Ki-sa* écrit KI-DI. Delitzsch lit toujours ce dernier mot *Kidi* (HWB., 317) dans Nabon.-Ur, III, 34. Bien à tort.

58. Le deuxième signe se rapproche de de Gudêa *Cyl. A*, 9. 15; 18. 13; 19. 3; 13. 7; 14. 19; 20. 27, qui doit être le signe *il*, comme je le montrerai ailleurs.

Col. IX. — 7. J'insiste sur la lecture È SIGISSE AMAR. Le dernier signe ne peut être lu autrement, bien que I R. 55, 7, semble avoir deux fois SIGISSE. La différence n'est pas grande entre les deux signes et on a pu se tromper, dans R. Ici, le sens est *Maison d'immolation du jeune taureau.*

9. Nouveau le nom de Marduk (*an*) *Bêl Kittu,* « Seigneur du Droit ».

13. Il est difficile de ne pas admettre d'après le contexte pour *kirri-e,* le sens général d'*offrandes, oblations,* etc. Le premier signe est d'ailleurs incertain.

19. Nous connaissons un vaisseau et un vase *lupputte* avec l'idg., qui signifie aussi *eṣêlu*, « lier ». Entre *irbi, hiṣib* d'une part, *bušê* de l'autre, *lupputtê* peut bien signifier « choses amassées, réunies, trésor, etc. ».

31. Le signe ṢAB dans ṢAB-ni (*umma-ni*) est fait différemment dans cette inscription du signe UT. Il ressemble entièrement à celui de Gudêa, *Cyl. B*, 9. 15; 12, 10. Probablement à l'origine, il n'y avait aucune différence entre et moderne, mais ces deux signes différaient de ṢAB (= moderne).

35. *Maḫriššu* pour *maḫriya.*

38. *Ku* peut être pour *ka :* « à ton père, à ta mère (ô Bêl!), à Bêl, à Nabû...; » ou bien pour *šu :* « à son père, à sa mère, à Bêl (lui-même), à Nabû... »

50-55. Les trois dieux correspondent aux trois villes nommées : Ninâ(ki) et Iš-tar (*alias* RI), Larsa et Šamaš, Uru et Sin.

Col. X. — 16. *Iteqbu* ou *iteqpu.* Cf. R. III. 38, n° 1, obv. 15, *umê imlû ukkipa*

adannu : « Die Tage waren erfüllt, die Zeit war herbeigekommen » (d'après Del., HWB., p. 58).

19. *An-na-meš* doit avoir ici un sens verbal, intransitif : (54 ans) s'étaient écoulés, quand... Dans ce terme, on envisagerait le passé comme *au-dessus* de l'avenir. C'est ainsi que AN-TA peut signifier *en amont* par rapport à KI-TA, *en aval*. Cf. *umê ullûti*, jours anciens. Rac. עלה.

29. AŠ pour *ina*. Lapsus du graveur qui a entendu « signe ⊢ » et écrivit ⊢⊢, les deux signes se lisant *aš*.

37. *Uṣappû*, pour *ušappû*, ופא.

44. *Mulumu*, rac. לוה (?) ou לאה.

45. Malgré la place vide, rien à restituer devant *anni-e-šu*.

51. *Natiti*, pour *pirišti* (?) Cf. VK. 65. I. 33. *Bît mummu, naṣir pirišti ilâni rabûti*. Rac. אתה. Mot à mot : les vues des dieux (??)

Col. XI. — 3. De nouveau Ê SIGISSÊ AMAR.

26. SAG-AḪ. Partout ailleurs dans ces sortes d'*omina* SAG-ḪAR. Ici toujours SAG-AḪ.

38-39. Se trouvent II R. 43. 18. Tous les *ša* transcrits sont le signe ŠA, GAR archaïque de l'inscription. Les ⋔ sont rendus par 4.

ALTÆGYPTISCHE MAASSE

von

Prof. Aug. Eisenlohr.

A. *Hohlmaasse.*

Seitdem ich zu Beginn des Jahres 1875[1] auf Grund meiner Studien des mathematischen Papyrus Rhind das System der altægyptischen Hohlmaasse darzulegen mich bemüht und dasselbe in eingehender Weise in meinem mathematischen Handbuch der alten Ægypter (siehe besonders S. 11, S. 204 ff.) begründet habe, sind von verschiedenen Seiten Versuche gemacht worden, einzelne Aufgaben dieses Handbuchs, insbesondere die Berechnung der Fruchtspeicher [hieroglyphs] *šaā* genannt (Nr 41-46 des Papyrus), bei welchen die altægyptischen Hohlmaasse Verwendung finden, in etwas anderer Weise zu erklären, als ich es gethan hatte. Dies schien namentlich desshalb von Wichtigkeit, weil in einzelnen Beispielen ausdrücklich die Elle als Längenmaass der Dimensionen der Fruchtspeicher genannt wird und sich daraus vermuthlich ein bestimmtes einfaches Verhältniss zwischen altægyptischem Längen- und Hohlmaass ableiten liess. Es ist ja die gewöhnliche und begründete Annahme, dass zwischen Längen- und Hohlmaass, ja zwischen diesen und Gewicht und selbst den Münzen bei gebildeten Völkern ein ein-

1. *Æg. Zeitschrift*, 1875, S. 40 ff., mit Tafel.

faches Verhältniss bestanden habe, wie wir ein solches in dem französischem Meter-Liter- und Grammsystem in seiner höchsten Ausbildung sehen. So soll für Griechenland ein solches schon Solon erdacht haben. Nach Hultsch (*Griech. und röm. Metrologie Zweite Bearbeitung*, 1882, S. 70 u. 511) war ein 9 Chœn haltendes Gefäss gleich einem attischen Cubikfuss, die römische Amphora (griech. Κεράμιον) von 26,26 Liter hatte nach Hero (ed. Hultsch, S. 170, 52, 53) bei welchem wir so viele Reminiscenzen aus dem Rhind Papyrus finden, 1 römischer Cubikfuss $2{,}96^3$, in Litern genau 25,934 Liter und nach dem gleichen Hero (ed. Hultsch, S. 171, 54) war ein römischer Modius (Scheffel, $8\frac{3}{4}$ Liter) der zehnte Theil einer römischen Cubikelle $4{,}436^3 = 87{,}29$ Liter. Herr Oppert, welcher (*Étalon des mesures assyriennes*, p. 28; *Orient. Congress, zu Berlin*, I, S. 247) das babylonische Längenmaass *u* immer noch von der Halbelle, welche er auf der Statue des Erbauers von Sirpurla fand (fraglich ist es übrigens ob man die Maassstäbe auf Statuen als genau der Wirklichkeit entsprechend zu denken hat), und nicht von der ganzen Elle versteht, obwohl die Tafel von Senkereh sicher den Finger 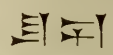 *ubān* als den 30gsten Theil dieses *u* bezeichnet, der doch nicht nur 9 mm., betragen haben kann den 30gsten Theil von Oppert's Halbelle, Oppert also sieht in dem Würfel dieses U, von ihm Spanne genannt (*Berliner Orientalisten Congress*, I, p. 248), das Maass Epha von 19,9 Liter. Auch in den sehr gründlichen Arbeiten von C. F. Lehmann über altbabylonisches Maass und Gewicht in den Verhandlungen der Berliner Gesellschaft für Anthropologie, etc., vom 16 März u. 19 October 1889, wie in den Verhandlungn des *Stockholmer Orientalisten Congresses*, Section sémitique B, p. 167 ff. bes. S. 195, 199, wird babylonisches Längenmaass, Gewicht und Hohlmaass in Beziehung gesetzt und behauptet (p. 307 der erst angeführten Abhandlung), dass die schwere Mine von ca. 984 gr. der Cubus des Zehntel der babylonischen Doppelelle von 994,5 mm. sei. Lehmann's Versuch, alle andern antiken Maasse, so auch das altægyptische, aus dem babylonischen abzuleiten, scheint mir nicht gelungen. Für die ægyptischen Maasse kennt man schon lange das Verhältniss des Hohlmaasses *hin* zum Gewicht *tenu* = 10 *kat*. Das Hin Wasser wog wenigstens in ptolemæischer Zeit 5 *tenu*. Der Gewichtsstein aus der Sammlung Harris von 5 kat = $\frac{1}{2}$ tenu wiegt 45,2297 grmm. der im Louvre 33, N° 25 *ca* 45, 48 gr., also das Hin Wasser (5 tenu) 10 mal mehr d. i. 452,3 bis 454,8 gr. oder in Liter 0,452 bis 0,455 Liter. Lepsius sowohl wie Nissen in seiner Metrologie betrachten das *ten* als den Cubus der kleinen Elle von 4, 5 dm., geben ihm also $91\frac{1}{8}$ gramm, was mit der obigen Bestimmung ziemlich übereinstimmt.

Die genannten Beispiele des mathematischen Papyrus, in welchen die Maasse der Fruchtspeicher in Ellen gegeben sind, liessen hoffen für diese frühe Zeit (12. Dynastie) das Verhältniss von ægyptischem Längen- und Hohlmaass zu ergründen und wirklich hatte ich in meiner Tabelle der altægyptischen Maasse *Æg. Zeitschr.*, 1875, ein Hohlmaass von 20 ægyptischen Cubikellen = 2894 Liter angenommen. Denn in mehreren Beispielen über Berechnung von Fruchtspeichern wird die *Elle* ausdrücklich als Längenmaass genannt, so in N^r 43, 45 und 46 meiner Ausgabe wovon namentlich die beiden letzt genannten Beispiele vollständig verständlich sind. Ich nahm desshalb keinen Anstand, wenn der cubische Inhalt einer Fruchthauses durch 20 dividirt wird, um die Anzahl der

das Fruchthaus füllenden Getreidemaasse zu finden, einem solchen Maasse den allerdings sehr beträchtlichen Raum von 20 ægyptischen Cubikellen oder 2894 Liter zuzuweisen (*Æg. Zeitschr.*, März/April 1875, Tafel).

Die vorhergegangene Zulegung des halben Betrages zu dem Producte aus den drei Dimensionen, z. B. in N^r 44 : $10 \times 10 \times 10 = 1000 + 500 = 1500$ und die dem entsprechende Reduction auf $\frac{2}{3}$ in den umgekehrten Beispielen (nämlich der Berechnung der Dimensionen aus den das Fruchthaus füllenden Maassen) erklärte ich mir durch die schief ansteigenden Getreidebehälter, welche sich häufig in Denkmälern finden und nach Mahmud Pascha (*Le Système métrique actuel d'Égypte*, p. 18) haben noch heutzutage die ægyptischen Fruchtmaasse selbst eine conische Form. — Obwohl sich dieses grosse Maass von 2894 Liter nicht unschwer in das Hin- und Beschamaass und deren Vielfache einfügen liess, so glaubte ich doch in meinem mathematischen Handbuch der alten Ægypter dasselbe aufgeben zu müssen, weil im unmittelbaren Anschluss an die Rechnung der Fruchtspeicher (N^r 47, p. 114, meines Handbuchs) das Getreidemaass in Zehntel und Hundertel zerlegt wird und weil das Hundertel desselben 1 Bescha, so kann nach meiner Ansicht das in den Berechnungen der Fruchtspeicher gebrauchte Maass kein anderes sein als das Maass von 100 Bescha = 1000 Hin oder 450 Liter. Ich war desshalb genöthigt mich nach einer anderen Erklärung des Missverhältnisses zwischen dem cubischen Inhalt der Fruchthäuser und der dafür berechneten Getreidemenge umzusehen und kam so auf die, wie ich selbst zugestehe, mangelhafte Auskunft, dass das Getreide in Garben eingeführt, aber nur als Körner berechnet sei oder dass die Körner nur in dünne Schichten gelegt waren, um der Luft Zutritt zu verschaffen (S. 99 u. 207 meines Handbuchs).

Der erste, welcher eine bessere Lösung des Problems versuchte, war Paul Tannery in einem Aufsatze der *Revue Archéologique*, 1881, N. S., T. XLI, p. 151 ff. : *Les Mesures des marbres et des divers bois de Didyme d'Alexandrie.* Eine wahrscheinlich durch die Abschreiber entstellte Aufgabe bei Didymus glaubte Tannery durch die Annahme eines körperlichen Maasses zu lösen, welches auf das Quadrat einer Elle nur $\frac{1}{3}$ einer Elle als Höhe hatte. In ähnlicher Weise legt Tannery der Berechnung der Fruchtspeicher ein Maass von $\frac{2}{3}$ der grossen königlichen Elle von 0^m 525 zu Grunde, dessen 20 faches mit 1929^{375} Liter dem 100 Bescha Maasse entsprochen haben müsste. Damit erhält er ein Bescha Maass von 19,294 Liter, welches dem ægyptischen ἀμφορεύς, und $\frac{1}{2}$ ptolem. Artabe gleich kam, und ein Hinmaass von 1,929 Liter; wiewohl wir doch ganz sicher die Grösse des letzteren Maasses schon in alter Zeit (siehe mein *Math. Handb. d. a. Æg.*, S. 206) auf 0,45 Liter bestimmen müssen.

Auch Revillout, welcher sich eingehend mit dem ægyptischen Maass- und Münzwesen beschäftigte (siehe bes. *Æg. Zeitschr.*, 1879, p. 129 ff. u. 133 ff.; *Revue Égypt.*, II, 1882, p. 165 ss., III, 1883, p. 49 ss.) nimmt (*Revue*, II, p. 193) mit mir an, dass die Berechnung des $1\frac{1}{2}$ fachen Cubikinhalts von den schiefen Wänden des Fruchthauses herrührt, die Vermehrung mit 20, bezieh. die Theilung des cubischen Inhalts durch 20 aber ein Maass von 20 Cubikellen bedeute, wie auch ich anfangs dachte. Diesem grossen Fruchtmaass giebt er in seiner Tabelle (*l. c.*, p. 194) 32,000 Ro. Er verwechselt

es also mit dem 100 Bescha (450 Liter) fassenden Maasse, welches 100 × 320 = 32000 Ro hatte und reiht zwischen diesem 20 Cubikellenmaass und dem Beschamaasse noch 4 andere Maasse ein : eines von $\frac{1}{4}$ Cubikelle, das er Artabe nennt, dann solche von 2, 4 und 5 Artaben. 4 Artaben wären nach ihm eine Cubikelle. Nun fasst eine ægyptische grosse oder königliche Cubikelle von 0^m 525 — 144,7 Liter, auf die Artabe kämen darnach 36,175 Liter, was mit der Bestimmung der ægyptischen Artabe durch Hultsch (*Metrologie*, S. 366) übereinstimmt. Revillout nimmt aber sein *bescha* zu $\frac{4}{5}$ der Artabe, es hätte also 29,94 Liter.

Nun wissen wir aber aus den Listen des Mathematischen Papyrus N^r 80-82 ganz sicher, dass das Beschamaass 10 Hin = 320 Ro betrug, da das Hin aber 0,45 Liter (Eisenlohr, *Math. Handb.*, S. 206, nach Chabas und Dümichen), so muss das Bescha nicht ca. 30, sondern nur 4 $\frac{1}{2}$ Liter betragen haben, das Ro $\frac{1}{32}$ des Hin also 14 Cub. Centimeter = 0,014 Liter. Die Liste von Revillout kennt auch ein solches kleines Hin = $\frac{1}{80}$ der Artabe, daneben aber ein grosses Hin $\frac{1}{12}$ der Artabe, also von etwa 3 Liter. Diess setzt Revillout dem hebräischen Hin gleich und doch hielt diess sicher nicht 3, sondern über 6 Liter, während allerdings bei Epiphanius ein heiliges Hin genannt wird, welches mit dem ægyptischen Bescha zusammenfiel. Das ægyptische *àpt* (Dümichen, *Med. Abu Kal.*, Taf. II) hatte 4 Bescha, also 40 Hin und ist von Revillout richtig eingereiht worden. Von den Maassen von 2, 4 und 5 Artaben, welche auf 72, 144,7 und 180 Liter herauskämen, weiss aber der mathematischen Papyrus nichts. — Wohl aber scheint in den späteren Tafeln des *Med. Abu Kalenders* ein Vierfaches des *àpt*, also ein Maass von ca. 72 Litern vorzuliegen, welches dort mit ∩ geschrieben ist und 160 Hin fasste.

Ganz anders fasst Hr. Bortolotti die Sache in seinem höchst bedeutenden Aufsatze : *Del primitivo Cubito egizio*, etc. Fascicolo III, Accadem. di Modena, 1882 und 1883. Auch er fühlt sich veranlasst aus der Berechnung der Fruchtspeicher im mathematischen Papyrus Rhind das Verhältniss zwischen ægyptischem Längenmaass (der Elle) und Hohlmaass abzuleiten. Er geht, wie ich selbst, davon aus (S. 427, *l. c.*), dass das Hin 0,45 Liter betragen, sein 10faches das Bescha 4,54 Liter; dessen 100faches mit 454,6 Liter nennt er, wie ich *moggio* (Malter), sieht aber nicht in diesem moggio das Getreidemaass der Fruchtspeicher (*šaä*), sondern erst im 4fachen desselben 1818,4 Liter, dem 100fachen des àpt von 4 beša. Dieses grosse Maass hat nach ihm 20 ægyptische Cubikellen, aber nicht der grossen, königlichen von $0{,}525^m$, sondern der kleinen von $0{,}45^m$. Der Cubus 20 kleiner Ellen von $0{,}45^m$ giebt 91,125 Cubikdecimeter oder Liter, das zwanzigfache 1822,5 Liter, also wenig über das von Bortolotti angenommene Maass, aus welchem sich rückrechnend die kleine Elle genauer zu 44,966,3 statt 45 cm. berechnet. Die Cubikelle von 90,92 Liter wäre das 1000fache des *uten* (an Wassergewicht) und somit eine einfache Verbindung zwischen ægyptischem Längenmaass, Hohlmaass und Gewicht hergestellt. Ich gestehe, dass mich diese sehr einleuchtende Auffassung von Bortolotti anfangs ganz für sich einnahm, so dass ich ihm sogar vorschlug noch weiter zu gehen und auch die Multiplication der Längenmaasse mit 1 $\frac{1}{2}$ nicht wie ich und offenbar auch er aus den nach oben geneigten Wänden der

Fruchthäuser, sondern aus der Umrechnung von grossen Ellen in kleine abzuleiten, da der Cubus von 7 = 343 nicht sehr entfernt vom $1\frac{1}{2}$fachen des Cubus von 6 = 324 sei, auf 1 grosse Cubikelle also annähernd $1\frac{1}{2}$ kleine Cubikellen kämen. — Ich habe aber die mir anfangs so einleuchtende Auffassung Bortolotti's später fallen lassen und zwar aus zwei schwer wiegenden Gründen. *Einmal ist im mathematischen Papyrus nirgends von zweierlei Ellen die Rede.* Bei der Berechnung der Pyramiden Nr 56 u. ff. ist nur die in 7 Handbreiten getheilte grosse oder königliche Elle gebraucht. Nr 56 : 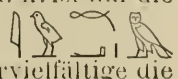 *au maḥ em šop sefeχ* : es hat die Elle 7 Handbreiten. Nr 57 : vervielfältige die Zahl $10\frac{1}{2}$ um zu finden 7. Denn eine Elle ist es. Nr 58 : vervielfältige die Zahl $5\frac{1}{4}$ mal 2 um zu finden die Elle, 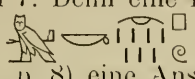 : denn 7 Handbreiten hat sie. Darin, wie Lepsius[1] (*Æg. Zeitschr.*, 1884, p. 8) eine Anspielung auf eine andere Elle oder gar auf eine *grosse* in 6 Palmen eingetheilte, die es NIEMALS gab zu finden, ist mehr als willkürlich. Dass es übrigens schon in früher Zeit neben der Elle von 7 Palmen auch eine kleinere von 6 Palmen gegeben, beweisen die vorhandenen alten Maassstäbe, von welchen die Stein Elle in Florenz aus Memphis und die Holz Elle zu Turin, letztere aus der Zeit des Königs Horemheb, beide aus der 18. Dynastie (cf. Lepsius, *Elle*, Taf. I, *b*, u. Taf. II, *b*) beiderlei Ellen enthielten. Der Ursprung der siebengetheilten Elle, die wohl anfangs allein bestund, da wir nur sie im mathematischen Papyrus vorfinden, ist schwer zu eruiren. Die Eintheilung des Woche in 7 Tage und die Häufigkeit der Siebenzahl bei dem hebräischen Volke lässt eine Beziehung zu einer semitischen Völkerschaft vermuthen, obwohl die Hebræer eine Elle von 6 Handbreiten hatten; dass daneben auch eine Elle von 7 Handbreiten bestund, zeigt Ezech. 40, 5; 43, 13, wo der Tempel nach einer Elle vermessen wird, die eine Handbreite mehr hatte, als die damals gebräuchliche Elle. Sonst findet sich die Siebentheilung des Längenmaasses nur bei der Klafter (= 4 grosse Ellen), deren Siebentel sowohl in Kleinasien, als in Olympia als Fussmaass gebraucht wurde (Hultsch, *Metrol.*, II Aufl., S. 567, Anm. 1, und S. 530). Die Sechstheilung der

1. Schon für das zweite Heft des 1884 Jahrgangs der *Ægypt. Zeitschrift* hatte ich an die Redaction derselben einen Artikel eingeschickt, in welchem ich den von Lepsius im ersten Hefte 1884 gegen meine Auffassung gerichteten Aufsatz : Ueber die 6 palmige grosse Elle von 7 kleinen Palmen Länge in dem « *Mathematischen Handbuche* von Eisenlohr » zu widerlegen suchte. Der Artikel wurde auch zum Druck gebracht, aber von dem damals schon schwer erkrankten und dadurch höchst reizbaren Lepsius übelgenommen und von ihm mit einem Gegenartikel voller unberechtigter Invective begleitet, so dass ich Lepsius, mit dem ich immer auf's Beste gestanden war und dessen hohe Verdienste um unsere Wissenschaft ich voll anerkannte, bitten musste, die beleidigenden Stellen aus seinem Artikel zu entfernen, worauf Lepsius, « um nicht, wie er mir schrieb, mit einer Disharmonie zu enden », beide Artikel zurückzog. Da aber, wie ich aus Brugsch, *Ægyptologie*, S. 141 und S. 371 ersehe, die Frage nach der Theilung der altægyptischen Elle noch nicht als entschieden betrachtet wird, so muss ich hier wiederholen, dass von einer Theilung der grossen Elle in 6 šop (Handbreiten) nirgends eine Spur vorhanden ist, dass es also nicht zweierlei šop gegeben hat, wie Lepsius annahm. Der mathematische Papyrus kennt offenbar nur die Elle von 7 šop. Ebenso ist ja die Elle am Nilometer von Assuan, welche 53 cm. beträgt, nur in 7 Unterabtheilungen getheilt. Keine der noch vorhandenen ægyptischen grossen Ellen zeigt eine Abtheilung in 6 Theile, sondern nur in 7 Handbreiten und 28 Finger. Was mit dem Ellen- und šop Maass auf der linken Unterseite der Turiner und der ehemaligen Harris Elle (siehe Lepsius, *Altæg. Elle*, Taf. I. *b*; Taf. II, N° 5) gemeint ist, ist noch nicht erwiesen. Lepsius sah darin (*loc. cit.*, S. 48) Bezeichnungen der grossen und kleinen Elle mit ihren Unterabtheilungen. Aber 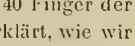 und kann ohne ʊ bei den Strichen niemals erste und zweite Elle, sondern nur *eine* Elle, zwei Ellen bedeuten. Ich dachte daran in dem unter 4 Fingern stehenden « 1 Elle 4 šop » (24 + 16 = 40 Finger der kleinen Elle) ein auf $\frac{1}{10}$ verkürztes Maass zu finden, es ist diess aber sehr fraglich und so unerklärt, wie wir ähnlichen Maassbezeichnungen auch auf der Festtafel von Palermo begegnen, wo keine Beziehung zum obenstehenden Texte zu erkennen ist.

Elle ist sicher babylonischen Ursprungs. Die Tafel von Senkereh zeigt uns die Elle *u* in 30, d. i. 6 × 5 Finger oder 6 Hände (3 Doppelhände) getheilt, wie auch der Maassstab auf der Statue von Telloh (Sarzec, *Découvertes*, pl. XV, 3) 6 ganze Finger und dann einen Finger in 2, 3, 4, 5 und 6 Theile getheilt aufweist, wie wir eine solche noch weiter gehende Theilung des Fingers auch auf den ægyptischen Ellen (siehe Lepsius, *Elle*, Taf. I, II) antreffen. Nehmen wir den 27 Centimeter langen Maassstab von Sirpurla als eine *wirkliche* halbe Elle, so müsste die ganze Elle etwa 54 ctm. und 32 Finger von 1,7 ctm. gehabt haben. Denn 16 Finger sind auf der halben Elle eingezeichnet und das Maass eines jeden ist ca. 17 mm.

Geben wir aber zu, dass es schon zur Zeit der Abfassung des mathematischen Papyrus (zur Hyksoszeit) oder gar des Originals aus der 12. Dynastie zweierlei Ellen in Ægypten geben, so bleibt doch gegen die sonst sehr ansprechende Auffassung Bortolotti's bestehen, dass das grosse Getreidemaass der Fruchtspeicher nicht 400, wie Bortolotti meint, sondern nur 100 Bescha fasste. Diess erkennt man deutlich aus der Umsetzung eines Theiles dieses Maasses in Bescha und Ro, wie solche in N^r 43, 5, vorgenommen wird. Wenn mir auch die Form des dort berechneten Fruchtspeichers (siehe p. 106–109 des *Math. Papyrus*) nicht möglich war zu bestimmen, so ist doch sicher dass durch Theilung des Cubikinhalts von 455 $\frac{1}{9}$ (mein Setzer hat p. 105 die 5 weggelassen) mit 20 dieser in das grössere Fruchtmaass übergeführt wird. Diess sollte geben $\frac{455}{20} = 22\frac{1}{2}\frac{1}{4}$ und $\frac{1}{20}$ von $\frac{1}{9}$, das ist $\frac{1}{180}$. Statt dessen steht aber $\frac{1}{45}$. Wenn hier nicht ein Rechenfehler vorliegt, so wäre diess ein Zeichen, dass der Verfasser selbst in Zweifel war, ob er nicht mit einem viermal so grossen Maasse zu rechnen hatte, denn $\frac{1}{180}$ von 400 Bescha ist $= \frac{1}{45}$ von 100 Bescha. — Während nun die $22\frac{1}{2}\frac{1}{4}$ einfach als 100 Bešamaasse aufgeführt werden, wird der Bruch von $\frac{1}{180}$ dieses Maasses erst in Theile des Bescha und Ro übergeführt. Für diejenigen, welchen mein *Mathematisches Handbuch* nicht zur Hand ist, wiederhole ich diese Rechnung: $\frac{1}{180}$ von 100 Bescha sind $= \frac{10}{18}$ Bescha, $\frac{1}{2} + \frac{1}{18} \cdot \frac{1}{18} = \frac{16}{288} \cdot \frac{1}{32} + \frac{1}{64}$ Bescha $= \frac{13\frac{1}{2}}{288}$. Rest $\frac{2\frac{1}{2}}{288}$ oder $\frac{25}{2280}$. Da 1 Ro $\frac{1}{320}$ Bescha $= \frac{9}{2880}$, so sind 2 Ro $= \frac{18}{2880}$. Rest $\frac{7}{2880} \cdot \frac{1}{2} + \frac{1}{4}$ Ro $= \frac{4\frac{1}{2} + 2\frac{1}{4}}{2880}$. Rest $\frac{\frac{1}{4}}{2880}$ oder $\frac{1}{36}$ Ro. Und so finden wir $22\frac{1}{2}\frac{1}{4}$ Maass und in Fruchtzeichen $\frac{1}{2}\frac{1}{32}\frac{1}{64}$ Bescha $2\frac{1}{2}\frac{1}{4}\frac{1}{36}$ Ro (*loc. cit.*, S. 105).

Dazu kommt noch, dass, wie schon oben bemerkt, im unmittelbaren Anschluss an die Berechnung der Fruchtspeicher in N^r 47 das grosse Getreidemaass in Zehntel, Zwanzigstel bis Hundertstel getheilt wird und in dieser Theilung die aus dem ganzen Papyrus und auch aus der Louvrerechnung bekannten Theilzeichen des Bescha verwendet werden, wornach kein Zweifel bestehen kann, dass dieses grosse Maass das 100 Beschamaass war. In der Louvrerechnung (Pap. 3226) aus der Zeit Tutmes III (1500 v. Chr.) wird aber ein 4fach so grosses Maass (für Datteln) gebraucht, als im mathematischen Papyrus. Dieses wird mit ∩ bezeichnet. Die 4 Theile desselben werden durch Punkte ausgedrückt . : ∴ oder ⁂ und entsprechen also den *beša* des mathematisches Papyrus; als Unterabtheilungen des Punktes, also des Bescha, erscheinen dieselben Zeichen, die uns vom mathematischen Papyrus her bekannt sind $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{8}$, etc., so dass wir mit Recht annehmen das Maass ∩ sei = 4 Bescha oder ca. 18 Liter (siehe meine Tabelle der Fruchtmaasse, S. 11 des *Mathematischen Papyrus*). Dem-

selben Zeichen ∩ begegnen wir auf den späteren Tafeln (III ff.) des *Med. Abu Kalenders* aus der Zeit Ramses III (1200 v. Chr.). Die zweite Tafel macht uns mit einem Fruchtmaasse *âpt* bekannt, welches nach den Rechnungen von Tag zum Jahr 40 Hin betragen haben muss (z. B. Z. 29. $\frac{1}{2}$ hin täglich $= 4\frac{1}{2}\frac{1}{16}$ âpt jährlich. $\frac{365}{2} = 182{,}5$ getheilt durch $4.5625 = 40$). Hier sind besondere Theilzeichen für $\frac{1}{2}$ ⊿, $\frac{1}{4}$ ○, $\frac{1}{8}$ ⟍, $\frac{1}{16}$ >, $\frac{1}{32}$ ▭, $\frac{1}{64}$ ∇, dieses *âpt* gebraucht, von welchen nur das *ro* im *Mathematischen Papyrus* wiederkehrt, und zwar im gleichen Wert, wie es dort gebraucht ist, als $\frac{1}{320}$ aber hier nicht des beša, sondern des âpt (siehe die revidirte Umrechnung in meinem *Mathematischen Handbuch*, S. 79). Diese Theilzeichen kehren nun in den Opferlisten der folgenden Tafeln wieder und werden noch durch eines vermehrt ∫, von welchem es nicht sicher ist ob es eine Variante von ▭ $\frac{1}{32}$ oder nicht vielmehr $\frac{1}{30}$ bedeutet. Diese Rechnungen sind nämlich häufig mit Decimalbrüchen $\frac{1}{5}$, $\frac{1}{10}$, $\frac{1}{20}$, $\frac{1}{40}$ ausgeführt, so dass Dümichen (*Altägypt. Getreiderechnung*, S. 5) auf den Gedanken kam, die Abtheilungen des Hohlmaasses ∫ als $\frac{1}{30}$, ∇ als $\frac{1}{60}$ aufzufassen (S. 12 der *Getreiderechnung*, in seinen Opferlisten dagegen [Text zu Taf. IV und Taf. VII, *b*] als $\frac{1}{24}$ und $\frac{1}{120}$), während er nur die höheren Abtheilungen als $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{8}$ und $\frac{1}{16}$ gelten lässt. — Da aber diese letztern nach Taf. II Abtheilungen des âpt (40 hin Maasses) sind, so muss das ▭ der späteren Tafeln das âpt bedeuten und das Vierfache dieses ▭, welches ∩ geschrieben ist, ein Maass von 160 Hin ausdrücken, während demselben im Louvre Papyrus nur $\frac{1}{4}$ dieses Wertes zukam. Es wäre also das *ro* immer $\frac{1}{320}$, aber im *Mathematischen Papyrus* $\frac{1}{320}$ des Bescha, im *Med. Abu Kalender* $\frac{1}{320}$ des 4 mal grösseren âpt. Diess lässt vermuthen, dass irgendwo eine Verwechslung zwischen bescha und âpt statt hatte und dass Bortolotti mit seiner Aufstellung doch Recht haben konnte.

Zur besseren Uebersicht stelle ich die angestellten Vergleichungen kurz zusammen:

1. Die Maassunterabtheilungen sind im Papyrus Louvre 3226 die gleichen des ($\frac{1}{4}$ ▭ ∩) wie die des Bescha von 10 Hin im *Mathematischen Papyrus*.

2. Die Unterabtheilungen des *âpt* (40 Hin, *Med. Abu*, II) ⊿ $\frac{1}{2}$, ○ $\frac{1}{4}$, ⟍ $\frac{1}{8}$, > $\frac{1}{16}$, ∇ $\frac{1}{32}$, *ro* $\frac{1}{320}$ sind die gleichen wie die des ▭ (*Med. Abu*, III ff.) $\frac{1}{4}$ ∩.

3. Das *ro* vielleicht auch das ∇ (↓) ist $\frac{1}{320}$ (resp. $\frac{1}{64}$) des *beša* (*Math. Pap.*), des âpt (*Med. Abu*, II) und des mit letzterem wahrscheinlich gleichen ▭ (*Med. Abu*, III ff.).

In der letzten Zeit hat sich Hr. Griffith in einem sehr bemerkenswerten Artikel der *Proceedings of the Society of Biblical Archæology*, Vol. XIV (1892), p. 403 ff.; Supplement, Vol. XV (1893), p. 301 ff., bemüht das ganze System der ægyptischen Gewichte und Maasse festzustellen. Auf Längen- und Flächenmaasse und den durch seine Arbeit bezeichneten Fortschritt werde ich später zu reden kommen. Im Anschluss an die Betrachtungen von Tannery, Revillout und Bortolotti will ich aber zuerst von seiner Auffassung der ægyptischen Hohlmaasse handeln, um so mehr als Hr. Griffith glaubt aus seiner Erklärung der Aufgaben der Fruchtspeicher im mathematischen Papyrus diese Maasse und das Verhältniss von ægyptischen Längen- und Hohlmaass aufgefunden zu haben.

Das Mittel dazu entnimmt Griffith dem früher in Händen von Lepsius befindlich gewesenen *Papyrus Westcar*, welchen Prof. Erman edirt und erklärt hat. Leider hat letzterer durch seine verkehrte Transscription, so der Vokalzeichen durch einfache und doppelte Spiritus, des durch w u. s. f. den Wert seiner nicht unbedeutenden Arbeit geschmälert. Ich werde die anzuführenden Worte in der weit besseren alten Transscription geben, welche auch durch den zweiten internationalen Orientalistencongress zu London angenommen worden ist. Auf Befehl des Sonnengottes Ra (*Pap. Westcar IX*, 24 ff.) war die Reṭ-ṭeṭ, die von Ra schwangere Frau des Priesters Rauser zu Sachebu durch die Göttin Isis und ihre Gehülfen von 3 Kindern entbunden worden, denen das Königtum verheissen war. Zum Dank für diese Hülfeleistung beschenkte Rauser die Göttinnen mit Gerste, welche sie dem Gotte Chnum zu tragen gaben. Weil aber Isis die Geburt der Kinder mit einem Wunder zu verbinden wünschte, legten die Göttinnen königliche Diademe in die Gerste und brachten dieselbe nach dem Hause des Rauser zurück, sagend sie wollten dieselbe bis zu ihrer Rückkehr in einer verschlosseren Kammer liegen lassen. Nachdem sich Reṭ-ṭeṭ wieder erholt hatte, frug sie ihre Dienerin (XI, 20), ob das Haus in Ordnung sei. Es wird ihr erwiedert, dass das Haus mit altem Guten versehen sei mit Ausnahme von Töpfen (*hinnu'*), die man nicht gebracht habe. Darauf fragt Reṭ-ṭeṭ, warum man keine Töpfe gebracht habe. Die Dienerin erwiedert : *nefer pu*, es ist gut, *smenχ-āa*, was Erman nicht übersetzen konnte und was möglicherweise so viel heisst als : vollständig fort, ausser die Gerste jener Tänzerinnen (der fliegenden Göttinnen), welche sich in der Kammer (*āt*) unter ihrem Verschluss ( ) befindet (XI, 24). — Reṭ-ṭeṭ schickt nun die Dienerin ab um von der Gerste zu holen, welche die Göttinnen verschlossen da gelassen. Wozu sie diese Gerste braucht, ist aus dem Texte nicht ersichtlich. Es hat ja an *hinnu* Gefässen und nicht an Gerste gefehlt. Erman vermuthet, dass aus der Gerste etwas, etwa Bier, bereitet werden sollte. Für die Gerste wird Ersatz durch den heim kehrenden Gatten in Aussicht gestellt. Die Dienerin öffnet die Kammer und hört darin Kreischen und Musiciren. Das meldet sie der Reṭ-ṭeṭ, die sofort selbst kommt und die Stelle sucht, von der das Geräusch ausgieng. Sie legt nun ihre Schläfe an *pa χaru* und fand, dass das Geräusch darin gemacht wurde (*Pap. Westcar XII*, 4). Dieses *χaru*, das hier ein Behältniss sein muss, in dem sich die Gerste der Göttinnen befand, legt Reṭ-ṭeṭ in mehrere andere Verschlüsse und bringt es in die Kammer, in der sich ihre Gefässe (*ḥinnu'* mit geschrieben) befanden. Das Wort *χaru*, welches im *Papyrus Westcar* ein Behältniss, aber kein bestimmtes Maass, wie Scheffel bezeichnet, obwohl das Deutbild Maassen zukömmt, wie in *ḥotep* (Dümichen, *Kal. Inschr.*, XXVI, 34, 35; XXVII, 15), in *ṭenat* z. B. Dümichen, *Kal. Inschr.*, XVII, 15, 16 (Grosser Harris u. a. 72, 2, steht dafür Sack) und allein stehend häufig im Papyrus Louvre 3226, auch in Dümichen, *Kal. Inschr.*, VI, 19; VII, B, 7; XXIV, *a*, 12, *b*, 15, und öfter, findet sich auch in den Berechnungen der Fruchthäuser des mathematischen Papyrus Nr 41-47, so Nr 41, 3; 43, 3; 44, 3. Das dazu gehörige Deutbild ist hier , was auf einen von Thieren herrührenden Gegenstand, wie Leder, hinweist. Ich hatte dieses Wort, welches stets in Verbindung

mit *reχtu* Inhalt vorkömmt, an *χat* Körper, Cadaver denkend, in *reχtu em χaru* als *körperlichen* Inhalt gefasst, obwohl es auch in der Menephtah Inschrift (Z. 46) als Behältniss der abgeschnittenen Phalli und Hände *χaru* geschrieben vorkommt und dort wohl lederne Körbe bedeutet. Hr. Griffith fasst nun in der genannten Abhandlung (*Proceed. Bibl. Arch.*, XIV, p. 422) dieses *χaru* als ein Getreidemaass, und findet dessen Inhalt wegen des Zuschlages der Hälfte zu den berechneten Cubikellen gleich den $\frac{2}{3}$ ægyptischen und zwar grosser Cubikellen. Da eine grosse Cubikelle 144,7 Liter, so sind $\frac{2}{3}$ derselben = 96,6 Liter. Er leitet also, wie schon Tannery (siehe oben) that, den Zuschlag der Hälfte nicht von den schiefen Wänden des Fruchthauses ab, sondern von der Grösse des Maasses, für das er den Namen *χaru* auffand und dessen 20faches, also 1932 Liter das grosse Getreidemaass wäre, welches in der Berechnung der Fruchthäuser zur Verwendung käme. Er bezeichnet dieses Maass als 100 quadruple *ḥekt*, indem er das von mir mit *beša* bezeichnete Maass = 10 Hin *ḥekt* nennt. Dass der Name *ḥekt* aber nicht dem 10 Hinmaass, sondern dem 100fachen desselben zukam, lehrt Nr 43, Z. 5, und Nr 44, Z. 3, wo das sonst nur geschriebene Maass geschrieben ist. Den Namen *bescha* für das Fruchtmaass von 10 Hin, der allerdings auch Bulak Papyrus Nr 18, Pl. XXIX, als Name einer Getreideart (nach Stern Glossar zu Pap. Ebers : sorghum vulgare, durra) vorkömmt, entnahm ich Nr 71 des mathematischen Papyrus, wo es heisst : mache du den 1 Krug in Bescha, das giebt nun Bescha $\frac{1}{2}$. Dem Zeichen $\frac{1}{2}$ ist kein anderes Wort vorgesetzt, welches das Maass angäbe. Meine Zweifel, ob es nicht doch hier *Gerste* bedeute, habe ich S. 181 und im Wörterb., S. 257/58, ausgedrückt. Auch bin ich bereit trotz Nr 71 den Namen *bescha* fallen zu lassen, sobald wir eine unzweideutige Stelle des 10 Hin Maasses für die Lesung *ḥekt* gefunden haben. In Nr 68 des Rhind Papyrus wird das 100 Beschamaass *ḥekt āā* grosses Ḥekt genannt und auch in Nr 47, 3, wird das 100 Beschamaass, dessen Zehntel berechnet werden, mit bezeichnet. Aber ein direkter Beweis, dass das kleinere 10 Hin fassende Maass *ḥekt* hiess, ist noch nich geliefert. — Viel wichtiger als diese sprachliche Erörterung ist aber die sachliche. Hr. Griffith will, wie seiner Zeit Bortolotti, in dem grossen Maass der Fruchtspeicher nicht das Maass von 100 Bescha à 10 Hin, sondern das von 400 Bescha oder 100 vierfacher Bescha finden.

Er unterscheidet sich von Bortolotti aber dadurch, dass letzterer von der kleinen Elle ausgieng und als das Maass der Fruchtspeicher ein Maass von 20 kleinen ægyptischen Ellen = 1818,4 Liter annahm, während Hr. Griffith das 20fache seines *χaru* Maasses (zu $\frac{2}{3}$ gross. æg. Ellen) also $13\frac{1}{3}$ grosse Ellen = $1{,}929\frac{3}{8}$ Liter als das grosse Maass der Fruchtspeicher betrachtet. Darin sind sie aber einig, dass das Hundertstel dieses grossen Maasses nicht das 10 Hin, — sondern das 40 Hin, — in *Med. Abu* *àpt* genannte Maass sein müsse. Ich habe dagegen schon bei Besprechung der Anschauung von Bortolotti gezeigt, dass das in Nr 43 des Papyrus gegebene Beispiel von einem Maass handelt, welches das Hundertfache des Bescha betrug, nicht aber das 400fache. Als zweiten Beweisgrund habe ich geltend gemacht, dass in der unmittelbar auf die Fruchtspeicherberechnungen folgenden Tabelle Nr 47 unzweifelhaft nicht das Maass

von 400 Bescha, sondern das Maass von 100 Bescha in sein Zehntel, Zwanzigstel, etc., zerlegt wird. Hr. Griffith legt besonderen Nachdruck auf die Vierzahl der Striche über dem Getreidemaass ||||. Er will im Papyrus auch ein zweifaches (Nr 82, 10, 11,) und sogar ein dreifaches Ḥekt (*Bibl. Arch.*, XIV, S. 428) finden, wie seiner Zeit auch Dümichen (*Æg. Zeitschrift*, 1870, p. 45) geglaubt hat in den *Med. Abu* Rechnungen zwischen einem einfachen, doppelten und vierfachen *Sa* ( ) unterscheiden zu müssen. Es geht ja sicher aus dem Papyrus Louvre 3226 hervor, dass zu Tutmes III' Zeit ein 4 mal so grosses Maass als das Bescha (von Griffith *ḥekt* genannt) gebräuchlich war und die *Med. Abu* Rechnungen lehren, dass unter Ramses III nicht nur dieses *ápt* genannte Maass, sondern auch dessen Vierfaches (nach Dümichen *ḥotep*) zum Messen von Getreide verwendet wurde. Wir sollten uns also nicht wundern auch im mathematischen Papyrus, welcher zur Hyksoszeit geschrieben wurde, einem ähnlichen Maasse zu begegnen, das ein Vierfaches des Beschamaasses war. Die in Ellen gegebenen Fruchthäuser scheinen ein Maass zu fordern, welches nicht das 100, sondern das 400fache des Bescha (oder ḥekt) Maasses war, also das 100fache des ápt von 40 Hin. Und doch ist diess direkt im mathematischen Papyrus nicht aufzufinden, der im Gegentheil nur das Hohlmaass von 100 Bescha zu kennen scheint. Eine leise Andeutung des Vorhandenseins eines solchen Maasses findet sich aber vielleicht gerade im Texte des oben besprochenen Nr 43, wo, wie ich dort dargelegt, statt des Bruches $\frac{1}{180}$ in auffallender Weise das Vierfache desselben $\frac{1}{45}$ gesetzt ist.

Ich wiederhole aber, dass in Nr 47 das in Zehntel getheilte Fruchtmaass nur 100 Bescha hat und dieses Fruchtmaass genau so geschrieben wird auch mit Zacken ||||, wie das in Nr 41, 42, 43, 44, 45.

B. *Die ægyptischen Längen- und Flächenmaasse.*

Wenn unsere Untersuchung der ægyptischen Hohlmaasse nicht vollständig befriedigend ausgefallen, so ist es um so erfreulicher dass wir in Betreff der Längen- und Flächenmaasse in den zeitlich weit aus einander liegenden Urkunden in der Hauptsache eine völlige Uebereinstimmung nachweisen können.

Diese Urkunden sind:

1) Die Opfertafel von Palermo und die Gräber bei den Pyramiden aus der 4. und 5. Dynastie (ca. 3500 v. Chr.);

2) Die Verträge von Siut wahrscheinlich aus der 12. Dynastie;

3) Der mathematische Papyrus, dessen Urschrift aus der 12. Dynastie (ca. 2200 v. Chr.)[1], die Copie aus der Hyksoszeit (1700 v. Chr.);

4) Die Amarnastelen (Amenophis IV, 1500 v. Chr.);

5) Der grosse Papyrus Harris (Ramses III, 1320 v. Chr.);

1. Die Urschrift, auf Leder geschrieben, wie solches in der 12. Dynastie gebräuchlich, wohl zusammen mit der Copie gefunden, harrt noch ihrer Entrollung, welche ich schon vor 17 Jahren den Beamten des British Museums empfahl, entweder durch Aufbewahren in feuchtem Keller und Einhüllen in nasse Tücher oder durch Tränken mit absolutem Alkohol.

6) Das Grab von Anibe (Ramses VI, *Denkmäler*, III, 229; 1260 v. Chr.);

7) Die griechisch-demotischen Urkunden zu Turin (ed. A. Peyron) aus der Zeit des Philometor und Euergetes II (ca. 117 v. Chr.);

8) Die Schenkungsurkunde von Edfu und andere Edfutexte aus der Zeit Ptolemæus XI Alexander I (ca. 100 v. Chr.).

Das ægyptische Längenmaass war von alten Zeiten her die Elle, welche 525 (Lepsius) bis 530 Millimeter (Mahmud-Bey) fasste und zuerst in 7 Handbreiten (šop) und 28 Finger (ṭeb) getheilt war. Diese finden wir allein im mathematischen Papyrus, dessen Original aus der 12. Dynastie stammt. Die noch erhaltenen alten Maassstäbe des Amon-em-apt (18. Dynastie) und des Maia (Louvre) etwas kürzer als 525 mm. zeigen neben dieser als königliche Elle (*suten maḥ*) bezeichneten eine kleinere Elle ( ) von nur 24 šop, die sich also wie 6 : 7 zur grossen Elle verhielt. Dass die grosse königliche Elle in alter Zeit auch in 6 šop getheilt war, haben wir schon oben widerlegt. Welche von beiden Ellen die ursprüngliche war, die königliche von 525 mm. oder die kleine von 450 mm. ist schwer zu sagen, Lepsius glaubt (*Æg. Zeitsch.*, 1884, S. 8), dass der 7te šop erst später zu der kleineren hinzugefügt worden, wir finden aber gerade die grosse Elle im ältesten uns erhaltenen Document dem mathematischen Papyrus und in den Pyramiden und den mit denselben gleichzeitigen Gräbern zu Gize und Saqqara (Lepsius, *Altæg. Elle*, S. 5 ff.). Wir haben also keinen Grund anzunehmen, dass neben dieser Elle von 525 mm. in ältester Zeit eine andere bestanden hat.

Die Elle ist nun nicht das gebräuchliche Maass der Feldmessung, wohl aber für Hausplätze. Schon Amadeo Peyron hat in seiner vortrefflichen Bearbeitung der griechischen Papyri (*Pap. græci Regii Taurinensis Musei Ægyptii, Taurini*, 1826–1827) aus dem Process des Hermias und den dazu gehörigen in Young Hieroglyphics 34, 35, veröffentlichten Papyris Grey A, B, C (siehe auch Revillout, *Chrest. démotique*, XXXIII und p. 343; *Procès d'Hermias*, p. 64, Grey A, und p. 74, Grey C) ein doppeltes Flächenmaass für Hausplätze erkannt, wovon das eine das hundertfache des andern war. Das grössere Maass wird im griechischen Texte (Peyron, *Pap. I*, p. 5, Z. 9) πῆχυς οἰκοπεδικός, auch πῆχυς allein genannt, in den demotischen Uebertragungen (Pap. Grey A, B, C, und Pap. Turin 20 u. 21, bei Peyron, *Pap. di Zoide*, T. III) ist das grössere Maass 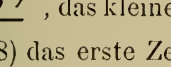 , das kleinere 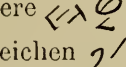 geschrieben. Revillout hat (*Proc. Bibl. Arch.*, XIV, p. 68) das erste Zeichen = Elle genommen, es ist vermuthlich aus *mā* entstanden, obwohl die Elle hierogl. und geschrieben wird. Damit ist im grösseren Maasse *āten*, was auch anderswo in der Bedeutung *Boden* vorkommt, verbunden, im kleineren Maasse *χet pa*. Dieses *χet pa* Hausmaass hat wohl nichts zu thun mit dem Holze und Maasse *χet*, auch *χe en nennuḥ* genannt, welches das in der Feldmessung gebräuchliche Maass war und dessen Länge von 100 Ellen zwar längst vermuthet, aber erst vor kurzem (*Æg. Zeitsch.*, XXXII, S. 64) von V. Loret aus der Rechnung eines Turiner Papyrus nachgewiesen wurde. Schon Peyron (*Pap. græci*, I, p. 135; *Pap. di Zoide*, p. 37) hat mit Recht das kleinere Maass *χet pa* als Quadratelle, das grössere Maass *χet āten* als 100 Quadratellen (1 Elle auf 100) betrachtet. Die Schenkungsurkunde von Edfu (siehe Eisenlohr, Feldertexte *Congrès*

intern. des Orientalistes à Leide, Vol. II) rechnet nur nach *χe* oder *χe en nennuḥ* (siehe oben) als Längenmaass. Da dieses Längenmaass 100 Ellen betrug, so kommt das Quadrat desselben, welches ib. I, 18, 19; II, 1, 2, *sata* genannt wird, der Arura des Herodot gleich, die ja (Her., II, 168) ebenfalls 100 Ellen auf jeder Seite hatte und in grossen ægyptischen Ellen gerechnet 27,56 are fasste.

Die Schenkungen an den Edfuer Tempel 13,209 sata belaufen sich damit auf 416 Hectare. Der ganze Besitz des Horus von Elephantine bis an die Meereskuste wird de Rougé, *Edfou,* CXVI = Brugsch, *Thesaurus,* S. 604 zu 12700 Felder angegeben (Brugsch zieht zum folgenden). Das gleiche Zeichen des Feldmaasses hieratisch geschrieben, findet sich im Grossen Harris, XI, 7; XXXII, *a,* 3; LI, *b,* 1; LXII, *a,* 8; LXVII, 8. An der letzt angeführten Stelle werden die Schenkungen Ramses III an die verschiedenen Tempel Ægyptens auf 1 Million 071,780 angegeben, was als Sata zu 27,56 Are gerechnet fast 300,000 Hectare ergäbe, von welchen 240,000 allein auf Schenkungen an die Tempel von Theben kommen. Diess wäre etwa der neunte Theil der ganzen jetzt bebaubaren Fläche von Ober- und Unterægypten (siehe *Projet d'irrigation perenne,* 1894, p. 4). Es ist darum vielleicht nur eine Unterabtheilung von wie es auch als solche auf dem Palermostein B, Col. 2 vorkömmt.

Aber noch ein grösseres Feldmass, das Zehnfache der Arura, oder Sata, ergab sich aus dem Studium der ältesten Texte. Zunächst wurde Maspero in seiner klassischen Arbeit über das Grab des Amten (*Journal Asiat.,* 1890, und *Études égypt.,* II, p. 226) auf ein ægyptisches Wort aufmerksam, in welchem er ein Mass für Ländermessung erkannte und das er dem ebenfalls dort sich findenden *χa to* gleichstellte. Herr Revillout (*Proc. Bibl.,* XIV, p. 75 ff.) fand in *χa-to* die Arura, während erst Griffith aus dem Studium der von ihm an Ort und Stelle copirten Siuttexte die schöne Entdeckung machte, dass und 2 verschiedene Flächenmaasse sind, von welchen das letzte allerdings dem sata (der Arure) gleich kam, das andere aber das 10 fache desselben ist. Es werden nämlich in einer von Prof. Erman falsch verstandenen Inschrift (Griffith, *Siut,* Pl. 8, Z. 313 ff.) dem Oberpriester 4 Feldmaasse, dem nemu der Grabesgegend 2 und den 8 andern Priestern ( ) je 2 Feldmaasse als Belohnung für ihre Dienste zugewiesen. Die Summe dieser Felder ist auf Z. 313 mit angegeben. Die Addition von 4 , 2 und 2. 8 = 4 + 2 + 10 + 6 sata ergiebt 22 sata oder 2 2 sata. Damit war das Zeichen (sonst 1000) als Flächenmaass von 10 sata oder arura = $2\frac{3}{4}$ Hectare bestimmt, welches sich in den von Maspero erklärten Texten des Amtengrabes findet (Griffith, *Proc. Bibl. Arch.,* XIV, S. 415). Da das Zeichen *χa* sonst 1000 bedeutet, so muss dessen Zehntel 100 eines kleineren Maasses sein. Dieses kleinere Maass ist aber das aus den demotisch-griech. Papyri und aus Papyrus Hay 1 bekannte *meḥ ȧten* von 100 Quadratellen oder πηχεῖς οἰκοπεδικοί.

Im Grabe des Amten wird (*Denk.,* II, 7 *b*) ein Haus beschrieben von 200 Ellen Länge und 200 Ellen Breite. Dazu gehört vermuthlich die nach Tafel VI verirrte Stelle = 4 oder 200. 200 Ellen.

Interessant ist auch die Erwähnung dieses Feldmaasses auf dem Stein aus Dioritschiefer zu Palermo, welchen E. de Rougé in seinen *Recherches sur les monuments des six premières dynasties de Manéthon* (p. 291, 299, 304) besprochen hat. Ich habe diesen Stein 1885 auf meiner Rückkehr aus Ægypten 1885 (*Æg. Zeitschr.*, 1885, S. 58 siehe auch Wiedemann ebenda S. 77) copirt und abgeklatscht. Hr. Director Salinas hat mir später noch einen weiteren Abdruck verschafft.

Die *eine* Seite (A) des Steines enthält in 6 horizontalen Columnen eine Reihe von Festen. Nur in der untersten dieser 6 Columnen wird zweimal der König Snefru erwähnt, aber nicht als Stifter, sondern nur die Paläste desselben und das Aufrichten seiner gekrönten Königschilder im Norden und Süden. Die andere Seite (B) dagegen enthält in 5 Columnen Stiftungen von Königen der 5. Dynastie, zunächst in Col. I des *Aseskaf* (Setiliste Nr 25), dann seiner Nachfolger *Userkaf* (Col. II), *Sahura* (Col. III), *Raneferka* (nach Sakkaraliste Nachfolger von Sahura, nach der Setiliste liegt Menkaura dazwischen) und eines bisher unbekannten Königs, welcher wahrscheinlich [illegible] hiess, nach Wiedemann (am angef. Orte) [illegible] was ein anderer Namen für Raneferka wäre. Zu den Schenkungen dieser Könige gehören auch Feldstücke. Da diese am deutlichsten in den Schenkungen des Userkaf in der 2. Columne zu lesen sind, so wollen wir diese hier herausgreifen.

Die Stiftungen des Königs *Userkaf*, der hier [illegible] geschrieben ist, sind für verschiedene Gottheiten bestimmt und dem gemäss durch verticale Striche abgetheilt. Zuerst kommen die Stiftungen für die Geister von An (Heliopolis), die ja auch auf dem Obelisk Usertasen I erscheinen, dann für die Götter von Ra-sep (cf. de Rougé, *Recherches sur les monuments des six premières dynasties de Manéthon*, p. 269), für Ra, Hathor, die Götter von [illegible] *Pa-mat-cher* (Brugsch, *Dict. hier.*, p. 252), für Sokaris, die Subent, die Uat', die Götter des königlichen Hauses.

Als Zutheilungen finden sich neben [illegible] Opferkuchen u. dgl., tägliche Opfer an Stieren und Gänsen, dann aber auch Feldstücke. Als Ueberschrift derselben dient [illegible] ganz dieselbe Bezeichnung wie wir sie auch im Grabe des Amten (Blatt VI u. VII) finden, darunter steht nun für die verschiedenen Götter einmal 36, dann 24, 44, 43, 54 u. 2 [illegible]. Nur bei der ersten Zahl 36 sind auch Unterabtheilungen und zwar [illegible], 3 (?), $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{8}$, $\frac{1}{32}$. Mit Ausnahme des ersten Zeichens sind diese Unterabtheilungen für $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$, $\frac{1}{8}$, $\frac{1}{32}$, aus andern Texten, namentlich der Edfuschenkung bekannt (siehe Eisenlohr, *Mathem. Handbuch*, S. 10). Das erste Zeichen findet sich aber, wie oben erwähnt, als Flächenmaass sowohl in der Aufzählung der Besitzthümer des Horus (Dümichen, *Hist. Inschr.*, II, Taf. 50 *a*; de Rougé, *Edfou*, 116; Brugsch, *Thes.*, 604/5, Z. 3), als auch in Grossen Papyrus Harris an den oben angeführten Stellen. Wie nun [illegible] und [illegible] den šop Handbreite d. i. $\frac{1}{7}$ der Elle bedeutet (Grab Ramses IV, Lepsius, *Elle*), so ist das erste Zeichen im mathematischen Papyrus die Unterabtheilung des Feldmaasses, aber $\frac{1}{10}$ (nicht $\frac{1}{7}$) desselben, nämlich 1 [illegible] oder die Arura und wir müssen wohl auch hier [illegible] und [illegible] wie bei der Elle identisch nehmen. Da aber entsteht die grosse Schwierigkeit, dass wir schon [illegible] als Quadrat *χet* oder Arura verstanden haben und eines von beiden jedenfalls demselben nicht gleich sein kann.

Ein ganz besonderes Licht wirft die Auffindung des Flächenmasses χa and seiner Unterabtheilung *sata* = □ auf die Felderberechnung des mathematischen Papyrus (Nr 49-55 meiner Ausgabe). In den Beispielen 49, 51, 52, wird folgender Maassen verfahren : Nr 49 in der Berechnung des Inhalts eines rectangulären Feldes von 10 (χe) auf 2 (soll wohl heissen 1) werden die 10 zunächst in Ellen verwandelt d. i. 10. 100 = 1000. Diese 1000 werden mit den 100 Ellen (1) der andern Seite multiplicirt 10 mal 10,000, 100 mal 100,000. So viel □ Ellen fasst das Feld und diese 100,000 werden wieder mit 100 getheilt, um sie auf ein übliches Flächengrundmaass zu bringen, welches 1 Elle auf 100 hatte, hier nicht benamt ist, aber in den demotisch-griech. Urkunden den Namen meḥ äten πῆχυς οἰκοπεδικός führt. In gleicher Weise wird bei der Berechnung des rechteckigen (? gleichschenkeligen) Dreiecks in Nr 51 verfahren, dessen Basis (*tepro*) 4 , dessen Schenkel (*merit*) 10 hat. Die 400 Ellen der Grundlinie werden halbirt = 200 Ellen. Die 10 des Schenkels ebenfalls in Ellen verwandelt = 1000 Ellen und mit 2 multiplizirt, anstatt wie oben mit 200 und dann wieder durch 100 zu theilen. Das Resultat ist 2000, nämlich vom Grundmaass meḥ äten. Statt dieses 2000 macht der Verfasser aber nur zwei lange Striche ||, von welchen jeder 1000 meḥ äten gleichkam. Für | wird aber in den alten Texten (Amten, Palermostein, Siutgrab) geschrieben. In Nr 52 wird ein Trapez berechnet, dessen Basis (*tepro*) 6 , dessen der Basis parallel gegenüberliegende Seite (*ḥak* Abschnitt) 4 und dessen Schenkel (*merit*) 20 beträgt. Nach der hier wie noch in der Edfuer Schenkungsurkunde angewandten Rechnungsweise, werden Basis und ḥak addirt und durch 2 getheilt und mit der Zahl 20, dem Schenkel vervielfältigt. In der Ausrechnung selbst wird aber die Summe der Basis und des ḥak (10 χe) zunächst in Ellen verwandelt 10. 100 = 1000, durch 2 getheilt = 500; die 20 χe der merit eben falls in 2000 Ellen umgewandelt und mit 5 (1 + 4) 2000 multiplizirt. Das Product sind 10,000 nämlich meḥ äten von 100 □ Ellen oder 10 (im Texte steht fälschlich 20) grosser Feldmaasse, die in Amten, etc., mit bezeichnet werden. So sind auch die Flächenmaassbezeichnungen des mathematischen Papyrus = , und = (Amten, etc.) bestimmt. Vom kleineren Maass giebt es wie meine Tabelle (*Math. Handb.*, S. 10) aufweist $\frac{1}{2}$, $\frac{1}{4}$ ×, $\frac{1}{8}$ <, dann aber auch $\frac{1}{100}$, 2 , 5 , 7 , und $\frac{1}{200}$.

Auch der Abschnitt meines mathematischen Handbuchs der alten Ægypter, über *Berechnung der Pyramiden* (S. 134 ff.) hat Anfechtung gefunden, zunächst in einem Artikel von Hr. Revillout (*Note sur l'équerre égyptienne et son emploi d'après le Papyrus mathématique, Rev. Égypt.*, II, 1882, p. 304 ss.). Während ich die Linie *pir-em-us* von der Kante der Pyramide (siehe S. 138 meines *Handbuchs*), die *uχa ṭebt* von der Diagonale der Grundfläche verstanden und die Nothwendigkeit dieser Anschauung dargelegt hatte, will Hr. Revillout *pir-em-us* von der aus der Spitze der Pyramide auf die Basis gezogenen Senkrechten, also der Höhe der Pyramide und die *uχa ṭebt* von der Grundlinie selbst verstanden haben. Die gleiche Anschauung vertrat, sogar mit Wiederabdruck der einzelnen Beispiele aus meinem mathematischen Handbuch, 11 Jahre später Hr. Ludwig Borchardt in der *Ægyptischen Zeitschrift*, 1893, S. 9 ff., indem er sich nur statt der vernünftigen früheren, auf dem Londoner Orientalisten Congress fest-

gestellten Transscription der ungeheuerlichen und unlesbaren von Erman erfundenen Transscription bediente und Wörter wie Wḫ3-ṯbt. Ḳ3y-n-ḥrw zum Besten gab. Der Einwand, welcher gegen meine Auffassung geltend gemacht wurde, dass die halbe Diagonale keine greifbare und sichtbare Linie sei, trifft ja auch von der Höhe zu. Die bei einer Pyramide in die Augen springende charakteristische Linie ist aber die Kante *pir-em-us*, die wohl der Pyramide auch den Namen gegeben hat. *us* als Grundfläche aufzufassen hat keinen sprachlichen Hintergrund und es wäre sehr merkwürdig, wenn in dem Beispiel Nr 60 dem *ân* oder Mastaba dieselben Linien ganz andere Bezeichnungen *kai en ḥaru* (obere Höhe) und *senti* (Grundlinie) hätten. Unter seqṭ ist, wie wir alle einverstanden, in einem rechtwinkligen Dreieck das Verhältniss der Seiten auf eine Elle bezogen zu verstehen, nur dass diess Revillout und Borchardt vom Verhältniss der den rechten Winkel umschliessenden Seiten der Böschung, ich in den Pyramidenbeispielen von dem Verhältniss der Hypotenuse zur unteren Kathete verstehen wollte. Im seqṭ müssen wir den Ursprung der ebenen Trigonometrie sehen. Die Heranziehung der Verhältnisse der einen Pyramide von Daschur, wie der Mastaba Nr 17 von Meidum durch Borchardt ist lehrreich. Das Resultat der veränderten Auffassung für den Böschungswinkel der Pyramiden ist übrigens nicht sehr abweichend. Für Nr 56 erhalten wir statt 53° 44′ 7″ — 54° 14′ 47″.

Nr 57 u. 58	51° 16′ 40″ — 53° 7′ 47″.
Nr 59	51° 16′ 40″ — 56° 18′ 35″.

Doch stimmen die früheren Werte, namentlich die zwei letzteren viel besser zu den Pyramiden des Cheops, Chephren und Mykerinus, wie die Tabelle S. 139 meines *Handbuchs* zeigt.

C. *Zur Bestimmung des Wegmasses âtur oder âur.*

Das Wegmaass âtur, welches nach seinen Deutbildern und eigentlich ein Flussmaass war, entsprach dem griechischen σχοῖνος (Strick, Seil), wie denn schon Herodot (II, 29) den Weg von Elephantine bis Takompso als 12 Schoinien auf dem Wasser betragend bezeichnet, welche Benennung Δωδεκάσχοινος sich noch beim Geographen Ptolemæus im 2 Jahrh. n. Chr. findet. Dem entsprechend wird in hieroglyphischen Inschriften zu Philæ und Dakke das Gebiet der Isis zwischen Syene und Takompso zu 12 âr = âtur auf jeder Seite des Nils angegeben (die Stellen siehe in Brugsch, *Dict. Geogr.*, S. 843, 844). Nun wissen wir aber nicht, ob wir Takompso beim Dorfe Maḥaraḳa oder bei Dakke zu suchen haben. Von Assuan bis Maḥaraḳa sind ungefähr 135 Km., bis Dakke 123½. Diess gäbe für das âr (σχοῖνος) 11¼ resp. 10,3 Km.

Nehmen wir mit Hultsch (*Metrologie*, p. 39) den σχοῖνος zu 12,000 königliche Ellen, so fasste derselbe nur 6,3 Km. — Nach Artemidoros (bei Strabo, XVII, 24) hatten die Ægypter Schoinien von verschiedener Länge, weil die Schoinien ursprünglich die Stationen für die Schiffszieher am Nil waren (Hultsch, *l. c.*, S. 58, Anm. 3), von 120 Stadien von 60, 40 und 30 Stadien. Gewöhnlich rechnete man 30 Stadien auf den Schoinos.

Aber auch die Länge des Stadiums ist nicht sicher und feststehend. Nehmen wir mit Lepsius (*Æg. Zeitschr.*, 1877, S. 1 ff.) ein Stadium von 180^{m} an, so kommen auf den Schoinos zu 30 Stadien 5,4 Km. Herodot rechnet (II, 6) 60 Stadien auf den Schoinos; derselbe würde also 10,8 Km. betragen haben, was mit der obigen Berechnung aus dem Dodekaschoinos übereinstimmt.

Zur Bestimmung der Grösse des àtur bieten die von Brugsch, *Wörterb. Forts.*, V, S. 164/65 angeführten Stellen über die Breite eines Schlachtfeldes beim Orte Hut-atech von 8 àtur aus *Medinet Abu* (wo?!) und die aus *Todtenbuch* (Cp. 110), wie aus dem Buch der Unterwelt (siehe Jequier, *Le livre de ce qu'il y a dans l'Hadès*, p. 51), wo in der 2. Stunde der Nacht ein Raum, *uart-nes* genannt von 309 àtru auf 120 erwähnt wird, keinen Anhalt zur Bestimmung des àtru Maasses.

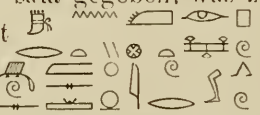

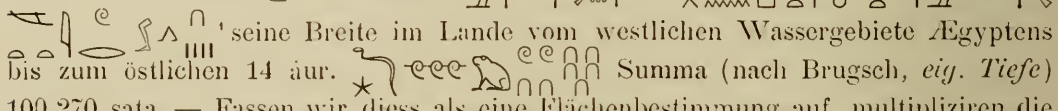

Auch der oben erwähnte Text von Edfu (Brugsch, *Thes.*, p. 604 ff.) enthält Z. 8-10 eine Berechnung des Nillandes, die Dimensionen in Länge und Breite nach àtur, die Fläche in sata gegeben, was zur Bestimmung der Grösse des àtur dienen könnte. Es heisst dort betreffend Ægypten, das Horusauge ist es. sein Höhe (Länge) in Abydos in seiner Ausdehnung gemessen, ein Stück ( ) von 106 àur. seine Breite im Lande vom westlichen Wassergebiete Ægyptens bis zum östlichen 14 àur. Summa (nach Brugsch, *eig. Tiefe*) 100,270 sata. — Fassen wir diess als eine Flächenbestimmung auf, multipliziren die 106 àur oder àtur (was wohl gleich bedeutend ist) mit 14, so entsprechen die 1484 □ àur 100 270 sata oder □ χe von 100 Ellen. Also $\sqrt{1484}$ àur $= \sqrt{100270}$ χe oder 38,523 àur $= 316,85$ χe, so dass 1 àur $= \frac{316,85}{38,523} = 8,22$ χe oder 822 Ellen.

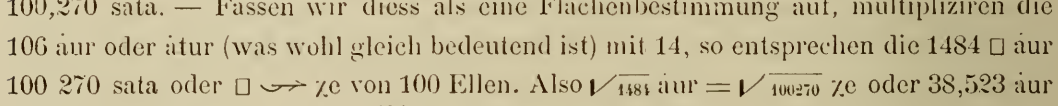

Da aber eine Elle $= 0^{m}\,525$, so sind diese 822 Ellen $= 431^{m}\,5$, weniger als $\frac{1}{2}$ kilometer.

Dass àteru auch sonst als Flussmaass gebraucht wurde, beweist die Inschrift von Semne im British Museum, wo es Z. 5 heisst beginnend vom mennu (Hafen?) von Beki bis zum mennu von Tarii : macht in àteru der Schifffahrt 52.

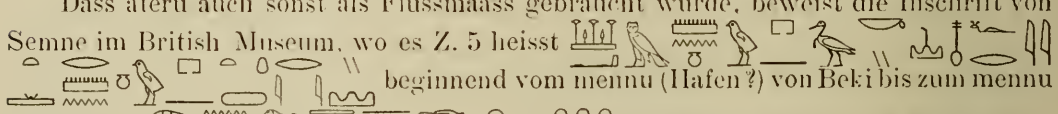

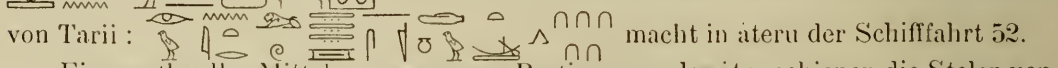

Ein werthvolles Mittel zur genaueren Bestimmung des àtur schienen die Stelen von Tel Amarna liefern zu können. Dieselben wurden zuerst bekannt durch Prisse, welcher in seinen *Monuments de l'Égypte*, Pl. XII, XIII, XIV, drei derselben veröffentlichte, davon ist eine Pl. XII bei Tel Amarna selbst die mittlere der Ostseite (H bei Griffith, *Proceed. Bibl. Arch.*, 1893, Mai, U bei Petrie, *Tell el-Amarna*, pl. XXXIV), die zweite Pl. XIII nach Daressy's (*Tombeaux et Stèles-limites de Hagi-Quandîl*, *Recueil de Travaux*, XV, p. 36 ff.) Angabe im östlichen Thal von Hagi-Quandîl, die dritte aber Pl. XIV auf dem westlichen Ufer von Tûne el-Gebel (Tanis superior) bedeutend unterhalb von Tel Amarna etwa in der Höhe von Bersche. Schon Lepsius hat auf seiner

1. Die Photographie in de Rougé-Banville, *Album photographique*, N° 12 u. 13, Z. 10, scheint statt 14 ∩IIII — IIIIII 6 zu bieten, so dass 636 □ àur 100,270 sata entsprächen. Diess gäbe für das àur 660 Meter, etwa 2/3 Kilometer.

Karte der Ruinen von Tel Amarna (*Denkm.*, Abth. I, Pl. 63) auf der Südseite der Ebene drei Stelen verzeichnet. In dem Wâdi, welches sich hinter den Gräbern verengert, $\frac{3}{4}$ St. Weg von den Gräbern entfernt, fanden sich auf der rechten Seite des Thales zwei gleichlautende Inschriften, welche Daressy, *Recueil*, XV, S. 51 ff., mit Photographie der besser erhaltenen nördlichen (Prisse XIII, Petrie S) einander gegenübergestellt, durch die von Prisse edierten zwei andern Stelen von Amarna, Prisse XII = Petrie U, und Tûne, Prisse XIV = Petrie A, ergänzt und übersetzt hat. Bei späterer Nachforschung hat Daressy (*l. c.*, p. 60) ausser den beiden von ihm publicirten Stelen, auf der Südseite des Thales gegen den Fluss hin noch drei andere Stelen gefunden, die auch bei Lepsius verzeichnet sind. In der östlich von der alten Stadt und südlich der nördlichen Felsengräber bei Tel Amarna gelegenen fand er die von Prisse, Pl. XII, publicierte Stele (U bei Petrie), welche er für die centrale (𓉐𓊪 *ḥiâb*) der Inschriften hält. Auf dem linken östlichen Nilufer bei Dirue fand er die Statuen des Chuenaten und seiner Gemahlin aber ohne Stele, während er bei Tûne die von Prisse, Pl. XIV, publicierte wieder auffand und deren Schlusstext gab (*l. c.*, S. 61), welcher sich dem Text der andern Stelen anschliesst. — In neuester Zeit hat Flinders Petrie das Gebiet durchforscht und nach seinen Angaben und Zeichnungen hat zuerst Griffith im Maiheft 1893 der *Bibl. Arch. Soc.* die Stelen behandelt mit Beigabe eines kleinen Planes der Umgegend von Tel Amarna, auf welchem 9 Stelen des Ostufers (A-I) verzeichnet sind. Einen noch genaueren Plan mit sämmtlichen Stelen beider Ufer und mit den Steinbrüchen aus der IV und XII Dynastie lieferte Petrie selbst in seinem *Tell el-Amarna*, Pl. XXXIV. Für die Grösse des Âturmaasses ist von besonderer Wichtigkeit die Photographie der Hauptstele (Prisse XIII), in welcher Z. 18/19, mit Ergänzung aus Prisse XII (siehe Daressy, *l. c.*, S. 56) gesagt ist:

von der Südstele bis zu der Nordstele gemessen von Stele zu Stele auf dem östlichen Berg des Atenra, macht an âteru 6, χet $1\frac{1}{2}\frac{1}{4}$, Ellen 4, also 6 ateru + 150 + 25 + 4 = 179 Ellen.

Die gleiche Entfernung wird zwischen der Nord- und Südstele auf dem westlichen Berg und wahrscheinlich auch zwischen den östlichen und westlichen Stelen angenommen, so dass das ganze Gebiet des Atenra als ein Quadrat erscheint, von welchem jede Seite 6 âtru 179 Ellen betrug. In der aus obiger Stelle abgeleiteten Grösse des Atur gehen aber Daressy und Griffith weit aus einander, indem Daressy (wohl mit Recht) annimmt, dass das beschriebene Gebiet des Chuenaten sich von Tûne bis zu den südlichen Stelen von Hagi-Quandil erstreckt habe, während Griffith und Petrie es nur auf die verhältnissmässig kurze Strecke von Stele I bis Stele A und E (bei Griffith) ausgedehnt wissen wollen. Uebrigens hat Daressy das Wort âtur in obiger Stelle, wie mir scheint, sehr mit Unrecht vom *Nil* verstanden und die darauf folgenden Ziffern anstatt auf das *Maass* âtur auf das folgende 𓈖𓏏𓏏𓏏 *χet* bezogen und so für dieses 𓈖𓏏𓏏𓏏, dessen Wert als 100 æg. Ellen also $52\frac{1}{2}$ meter bekannt ist, den ungeheueren Wert von 3200 æg. Ellen = 10 km. 080 berechnet. Griffith, welcher als Entfernung zwischen Nord- und Südstele nur die von Petrie gemessene Distanz zwischen I und A resp. E (bei Petrie

zwischen V und I resp. P) begreift, die $6\frac{3}{4}$ engl. Meilen, also 10,867 Kilometer beträgt, erhält für das âtru den Betrag von 3460 æg. Ellen, was die Elle zu 0^m 525 gerechnet 1,8 Kilometer. Wahrscheinlich war aber auch gegenüber von Tûne eine Stele, welche etwa 20 Kilometer also doppelt so weit von der Südstele entfernt war, woraus sich eine fast doppelt so grosse Länge für das âturmaass berechnet.

Die auf drei verschiedenen Wegen berechneten Werte für das âtur weichen aber so beträchtlich von einander ab : nach dem Dodekaschoinos 11 Km., nach der Edfuinschrift $\frac{1}{2}$ bis $\frac{2}{3}$ Km., nach den Amarnastelen 1,8 vielleicht 3,5 Km., dass man vor der Hand nicht behaupten darf die Grösse des âturmaasses bestimmt zu haben. Diess zeigt auch der Artikel von Isidore Levy im XV. Jahrganz dieser *Zeitschrift*, p. 162 ss.

INSCRIPTIONS INÉDITES DE LA XXIIE DYNASTIE

PAR

G. Daressy

J'ai commencé un travail d'ensemble sur la XXIIe dynastie; en attendant la publication, qui sera retardée peut-être encore longtemps, je livre au public savant quelques inscriptions de cette époque, jusqu'ici inédites ou mal copiées.

I. — Groupe en granit noir tacheté de blanc, appartenant au Musée de Gizèh; hauteur, 0^m 39. Un homme et une femme sont assis côte à côte sur le même banc. L'homme porte la tresse du *sam*, et sur son épaule est gravée une image de Ptah.

Ces statues s'appuient contre un dossier au revers duquel l'inscription suivante est tracée en lignes verticales :

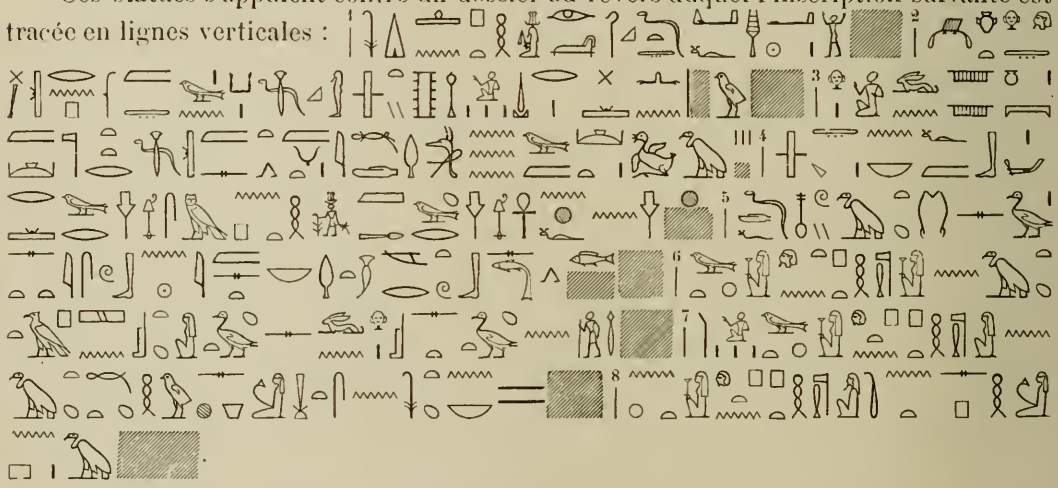

« Présentation d'offrandes à Ptah-Tanen-Osiris, roi du toujours; qu'il donne une longue existence joyeuse sur terre, que se renouvelle sa jeunesse dans l'est au *ka* en florissant état de l'habitant de Memphis, calculateur qui ne ..... la tête, qui a ouvert les portes du ciel dans Aat-nuter[1], dont la pousse a prospéré au sommet du perséa, qui a

1. Sanctuaire inconnu.

traversé l'eau de Aat-dja-maut-u[1], ... dans la terre de son seigneur en place sacrée, le *ur-kherp-ub, sam* de Ptah, *Shed-su-Nefer-tum*, vrai de voix, fils du *ur-kherp-ub Ankh-f-n-Sekhet*. Il dit : « La beauté de Maut a pris sa fille et voici que brille en elle la maîtresse de grâce, la palme d'amour qui a franchi le mal (?), la grande recluse en chef de Ptah, prophétesse de Maut, *Ta-shep-n-ast*, et sa fille est à sa place ; [elle était] fille du grand chef des *Mâ* et de la grande recluse en chef de Ptah, prophétesse de Maut, *Meh-usekh* ; [sa fille], unie au fils royal du maître des deux terres, est la grande recluse en chef de Ptah, la prophétesse *Tent-speh* de Pa-maut..... »

Sur les côtés du siège sont figurés des membres de la famille de Ched-su-nefer-tum. Ce sont : 1°, un homme debout, ayant la tresse du sam et la peau de panthère, tenant un grand bâton et le ⇨ ; c'est ; 2° et 3°, deux hommes représentés de plus petite dimension que le précédent, vêtus seulement de la shenti : et .

Sur le côté opposé du siège : 4° un homme : (?) ; 5° une femme : ; 6° une femme : (?) .

L'intérêt de ce monument réside surtout dans les généalogies qu'il contient. D'abord le personnage principal n'est pas un inconnu. Ched-su-nefer-tum était grand prêtre de Ptah sous Chechanq Ier : il a assisté à la fondation d'un édifice de Memphis, dont les traces subsistent un peu au sud du grand temple de Ramsès II[2] ; il est mentionné sur la colonne appartenant au baron Saurma, de Berlin[3] ; enfin il figure dans la liste généalogique des pontifes de Ptah sous la XXIIe dynastie, que nous a conservée une des stèles du Sérapéum[4]. Ces monuments permettaient déjà d'établir ainsi sa généalogie :

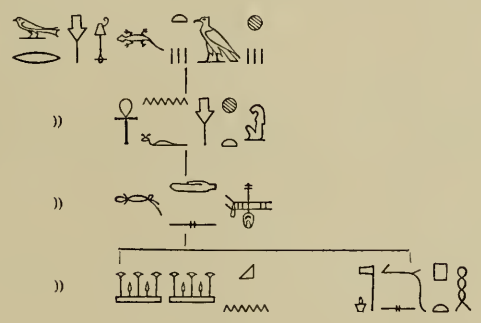

Le groupe de Gizèh nous fait connaître quelques personnages féminins se rattachant à cette famille. Malheureusement les liens de parenté ne sont pas indiqués avec toute la

1. Temple de Médinet-Habou.
2. Brugsch, *Zeitschrift*, 1878, p. 37.
3. Brugsch, *Thesaurus*, t. IV, p. 811.
4. Louvre, n° S. 96.

clarté désirable, et c'est avec beaucoup d'hésitation que j'ai traduit, ainsi que je l'ai fait, les dernières lignes du texte.

Un des points importants à déterminer est celui de la place à attribuer à Mehit-usekh. Elle est mise en rapport avec un individu qualifié . J'ai traduit « grand chef des Mâ », titre bien connu de cette époque. Mais un des chefs des Mâ de cette période, Chechanq, l'aïeul du fondateur de la XXIIe dynastie, était marié avec une Mehit-n-usekht, selon les indications fournies par le Décret d'Abydos[1] et une stèle du Sérapéum[2] :

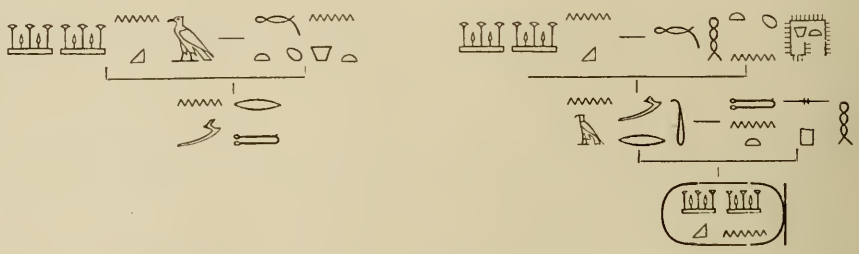

Je crois que la de notre texte est identique à la Mehit-n-usekht, épouse de Chechanq. L'orthographe des noms est trop capricieuse pour qu'on s'arrête aux différences de détail. Ta-chap-n-ast, fille de Mehit-n-usekht, serait la femme du grand prêtre Ched-su-nefer-tum.

Quant à Tent-speh, dont le nom est calqué sur celui de la mère de Chechanq et qui est unie au prince royal , elle serait la fille de Ta-chap-n-ast, celle qui lui a succédé comme grande prêtresse de Ptah. Le fils du roi n'est pas nommé : ce n'est pas l'héritier du trône, Osorkon; il est peu probable que ç'ait été Aupot, le grand prêtre d'Amon; l'époux de Tent-speh aurait donc été un troisième fils de Chechanq, qui nous est encore inconnu.

Le fils aîné de Ched-su-nefer-tum, qui, sur le côté de la statue, a seulement le titre de sam, a succédé à son père comme pontife de Ptah[3]. Réunissant tous ces documents, on dresse le tableau suivant :

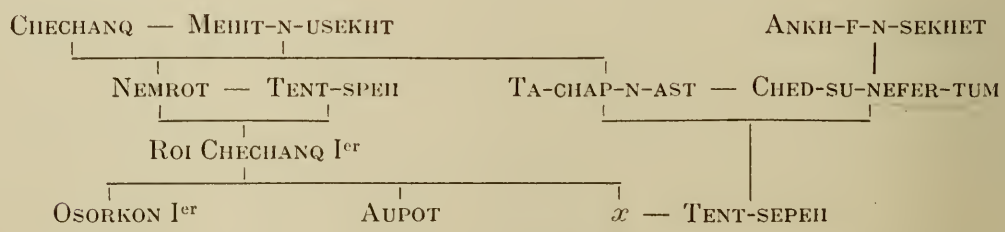

Cet arrangement, s'il est reconnu juste, jetterait une grande lumière sur les origines de la XXIIe dynastie. Il nous montre que les chefs des Mâ se sont emparés du trône, grâce à une alliance avec le sacerdoce de Memphis : si les rois de Tanis et les pontifes

1. Mariette, *Abydos*, t. II.
2. Mariette, *Sérapéum*, pl. XXXI.
3. Louvre, stèle S. 96.

d'Amon thébain ont dû céder le pouvoir à la famille bubastite, c'est grâce à l'appui moral qu'ont prêté les prêtres memphites à ces personnages déjà maîtres de l'armée ou tout au moins des troupes les plus solides que possédât alors l'Égypte.

L'alliance se maintint longtemps encore après que Chechanq eut gravi les degrés du trône; la meilleure preuve en est dans l'attention des pontifes de Ptah à donner à leurs fils le nom du souverain régnant. Le tableau suivant est instructif sous ce rapport :

Rois.	Famille des grands prêtres de Ptah.
CHECHANQ Ier	CHED-SU-NEFER-TUM
OSORKON Ier	CHECHANQ
TIKLAT Ier	OSORKON
OSORKON II	TIKLAT
CHECHANQ II	OSORKON

II. — M. de Rougé a publié dans son *Recueil d'Inscriptions copiées en Égypte*[1] un texte gravé sur un bloc de granit trouvé à Tanis. Ce bloc se rattache évidemment à la statue agenouillée publiée par M. Petrie[2] : le monument représentait le roi Osorkon II agenouillé, tenant devant lui une stèle. M. Petrie inclinait à croire qu'Osorkon avait seulement usurpé la statue : c'est une erreur, et le monument doit bien lui être attribué. Il y a en général tendance à méconnaître les œuvres de la XXIIe dynastie, et les musées d'Europe possèdent nombre de statues de cette époque attribuées notamment à la XXVIe dynastie. La prétendue renaissance saïte n'existe pas, et les monuments de la période bubastite forment bien la transition entre l'art thébain et l'art de la dernière époque pharaonique[3].

L'inscription de la tablette, incomplète de tous côtés, n'a pas attiré l'attention, et je crois qu'aucun égyptologue n'en a essayé une traduction. Cependant, dans la partie subsistante du texte, il n'existe une lacune que de quelques signes, comme on le verra en comparant l'énumération de divinités des lignes 4 et 6. Voici ce qu'on peut encore lire :

1. T. I, pl. LXXI.
2. PETRIE, *Tanis*, pl. VI, n° 41, et pl. XIV, n° 3.
3. Cf. PIEHL, *Proceedings* de la Société d'Archéologie Biblique, juin 1888.

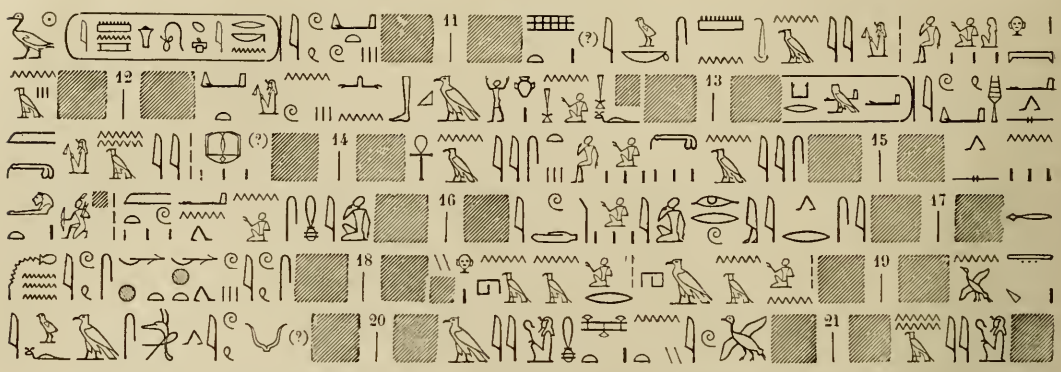

On ne peut que regretter l'état de mutilation dans lequel nous est parvenu ce texte, relatif à des arrangements de famille du roi Osorkon II.

Le Pharaon parle à un dieu, probablement Amon; en même temps, ce texte semble être une sorte de rescrit adressé à un personnage qui nous est inconnu, et, faute de ce renseignement, la traduction est assez difficile à faire :

(L. 2) « ... du seigneur bon qui ..... On me ..... de la corruption qui est parmi eux; tu me sauveras du courroux d'Amon-pa-rà, [de Ptah], de Bast, d'Osiris, d'Isis, de tous les dieux et de toutes les déesses du ciel et de la terre. Il m'a sauvé [en les livrant] au courroux de leurs esprits, il a été diligent à se consacrer (?) à Amon-pa-rà, à Ptah, à Bast, à Osiris, à Horus et à Isis.

» J'ai été heureux en préparant mes descendants, les enfants issus de mes chairs, [pour être grands rois] d'Égypte, princes, premiers prophètes d'Amon-Rà, roi des dieux, grands chefs des étrangers, prophètes de Har-shefi, roi du Sud et du Nord, que ma volonté soit conforme à sa parole. Il les a excités en faveur du fils du Soleil, l'aimé d'Amon, fils de Bast, Osorkon, et les a mis [chacun dans son territoire (?)].

» Tu as établi mes enfants dans les [fonctions] que je leur ai données, et ne s'est pas révolté le cœur d'un frère contre son frère.

» Pour Karomàmà, il a fait qu'elle se tienne devant moi dans les fêtes (?) ..... en vie, ses enfants mâles. Ses enfants marchent en tête des troupes; ils m'envoient des rapports sur les ..... aud.

» Aussi, si l'on vient pour ..... le grand purificateur, qu'il les fasse s'en retourner. Et il les [a établis pour recevoir] les requêtes des suppliants ..... de la terre; il l'active, il ..... mon chemin qui est le ..... »

Aucun texte connu jusqu'ici ne mentionne le personnage revêtu de la haute mission d'éducateur des fils d'Osorkon II. Si l'on ne veut voir dans cette inscription qu'un acte de remerciement du roi à une divinité, on s'explique difficilement les changements de personnes presque à chaque phrase.

Karoàmà ou Karomàmà, — car les inscriptions offrent de nombreuses variantes de lecture de ce nom, — était l'épouse principale d'Osorkon; son cartouche se lit fréquemment sur les pierres du temple de Bubastis.

J'ignore ce qu'étaient les (peut-être on peut lire) sur lesquels les fils de Karomàmà devaient envoyer des rapports, je ne connais pas de peuples dont le nom se termine ainsi.

Les lignes 8 et 9 du texte nous donnent l'ordre de prééminence des grands dignitaires de l'État sous la XXIIe dynastie. Il est curieux qu'on n'ait pas cité le , ou grand prêtre de Ptah à Memphis; c'était pourtant un fils de Karomâmâ, nommé et d'ailleurs qui occupait cette charge à cette époque[1].

III. — Sur les dalles formant la terrasse du temple de Khonsou à Karnak, de nombreux visiteurs antiques avaient gravé leur nom, un proscynème, un dessin, etc., en souvenir de leur passage. Sur une de ces dalles, Lepsius avait relevé une inscription hiéroglyphique très fruste qu'il a publiée dans les *Denkmäler*[2]. En examinant de près la pierre, j'ai reconnu que l'inscription se compose de deux textes généalogiques dont les lignes se joignent presque bout à bout. Avec les quelques signes que j'ai pu lire en plus de ceux indiqués par Lepsius, les textes méritent maintenant quelque attention.

A. Texte de droite : grande lacune lacune

lignes 3 et 4 entièrement effacées

Il est regrettable que les nombreuses lacunes qui coupent le texte empêchent de dresser le tableau de cette famille. L'Osorkon mentionné au courant de l'inscription doit être le premier roi de ce nom.

B. Texte de gauche :

1. Mariette, *Sérapéum*, p. 156.
2. Pl. CCLVIII, c.
3. Une stèle saïte de Gizèh contient le nom qui me paraît semblable.

ligne 4 entièrement effacée . Le texte finit ainsi brusquement.

A côté de cette inscription est gravé un vase dont le couvercle est surmonté d'une tête d'épervier, et au-dessous se trouvait un texte aujourd'hui incomplet :

Cette longue liste généalogique d'une famille de prêtres de Khonsou est intéressante par sa date. Le cartouche de la première ligne est en effet celui de Tiklat Ier, dont on n'a signalé que deux autres exemples : l'un sur une stèle de Florence[1], où le prénom est écrit , l'autre sur une stèle de Gizèh, où le prénom est réduit à [2].

IV. — Stèle en calcaire, cintrée au sommet, achetée par le Musée de Gizèh.

Le tableau du haut représente le roi offrant à quatre divinités : léontocéphale, coiffée du disque solaire, coiffé du pschent, hiéracocéphale avec deux plumes comme Mentou, et dont la tête est surmontée de deux plumes sortant d'une fleur de lotus.

Le bas de la stèle est occupé par l'inscription suivante :

1. Schiaparelli, *Catalogue*, n° 1806.
2. *Recueil de Travaux*, t. XV, p. 172-175.

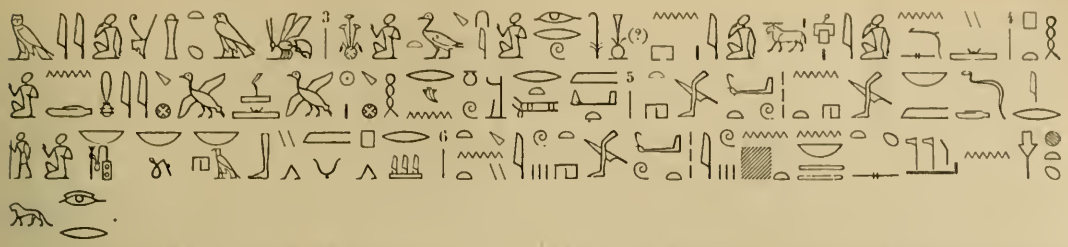

« L'an IX, sous la Majesté du roi du Midi et du Nord, maître des deux terres, *Râ-het'-ϩeper-step-n-râ*, fils du Soleil, maître des diadèmes, l'aimé d'Amon, Tiklat (II), aimé de Bast, la grande maîtresse de Bubastis, donnant la vie. En ce jour fut donné le champ du chef auditeur de Bast, *Hor-kheb*, de 10 sat; ce fut fait par le ... royal de maison, *Abisa* [et] *Nesiptah*, de la Pa-ger-pa-râ. On fera attention à ce que n'y porte atteinte aucun violateur, et on dit : Que tout chef, tout scribe, tout employé, tout envoyé en mission dans les champs qui empiéterait soit [châtié par le maître des deux terres, exécuté par Sekhet, la lionne fascinatrice]! »

Cette inscription rentre dans la catégorie des actes de donations de terrains dont les musées possèdent déjà un certain nombre de spécimens. Ces monuments, souvent datés et dans lesquels intervient toujours un roi (au moins dans le tableau du haut), mentionnent la remise , , de propriétés à des divinités; il est probable que ce sont des titres d'établissement de biens en waqfs religieux.

La ville de n'est pas connue; elle devait se trouver près de Bubastis.

La dernière ligne est fort mal gravée, elle devait contenir l'imprécation que d'autres stèles donnent sous la forme .

A TRAVERS LA VOCALISATION ÉGYPTIENNE

PAR

G. MASPERO

§ VII. *Sur quelques cas de diphtongaison en* AI, *et sur leur résolution en* E. — A. La forme ϩⲣⲉ, féminin de la seconde personne singulière du pronom complexe ϩⲣⲁⲓ, ϩⲣⲁⲕ, paraît difficilement explicable à Steindorff[1]; je la prendrai pour point de départ de cette étude sur la diphtongaison des sons A + I.

Le thème est ϩⲣⲁ, *facies, visus*, et le pronom féminin suffixe est ⲉ : *ta face*, en parlant à une femme, a donc dû s'exprimer d'abord par *ϩⲣⲁ + ⲉ, selon la règle courante. Le groupe a formé deux syllabes au début, puis ⲁ + ⲉ se sont unis en une diphtongue, et *ϩⲣⲁ̀ⲉ̀ est devenu ϩⲣⲁ͡ⲉ, où la diphtongue ascendante ⲁ͡ⲉ s'est changée en *œ* écrit ⲉ. La série complète serait donc *ϩⲣⲁ̀ⲉ̀, *ϩⲣⲁ͡ⲉ́, ϩⲣⲉ́.

Mais ⲉ n'est lui-même qu'une forme mutilée : la langue antique avait , , qui, au moins dans le moyen-égyptien, sont des variantes purement graphiques d'un même

1. STEINDORFF, *Koptische Grammatik*, p. 35. Anm.

son T, vocalisé soit en E, soit en I, -ET, -IT. L'étude du copte nous montre qu'aux derniers temps, la vocalisation en E était de rigueur , ⲣⲁⲧ + ⲉ, ⲣⲁⲧⲉ, mais en fut-il toujours ainsi? On connaît l'usage qui, dans certains manuscrits hiératiques, a remplacé souvent le T, pronom féminin de la seconde personne du singulier, par l'image de la femme [1]. Or, l'image de la femme sert aussi, comme on sait, à marquer le pronom de la première personne du singulier, lorsqu'il s'agit d'une femme, et, dans cet emploi, elle se prononçait I comme le pronom masculin de la même personne. Pour que l'idée soit venue aux scribes de mettre , , indifféremment à la première et à la seconde personne, il fallait que le son de la syllabe exprimée par ces deux signes fût identique à l'époque, en d'autres termes, que le pronom de la première personne du singulier et le pronom de la seconde personne féminin singulier eussent alors la même prononciation, qui était I, puisque nous savons que telle était la prononciation du pronom de la première personne. Il résulte de cette constatation : 1° qu'au temps où remplaçait , , dans les manuscrits en question, la chute du T était déjà accomplie en langue courante; 2° qu'on prononçait I le pronom féminin mutilé de la seconde personne; 3° que la vocalisation de ce pronom , , au temps où il était encore intact, était, au moins en dernier lieu, -IT, ÎT, comme celle du suffixe féminin des noms [2]; 4° de même que ce suffixe nominal, le pronom était accentué et appelait à lui l'accent du mot auquel il se joignait. La série *ϩⲣⲁ̀ⲉ̀, *ϩⲣⲁ͡ⲉ́, ϩⲣⲉ́, indiquée plus haut, s'augmente donc de plusieurs antécédents, et s'allonge en *ϩⲣⲁ̀ⲓ́T, *ϩⲣⲁ̀ⲓ́, *ϩⲣⲁ̀ⲉ̈, *ϩⲣⲁ͡ⲉ́, ϩⲣⲉ́. Il en est de même de ϩⲛⲉ, ⲉϩⲛⲉ *T.*, *volens tu*, au féminin, cette forme vient de ϩⲛⲁ, ⲉϩⲛⲁ, par *HNAÎT, *HNAÎ, HNÂÉ, HNA͡É, ϩⲛⲉ́.

C'est en résumé, à partir du moment où le T est tombé, le même fait qu'en latin, au génitif singulier de la première déclinaison : *vit*ĀĪ, *vit*A͡E, *vit*Æ-*vit*É. Un certain nombre des ⲉ du copte résultent donc d'une forme antique A + I [A + E], aussi bien que d'une forme antique A + U, et nous reportent à des orthographes , , ou, par suppression graphique de , à des orthographes , \\.

B. Les orthographes coptes, comme ⲡⲉⲕⲣⲁⲛ, ⲡⲉϥⲣⲁⲛ, etc., répondent à des orthographes égyptiennes , , PAÎK-RANOU, , , PAÎF-RANOU. Et ⲡⲉⲕ est bien l'équivalent de , non de par exemple, car, à l'époque où l'on prononçait certainement déjà PEK, PEF, soit ⲡⲉⲕ, ⲡⲉϥ, les scribes qui maniaient le démotique employaient, pour rendre ces mots, des formes orthographes comme , , qui sont la tachygraphie de l'hiéroglyphe , . On part donc d'une orthographe copte ⲡⲉⲕ, ⲡⲉϥ, pour arriver à une orthographe antique , , où l'on a les deux sons représentés par et par . C'est, en remontant, la même marche

1. E. DE ROUGÉ, *Chrestomathie égyptienne*, t. II, p. 40, § 171.

2. Je rappelle, une fois de plus, que j'admets à côté de la vocalisation en I la vocalisation en E, au féminin des noms, SON-ET à côté de SON-ÎT, probablement selon les dialectes dans l'égyptien comme dans le copte; pour ne point compliquer, je prends de préférence ici, selon mon habitude, la vocalisation en I.

que je viens d'indiquer au paragraphe précédent : ⲡⲉⲕ, ⲡⲉϥ suppose une forme plus ancienne diphtonguée PA͡EK, PA͡EF, qui résulte elle-même nécessairement d'une forme, plus ancienne encore, où l'A et l'E de la diphtongue sonnaient séparés PĀĒK, PĀĒF, et celle-ci, à son tour, suppose un PĀĪK, PĀĪF, qui, répondant son pour signe au , des hiéroglyphes, en est la prononciation. Les paradigmes de PAÎ- et de TAÎ- devront donc être vocalisés, comme on l'a fait jusqu'à présent, PA-î-, TA-î-, en deux syllabes, au moins aux temps les plus rapprochés de l'origine de la forme auxquels nous puissions remonter jusqu'à présent.

Une des formes que ces pronoms comportent réclame une attention spéciale, celle de la première personne, ⲡⲁ-, ⲧⲁ-, ⲡⲁ-. **Ⲡⲁ-, ⲧⲁ-, ⲡⲁ-**, ne signifient pas seulement *mon, mes;* ils constituent l'article attributif ὁ τοῦ, ὁ τῆς, ἡ τοῦ, ἡ τῆς. E. de Rougé a montré que ⲡⲁ-, dans ce sens, répond à la forme hiéroglyphique , , de l'article courant, qui se joint à son régime d'abord par la conjonction NI, PA-NI ou PENI, plus tard directement Παμώνθης, PA-*montou*[1]. La transcription copte prouve ici que ⲡⲁ n'est que l'article ancien , , qui devait sonner par conséquent PA, avec A final, au moins dans ses deux emplois d'article attributif. Il y a donc chance, par analogie, que ⲡⲁ-, possessif de la première personne du singulier, réponde également à , , PA, c'est-à-dire à l'article ordinaire, nu, sans suffixe des personnes. Et de fait, j'ai signalé des cas où seul répond à la forme pleine PA͡YI : PA͡YI SAGNANOU, M̄-MATÎT PA ÂOUKOU, M̄-MATÎT PA͡YI HOBSOU; le contexte prouve bien que ⲡⲁ devant est l'équivalent de PA͡YI devant les deux autres termes de l'énumération[2]. Ces cas sont rares, car le changement dut se produire surtout dans la langue parlée, tandis que la langue écrite conservait par routine les formes anciennes : le peu qu'il y en a suffit pourtant, je crois, à montrer que la forme correspondante au ⲡⲁ- du copte est l'article nu PA. Le complexe *mon pain* PA͡YI *Âoukou* en arriva donc à être rendu par la forme plus simple ⲡⲁⲱⲉⲓⲕ. LE *pain*, CE *pain*.

La forme de l'égyptien antique ne disparut pas tout d'un coup. Après ce que je viens de dire, la vocalisation première n'en est pas difficile à reconstituer. î de est la terminaison connue, , \\, des noms et adjectifs d'agent, d'état, etc., celle qui, développée concurremment avec la flexion en , a donné les séries parallèles , , et , , , et , et , , etc.; il sonnait donc indépendant derrière PA, si bien que , est dissyllabique à l'origine et se prononçait PA-î, ⲡⲁϊ. Le pronom est ϊ : est donc — — PA-ī-ĭ, en trois syllabes : le passage

1. *Chrestomatie égyptienne*, t. II, p. 31-32.
2. MASPERO, *Études égyptiennes*, t. I, p. 153, n. 2.

à deux syllabes s'est produit naturellement, selon une loi connue, PAŸÎ, puis PA-Î, où le son du pronom Ÿ s'est fondu avec celui du Î démonstratif. PA-Î, *mon*, s'est identifié pour la prononciation à PA-Î, *celui-ci*. On peut indiquer à peu près le temps où le pronom possessif de la première personne s'écrivait parfois PAÎ, sans l'indice, et se prononçait PA-Î, si l'on réfléchit que les textes démotiques conservent pour *mon* une orthographe qui répond trait pour trait à l'hiéroglyphique[1] : la forme *mon* était en usage à côté de la forme *mon*, à l'époque où le démotique s'est développé, du IXe au VIIe siècle, et il y avait alors pour le pronom trois formes en usage : 1° *payî*, littéraire, 2° PAÎ, et 3° ⲡⲁ- populaires, dont la dernière prévalut et passa seule en copte.

C. Je pourrais donner ici un certain nombre d'exemples de ⲉ coptes qui permettent de remonter à une diphtongue A-Î de l'égyptien, et du , , égyptien qui ont abouti à l'ⲉ copte. J'en prendrai un seul, que je développerai quelque peu, parce qu'il rentre dans la catégorie des racines en R finale dont j'ai étudié précédemment une partie. Le verbe *aimer* et les mots qui en dérivent sont exprimés par une racine MR, qui parfois garde son R dans le copte, ⲙⲉⲣⲉ, ⲙⲉⲣⲓⲧ, ⲙⲉⲛⲣⲉ, ⲙⲉⲣⲓⲧ, tantôt la perd et se présente dans le copte sous des formes diverses diphtonguées, ⲙⲁⲓ, ⲙⲉⲓ, ⲙⲏⲓ, ou simple, ⲙⲉ.

Les mots principaux où R a subsisté sont : 1° ⲙⲉⲣⲉ *T.*, ⲙⲉⲛⲣⲉ *M.*, *amare*, ⲙⲉⲛⲣⲉ *M.* Φ, *amor;* 2° ⲙⲉⲣⲓⲧ *T.*, ⲙⲛⲣⲓⲧ *M.*, *amare*, ⲙⲉⲣⲓⲧ *T.*, ⲙⲉⲛⲣⲓⲧ *M.*, ⲙⲉⲗⲓⲧ *B. dilectus*. Les formes memphitiques en N médiale marquent une nasalisation de la voyelle première, analogue à celle qu'on rencontre en égyptien ancien dans BOŪRA à côté de BOURA, BOULA, ⲃⲟⲗ, TĪRA à côté de TIRA (ϫⲣⲟ, *ϫⲣⲁ) : c'est un phénomène dont je puis ne pas m'occuper pour le moment, car il ne change pas, à lui seul, la tonalité de la syllabe, et je traiterai ⲙⲉⲛⲣⲉ et ⲙⲉⲣⲉ, ⲙⲉⲣⲓⲧ et ⲙⲛⲣⲓⲧ comme ne différant point, au moins dans le point spécial qui m'occupe actuellement. Je n'insiste pas sur l'explication de Peyron, d'après laquelle ⲙⲉⲣⲉ serait composé de ⲙⲉ, *amare*, et d'un ⲣⲉ paragogique[2]; je me borne à rappeler ce que j'ai dit plus haut, à propos des formes analogues ⲛⲟϥⲣⲉ, ⲛⲟϥⲣⲓ, à côté de ⲛⲟⲩϥⲉ, ⲛⲟⲩϥⲓ, que la conservation en copte d'un R antique est due souvent à la présence d'un ancien suffixe qui, déplaçant l'accent, a empêché cet R de tomber[3]. Et de fait, ⲙⲉⲣⲓⲧ, ⲙⲉⲗⲓⲧ, ⲙⲉⲛⲣⲓⲧ, descend directement d'un ancien MERÎTI, MERÎT, comme ⲛⲟϥⲣⲉ de NOFRÎT, NOFRÊT. ⲙⲉⲣⲉ, ⲙⲉⲛⲣⲉ répond de même à la forme antique MERÎT, MERÊT, peut-être MERRÎT, MERRÊT, accentuée sur la finale : le T final tombant a laissé la voyelle E, I, qui a préservé R, MERÊT, MERÉ, ⲙⲉⲣⲉ. Reste à savoir si, dans le verbe , la voyelle première était un E, ⲉ, avant le déplacement de l'accent, comme elle l'est devenue après.

Laissant de côté la forme bashmourique ⲙⲏⲓ, le copte offre deux voyelles pour cette première syllabe : ⲁ dans ⲙⲁⲓ *T. M. B.*, ⲉ dans ⲙⲉⲓ *T. M. B.* et dans ⲙⲉ *T.;* les transcriptions grecques fournissent les formes plus anciennes μαε dans *To*-MAE-*phtah* κοσμὸς

1. MASPERO, *Une page du roman de Satni*, dans la *Zeitschrift*, 1877, p. 146, n. 61.
2. PEYRON, *Lexicon linguæ copticæ*, s v. ⲙⲉ, *amare*, p. 88.
3. *Recueil de Travaux*, t. XVI, p. 85-86.

φιλόφαιστος, puis μευ, μιε, μι[1]. L'assemblage ⲙⲉϊ se résout en *mEI* où E + I se diphtonguent, et la diphtongue EI en I, selon l'usage, d'où le MI de Mi*amoun* à côté de MEï*amoun;* cf. ⲉⲓ, ⲓ, *ire,* ⲉⲓⲁ, ⲓⲁ, *vallis,* ⲉⲓⲱ, ⲓⲱ, *asinus,* ⲑⲉⲓ, ⲑⲓ, *decidere,* ⲡⲉⲓ, ⲡⲓ, *osculum,* ⲥⲉⲓ, ⲥⲓ, *cedrus,* ⲥⲉⲓ, ⲥⲓ, *saturari,* ⲧⲉⲓ (ⲧⲏⲓ), ϯ, *dare,* ϣⲉⲓ, ϣⲓ, *pondus,* ϥⲉⲓ, ϥⲓ, *ferre,* et bien d'autres. Ⲏⲉ n'est donc pas la résolution de ⲙⲉϊ, mais en revanche il est la forme à laquelle ⲙⲁϊ aboutit nécessairement : ⲙⲁϊ devient ⲙⲁⲓ, ⲙⲁⲉ, [mæ]-ⲙⲉ, selon la progression indiquée plus haut. On a donc deux séries parallèles : 1° ⲙⲁϊ-ⲙⲉ, 2° ⲙⲉϊ-ⲙⲓ, qui résultent de MR antique. Je crois que les deux mêmes séries se sont retrouvées dans plusieurs des mots qui présentaient un ⲁ et un ⲓ en hiatus dans l'égyptien ancien, mais elles ont subsisté presque toujours incomplètes d'un terme dans le copte : ainsi, 1° ϥⲁϊ-[*ϥⲉ], 2° ϥⲉϊ-ϥⲓ, *ferre,* ou 1° ⲧⲁϊ-[*ⲧⲉ], ⲧⲉⲓ-ϯ *T.*, *dare,* [*ⲁϊⲛⲓ,]-ⲉⲛ, 2° ⲉⲡⲉ-ⲡⲉ, *ducere,* puis 1° ⲥϧⲁⲓ-ⲥϧⲉ, 2° [*ⲥϧⲉⲓ]-ⲥϧⲓ. Ce point demanderait toutefois à être traité séparément : il suffit pour le moment de constater que la coexistence des deux séries ⲙⲁϊ et ⲙⲉϊ nous oblige à constater la présence d'une voyelle ⲁ près de la voyelle ⲉ dans les mots dérivés du MR antique, soit deux lectures possibles MA-R... et ME-R... pour la première syllabe. Il reste à savoir laquelle des deux est la lecture fondamentale.

Si nous reprenons la série ⲙⲉⲣⲉ où R est conservé, et que nous nous demandions quelle valeur y a le premier ⲉ, il devient nécessaire, pour répondre à cette question, de rechercher ce qui se passe dans d'autres groupes analogues. Un certain nombre d'entre eux, qui tous présentent la particularité ou d'être féminins en copte, ou, s'ils y sont masculins, de dériver de mots féminins dans l'égyptien ancien, et par suite d'avoir eu à l'origine une terminaison en T final, -ÎT, -ÉT, ont à la première syllabe une dipthongue ⲁⲓ : ainsi ϣⲁⲓⲣⲓ (dans ϩⲉⲗϣⲁⲓⲣⲓ) *M. adolescentula,* de SH-RÎT, à côté du thébain ϣⲉⲉⲣⲉ, ϣⲁⲓⲣⲓ-ϣⲁⲓⲣⲉ, ⲧ, *ovile,* ϩⲁⲓⲣⲓ *M.* ⲧ, *sporta, corbis,* ⲕⲁⲓⲣⲉ *T.* ⲧ, *guttur,* ϱⲁⲓⲣⲉ-ϱⲟⲉⲓⲣⲉ *T.* ⲧ, *stercus,* ⲥⲁⲓⲣⲉ *T.* ⲡ, S-RÎT, *butyrus,* ⲙⲁⲓⲣⲉ, ⲟⲩ *T.*, *fasciculus;* cette habitude de diphtonguer la première syllabe en pareil cas était devenue si naturelle qu'un mot étranger, comme καρύα, n'y échappe point et devient, par analogie avec les mots égyptiens du même type, ⲕⲁⲓⲣⲉ *T.*, ⲕⲟⲓⲣⲓ *M.*, *nuces.* Cette diphtongaison paraît avoir été entraînée ici par une influence de l'î du féminin, mais, quelle qu'en soit l'origine, elle n'est pas primitive et elle a succédé à une forme non diphtonguée. Si nous recherchons un cas analogue dans nos langues, nous verrons que AI français devant R remonte à un A latin, et aboutit au son È actuel, ainsi *carnem-chair* prononcé *chèr*, *parem-pair* prononcé *pèr*, et plusieurs autres. On a donc ici encore A-AÎ-AI-Æ-E, soit, en partant de ⲙⲉⲣⲉ, ⲙⲡⲣⲉ, les formes *ⲙⲁⲓⲣⲉ, *ⲙⲁϊⲣⲉ, MĀÎRÎT, MARÎT, . Ce n'est donc point le copte ⲙⲉⲣⲉ qui peut servir à montrer que la vocalisation fondamentale du groupe MR comporte un E à la première syllabe : il tend plutôt à prouver que cette vocalisation exigeait un A.

Du moment que la forme ⲙⲉⲣⲉ est ainsi écartée du débat et ramenée à une vocalisation MAÎRÎT, MAÎRĒT , qui découle de MAR..., l'hésitation n'est plus longue en ce qui concerne ⲙⲁϊ-ⲙⲁⲓ et ⲙⲉϊ-ⲙⲉⲓ. Les mots en ⲁ ont souvent dans le même dialecte

1. *Recueil de Travaux,* t. XVII, p. 70, 71-72, 73.

une forme secondaire en ϵ, atone ou non : ⲡⲁⲓ-ⲡⲉⲓ *T.*, *hic*, ⲧⲁⲓ-ⲧⲉⲓ *T.*, *hæc*, ⲛⲁⲓ-ⲛⲉⲓ *T. hi*, et ceux que j'ai cités plus haut ϥⲁⲓ-ϥⲉⲓ, etc., où l'E dérive de l'A antique PAÎ, TAÎ, NAÎ, FAÎ. Ⲡⲁⲓ̈ est à ⲙⲉⲓ̈, ce que ⲡⲁⲓ est à ⲡⲉⲓ, une forme première, où la vocalisation en A est antérieure à la vocalisation en E : c'est donc A qui, je crois, servait de voyelle à la première syllabe du groupe , et la genèse de toutes les formes examinées dans cette note peut être rendue visible aux yeux par le tableau suivant :

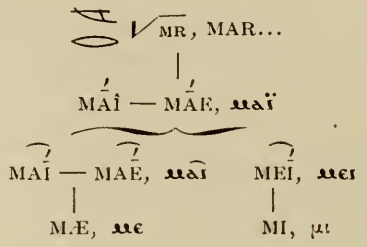

et, pour les formes en T final :

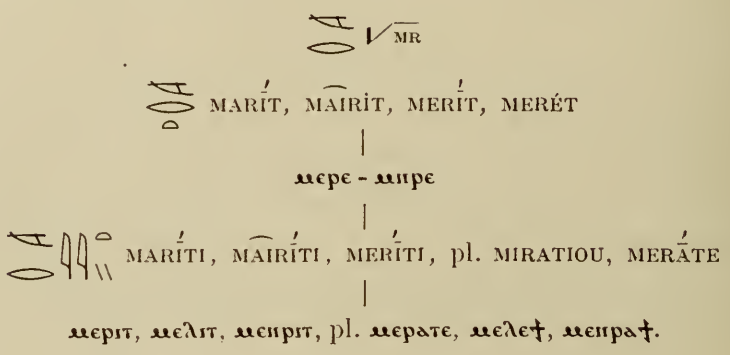

Il faut se demander maintenant quelle est l'origine de l'I de ⲙⲁⲓ̈, et ici je me trouve en présence d'une hypothèse très habilement soutenue par M. Steindorff, qui contredit certaines des idées énoncées plus haut[1]. M. Steindorff part de la forme MÉRĚT, *aimer*, pour arriver en thébain à ⲙϵ par amuissement pur et simple de R, *MÉRĚT-MÉRE-MÉ, en memphitique à ⲙⲉⲓ par mouillure de R, *MÉRĚT-MÉJE-MÉJ. La forme participiale active introduisant un A après la première consonne à la place de la voyelle radicale, on en est amené à concevoir pour le participe en question dérivé de MRT (ⲙϵ : ⲙⲉⲓ), *aimer*, une forme MAR (ou MARJ) qui devient en copte ⲙⲁⲓ par mouillure *MAR = MAJ. J'avoue que cette dernière considération me paraît soulever quelque difficulté : les origines et le mécanisme de l'amuissement de R ne sont pas encore assez connus pour que je me hasarde à la discuter, mais en fait nous voyons qu'en français, par exemple, le R final des infinitifs AIMER, DONNER, a disparu purement et simplement de la prononciation sans passer par un J intermédiaire saisissable, et que, dans les dialectes où l'on rencontre la mouillure mise en avant pour l'égyptien par M. Steindorff, elle ne s'est produite que

1. STEINDORFF, *Mouillirung der Liquida* *in Ægyptisch-Koptischen*; dans la *Zeitschrift*, 1889, p 109-110.

sur R situé entre deux voyelles PÉJ = PÈRE, MAJ = MARE, MÈRE. Une forme MĒR en égyptien aurait pu donner évidemment ⲙⲉ en copte, mais alors il ne faut pas la rattacher à . Ce dernier mot, comme tous les mots en ⲟ T final, a conservé son E lorsque ⲟ est tombé; il est devenu ⲙⲉⲣⲉ, comme nous l'avons vu, et c'est de MERE, c'est-à-dire d'un mot où R est entre deux voyelles, non de MER, où R est finale, qu'on pourrait déduire ⲙⲉⲓ par mouillure si l'on admet l'hypothèse de M. Steindorff. De même, ⲙⲁⲓ, dans cette hypothèse, ne pourrait pas venir d'un MAR, mais seulement d'un MARI, MARE, où R serait entre deux voyelles : or, MARI-MARE répond lettre pour lettre à l'hiéroglyphique , soit à la racine MR développée par le suffixe I [E]. Pour compléter le tableau que j'ai donné plus haut, on devra donc y ajouter un intermédiaire entre la racine pure et MÁÏ :

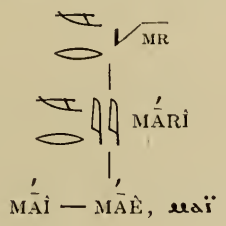

D. Une autre forme du thème MR est vocalisée en ⲟⲩ-ⲟ à la première, dans les mots coptes qui en dérivent : ⲙⲟⲩⲣ *T. ligare,* ⲙⲟⲣ, *c. suf.*, ⲙⲟⲩⲣ *M.* ⲡⲓ, *vinculum,* ⲙⲟⲣⲧ *T.* ⲧ, *barba, mentum,* et avec les changements de vocalisation entraînés par les changements de sens ou par les jeux d'accent, ⲙⲏⲣ *T. M. B.*, *ligari, ungi,* ⲙⲁⲉⲓⲣⲉ *T.* ⲟⲩ, ⲙⲏⲓⲣⲓ *M.* ⲡⲓ, *fasciculus, fasciculi,* ⲙⲣⲣⲉ *T.* ⲧ, *vinculum,* ⲙⲣ-, ⲙⲉⲣ-, dans ⲙ̅ⲣ̅ⲱⲡⲉ *T.*, *alligare lapidem.* Les originaux anciens des formes coptes sont parfaitement nets. ⲙⲟⲩⲣ est MOUROU, *lier,* au passif MÎROU, MÊROU, ⲙⲏⲣ avec un I long ou un E long. ⲙⲁⲉⲓⲣⲉ, ⲙⲏⲓⲣⲓ, répondent, comme je l'ai expliqué plus haut, à un ancien féminin MARÎT, avec diphtongaison de la première, peut-être sous influence de I terminal, MAÎRÎT, MÉÎRÎT, MAÎRÊT, devenu, par chute du T ⲟ, ⲙⲁⲉⲓⲣⲉ, ⲙⲏⲓⲣⲓ. Enfin ⲙⲣⲣⲉ, ⲧ est la forme féminine du thème avec la seconde radicale redoublée MERRÎT, MERRÊT, ⲙⲣⲣⲉ. Je rattache ⲙⲟⲣⲧ, *barba,* à cette racine, par suite du fait bien connu des barbes postiches qu'on s'attachait au menton par deux courroies en cuir, mais la forme copte ⲙⲟⲣⲧ ne répond pas à MOURÎT, car celui-ci aurait perdu son -T final comme tous les féminins et laissé ⲙⲟⲩⲣⲉ, ⲙⲟⲩⲣⲓ, comme MERRÎT ⲙⲣⲣⲉ : le T qui reste à la fin des mots est ou le T radical, ou celui d'une flexion, comme , , et ⲙⲟⲣⲧ, ⲧ, doit répondre à un ancien , , mais il sera temps de trancher cette question lorsque j'étudierai ce que ces flexions sont devenues en copte. Les dérivés de la racine MR, *lier,* se comportent donc de la même manière que ceux de la racine MR, *aimer,* et le tableau des uns peut servir à compléter les autres. Aussi bien, la question peut se poser de savoir si les idées de LIER et d'AIMER ne se rattachent pas l'une à l'autre, et si, par conséquent, les formes à sens *lier* et les formes à sens *aimer* ne sont pas des dérivés d'une seule et même racine. La question nous reporte très avant dans le passé, à un temps où les notions de sentiment pur que l'amour soulève dans notre esprit n'existaient pas : dans

un milieu tel que celui où les Égyptiens vivaient quand leur langue se développa, l'*usus*, l'attache de fait, réglait les rapports de la femme avec l'homme, et l'on conçoit très bien que l'idée de *lier*, *attacher*, ait exprimé la relation qui correspondit plus tard à notre notion d'*aimer*. La vocalisation en A de la première syllabe de MAROU, *aimer*, MARI, *aimant*, appartiendrait à un ordre de faits dont la vocalisation en ⲁ du copte à la même place ⲟⲩⲁϩ-, ⲟⲩⲁⲙ-, ϫⲁⲥ-, etc., à côté de ⲟⲩⲱϩ, ⲟⲩⲱⲙ, ϫⲟⲥ, nous a conservé les dernières traces[1]. Pour couper court à cette recherche qui pourrait se prolonger, voici, tel que je le conçois, le tableau de la racine MR et de ses dérivés dans les deux branches :

MR, *lier*.

lier. — *aimer*.

MOUROU, ⲙⲟⲩⲣ, act. MIROU, ⲙⲏⲣ, pas.

1° ⲙⲟⲩⲣ, ⲙⲟⲣ-, ⲙ̄ⲣ-.

2° ⲙⲁⲓⲣⲉ, ⲙⲁⲓ̈ⲣⲉ, ⲙⲏⲣⲓ [MAÎRÎT].

3° ⲙⲣⲣⲉ [MERRÎT].

4° ⲙⲟⲣⲧ, *barbe*.

MĀROU, act. MĪROU, pas.

MĀRI, act.; MÎRI, pass.

1° ⲙⲁⲓ̈, MAE, ⲙⲉ; ⲙⲉⲓ̈, MI.

2° MĀRÎT, MAIRÎT, ⲙⲉⲣⲉ-ⲙⲣⲉ.

3° MAIRÎTI, MĀRÎTI, ⲙⲉⲣⲓⲧ.

Comme il arrive souvent, les deux vocalisations se seront spécialisées chacune dans l'un des sens de la racine, la vocalisation en OU-O dans le sens *lier*, la vocalisation en A dans le sens *aimer*, le passif étant en I-È dans les deux cas. Il est difficile encore de dire quelle était la vocalisation exacte des noms propres, surtout des noms royaux en MR, ainsi , : si MR y est pris au passif, comme j'ai pensé, la vocalisation en I-È l'emporte pour la première syllabe MIRIRÎ, MIRNIRÎ, mais s'il est à l'actif, il faut transcrire MARIRÎ, MARRÎ, MARNIRÎ. La transcription grecque Μάρης, Μάῤῥης, serait décisive, si les auteurs d'Ératosthènes ne lui avaient traduit le nom par ἡλιόδωρος, prouvant ainsi qu'ils avaient en vue un nom ⲙⲁ-ⲣⲏ, et non un nom qui serait φιλήλιος, selon l'analogie de Τομαεφθα φιλήφαιστος; ailleurs le même Ératosthènes donne un nom Μύρης, qui répond évidemment à où est vocalisé MÉOU, MIOU. Jusqu'à nouvel ordre, je conserve la transcription MIRIRÎ, MIRNIRÎ, sans dissimuler un penchant très prononcé pour la transcription MARIRÎ, MARNIRÎ.

E. J'ai indiqué sommairement plus haut un point sur lequel je me sépare de l'opinion exprimée par M. Steindorff dans son très ingénieux article, *Sur la mouillure de* dans le passage de l'égyptien au copte[2]. L'étude que j'en ai faite à plusieurs reprises m'a suggéré également des doutes sur l'étymologie qu'il y a proposée pour ⲏⲓ, ⲡ, *domus*. D'après lui, le signe □ qui répond à l'idée de *maison* se serait lu PĒR à l'origine, et alors

1. STERN, *Koptische Grammatik*, § 173, p. 80-81; STEINDORFF, *Koptische Grammatik*, p. 144-146.
2. Voir plus haut, p. 58 du présent volume.

1° ⲣ finale de ⲣⲉ̄ⲣ se serait mouillée pour aboutir au ϫ, 2° ⲣ initial aurait été pris par erreur pour l'article masculin, puis séparé des voyelles, si bien qu'on aurait eu progressivement ⲣⲉ̄ⲣ = ⲣ-ⲉ̀ⲣ = ⲣ-ⲉ̄ϫ, ⲛ-ⲏⲓ[1]. Cette étymologie a été adoptée en général dans ces derniers temps, malgré sa complexité et peut-être à cause de sa complexité même. Voici les réflexions qui me sont venues à l'esprit en l'étudiant.

On sait que tout d'abord ⲏⲓ a été rapproché de ⲁ̀ⲓⲧ. M. Steindorff adresse une première critique à ce rapprochement : les deux mots ne se couvrent pas exactement pour le sens, ⲏⲓ voulant dire *domus*, la maison, le tout, quand ⲁ̀ⲓⲧ signifie une *chambre*, la partie. Il y aurait lieu de rechercher si vraiment ⲁ̀ⲓⲧ ne signifie pas *maison* aussi bien que *chambre*, et je crois en avoir des exemples pour ma part, mais M. Steindorff n'insistant pas beaucoup sur cet argument, je n'insisterai pas beaucoup de mon côté sur les raisons qu'on lui peut opposer. Quand même ⲁ̀ⲓⲧ aurait toujours signifié *chambre* en égyptien, ce ne serait pas une raison pour qu'on ne pût en dériver ⲏⲓ, *maison*, en copte : notre mot *maison*, pour n'en citer qu'un exemple, possède un sens très différent de celui que le mot latin dont il dérive avait à l'origine, mais personne ne s'autorise de cette diversité pour déclarer qu'il ne vient pas de ce même mot. Il me semble d'ailleurs que la valeur *maison* a dû sortir naturellement de la valeur *chambre*, dans un pays où les maisons des Fellahs ne consistent souvent qu'en une chambre unique, et où, par conséquent, le concept de la *chambre* se confond avec celui de la *maison* dans l'esprit d'une grande partie de la population.

Une seconde objection est tirée du genre des deux mots. ⲁ̀ⲓⲧ est féminin, ⲏⲓ est masculin, et M. Steindorff, tout en convenant qu'un certain nombre de mots ont changé de genre dans des circonstances analogues, pense qu'on ne doit considérer comme légitimes les rapprochements entre mots de genres divers qu'à la condition qu'ils ne soulèvent aucune difficulté phonétique. « En ce qui concerne ʿ*t* = ⲏⲓ, il faut, dit-il, objecter » avant tout qu'il n'y a aucun mot féminin à une seule radicale, — et tel est ʿ*t*, — qui » ait la diphtongue ⲏⲓ pour voyelle constitutive. Même si l'on admet qu'il exista à l'ori- » gine une forme ʿ*ēit* (*M.* ⲏⲓ), ne devrait-elle pas sonner ⲁⲉⲓ dans le dialecte thébain, de » la même manière qu'un thébain ⲙⲁⲓⲣⲉ (racine ⲙⲟⲩⲣ, *lier*) répond au memphitique » ⲙⲏⲓⲣⲓ, *lien*, de deux lettres? » Les raisons que M. Steindorff énonce sont loin de me paraître convaincantes. Si je saisis bien sa pensée, ⲁ̀ⲓⲧ se décomposerait pour lui, au cas où il faudrait rapprocher ce mot de ⲏⲓ, de deux éléments, une diphtongue *ēi* répondant au ⲓ, ⲩ, et lui servant de voyelle constitutive, plus le ⲧ du féminin. Je ne puis me ranger à cette façon de voir. Le ⲁ féminin n'est jamais dépourvu de voyelle à ma connaissance, mais il se vocalise -ⲓⲧ, -ⲉ́ⲧ, comme le prouve le féminin du copte où ⲥⲱⲛ-ⲓ, ⲥⲱⲛ-ⲉ, répond au ⲥⲟⲛ antique et nous oblige à lire *son*-ⲓⲧ, *son*-ⲉ́ⲧ. ⲁ̀ⲓⲧ doit donc se lire ⲁ̀ + ⲓⲧ ⲁ, en deux syllabes, comme *son*-ⲓⲧ, et, par conséquent, ⲁ n'est point vocalisé par la diphtongue ⲉⲓ, ainsi que le représente M. Steindorff, mais par le son simple ⲁ̀, avec lequel l'ⲓ du féminin, loin de se diphtonguer, forme *hiatus*. Il me paraît donc évident que le groupe ⲁ̀ⲓⲧ, ou, pour écrire, comme M. Steindorff, le groupe ʿⲉ̄ⲓⲧ, a

1. Steindorff, *Mouillirung der Liquida* ⲣ *in Ägyptisch-Koptischen*, dans la *Zeitschrift*. 1889, p. 107-109.

existé dans la prononciation pour , mais alors que dire de l'objection d'après laquelle il devrait sonner ⲁⲓ en thébain? L'objection suppose qu'il y a une règle fixe, d'après laquelle les mots hiéroglyphiques renfermant un suivi d'un î doivent donner toujours ⲏⲓ en memphitique, toujours ⲁⲓ-ⲁⲓ en thébain; mais, sans parler de ⲟⲩϩⲏⲓ et de ϩⲧⲏⲓ communs, de même que ⲏⲓ, aux deux dialectes[1], et où l'on n'a pas ⲟⲩϩⲁⲓ, ϩⲧⲁⲓ *T.*, à côté de ⲟⲩϩⲏⲓ, ϩⲟⲏⲓ-ϩⲧⲏⲓ *M.*, si nous examinons les mots de formations analogues à ÂÎT, les seuls du moins dont nous connaissons un équivalent copte, ainsi , , nous trouvons pour , ⲙⲉ *T.* ⲧ, ⲙⲏⲓ *M. B.* ⲑ, *veritas*, pour , ⲫⲓⲏ *M.*, *germen*, sans correspondant thébain. Si maintenant nous cherchons des mots de formation moins proche, nous trouvons, pour , ⲙⲁⲓ *M.*, *justificari*, d'où ⲙⲁⲓ *M.* ⲑ, *justificatio*, puis ⲧⲙⲁⲓ *T.*, ⲑⲙⲁⲓ *M.*, *justificare*, où , suivi de l'î, donne bien ⲁⲓ pour le thébain, mais ne donne pas ⲏⲓ pour le memphitique. Les dérivés de la racine , ⲙⲩ, au lieu de donner une série régulière, en ⲏⲓ finale pour le memphitique, en ⲁⲓ final pour le thébain, donnent donc deux séries irrégulières, où l'on a pour le thébain ⲙⲉ-ⲙⲁⲓ, pour le memphitique ⲙⲏⲓ-ⲙⲁⲓ : ⲉ de ⲙⲉ est la résolution de la diphtongue ⲁⲓ, comme nous l'avons vu tout à l'heure pour ⲙⲁϊ-ⲙⲉ, *aimer*[2]. Je vois d'ailleurs, si je pousse plus loin la recherche, que l'on a ϣⲏⲓ *T. M.* ⲡ, ϣⲏⲉⲓ, *puteus, cisterna*, avec ⲏⲓ dans les deux dialectes, non ϣⲏⲓ *M.* et *ϣⲁⲓ *T.*, ⲡⲏⲓ *T.* ⲡ et ϕⲉⲓ *M.* ⲡⲓ, *pulex*, avec un ⲏⲓ thébain, et plusieurs autres qui montrent que le thébain ne répugne pas à la combinaison ⲏⲓ, et que, s'il préfère ⲁⲉⲓ, ⲁⲓ, où le memphitique prend ⲏⲓ, ⲙⲁⲉⲙ, ⲥⲁⲉⲙ *T.*, ⲙⲏⲙⲓ, ⲥⲏⲙⲓ *M.*, il ne rejette pas ⲏⲓ, loin de là. La règle sur laquelle M. Steindorff s'appuie n'est donc pas absolue, et rien n'empêche que ÂÎT ait pu donner en thébain ⲏⲉⲓ-ⲏⲓ au lieu de ⲁⲉⲓ-ⲁϊ.

Je crois avoir montré que ÂÎT peut être devenu ⲏⲓ sans violer aucune règle de phonétique : ⲏ rend , ⲓ est le reste de ÎT, comme dans ϕⲁϫⲣⲓ *M.* ⲡⲓ, ⲡⲁϩⲣⲉ *T.* ⲡ, *remedium*, de PAKHRÎT, et dans d'autres mots passés du féminin au masculin. N'y aurait-il pas moyen de faire voir que ÂÎT a été considéré comme l'équivalent de ⲏⲓ par les Égyptiens eux-mêmes? En premier lieu, le changement de genre s'était déjà produit à l'époque thébaine, et nous en avons des exemples, ainsi dans un des Papyrus de Bologne, où il est question de [3] : il est difficile de ne pas y reconnaître l'une de ces ÂÎT, si nombreuses dans les administrations égyptiennes, et qui sont d'ordinaire appelées au féminin TA ÂÎT. Brugsch avait déjà signalé dans les inscriptions d'Edfou les phrases et [4], puis sur le sarcophage de Téos au Louvre [5]. Il avait d'abord rapproché indifféremment et de ⲏⲓ, puis il les déclara complètement étrangers l'un à l'autre : il semble bien pourtant que les orthographes

1. STERN, *Koptische Grammatik*, p. 36.
2. Cf., plus haut, p. 57-58 du présent volume.
3. CHABAS, *Mélanges égyptologiques*, 3e série, t. II, pl. XI, l. 6 et p. 155, n. 1.
4. BRUGSCH, *G. Ins.*, t. I, p. 172 et nos 733, 734; *Dictionnaire géographique*, p. 104; LEPSIUS, *Ueber eine hieroglyphische Inschrift, am Tempel von Edfu*, pl. III, l. 7, 20.
5. BRUGSCH, *Dictionnaire hiéroglyphique, Supplément*, p. 185.

, , , prouvent l'identité des mots, et je ne vois point, quant à moi, quelle raison un moderne peut opposer au témoignage des Égyptiens qui, au masculin comme au féminin, écrivaient ÂÎT, ou, avec la chute du T, ÂÎ.

Voici d'ailleurs une preuve directe que j'ai déjà indiquée[1] : le Papyrus gnostique de Londres renferme, entre autres termes magiques, deux mots bizarres qu'il transcrit en lettres grecques, le premier, par ⲡⲓϣⲧⲉⲛⲏ̈, le second, par ⲧⲁⲡⲁϣⲁⲙⲏ̈[2], ce qui donne en transcription hiéroglyphique et , où le groupe égyptien répondait au groupe des lettres grecques ⲏ̈. M. Hess a repoussé cette lecture, parce que le mot démotique pour *maison* s'écrit différemment : M. Steindorff, appuyé sur la déclaration de M. Hess, n'a pas tenu compte du groupe démotique, puis M. Hess, fortifié à son tour par l'autorité de M. Steindorff, a renouvelé sa dénégation[3]. M. Hess n'a tenu compte que du groupe démotique ordinaire où et forment ligature et sont suivis directement de . Mais il y en a un autre où et sont accompagnés du trait I droit, , et c'est celui-là que le Papyrus de Londres reproduit, comme toute personne accoutumée à la fois aux écritures hiératiques et démotiques le reconnaîtra sans peine. Or, ce groupe est rendu ⲏ̈ dans la translitération grecque : je considérerai donc jusqu'à nouvel ordre que ⲏ̈, ⲡ, dérive par l'intermédiaire de P-ÂÎ[*t*] ou plutôt P-HÎ, de TA-ÂÎT [ÉÎT].

Plusieurs composés de ÂÎT ont subsisté en copte avec des vocalisations différentes. Le premier est ⲁⲡⲍⲏⲉ̂ *M.* ϯ, ⲁⲡⲍⲏⲉ̂, ⲁⲡⲍⲏⲉ̂ *T.* ⲧⲉ, *schola, ludus litterarius,* qui répond à l'ancien égyptien [4], [5] *âît-sîba, âît-sîbaîou.* Le mot est curieux et peut-être renferme-t-il en lui-même de quoi fixer approximativement la date à laquelle il a pris la forme qu'il a conservée dans le copte. En premier lieu, ÂÎT y a perdu le final et l'î du féminin. La comparaison avec un nom tel que HAÎT-HOROU, transcrit ATHOR, HATHOR, montre que la voyelle î du féminin pouvait disparaître hors de la tonique en composition, si bien que HAÎT devenait HAT en pareil cas. C'est une règle qu'il convient d'appliquer aux composés de même forme, au moins s'ils se sont consolidés, comme HATHOR, à une époque où le T du féminin n'était pas tombé dans la langue courante, et je lirai *HATshop-*

1. MASPERO, *Notes sur quelques points de Grammaire et d'Histoire*, dans la *Zeitschrift*, 1883, p. 113.

2. RÉVILLOUT, *Livre d'incantations*, dans la *Revue Égyptologique*, t. II, 4e fasc., p. 64, 65; J.-J. HESS, *Der Gnostiche Papyrus von London*, pl. I, l. 24, 25.

3. J.-J. HESS, *Der demotische Roman von Setne Ha-m-us*, p. 147-148, et *Der Gnostiche Papyrus von London, Glossar*, p. 6.

4. *Papyrus Sallier II*, pl. IV, l. 1, pl. X, l. 2, où Brugsch avait réuni la préposition qui précède à pour en faire un mot qu'il rapprochait du copte ⲙⲁⲡϯⲥⲱ (*Dictionnaire hiéroglyphique*, p. 1184); il a corrigé cette erreur dans le *Supplément*, p. 1024. Le rapprochement avec ⲁⲡⲍⲏⲉ̂ a été fait par LAUTH, *Die altägyptische Hochschule zu Chennu*, dans les *Sitzungberichte* de l'Académie de Munich.

5. MARIETTE, *Papyrus de Boulaq*, t. I, pl. XX, l. 20.

sîtou, *Hatshepsîtou*, vers la XVIIIe dynastie, non pas *Haîtshopsîtou* : cette dernière lecture ne s'appliquerait qu'aux temps voisins de la naissance du mot. D'autre part, la chute du T nous reporte aux siècles où le T du féminin était tombé dans la prononciation, c'est-à-dire à l'époque des Ramessides environ. La vocalisation en A pour [hieroglyphs] est un fait analogue à celui qu'on observe dans [hieroglyphs] Râ*msîssou*, par exemple. Le mot [hieroglyphs] Â- conservait encore son genre féminin, mais la distinction de [hieroglyphs] NI, NE, masculin, et de [hieroglyphs] NÎT, NET, féminin, ne se faisait plus sentir, et [hieroglyphs] NE, NI, N l'emportait pour les deux genres quand le groupe [hieroglyphs] Â-[N]-SIBAI s'est coagulé en ⲁⲛⲍⲏⲃ, ⲁⲛⲍⲏⲃⲉ. Tout cela nous reporte à peu près vers la fin de l'Empire thébain, ou sous les Bubastites.

Le second mot est de formation plus récente, c'est le ⲡⲓⲛⲧⲱⲕ, *four*, que M. de Lemm a découvert et rapproché de [hieroglyphs][1]. M. Steindorff, qui admet ce rapprochement, l'explique de la même manière qu'il fait ⲏⲓ, par mouillure du [hieroglyph] final de [hieroglyph] et confusion du ⲡ initial avec l'article ⲡ, si bien que ⲡⲓ[[hieroglyph]]ⲛⲧⲱⲕ serait devenu ⲡ[[hieroglyph]]-ⲓ-ⲛⲧⲱⲕ. Sans entrer dans la comparaison des idées exprimées, il y a moins loin de ⲡ-ⲓⲛⲧⲱⲕ à [hieroglyphs] ⲡ-ⲓ-ⲛ-ⲧⲱⲕ qu'à [hieroglyphs] ⲡⲓ-ⲛ-ⲧⲱⲕ, où l'on est forcé de recourir à une hypothèse d'erreur populaire. Je crois que ⲡ-ⲓ-ⲛ-ⲧⲱⲕ est pour ⲡ-ⲏⲓ-ⲛ-ⲧⲱⲕ : ⲏⲓ se serait diphtongué P-YI[EI]-N-TÔK, puis réduit à ⲓ simple, ⲡ-ⲓ-ⲛ-ⲧⲱⲕ, d'autant plus aisément que l'accent tonique du mot ne pesait pas sur lui.

Je n'ai pas voulu examiner la question de savoir quelle était la valeur exacte de [hieroglyph] au temps où la transformation de l'égyptien en copte s'est accomplie, s'il gardait encore une R finale qu'il pût mouiller ou s'il ne l'avait pas déjà perdue et n'était pas réduit à PI, ce qui rendrait chanceuse *à priori* l'hypothèse de M. Steindorff : j'ai accepté la question telle qu'il l'a posée, et j'ai cherché à montrer que, malgré toute la vigueur de son argumentation, on pouvait conserver jusqu'à nouvel ordre la vieille étymologie [hieroglyphs] = ⲏⲓ.

LE CULTE DE GUDÊA SOUS LA IIE DYNASTIE D'UR

PAR

LE P. SCHEIL

Dans l'inscription de la statue B de Gudêa (Col. I. 1 à 13), nous lisons que ce prince fait une *fondation pieuse* en l'honneur de sa propre statue placée dans le Temple de Ningirsu : Ce sont 1 *qa* de boisson, 1 *qa* d'aliments, un *demi-qa* de farine... (?), un *qa* d'un aliment non identifié.

Du vivant même de Gudêa, sa statue est donc assimilée à une statue de dieu, et il est probable qu'on s'imaginait qu'elle était animée ou possédée, à la manière des images égyptiennes, par une sorte de *double* de Gudêa. A certain point de vue, la condition de cette statue était supérieure à celle de l'original lui-même. Celui-ci demeurait un être

1. O. DE LEMM, *Einige Bemerkungen zur Ceremonie des Lichtanzündens*, dans la *Zeitschrift*, 1887, p. 115.

humain, mortel, caduc, infirme comme le reste des hommes, au lieu que la statue informée par le *double* représentait par anticipation l'état immortel, divinisé du héros après sa mort et le réalisait déjà.

De là le fait de ces offrandes fixes, régulières, affectées à l'image de Gudêa, et qui devaient être continuées après sa mort. Nul en effet, ne méritait mieux que sa mémoire survécût dans la postérité. De tous les rois et patésis de Sirpurla, il est celui qui, à notre connaissance, s'est le plus magnifiquement signalé par un sage gouvernement, des monuments remarquables et probablement par la longue durée de son administration. Il resta donc longtemps populaire dans le pays de Sirpurla où on le vénérait à l'instar d'un dieu.

Nous en avons extrait la preuve des milliers de tablettes que Telloh nous a livrées récemment, et dont bon nombre se réfèrent à des offrandes destinées à [illegible]. (C'est la première fois que nous rencontrons ce nom avec le déterminatif de la divinité, comme il convient à un héros déifié.)

Or, toutes ces tablettes mentionnant le *patési*, sont datées explicitement ou implicitement, des rois de la IIe dynastie d'Ur, soit *Gimil-Sin*, *Bur-Sin* et *Ibil-Sin*.

Il est connu, d'ailleurs, que Gudêa vivait au temps de la première dynastie d'Ur, par l'inscription (Winckler, *Unters.*, 157, 9) où Ur Ningirsu le fils de Gudêa est signalé comme un contemporain de Dungi, le roi le plus fameux d'Ur, avec son ancêtre Ur-Gur. Dungi, le suzerain présumé de Gudêa, subit après sa mort la même destinée, et son nom va de pair avec celui de son vassal, dans les tablettes auxquelles je fais allusion et dont voici quelques spécimens :

[illegible]	1 mesure de liqueur forte de la plante SA,
[illegible]	6 qa de farine DUB-DUB,
[illegible]	4 qa d'A-TIR[1]
[illegible]	au dieu Umun-pa-uddu.
[illegible]	1/2 mesure de liqueur douce.
[illegible]	5 GIN de graisse
[illegible]	pour la Néoménie, au 15e jour,
[illegible]	à Dungi.
[illegible]	1/2 mesure de liqueur douce,
[illegible]	1/2 de farine GU,
[illegible]	à Gudêa,
[illegible]	le patési.
[illegible]	Mois de ŠU-ZIR.

1. A-TIR peut être aussi une farine ou *pâte*, car j'ai rencontré ailleurs [illegible] 4 mesures de KU-A-TIR.

1/2 mesure de liqueur douce, qualité royale,
1/2 de farine GU,
pour la Néoménie, au 15e jour,
à Gudêa, le patési.
1 mesure de liqueur douce extraite du SA,
5 qa de farine DUB-DUB,
3 qa d'A-ṬIR
à Umun-pa-uddu lumineux.
Mois de la solennité de Dungi.

1 mesure de liqueur douce extraite du SA.
3 qa d'A-TIR,
3 qa de farine DUB-DUB,
à Umun-pa-uddu, dans son temple.
1/2 de liqueur douce,
1/2 de farine GU,
pour la Néoménie, au 15e jour,
à Gudêa,
le patési.
Mois de ŠE-IL-LA,
(1re) année de Gimil-Sin, roi.

1/2 mesure de liqueur douce, 1/2 de liqueur...
pour la Néoménie, au 15e jour,
à Gudêa,
le patési.
x mesure de liqueur, 5 qa de farine GU
. . . . . .
à Ur-Lama, le patési.
1 mesure de liqueur douce extraite du SA,
4 qa de farine DUB-DUB,
3 qa de graisse
à Umun-pa-uddu, dans son temple.

Mois de ŠE-IL-LA.

1 de liqueur douce extraite de la plante SA
6 qa de farine DUB-DUB,
4 qa d'A-TIR
à Umun-pa-uddu, dans son temple.
1/2 mesure de liqueur douce, qualité royale,
1/2 de farine GU,
à Gudêa,
le patési.
1 GIN de graisse
pour la Néoménie, au 15e jour,
à Dungi.
Mois de KAR-MAŠ.

1/2 mesure de liqueur douce
1/2 de farine GU,
pour la Néoménie, au 15e jour,
à Gudêa, le patési,
1 mesure de liqueur douce extraite du SA,
3 qa d'A-TIR
à Umun-pa-uddu, dans son temple,
1/2 de liqueur douce, 1/2 de farine GU
à Ur-Lama, le patési,
pour la Néoménie, au 15e jour.
Mois de ŠU-ZIR.

1/2 mesure de liqueur douce, qualité royale,
10 GIN de graisse,
pour la Néoménie, au 15e jour.
1 mesure de liqueur douce,
1 mesure de liqueur forte
pour la solennité.....(?)

à Dungi.
1 mesure de liqueur forte extraite du SA,
6 qa de farine DUB-DUB,
5 qa d'A-TIR
à Umun-pa-uddu.
1/2 de liqueur douce,
1/2 de farine GU
à Gudêa,
le patési.
Mois de KU.

1/2 mesure de liqueur douce, qualité royale,
1/2 de farine GU,
pour la Néoménie, au 15e jour,
à Gudêa,
le patési.
1 mesure de liqueur.....
5 qa de farine DUB-DUB,
3 qa d'A-TIR
à Umun-pa-uddu.
Mois de MU-ŠU-UL.

Texte similaire :

1 mesure de liqueur douce extraite du SA,
1/2 de farine supérieure,
1/2 de farine GU,
3 qa de farine DUB-DUB, 2 qa d'A-TIR
à Nin-giš-zi-da.
1 mesure de liqueur douce extraite du SA,
1/2 de farine supérieure, 1/2 de farine GU,
3 qa de farine DUB-DUB,

1. N'est pas qui est fait différemment dans les tablettes. Nous avons ici le signe archaïque , moins le trait horizontal. Voir *Rec. Trav.*, XVII, 41.

	2 qa d'A-TIR,
	au lieu AN-TA-ŠUR-RA.
	1/2 de liqueur douce extraite du SA,
	un pa de liqueur douce
	au temple du dieu IM-KU.
	Est prélevé.
	Mois de AMAR-A-SI.

Ces offrandes n'étaient pas absolument fixes : car nous trouvons pour le même mois des listes qui diffèrent par la quantité et la nature des substances offertes. Ces listes variaient donc *avec les années*. La suivante pour le mois de la solennité de Dungi se distingue de celle citée plus haut et se référant au même mois :

	1/2 mesure de liqueur douce
	pour la Néoménie, au 15e jour,
	à Gudêa,
	le patési.
	1/2 de liqueur douce, 1/2 de farine GU,
	pour la Néoménie, au 15e jour,
	à Ur-Lama, patési.
	1/2 de liqueur douce extraite du SA,
	5 qa de farine GU,
	3 qa d'A-TIR
	à Umun-pa-uddu,
	dans son temple.
	Mois de la fête de Dungi.

Il ressort donc bien de ces textes que sous la IIe dynastie d'Ur, Gudêa était honoré d'un culte. Nous avons déjà fait remarquer que son nom, à l'encontre des textes rédigés de son vivant, porte après sa mort le déterminatif de la divinité . Il prend place à côté du dieu *Umun pa-ud-du*, dans les rites de la *Néoménie*, au quinzième jour. (Notons en passant que de ce détail on pourrait inférer contre Jensen, *Kosm.*, 126, note 3, que *Umun pa uddu* aurait été à l'origine la Nouvelle Lune, et non pas le Soleil Levant.) Dungi et le patési Ur-Lama sont tantôt l'un, tantôt l'autre associés à

1. Mon manuscrit porte *sa-u* ; mais je croirais volontiers à une erreur de ma part pour *u-sa*.

Gudêa. (*Ur-Lama*, d'après une tablette de la même époque, vivait dans l'année qui suivit celle où Dûr-Madaki fut construit, c'est-à-dire sous Ibil-Sin; Cf. *Rec. de Trav.*, XVII, 38, et nous avons ailleurs : Ur-Bau, fils d'Ur-Lama, le patési, dans l'année où Bur-Sin détruisit Urbillum). Les offrandes s'adressaient-elles à Ur-Lama encore vivant, ou à Ur-Lama mort récemment, c'est ce qu'on ne peut savoir.

Les offrandes à Gudêa se répétaient six fois par an, car il est impossible que dans les plusieurs milliers de tablettes que j'ai pu voir, nous n'ayons pas une série complète. C'était à la Néoménie des mois de :

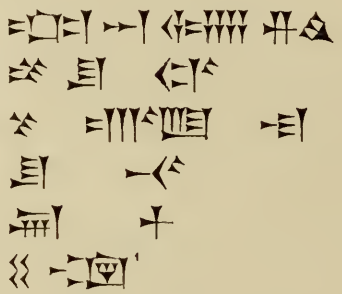

Ces offrandes pacifiques étaient complétées par de vrais sacrifices, en l'honneur de Gudêa, comme en l'honneur des autres dieux. Nous en avons pour preuve indiscutable le texte suivant daté de la IIe année qui suivit celle où fut bâti Dûr-Mada-Ki, c'est-à-dire du règne d'Ibil-Sin :

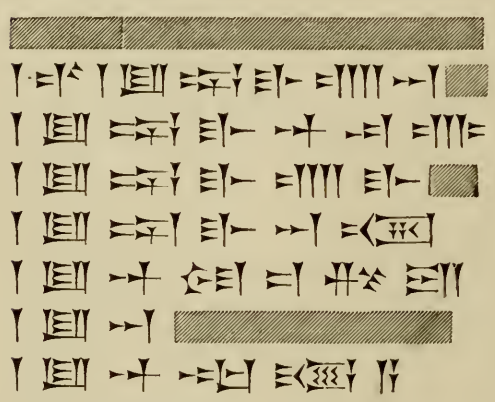

. . . . . .

1 bœuf, 1 mouton à la grande porte du temple de...

1 mouton à la grande porte de Bau,

1 mouton à la grande porte du palais de...

1 mouton à la grande porte de la déesse Ninâ,

1 mouton au dieu Nin-giš-zi-da,

1 mouton au dieu...

1 mouton à Gudêa,

1. Les trois premiers mois se suivaient dans cet ordre avec des intervalles, comme il conste par cette liste transcrite d'une tablette :

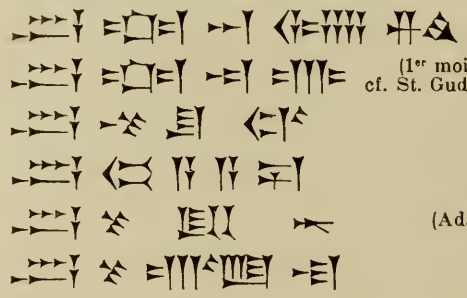

(1er mois de l'année, cf. St. Gudêa. G. III, 5, 6.)

(Adar)

1 mouton à Umun-pa-uddu,
à la grande porte de...
victimes...
prélevées
sur LUGAL TURMAḪ.
Mois de KAR-MAŠ, 27e jour
de l'année qui suivit celle où
(Ibil-Sin) construisit Dur-Mada-Ki.

Du moment que Gudêa recevait un culte, il était assez naturel qu'une classe de prêtres fût affectée à son service. Nous en avons la confirmation dans plusieurs cylindres-cachets empreints sur divers contrats de la même collection de la deuxième dynastie d'Ur. Là, on voit sur le siège où d'habitude se tient le dieu, Gudêa assis, revêtu d'une longue robe plissée, avec une écharpe allant de l'épaule gauche à l'aine droite, portant de la main droite un grand bâton, à la manière des grands d'Égypte dans leurs tombeaux. Sa coiffure est celle de la tête du Louvre. (Heuzey-Sarzec, *Déc.*, pl. 12, n° 1.) Devant lui se tient un prêtre, avec robe longue et écharpe, les mains placées l'une dans l'autre devant la poitrine; en arrière du prêtre, un client lève les mains à la hauteur des yeux, dans l'attitude de la prière. Dans le champ, le *totem* de Sirpurla, aigle éployé, ne s'appuyant ni sur des lions, comme dans la stèle des Vautours (Heuzey, *Reconstruct. partielle de la stèle du roi Êannadu*, pl. 2), ni sur des gazelles, comme je l'ai relevé sur un petit sceau de Telloh conservé à Constantinople.

Le porteur du cachet était :

Ur Dumuzi,
fils de Mani,
ministre (?)
de Gudêa.

Un autre cachet, avec Gudêa dans la même attitude, et un personnage pareil au premier du cylindre précédent, porte :

Lu Dumuzi,
fils de Mani,
ministre (?)
de Gudêa.

1. Douteux, peut-être .

Un troisième cachet porte :

Lû Ku-dug,
scribe,
fils de Mani,
ministre (?)
de Guḍêa.

Si ce titre de *Qa-šu-* ne se rapporte pas chaque fois à *Mani*, mais à ses fils *Ur Dumuzi*, *Lu Dumuzi*, *Lu Ku-dug*, nous avons ce fait intéressant de presque toute une famille vouée au culte de Gudêa. Le sens de ce titre peut fort bien être « l'oblateur, le libateur du *qa* ou des offrandes ». = *irtu* « poitrine » d'où = *maḥâru* « présenter ». = *labânu* « jeter bas ». Cf. Brunn. 4477, 4481, 4500. En tout cas, la fonction parait avoir un dieu pour objet. Les deux cylindres-cachets suivants, bien que mutilés, en feront foi au surplus :

Ur Ên-ki (*Êa*)
fils d'Admu,
ministre du dieu.....

Guggazida,
scribe.
fils de Ša-uru
ministre du dieu .....

Le nom des personnages déifiés entrait ensuite dans la composition des noms théophores, comme ceux des autres dieux. C'est ainsi que nous avons : et , *Lu Gudêa* et *Gin Gudêa;* , *Dungi-bani;* puis *Nur-Dungi; Dungi-ili; Gimil Sin-bani; Ur-lama-Ibil-Sin; Arad Naram-Sin.* (J'ai relevé ce dernier nom sur un cylindre qui faisait partie de la collection Hoffmann.)

A ces héros, on vouait longtemps après leur mort des cylindres-cachets avec dédicace :

Voilà une tablette certainement datée (nous le savons par d'autres textes où la formule finale est plus explicite) de la deuxième dynastie d'Ur, soit de l'un des rois Gimil Sin, Bur Sin, Ibil Sin. Or, le cachet y empreint et qui appartenait à *Lugal aš* (?)-*tu-ri*, nommé dans le corps du document, porte l'inscription suivante :

A Dungi,
mâle héros,
roi d'Ur,
roi des quatre régions.

Lugal Aš(?)-tu-ri,
fils de Bâmu,
ton serviteur.

Il est clair que ce Lugal aš (?)-tu-ri vivant sous la IIe dynastie d'Ur ne pouvait être le contemporain de Dungi. Il n'avait fait que vouer, dédier son cylindre à un roi resté fameux et que la piété populaire avait divinisé.

Les dédicaces composées *durant la vie* de ces princes portent généralement la formule *nam-ti*... « pour la vie de Dungi » par exemple, et alors elles peuvent servir comme point de repère historique.

En dehors de ce cas, on ne peut tirer parti de ces cachets-cylindres pour fixer la date des documents où ils sont empreints.

C'est ainsi que le contrat *Śubati* suivant :

porte, outre le cachet de fils de *scribe*, celui de :

1. RA sert souvent dans ces tablettes pour . Cf. = *ašabu*, *ramû*, Brunnow, 6355, 6362.

Lu-ka-ni,
patési
de Sirpurla.

Mais nous savons par Heuzey-Sarzec, *Déc.*, pl. 21, nº 4, que *Ḥa* (?)-*la-lama*, fils de *Lukani*, patési de Sirpurla, était contemporain de Dungi. Or, notre tablette date comme toute la collection juridique de Telloh, de la IIe dynastie d'Ur. Le cylindre de Lukani a donc servi à une époque qui n'est pas la sienne[1].

Mais quittons cette digression pour rappeler en finissant que les princes comme Gudêa, divinisés après leur mort, recevaient des offrandes, des sacrifices. De plus, il était attribué, comme pour les dieux, une vertu à leurs noms qu'on tenait à honneur de porter et qu'on gravait sur des talismans.

TABLETTE CAPPADOCIENNE

PAR

LE P. SCHEIL

Il existe en ce moment sur le marché, à Constantinople, quatre belles tablettes cappadociennes, de même espèce que les premières de celles qui furent publiées par M. Golénischeff en 1891, c'est-à-dire des contrats, ou plutôt des prêts à intérêt. J'ai pu prendre copie de l'une d'elles. Nous y trouvons quelques détails intéressants qui s'ajoutent avantageusement aux notions trop rares que nous a livrées ce genre de documents.

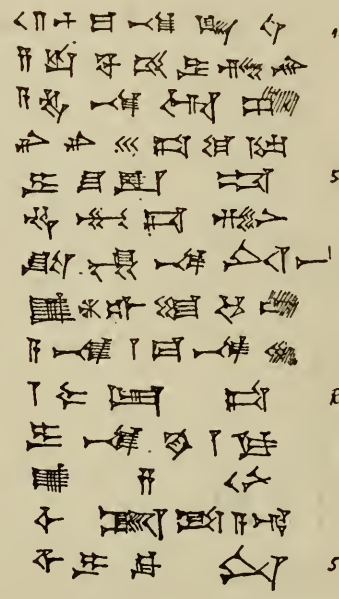

1. 7 1/2 ma-na kaspi
za-ru-ba-am i-zi-ir
A-ḥa-na-ar-si...
Ili eš-ta-ki-el
5. 5 i-šu iš-du
ḥa-mu-uš-tim
ša En-na-nim-aš (*ou* ru)
u (an) Mar-tu (ki?)...
a-na 1 ma-na kaspi
Rev. *Rev.* 1 (?) šiqlu ta
i-na arḥu 1 kam
u-za-lid (Del., *áb*)
pân Id ša A-šur
5. 5 pân I-ku(?)-nim.

1. La persistance du souvenir de Dungi-Gudêa chez les peuples de la seconde dynastie d'Ur n'empêche

NOTES

Rev. 3. — *Aḥanarsi* est un nom propre nouveau.

4. — *Ili (NINI)-eštakel* a un analogue dans *Ašur-ištaqal* (*Tabl. de Paris*, 24) et dans *Ašur-iš-ta-ki* [illegible], Gol. 23, 10 *bis*, où le dernier signe a peut-être la valeur *il, el*, contre Golénischeff, qui lit *ištakiqal*, et Deliztsch, qui propose avec hésitation *ištanaqal*. Ce dernier nous rappelle qu'il existe un *Ili ištikal* vieux babylonien, *V. A. Th.*, 1473, 21 (*Kapp. Keilsch.*, p. 261), qui est donc reproduit ici pour la première fois dans un document cappadocien.

7. — *Enna nimru* (ou *nimaš*). Nom nouveau. *Enna* est généralement suivi d'un nom divin. *Nimru* (léopard) est le troisième des sept dieux mauvais dans *R.* IV, 5, 17/18.

8. — *(An) Martu (ki?)... Ki* est très douteux, et, sans doute, il n'est pas question ici du pays de *Martu (ki)*, mais du dieu *Martu* qui n'est autre que *Rammân*, en tant que « dieu de la tempête », *ša abubi*. Cf. *R.* III, 67, 51, *c, d*. Nom nouveau dans les tablettes cappadociennes. A remarquer aussi l'idéogramme [illegible] devant *Martu*.

Rev. 1. — Le deuxième signe indique vraisemblablement une fraction. Il est à remarquer pour la première fois que *tan* s'emploie dans ces tablettes après le chiffre ordinal, et que *tan* est rendu ici par *ta*, comme dans les contrats vieux babyloniens (*ta* et *ta-a*).

3. — *Uzalid*. Je ne suis pas convaincu que Delitzsch ait raison de lire ici *uza-áb*. Nous pourrions avoir *uzalid* pour *ušalid*, avec un sens très convenable de « produire, faire produire » (l'intérêt). Cf. *uzalim* pour *ušallim*, Gol. 21, 9; *uzalam* pour *ušallam*, Gol. 21, 13, cités par Jensen, *ZA.*, IX, 69.

4. — *Id ša Ašur* est connu. (Gol. 6, 20.)

5. — Nouveau le dernier nom.

INSCRIPTION VANNIQUE DE MELASGERT

PAR

Le P. Scheil

Cette inscription fut découverte récemment à Melasgert. Signalée au service des antiquités à Constantinople par les autorités locales, elle ne tardera pas à entrer au Musée de la capitale. C'est à l'ingénieur du district qu'est due la copie que nous en publions. La pierre qui porte l'original mesure 1m 20 en longueur, 0m 50 en largeur et en hauteur.

---

pas de croire, mais insinue plutôt qu'un temps assez court séparait les deux époques. On peut en dire autant de l'époque de la IIe dynastie d'Ur par rapport à celle de Hammurabi. Si l'on s'en rapporte au caractère de l'écriture, il y a telle tablette de Gimil Sin, etc., qui ressemble étrangement à celles de Samsi-Iluna, Ammizadugga.

1 ►►Y Ḥal-di-i-ni-ni uš-ma-a-ši-i-ni [►►Y] Ḥal-di-e e-[uriye]
[Y] Me-i-nu-a-u-še Y Iš-pu-u-i-ni-e-ḥi-ni-še i-ni su-si-e ši-di-iš-tu-u-ni Ê-GAL[ši]-di-iš-tu-u-ni ba-a-du-u-si-i-e Y Me-nu-a-ni Y Iš-pu-u-i-ni-e-ḥe
5 erilaš tar-a-i-e erilaš al-a-su-u-i-ni-e erilaš ≺ Ša-u-ra-a-u-e
erilaš ≺ Bi-i-e-i-na-a-u-e erilaš e-ri-e-la-a-u-e a-lu-si
[►►YY] Ṭu-uš-pa-a pa-a dup-ri ►►Y Ḥal-di-i-ni-ni uš-ma-a-ši-ni
[►►Y] Ḥal-di-i-e e-u-ri-i-e Y Me-i-nu-u-a-še
[Y Iš-]pu-u-i-ni-e-ḥi-ni-še i-ni su-si ši-di-iš-tu-u-[ni].

« Aux Ḥaldiens grands, au seigneur Ḥaldiš, Menuaš, fils d'Išpuini, a reconstruit ce *susi;* le palais en ruines il a reconstruit pour (?) Menuaš, fils d'Išpuini, roi puissant, roi grand, roi du pays des Šaurà, roi du pays des Bieïnà, roi des rois, prince de Ṭušpa... Aux Ḥaldiens grands, au seigneur Ḥaldiš, Menuaš, fils d'Išpuini, a reconstruit ce *susi.* »

La ligne 6 de ce texte nous donne la lecture vannique de l'idéogramme de *roi* (≪). On peut s'en assurer en comparant toute la formule ci-dessus avec celle identique de Sayce, 48, 5..., où ≪ *erilaue* est remplacé par ≪ ≪Y►►► *u-e :*

... Šar-du-ri-ni Ar-giš-ti-e-ḥi
≪ al-su-i-ni ≪ ≺ Šu-ra-u-e
≪ ≺ Bi-a-na-u-e ≪ ≪Y►►► u-e
a-lu-u-si-e ►►YY Ṭu-uš-pa-a-e ►►YY...

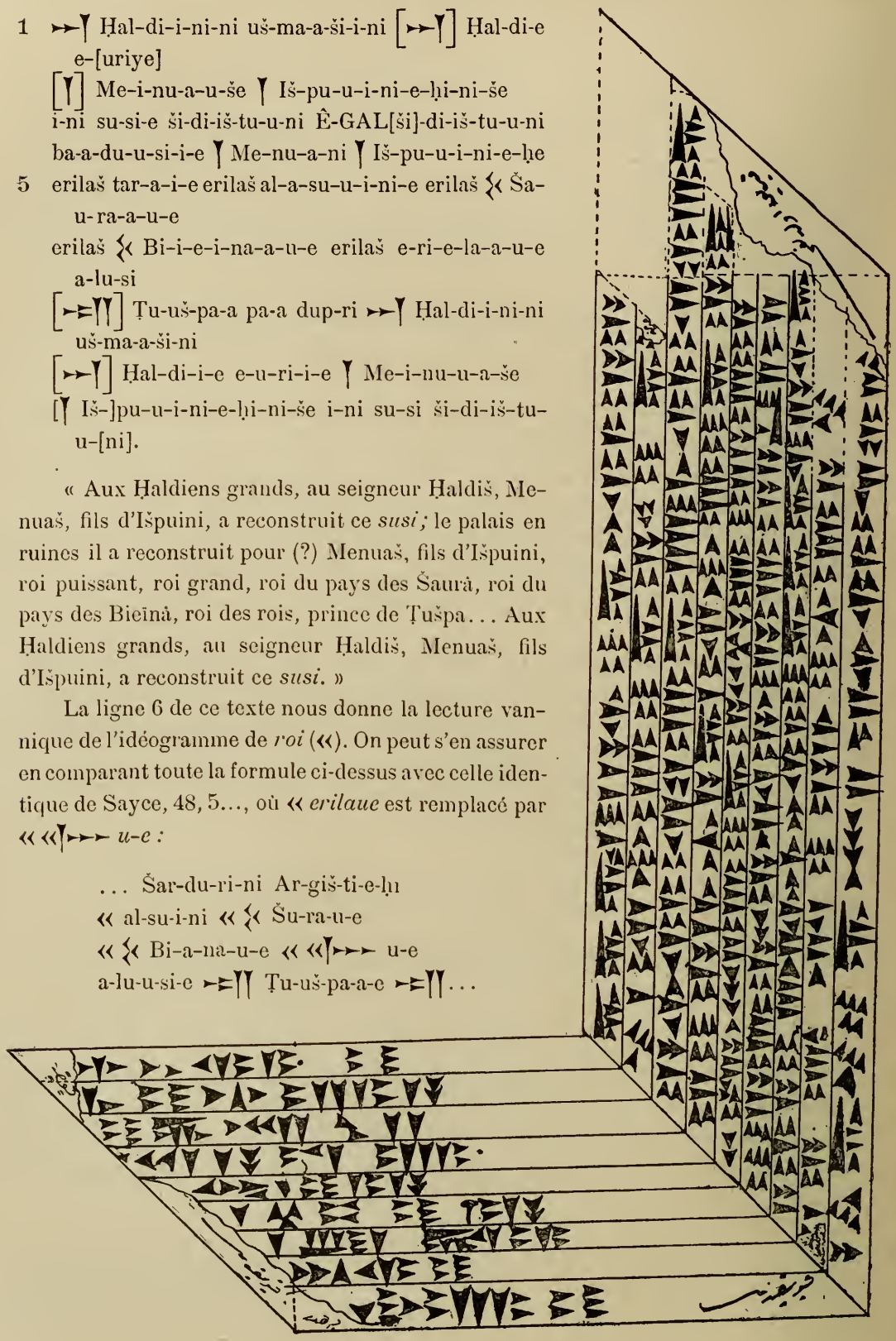

Ce même mot *erilaue* se trouvait déjà dissimulé dans Sayce, 51, III, 8..., où cet auteur lisait à tort ‹‹-*e ḫu-la-u-e*, et faisait une mauvaise coupure :

... Šar-du-ri-ni Ar-giš-ti-ḫi
‹‹ taraie ‹‹ al-su-i-ni
‹‹ 𒌋 Šu-ra-u-e
‹‹ 𒌋 Bi-a-i-na-u-e, ‹‹ *e-ri-la-u-e*
a-lu-u-si-e 𒀭𒀭 Ṭu-uš-pa-e 𒀭𒀭...

A supposer que *laue* n'est pas une désinence de pluriel comme *naue*, et partant, que *roi* en vannique se doive dire *erilaš* et non *eriš*, l'affinité ne laissera pas d'être très grande entre *erilaš* et *eriš* qui entre dans la composition de tant de mots vanniques, comme 𒌋 *Eriaini*, 𒁹 *Erimenaš*, 𒀭𒁹 *Erinaš*, etc. Ce *Er, fils d'Armenios* de la République de Platon (cité par Sayce, *JRAS. Cuneif. Inscr. of Van*, p. 414), et ces dieux *Aralez* mentionnés par Moyse de Khorène et Fauste de Byzance (cités par Sayce, *ibid.*) ne rappellent-ils pas soit *eriš*, soit 𒀭𒁹 𒁹‹‹‹ *e-ri-la-u-e*, « les dieux rois » ou « les rois des dieux »? Cf. les noms ciliciens *Tarkuaris, Tediaris, Oaris*. Sachau, *ZA.*, VII, 85...

A la ligne 7, si la répétition de *pa-a* après *Ṭuš-pa-a* n'est pas une erreur du copiste, *pa-a-dup-ri* remplacerait ici l'idéogramme de « ville » 𒀭𒀭, qui ne manque jamais après Ṭušpa, dans cette formule. Si *pa-a* est en revanche une répétition défectueuse, ne se substituant pas à un signe 𒀭𒀭, la *ville* se dirait en vannique *dup-ri* ou *um-ri*. Mais il faudrait voir l'original pour en parler avec assurance.

QUELQUES CORRECTIONS A L'INSCRIPTION DE NABONIDE

PAR

LE P. SCHEIL

Col. I. — 2. Le premier signe à restituer est *gim* et non *ir*, d'où *gimri*.

35. GA-BUR représente le signe EDIN. C'est bien de l'Assyrie qu'il s'agit.

Col. II. — 13. L'idée de Winckler (*Berl. Philol. Wochenschr.*, p. 1435...), qui voit dans *Iriba-tuktê* la fin de la phrase : « et il multiplie les dépouilles, » est bien plausible. La prolongation en *a* du verbe et la place du régime après le verbe, après une série de propositions principales, sont bien conformes à la grammaire. Cf. cependant *Journ. Asiat.*, mai-juin, p. 379, le texte publié par Strong (recto, l. 20), *Tukdamme*, roi des Umman-manda; il est vrai que cette fois le nom est précédé de 𒁹.

Col. IV. — 5, *iš* pour *ši*.

Col. VI. — 4, biffer *an*.

15, *u bêlu (amil) manzaz pani* (NER-SE-GA), « ministre ».

17, *(amil) manzaz panu*.

Col. VII. — 25, *mušarik*.

43, *supiešu* dans l'original. Erreur pour *supieka*.

Col. VIII. — 9, *mušarik*.

Col. X. — 22, *i-na-an-na*.

Page 13, ligne qui précède l'antépénultième : *ušaššiqu* pour *ušanšiqu*.

RECHERCHES SUR QUELQUES BOIS PHARAONIQUES

PAR

GEORGES BEAUVISAGE

Agrégé, chargé du cours de Botanique à la Faculté de Médecine de Lyon.

I

LE BOIS D'IF

Dans le courant de l'année 1894, grâce à l'obligeant intermédiaire de M. le professeur Lortet, doyen de la Faculté de médecine de Lyon, je reçus de M. le Dr Fouquet, du Caire, plusieurs fragments de planches de cercueils provenant de fouilles récentes, et j'entrepris d'en déterminer l'origine botanique par l'examen microscopique.

L'étude histologique des bois en général, quoiqu'elle ait été l'objet de nombreux et importants travaux, est encore loin de constituer, dans la science botanique, un chapitre définitivement établi et de fournir aux chercheurs une base d'opérations solide pour l'identification d'échantillons inconnus.

Dans ces conditions, il n'est pas étonnant que les objets en bois trouvés dans les sépultures égyptiennes n'aient été jusqu'à présent que peu ou point étudiés par les botanistes et que les notions acquises sur les essences ligneuses utilisées dans l'Égypte antique soient presque uniquement tirées des textes hiéroglyphiques et dues aux travaux des philologues.

Toutefois, malgré les difficultés, ou même à cause des difficultés qu'elles comportent, les recherches relatives à la détermination histologique de ces bois ont tenté ma curiosité, et, bien que résolu à ne me hasarder qu'avec la plus grande prudence sur un terrain aussi périlleux, je serai peut-être amené à m'y avancer quelque peu, encouragé dans cette direction par le premier résultat que je viens d'obtenir, et par l'intérêt qu'il présente pour les études égyptologiques.

J'ai pu en effet reconnaître avec certitude le bois de l'If commun (*Taxus baccata*) dans plusieurs des fragments de planches de cercueils que j'ai reçus. Or, cette constatation n'ajoute pas simplement un nom à la liste des végétaux découverts dans les tombes antiques, mais elle apporte une contribution nouvelle à l'histoire des relations extérieures de l'Égypte au temps de la XIIe dynastie ou même de l'Empire memphite.

Après avoir relaté les circonstances dans lesquelles ces échantillons ont été recueillis et qui fixent approximativement leur date, j'exposerai en détail les caractères qui permettent d'y reconnaître le bois d'If; j'établirai ensuite la dispersion géographique actuelle de cette espèce et l'origine étrangère des planches de cercueils; enfin, rapprochant ces notions de celles que l'on possède sur l'histoire des anciennes dynasties, j'essayerai de soutenir une hypothèse à laquelle j'ai été amené sur les conditions dans lesquelles les cercueils en question ont pu être fabriqués.

DÉCOUVERTE DES ÉCHANTILLONS DANS LA NÉCROPOLE DE MEÏR. — LEUR DATE

Le premier envoi que je reçus de M. le Dr Fouquet comprenait, entre autres, quatre échantillons de planches de cercueils numérotés A^5, A^6, A^7 et A^8; la liste qui les accompagnait portait, comme indication d'origine de ces quatre numéros : « Meïr — XIIe dynastie — Trouvaille 1893-1894. »

Plus tard, ayant apprécié l'intérêt historique des observations que j'avais faites, je voulus avoir des renseignements précis sur les preuves archéologiques qui permettaient de dater avec certitude ces débris de bois. J'appris que M. Fouquet avait reçu ceux-ci de MM. Em. Brugsch et G. Daressy, et que ce dernier, qui avait dirigé les fouilles de Meïr, pourrait me donner de plus amples informations.

Sur ma demande, en effet, M. Daressy voulut bien, avec une complaisance dont je lui suis fort obligé, me fournir des indications très circonstanciées, acompagnées de nombreuses réflexions personnelles sur divers points qui m'intéressaient. J'extrais de ses lettres les détails suivants.

La nécropole de Meïr, près de Qousieh (Kast, Cusæ, Aphroditopolis), dans la province de Siout, a été saccagée dans l'antiquité; pas une tombe n'a été trouvée intacte. Les cercueils avaient été extraits des puits, mis en pièces et leurs fragments dispersés au hasard ; ceux que j'ai reçus ne proviennent donc pas d'une tombe connue et datée.

« A première vue, dit M. Daressy, on peut distinguer les cercueils du Nouvel » Empire de ceux d'ancienne époque... On a trouvé peu de cercueils des XIXe et » XXe dynasties;... tous les panneaux ou fragments apportés au Musée sont *bien* » *antérieurs*.

» La tombe la mieux sculptée est au nom de Nefer-tum-hotep; elle rappelle les plus » beaux monuments de la XIIe dynastie; d'autre part, une autre tombe est datée par les » cartouches de Pépi II. C'est *entre ces limites* que se place la date de fabrication des » cercueils dont on vous a soumis des fragments.

» Les sarcophages de l'Ancien et du Moyen Empire ont même forme, mêmes » ornements, mêmes textes... La tombe de Nefer-tum-hotep ayant été nettoyée une » des premières, on a pensé que toute la nécropole était de son temps, de la XIIe dynastie; » on reportait à la XIe dynastie tous les objets moins bien travaillés, les cercueils dont » les inscriptions étaient moins tracées, d'une main plus gauche; mais les règles archéo- » logiques ne sont pas sûres... La découverte plus récente du tombeau de Pepi-n-ankh- » kam (printemps 1894), qui est certainement de la VIe dynastie, vient encore em-

» brouiller la question, en montrant qu'une partie au moins des objets trouvés remonte » aux premières dynasties.

» Tout ce qu'on peut affirmer, c'est que les échantillons sont bien de Meïr, et qu'ils » sont *au plus tard de la XII*e *dynastie,* le pêle-mêle dans lequel les monuments ont été » découverts ne permettant pas de distinguer ceux qui remontent à la VIe dynastie. »

Il résulte de tout ceci que l'indication primitive de la date attribuée aux fragments A^5, A^6, A^7 et A^8 était un peu trop précise, et doit être considérée seulement comme un minimum d'antiquité. Les affirmations réitérées de M. Daressy ne nous permettent pas de douter que les cercueils dont ils proviennent aient été fabriqués à une époque comprise entre la VIe et la XIIe dynastie.

Dans un deuxième envoi de M. Fouquet, je trouvai, sous le n° 21 *B,* des fragments de planches ayant la même origine que les précédents (Meïr) et que je reconnus identiques à A^7 et A^8.

Enfin tout récemment, M. Daressy lui-même vient de m'adresser un grand nombre d'échantillons de bois provenant des fouilles dirigées par lui; parmi eux j'en ai encore trouvé un pareil aux précédents et provenant également de Meïr. C'est un morceau de planche ayant subi en partie les atteintes du feu et étiqueté: « *Cercueil de* 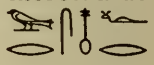 *Ur-s-nefer.* »

CARACTÈRES HISTOLOGIQUES DU BOIS D'IF

Les échantillons marqués A^7, A^8 et 21 *B,* ainsi que le fragment reçu par moi du cercueil de Ur-s-nefer, sont en bois d'If. J'en ai été à peu près convaincu dès la première inspection que j'ai faite des coupes microscopiques des deux premiers; mais je ne me suis pas contenté de cet examen rapide et superficiel, et j'ai voulu fonder ma conviction, relativement à l'identité spécifique de ce bois, sur l'étude approfondie de sa structure et sur les preuves les plus incontestables, tirées tant des travaux antérieurement publiés sur ce sujet que de mes observations personnelles. Je me bornerai à résumer sommairement ici les résultats principaux des recherches auxquelles je me suis livré à cet égard.

Si j'ai pu arriver du premier coup à une détermination exacte que tout a confirmée par la suite, c'est que j'avais la bonne fortune de me trouver en présence d'un bois qui possède une structure des plus remarquables, tout à fait exceptionnelle, presque unique dans le règne végétal.

Le trait le plus frappant de cette structure est l'existence de trachéides, analogues à celles des autres Conifères, mais pourvues de *fils* ou *rubans spiraux,* et constituant à elles seules toute la masse du bois, abstraction faite des rayons médullaires. Ces éléments anatomiques remarquables ont été observés pour la première fois dans le bois d'If (*Taxus baccata*), il y a plus de cinquante ans[1] et décrits depuis lors, sous des dénominations diverses par un grand nombre de botanistes.

1. H. R. Göppert, *De structura anatomica Coniferarum.* Vratislaviæ, 1841, in-4°

Ici, quelques mots d'explication sont nécessaires pour les personnes qui ne sont pas familiarisées avec les notions et le langage de l'histologie végétale.

On appelle *trachéides* ou *vaisseaux fermés* des éléments anatomiques très analogues aux *vaisseaux* proprement dits; mais tandis que les *vaisseaux* sont des tubes cylindriques continus d'assez large calibre, les *trachéides* sont ordinairement fusiformes, larges vers leur milieu, atténuées en pointe et fermées aux deux bouts par des cloisons obliques. Les vaisseaux et les trachéides sont les éléments essentiels du bois, c'est-à-dire de l'appareil conducteur de la sève ascendante dans tous les végétaux pourvus de racines, herbes ou arbres, désignés couramment pour ce motif par le nom de plantes vasculaires. Cet appareil conducteur est constitué soit par un mélange de vaisseaux et de trachéides, soit uniquement par des vaisseaux, soit uniquement par des trachéides, mais ce dernier cas est de beaucoup le plus rare. La paroi des vaisseaux et des trachéides est formée par une membrane moyennement épaissie, bien lignifiée et pouvant présenter des formes variées de sculpture en relief ou en creux, entre autres des ponctuations qui sont presque toujours aréolées, à cavité lenticulaire.

A ces éléments essentiels de l'appareil conducteur sont presque toujours annexés, dans le bois, d'autres éléments accessoires qui peuvent se classer en deux groupes principaux, les *fibres* et les *cellules ligneuses*.

Les *fibres* qui constituent l'appareil de soutien ou squelette du bois (*prosenchyme, sclérenchyme long, libriforme* des auteurs allemands) sont des éléments très étroits et très allongés, effilés aux deux bouts, à paroi fortement épaissie et lignifiée, pouvant présenter des ponctuations cylindriques ou des ponctuations en fente, mais pas de ponctuations aréolées.

Les *cellules* dont l'ensemble constitue le *parenchyme ligneux* sont au contraire des éléments courts, à membrane peu ou point épaissie et lignifiée ; c'est en général un appareil de réserve. Le parenchyme ligneux est plus développé d'ordinaire dans le bois des herbes et le prosenchyme dans celui des arbres ; mais le plus souvent, chez ces derniers, ces deux systèmes ou tissus coexistent et se trouvent mélangés dans des proportions variées avec les éléments vasculaires.

Or, chez les Conifères, végétaux relativement inférieurs et à tissus moins différenciés, il n'en est pas ainsi. Abstraction faite du bois primaire, quantité négligeable dans le cas qui nous occupe, la grande masse du bois, ou bois secondaire, est formée par des trachéides étroites, allongées et effilées, semblables aux fibres des végétaux supérieurs par leur forme, leurs dimensions et l'épaississement de leur paroi, mais en différant toutefois essentiellement par les grandes ponctuations aréolées dont elles sont pourvues; ces ponctuations aréolées sont alignées plus ou moins régulièrement en une seule file ou en plusieurs sur chacune des faces latérales.

Nettement intermédiaires ici aux vaisseaux et aux fibres, les trachéides les remplacent dans le bois secondaire des Conifères et y constituent à la fois, à elles seules, l'appareil conducteur et l'appareil de soutien. Il ne faut donc pas s'étonner si beaucoup d'auteurs les ont décrites et les décrivent encore sous le nom de *fibres ligneuses à ponctuations aréolées*, ou même plus brièvement de *fibres aréolées*.

A ces trachéides à fonction mixte, peuvent être annexées des cellules parenchymateuses, souvent groupées autour de méats intercellulaires agrandis, tubuleux, dans lesquels elles épanchent le liquide oléo-résineux qu'elles sécrètent, formant ainsi ces appareils glanduleux que l'on appelle *canaux sécréteurs* ou *canaux résinifères*.

Parmi les Conifères, les Abiétinées ont ainsi des canaux résinifères dans le bois, les Cupressinées et les Taxinées n'en ont pas; les Araucariées seules paraissent avoir des ponctuations aréolées plurisériées, c'est-à-dire alignées en plusieurs files sur chacune des faces latérales de leurs trachéides; enfin chez les Taxinées et les Cupressinées les trachéides sont ou peuvent être pourvues de dessins spiraux en relief ou en creux. C'est ici le point important sur lequel il est nécessaire d'insister quelque peu.

Les trachéides à fils spiraux, saillants à l'intérieur, découvertes par Göppert dans le bois de *Taxus baccata*, furent d'abord considérées comme un caractère exclusif de cette espèce ou du genre *Taxus*.

Pourtant, presque en même temps que Göppert, Dujardin observait ces mêmes éléments spiralés dans le bois de *Taxodium* et en publiait de bonnes figures[1].

Hartig, dans son grand ouvrage sur les essences forestières de l'Allemagne[2], fit une étude approfondie des fibres spiralées de *Taxus baccata*, montrant en particulier que les fils spiraux qu'elles présentent sont dus à une duplicature de leur membrane interne ou ptychode; mais il reconnut, en outre, que des formations analogues pouvaient se rencontrer quelquefois dans le bois de Cyprès, de Genévrier de Virginie, et même dans de jeunes tiges de Mélèze.

Plus tard, dans sa classification anatomique d'un grand nombre de bois[3], il réunit les Conifères étudiées par lui dans un groupe caractérisé par l'absence de vaisseaux; dans ce groupe, deux genres sont indiqués comme pourvus de fibres aréolées et spiralées (linsenformige getupfelte spiralige Holzfasern) : *Callitris*, qui possède en outre des cellules ligneuses (Zellfasern), et *Taxus* qui n'en possède pas.

Sanio, quatre ans plus tard, établit à son tour, sur des bases nouvelles, une classification anatomique et histologique des bois[4], dans laquelle le premier groupe ne comprend que deux espèces, *Drimys Winteri* (Magnoliacées) et *Taxus baccata*, réunies par le caractère commun d'avoir un bois formé uniquement de trachéides et dépourvu de vaisseaux, de fibres et de cellules parenchymateuses[5].

A. B. Frank publie, l'année suivante, un long mémoire[6] sur *Taxus baccata;* mais ce travail monographique n'indique pas les caractères qui permettent de distinguer le bois

1. Dujardin, *Manuel de l'observateur au microscope*, avec atlas. Paris, 1842, pl. XXI.

2. Theodor Hartig, *Vollständige Naturgeschichte der forstlichen Culturpflanzen Deutschlands*, avec atlas. Berlin, 1851, in-4°, p. 92 et suiv., pl. IX, fig. 2, 3, 4; pl. XXXV, fig. 8, 9, 10.

3. Th. Hartig, Beiträge zur vergleichenden Anatomie der Holzpflanzen (*Botanische Zeitung*, 1859, p. 107).

4. Carl Sanio, Vergleichende Untersuchungen über der Zusammensetzung des Holzkörpers (*Botanische Zeitung*, 1863, p. 401).

5. Le bois de *Drimys Winteri*, assez exceptionnel parmi les Angiospermes Dicotylédones, rappelle celui des Conifères, mais nullement celui des *Taxus;* il se rapproche plutôt de la structure des *Araucaria* par ses trachéides non spiralées à ponctuations aréolées bi-tri-sériées. Je n'y reviendrai pas.

6. A. B. Frank, Ein Beitrag zur Kentniss der Gefässbündel; *Taxus baccata* (*Botanische Zeitung*, 1864, n°s 22-26).

de cette espèce de celui des autres Conifères à trachéides plus ou moins spiralées. Il signale dans le bois le plus âgé, voisin de la moelle, le mélange d'éléments à fils spiraux et à fils annulaires, sur lesquels il ajoute que les ponctuations font défaut.

M. Bertrand, aujourd'hui professeur à la Faculté des sciences de Lille, établit dans sa thèse de doctorat ès sciences[1] quelques différences entre le bois d'If et celui d'autres Taxinées à structure semblable : les fils spiraux sont très marqués chez *Taxus*, moins chez *Torreya*, très faibles dans *Cephalotaxus*. On peut aussi, mais exceptionnellement, trouver chez les Cupressinées quelques fibres à épaississement spiralé.

M. J. Möller, dans un grand travail analytique où il décrit avec quelque détail la structure d'un bon nombre de bois[2], distingue nettement les larges épaississements spiraux des *Taxus* et les fines stries spirales de *Callitris* et de certaines autres Cupressinées, qui constituent des dessins de nature et d'aspect tout différents.

Plusieurs autres botanistes ont eu l'occasion de s'occuper de ces questions, mais aucun de ceux dont les travaux me sont connus n'apporte d'indication nouvelle que j'aie à citer dans le cas présent, et je puis arrêter ici ce court aperçu historique.

OBSERVATIONS PERSONNELLES ET DISCUSSION

Lorsque j'examinai au microscope les coupes minces des échantillons de cercueils numérotés A^7 et A^8, j'y remarquai au premier coup d'œil les caractères suivants :

Coupes transversales (fig. 1 et 2) : Bois homogène formé d'éléments tous semblables, à peu près égaux en largeur, plus étroits et plus épaissis, comme d'ordinaire, dans le bois automnal de chaque couche annuelle, et disposés en files radiales bien régulières ; membranes assez épaissies à contour irrégulièrement hexagonal dans les parties demeurées compactes, ou un peu elliptique et onduleux dans les points où les éléments étaient plus ou moins dissociés ou écrasés (fig. 2) ; cavité irrégulièrement elliptique à grand axe ordinairement tangentiel ou un peu oblique, très réduite et même parfois complètement oblitérée dans le bois d'automne ; limites annuelles très nettes ; rayons médullaires unisériés, fins et écrasés, à cellules peu distinctes. Aucune trace de gros vaisseaux, ni de parenchyme ligneux. En somme, aspect caractéristique des bois de Conifères sectionnés transversalement et élimination de tous ceux qui montrent des canaux résinifères disséminés dans la masse de leurs trachéides.

Coupes longitudinales radiales (fig. 3 et 4) et tangentielles (fig. 5 et 6) : Trachéides toutes pourvues de 2, 3 ou 4 fils spiraux (rarement un seul), et le plus souvent de grandes ponctuations aréolées, unisériées, assez irrégulièrement disposées sur leurs faces latérales ; rayons médullaires hauts en moyenne de 5 à 12 cellules uniformes très allongées radialement, à ponctuations, aréolées ou non, petites et très nombreuses.

En présence de ces constatations, je devais conclure au bois d'If, étant donnée la

1. C. Eg. Bertrand, Anatomie comparée de la tige et des feuilles chez les Conifères et les Gnétacées (*Annales des sciences naturelles, Botanique*, 5e série, XX, 1874).

2. Jos. Möller, Beiträge zur vergleichende Anatomie des Holzes (*Denkschriften der k. k. Akad. der Wissenschaften, math.-naturw. Classe*. Wien, XXXVI, 1876, p. 308-314).

connaissance sommaire que j'avais alors de la question; mais je voulus contrôler sur nature et examiner, comparativement avec les spécimens A^7 et A^8, un échantillon de bois de *Taxus baccata* authentique. J'eus recours pour cela à la tige d'un individu de cette espèce mort depuis peu au jardin botanique de la Faculté de médecine de Lyon.

La tige de cet If offrait sur sa section transversale, onze couches annuelles. Les coupes longitudinales que j'en fis (fig. 8 et 9) se montrèrent, à l'examen microscopique, assez différentes des précédentes pour me faire concevoir des doutes sérieux sur ma détermination. En cherchant minutieusement, j'arrivais bien à y découvrir quelques trachéides spiralées à un seul fil spiral quelquefois dédoublé sur une partie de son trajet, mais la grande majorité des trachéides étaient pourvues d'épaississements annulaires et non spiraux, parfois seulement rattachés entre eux par un court ruban hélicoïdal. J'eus beau multiplier les préparations, je ne parvins pas à en trouver, dans cet If, qui ressemblassent exactement à celles des cercueils égyptiens.

Un examen un peu plus minutieux de ces dernières m'amena d'autre part à constater quelques différences entre celles de A^7 et celles de A^8, quant au nombre des spires et à l'allongement de leur pas; quant à la forme arrondie ou en boutonnière elliptique des ponctuations, et dans ce dernier cas, à la direction plus ou moins oblique de leur grand axe; quant à leur nombre et à leur position par rapport aux fils spiraux, ou quant au dessin plus ou moins net du contour de leurs aréoles.

Je crus donc un moment avoir affaire à deux bois différents qui ne provenaient ni l'un ni l'autre de *Taxus baccata*. C'est alors que je consultai sur cette question tous les ouvrages que je pouvais avoir à ma disposition, sans en tirer aucun éclaircissement positif. Je remarquai toutefois que les descriptions et les figures des trachéides de *Taxus* ressemblaient beaucoup plus aux bois des cercueils qu'à celui de l'If lyonnais.

Je songeai alors au jeune âge de ce dernier et j'y vis la cause possible de ces discordances. Cette hypothèse était juste, mais je ne pus la vérifier immédiatement, ayant eu quelque peine à me procurer un fragment authentique d'un vieux tronc d'If, d'un diamètre suffisant pour pouvoir être débité en planches.

En attendant, je consultai quelques personnes compétentes, en particulier M. le professeur Bertrand, de Lille, qui voulut bien me donner sur ce sujet de longs détails paraissant en résumé venir à l'appui de mon hypothèse; la lecture du mémoire de A. B. Frank, cité plus haut, vint bientôt la confirmer encore.

Cependant je réussis à obtenir, grâce à l'obligeance de M. le professeur van Tieghem, un spécimen de vieux bois d'If provenant des collections du Muséum de Paris. Le tronc qui l'avait fourni n'étant pas représenté par une section transversale atteignant la moelle, son âge exact ne pouvait m'être certifié; mais le fragment qui m'était envoyé montrait 25 couches annuelles à grand rayon de courbure, permettant d'attribuer à l'arbre un âge déjà très avancé.

L'examen que je fis de ce spécimen (fig. 7) me permit d'y retrouver non seulement l'aspect d'ensemble, mais encore toutes les petites variations de détail que j'avais relevées dans la structure des deux échantillons de cercueils A^7 et A^8.

Néanmoins je ne voulus pas encore me contenter de cette constatation et je voulus

examiner au moins quelques bois de Cupressinées, *Cupressus, Thuya, Juniperus, Taxodium* et *Callitris*. Aucun d'eux ne pouvait prêter à confusion, les fils spiraux y étant ou très rares ou nuls.

Les Cupressinées étant écartées, fallait-il passer en revue toutes les Taxinées? Je n'ai pas jugé utile de le faire, pour un motif purement géographique, qui me paraît avoir une valeur suffisante dans le cas présent. Il est absolument invraisemblable que le bois de cercueils égyptiens puisse provenir d'une autre Taxinée que *Taxus baccata*. En effet, les autres espèces du genre *Taxus*, ainsi que les *Torreya, Cephalotaxus, Dacrydium*, etc., sont des arbres américains, chinois, japonais ou océaniens.

Je dois consigner ici un petit détail qui me paraît avoir quelque importance et sur lequel je reviendrai plus loin. Le fragment de planche A^8 est percé de deux trous dans lesquels se trouvent des chevilles ayant servi à l'assemblage des planches du cercueil. Or, l'une de ces chevilles est en bois d'If, l'autre, en assez mauvais état, est en bois tout différent, qui me paraît être celui de l'*Acacia nilotica*.

Enfin, ainsi que je l'ai déjà indiqué précédemment, l'examen ultérieur que je fis des échantillons numérotés 21 *B* par M. Fouquet et d'un morceau du cercueil de Ur-s-nefer envoyé par M. Daressy, me montrèrent leur parfaite identité de nature avec A^7 et A^8 : ce sont également des fragments de bois de *Taxus baccata;* mais rien ne permet de voir s'ils proviennent de plusieurs cercueils différents ou d'un seul.

GÉOGRAPHIE BOTANIQUE

Il est donc établi que plusieurs fragments de cercueils, datant au plus tard de la XIIe dynastie, ont été fabriqués en bois d'If. C'est là un fait nouveau, puisque jusqu'à présent aucun vestige de cette espèce végétale, ni bois, ni feuilles, ni graines, n'avait été découvert dans les sépultures égyptiennes, puisque le nom même de cet arbre n'a pas encore été reconnu dans les textes hiéroglyphiques[1].

Il s'agit maintenant de savoir où les Égyptiens ont pris ce bois pour en faire un ou plusieurs cercueils. L'avaient-ils sous la main comme produit naturel de leur pays, ou bien l'ont-ils reçu d'un pays étranger ? En l'absence de toute indication archéologique, épigraphique ou littéraire sur ce point, nous ne pouvons répondre à cette question que par des arguments tirés des connaissances acquises en géographie botanique sur l'aire de dispersion de cette espèce dans les temps modernes. Recherchons donc si l'If croît en Égypte, sinon dans quelles contrées voisines il se développe actuellement.

Aucun des botanistes qui ont étudié la flore de l'Égypte, depuis Prosper Alpin jusqu'à MM. Ascherson et Schweinfurth, n'y a signalé la présence du *Taxus baccata*[2].

Un seul auteur l'a mentionné, et même à deux reprises : c'est l'explorateur bien

1. Victor Loret, *Flore pharaonique*, 2e édit. Paris, 1892. — Cet ouvrage, où sont relevées toutes les plantes signalées comme connues des anciens Égyptiens, ne fait aucune mention de l'If.

2. Le *Conspectus Floræ Africæ*, de MM. Th. Durand et Hans Schinz (V, 1895, p. 955), n'indique cette espèce pour l'Afrique qu'aux Açores et en Algérie.

connu F. Cailliaud. Quoi qu'il ne fût pas botaniste, son affirmation devait être prise en considération et soumise à une critique sévère.

Voici les deux passages en question[1] :

1° (A l'Est, non loin de la mer Rouge, entre Sekket et Zabarah). « La nuit nous » surprit dans une vallée qui descend beaucoup vers la mer, et qui est remplie de *Seyâl* » avec quelques Ifs. »

2° (A l'Ouest, dans la Grande-Oasis, entre Hagâgeh et Beyrys, à trois heures de marche avant d'arriver à ce dernier point) : « Nous marchâmes au Sud; à notre gauche » étaient des monticules couverts de *doum*, de dattiers et d'ifs; à l'Ouest, des bois de » *doum* et des dattiers. »

Les assertions de Cailliaud à ce sujet n'ont pas passé inaperçues, et Jomard a ajouté au premier passage une note dans laquelle, après avoir consulté le botaniste Delile, il révoque en doute la présence des Ifs dans le désert.

Comme on peut le voir, les deux passages où Cailliaud prétend avoir vu ces arbres, ne présentent ce fait que comme un détail pittoresque auquel l'auteur n'accorde aucune importance, et dont il ne s'est pas attaché à vérifier de près l'exactitude, soit dans cette vallée où la nuit le surprit, soit sur les monticules qu'il remarqua pendant la marche à quelque distance sur sa gauche. De plus, les doutes exprimés sur ce point par Jomard et Delile enlèvent à cette affirmation la plus grande partie de la valeur qu'elle pouvait avoir.

Je ne voulus pas cependant m'en contenter, et je considérai comme indispensable d'avoir l'opinion d'un botaniste qui eût parcouru les régions explorées par Cailliaud, avec l'idée préconçue de contrôler les faits avancés par lui. Je m'adressai pour cela à M. le Dr G. Schweinfurth. Voici la réponse qu'il voulut bien m'adresser sur ce sujet :

« Le *Taxus* n'existe pas et ne peut exister dans l'Égypte post-diluvienne. Cailliaud » fut le premier qui prit connaissance de maints temples, mais il n'était pas botaniste. » J'ai visité toutes les localités citées par lui dans les Oasis. Il a pris le *Suæda monoica*, » un arbuste de feuillage vert sombre, qui a une ressemblance éloignée avec l'If, pour » ce dernier... »

En même temps, M. le Dr Fouquet, tenu au courant de mon travail, consultait sur la même question un autre botaniste, M. le Dr Ernst Sickenberger, professeur à l'École de médecine du Caire, qui parcourut il y a deux ans, avec une mission du gouvernement, les diverses Oasis de la Haute et de la Moyenne-Égypte. Je transcris ci-après la réponse de M. Sickenberger :

« L'If, *Taxus baccata*, se trouve éparpillé sur toute l'Europe et l'Asie, jusqu'au » pays d'Amour en Sibérie. Il s'étend de l'Espagne au Maroc et en Algérie; il n'est pas » rare en Grèce, et en Asie sa région est bornée au sud par l'Himalaya. Il ne se trouve pas » en Égypte, l'air du pays étant trop sec. J'en ai vu un seul pied, végétant péniblement

1. Frédéric Cailliaud (de Nantes), *Voyage à l'Oasis de Thèbes et dans les déserts situés à l'Orient et à l'Occident de la Thébaïde*, rédigé et publié par M. Jomard. Paris, 1821, in-fol., p. 73 et 87. — Je dois l'indication de ces deux passages à l'obligeante érudition de M. V. Loret, dont les conseils m'ont été précieux au cours de ce travail.

» dans le jardin de M. Salvago, à Alexandrie. Aux Oasis aussi, il n'y a pas trace de ce » végétal. Cailliaud l'a confondu avec des arbrisseaux stériles de *Tamarix articulata*, » chose qui est arrivée aussi à Linné, qui a pris ce *Tamarix* pour un *Thuya*. L'If veut » assez d'humidité et de l'ombre; le fort soleil le tue raide. »

Ce double témoignage de MM. Schweinfurth et Sickenberger réduit à néant l'affirmation de Cailliaud et me permet de n'en tenir aucun compte.

Quelles sont donc les limites de l'aire de dispersion actuelle de *Taxus baccata* dans les régions les plus voisines de l'Égypte? Nous venons de voir que cette espèce est répandue dans toute l'Europe, ainsi que dans l'Asie septentrionale et centrale, au nord de l'Himalaya, et n'existe en Afrique que dans l'Algérie.

Dans l'Asie occidentale[1], on ne l'a rencontrée qu'en Mysie, dans le Taurus de Cilicie, l'Arménie russe et la Perse boréale. De ces quatre régions, une seule paraît répondre avec quelque vraisemblance aux exigences de la situation : c'est le Taurus de Cilicie. Nous pourrions songer à y ajouter, en Europe, le Péloponèse, si nous ne savions que l'If est très rare en Grèce et s'y rencontre seulement à l'état de petits buissons localisés sur les plus hautes montagnes[2]; il serait inutile de chercher plus loin. Voilà pour l'époque actuelle.

Mais autrefois l'aire géographique de l'If n'était-elle pas plus étendue ? Il est permis de le supposer, en se tenant toutefois dans de certaines limites, imposées par nos connaissances relatives aux conditions biologiques de l'existence de cet arbre. Or, nous savons qu'il aime la fraîcheur et redoute un soleil trop ardent; d'autre part, il se rencontre bien dans les plaines basses du Nord de l'Europe, mais dès le Centre et surtout au Sud, il se réfugie sur les montagnes[3], dans la zone des Sapins (Alpes, Jura, Pyrénées, Apennins, Sierra-Nevada, etc.). En Russie, il habite les montagnes de Crimée et le Caucase; en Grèce, comme on vient de le voir, en Mysie, Cilicie, Arménie, Perse, il en est de même.

Nous ne pouvons donc admettre qu'à aucune époque de l'histoire l'If ait pu habiter l'Égypte, pas plus que la Libye, la Nubie, l'Arabie ou la Mésopotamie. Il est fort possible, au contraire, que cette espèce montagnarde se soit étendue jadis de la Cilicie et de l'Arménie jusqu'en Syrie, dans les gorges de l'Amanos, du Liban et de l'Anti-Liban, à l'ombre des immenses forêts de Chênes, de Pins, de Mélèzes, de Cyprès, de Sapins et de Cèdres, qui couvraient jadis les flancs de ces montagnes[4] et que tant de conquérants ont dévastées pendant tant de siècles.

Mais s'il est permis de supposer que l'If a pu croître anciennement en Syrie, nous n'avons jusqu'ici aucune preuve de la réalité du fait. Les recherches que j'ai entreprises dans cette direction ne m'ont pas amené à découvrir autre chose qu'un vers de Virgile, d'après lequel le bois d'If aurait servi à fabriquer les arcs des Ituréens[5], ces fameux

1. Parlatore, in de Candolle, *Prodromus systematis naturalis regni vegetabilis*, XVI, sect. 2, p. 500. — Boissier, *Flora orientalis*, V, p. 711.
2. Tchihatcheff, *Asie-Mineure*, 3e partie, *Botanique*, II, p. 501.
3. Grisebach, *La Végétation du Globe*, tradon Tchihatcheff, I, p. 432.
4. Maspero, *Histoire ancienne des Peuples de l'Orient*, 4e édit., 1886, p. 177.
5. Ituræos taxi torquentur in arcus (Virgile, *Géorg.*, II, 448).

archers de la Célésyrie qui, aux derniers jours de la République romaine, combattaient sous les ordres de Pompée et de Marc-Antoine[1].

Ce vers peut-il constituer un argument sérieux de géographie botanique ancienne? Assurément non! L'adjectif *Iturœos* a bien des chances de n'être ici qu'une simple cheville, ou tout au moins une synecdoque, suggérée au poète précisément par les souvenirs tout frais encore de la guerre civile, dans laquelle les archers ituréens venaient de jouer un rôle. Nous pouvons en conclure que le bois de l'If servait alors à faire des arcs, mais rien de plus; et quand même cet arbre eût réellement fourni la matière première de leurs arcs aux habitants de l'Iturée, cela ne prouverait pas qu'il poussât dans leur pays.

Tout ce qu'il nous est permis de dire, c'est qu'il aurait pu y pousser, de même que dans les montagnes de Chypre, mais tant que le fait ne sera pas plus solidement établi que par une épithète poétique, nous ne pouvons appuyer sur lui une argumentation quelconque. Au reste, ce détail n'a pas une grande importance quant aux conclusions à tirer du présent travail.

Ce qui est, au contraire, d'une importance capitale, c'est le fait, bien certain maintenant, que l'If ne pousse pas spontanément en Égypte, et qu'il n'a jamais pu y pousser, en raison de ses exigences biologiques.

Donc le bois d'If, qui a servi à fabriquer un ou plusieurs cercueils au temps de la XIIe dynastie, ou même de la VIe, a été importé en Égypte d'un pays étranger qui, d'après les données de la géographie botanique actuelle, ne peut être que la Cilicie[2].

Cette importation n'a pu se faire que par la voie maritime. En effet, nous voyons dans la Bible que les bois de Cèdre(?) et de Sapin (?) ou Cyprès (?) du Liban, fournis à Salomon par Hiram pour la construction du temple de Jérusalem, furent mis en radeaux et transportés par mer à Japha[3]. Il en fut de même plus tard, au temps de Cyrus, lors de la reconstruction du temple par Jesçuah et Zorobabel[4]. Si la voie maritime dut être empruntée pour un trajet relativement aussi court que celui du Liban à Jérusalem, à plus forte raison est-elle la seule admissible pour le transport en Égypte des bois du Taurus de Cilicie.

J'ajouterai, sans vouloir y insister davantage, que le bois d'If est un des plus beaux et des plus précieux qui croissent dans les régions tempérées; on peut le classer au premier rang des bois industriels, en raison de sa dureté, de sa densité, de son homogénéité et de la finesse de son grain. Ces qualités, dues à sa structure spéciale et à la minceur de ses couches annuelles, qui est en rapport avec l'extrême lenteur de la croissance de l'arbre, le font rechercher par les ébénistes, luthiers, tourneurs, sculpteurs

1. Lucain, *Pharsale*, VII, 230, 514. — Cicéron, *IIe Philipp.*, VIII, 44.

2. M. le Dr Schweinfurth (lettre précitée) fait à ce sujet la réflexion suivante : « Les provenances des » objets trouvés dans les anciens tombeaux d'Égypte sont souvent si extraordinaires, qu'il n'y a rien d'éton- » nant d'y avoir trouvé du bois d'If de Cilicie ou de Caramanie, source principale du bois de commerce qui » s'introduit encore de nos jours en Égypte pour environ 1/2 million de livres sterling par an. »

3. *I Rois*, v, 9; *II Chron.*, ii, 16.

4. *Esdras*, iii, 7.

et tablettiers. Avant l'invention des armes à feu, il fut employé de tout temps, dans divers pays, pour la fabrication des arcs[1], parfois aussi des javelots et des flèches.

CONCLUSIONS HISTORIQUES

Pendant longtemps on admit, comme une sorte de dogme, qu'avant l'invasion des Pasteurs, les Égyptiens n'avaient eu aucune espèce de relations, ni par terre, ni par mer, avec les peuples de l'Asie.

Cette théorie ne peut plus guère se soutenir aujourd'hui, en présence des faits positifs, assez nombreux déjà, qu'on peut lui opposer, et que je n'ai pas besoin d'énumérer ici[2]. Parmi ces faits je retiendrai seulement ceux qui se rapportent aux peuples transméditerranéens, désignés en bloc sous le nom de Haiou-nîbou, mentionnés dès la VIe dynastie sur les pyramides de Teti III, Papi Ier et Mirnirî, et dont les Pharaons eurent plusieurs fois à repousser les incursions maritimes sur les côtes du Delta.

Les poteries égéennes découvertes par M. Flinders Petrie dans la principauté d'Héracléopolis ont dû, d'après lui, être fabriquées sur place, dans le Fayoum, par des pirates Haiou-nîbou réduits en captivité.

En l'absence de notions précises sur les relations commerciales que les Égyptiens pouvaient avoir avec ces peuples maritimes, on peut en faire abstraction et s'en tenir à leurs relations guerrières; elles peuvent suffire, au besoin, à fournir une explication vraisemblable de l'introduction accidentelle du bois d'If en Égypte.

Ce bois pouvait entrer dans la construction d'un navire des pirates ciliciens; ce navire a pu être capturé au cours d'un combat ou échouer sur les côtes du Delta. Les Égyptiens, remarquant dans ce navire désemparé ce beau bois qui leur était inconnu, le jugèrent digne d'être employé à la fabrication du cercueil d'un personnage de distinction, tel que le prince ou général commandant la troupe victorieuse. Celui-ci, qui s'appelait peut-être Ur-s-nefer, le fit transporter dans le nome du Térébinthe, où il avait sa résidence, et c'est ainsi qu'on a pu retrouver ce bois rare dans la nécropole de Meïr.

C'est là, j'en conviens, une sorte de roman échafaudé à plaisir; mais c'est une hypothèse qui n'est nullement dépourvue de vraisemblance et qui permet d'établir un lien entre des faits connus; elle est de nature à satisfaire provisoirement l'esprit jusqu'à preuve du contraire. N'est-elle pas appuyée quelque peu par le fait des deux chevilles de l'échantillon *A*[8], l'une en bois d'If, l'autre en bois indigène, semblant indiquer que la planche qui les porte a été travaillée à deux reprises dans deux pays différents?

Quoi qu'il en soit, je crois avoir suffisamment démontré que :

1° Le bois de l'If commun (*Taxus baccata*) a servi à fabriquer un ou plusieurs cercueils, dont les débris ont été retrouvés par M. Daressy dans la nécropole de Meïr et qui datent au plus tard de la XIIe dynastie;

1. J'ai reçu de M. Daressy quelques fragments d'arcs égyptiens. Aucun d'eux n'est en bois d'If.

2. Voir G. Maspero, *Histoire ancienne des Peuples de l'Orient classique*. Paris, 1895; t. I, p. 391 394, 421, 476-477.

2° L'If ne croît pas et n'a jamais crû spontanément en Égypte;

3° Le bois d'If travaillé en Égypte ne pouvait provenir que du Taurus de Cilicie, à moins qu'on n'établisse par la suite que cet arbre croissait jadis en Syrie;

4° Ce bois a dû par conséquent être introduit en Égypte par les Haiou-nîbou, dans des circonstances encore indéterminées.

P.-S. — Pendant l'impression du présent article, j'ai reçu de M. G. Daressy les renseignements que je lui avais demandés sur *Ur-s-nefer* . Ce personnage, appelé encore *S-ur-nefer* , était fils de Hotep . Son nom est précédé, soit de la mention , « chef de maison », soit du titre , , « chef de la maison (administration) du labourage ». Ce devait être le chef des cultures d'un des grands seigneurs féodaux de son époque. Son corps reposait dans un triple cercueil, dont presque tous les panneaux, retrouvés disjoints, ont été apportés à Gizeh en 1894. — J'ai entre les mains des fragments de ces trois cercueils; ils sont en trois bois différents; celui qui est en bois d'If provient du cercueil intérieur. J'aurai sans doute occasion de parler plus tard des deux autres.

EXPLICATION DE LA PLANCHE

Cercueils de Meïr

Bois d'If (*Taxus baccata*)

Fig. 1. — *A* [8], coupe transversale (gr. 60/1). — Bois compact; limites annuelles très nettes; trachéides d'automne oblitérées.

Fig. 2. — *A* [7], coupe transversale (gr. 90/1). — Bois dissocié et écrasé; limites annuelles moins nettes, toutes les trachéides étant aplaties.

Fig. 3. — *A* [8], coupe radiale (gr. 96/1). — Une limite annuelle : fils spiraux à pas court; ponctuations aréolées, elliptiques, plus nombreuses dans le bois d'été et d'automne, plus petites et plus nombreuses au contact des rayons médullaires.

Fig. 4. — *21 B*, coupe radiale (gr. 90/1). — Aspect analogue au précédent; fils spiraux à pas plus allongé; ponctuations un peu différentes, circulaires et peu ou point aréolées sur les rayons médullaires.

Fig. 5. — *A* [7], coupe tangentielle (gr. 60/1). — Rayons médullaires unisériés; fils spiraux à pas court.

Fig. 6. — *21 B*, coupe tangentielle (gr. 90/1). — Aspect analogue plus grossi; fils spiraux à pas plus allongé.

Fig. 7. — Vieil If, coupe radiale (gr. 96/1). — Ponctuations aréolées nombreuses; fils spiraux à pas plus ou moins allongé.

Fig. 8. — Jeune If de 11 ans, coupe tangentielle (gr. 96/1). — Aspect d'ensemble de hachures transversales dû aux épaississements annulaires. Trachéides et rayons médullaires beaucoup plus petits que dans le bois formé plus tardivement.

Fig. 9. — Le même, coupe radiale (gr. 450/1). — Trachéides à anneaux simulant des cloisons trans-

versales, montrant leur continuité avec la membrane interne; une seule (à droite) est spiro-annelée; ponctuations aréolées circulaires entre les trachéides, elliptiques, obliques, plus nombreuses et plus petites au contact d'un rayon médullaire (en bas).

TROIS INSCRIPTIONS DE LA REINE HATSHEPSOU

PAR

ÉDOUARD NAVILLE

Les fouilles que Mariette fit à Déir el-Bahari avaient déjà fait connaître l'expédition maritime que la reine Hatshepsou dirigea vers le pays de Pount. Le déblaiement complet du temple que j'ai presque terminé nous a révélé plusieurs textes intéressants, qui jettent un jour nouveau sur le caractère de cette reine, et qui montrent que son règne, malgré son peu de durée, a laissé plus de traces qu'on n'aurait pu le croire. En dépit des efforts qu'a faits Thoutmès III pour effacer son souvenir, et même pour détruire son double, il n'en est pas moins vrai qu'à bien des égards il n'a fait que suivre son exemple, et l'on peut dire à sa louange qu'il a bien profité des leçons qu'elle lui avait données.

Elle-même prit pour modèle la XIIe dynastie, dont un grand nombre de monuments devaient avoir survécu à la période agitée qui suivit le règne de ces rois puissants et aux ravages des Hyksos. Dans l'architecture des temples de Hatshepsou à Spéos-Artémidos et à Déir el-Bahari, aussi bien que dans les sculptures dont elle fit décorer les murs, on voit qu'elle avait devant les yeux l'œuvre des Amenemhat et des Ousertesen. Elle sut même développer dans une certaine mesure quelques-uns des principes qu'avaient appliqués ses glorieux prédécesseurs. Il semble qu'elle ait été la première à faire faire un Spéos, c'est-à-dire un temple creusé dans un rocher, dont elle a dû prendre l'idée première dans les tombeaux de Béni-Hassan. Elle donna ainsi aux divinités une habitation toute semblable à celle qu'avaient les morts.

Ainsi que l'avait fait Thoutmès Ier, son père, elle tourna ses armes contre la Nubie et la région du Haut-Nil; car, indépendamment de l'expédition au pays de Pount, d'une nature purement commerciale, elle fit ou envoya une expédition guerrière, que nous ne connaissons que par quelques fragments provenant du mur de la terrasse de l'Est. Je ne crois pas qu'il y ait sous la XVIIIe dynastie de liste de prisonniers plus ancienne que celle qui accompagnait le récit de cette campagne, et dont quelques morceaux sont encastrés dans le mur de soutènement de la terrasse supérieure. J'ai retrouvé là les noms de :

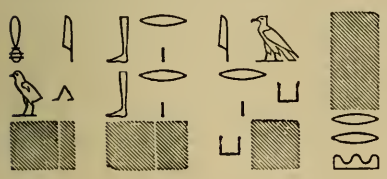

qui tous appartiennent aux peuples du Sud. On sait combien son successeur Thoutmès III aimait ce genre d'inscription et ces longues listes de peuples ou de villes conquises. Nous n'avons pas de texte historique nous parlant des campagnes de Thoutmès III dans les régions du Haut-Nil; c'est que probablement ces Africains dont il nous donne le catalogue, soumis par Thoutmès Ier et Hatshepsou, subjugués à nouveau après la révolte qui eut

lieu l'an I de Thoutmès II, reconnaissaient alors la suzeraineté de l'Égypte et permirent à Thoutmès III de se tourner du côté de l'Asie.

Pour trouver un dépôt de fondation plus ancien que celui que j'ai découvert dans le couloir du temple de Déir el-Bahari, il faut remonter jusqu'à celui de Kahun de la XIIe dynastie[1]. Mais il est un texte fameux dont jusqu'à présent nous n'avons pas trouvé l'origine à une époque plus reculée que le règne de Hatshepsou, c'est celui de la naissance miraculeuse du souverain dont Ammon est considéré comme le père. Champollion déjà avait remarqué dans le temple de Luxor la chambre de la naissance d'Aménophis III. Il en avait reconnu les scènes principales, depuis l'apparition du dieu à la mère du roi jusqu'à ce que nous appellerions le baptême du roi par Thoth. Cette légende curieuse, qui est répétée à propos de la naissance de presque tous les dieux, à Philæ[2], à Esnèh, à Edfou, à Dendérah, ce n'est pas Aménophis III qui l'a inventée. Ce roi s'était borné à faire copier sur les murailles de son temple et à faire adapter à sa personne ce qu'il avait vu sur le mur de la terrasse du centre à Déir el-Bahari. Là, toutes les scènes de Luxor se voyaient au complet, il y avait même plus de détails. Ainsi on peut voir à Déir el-Bahari ce qui manque rarement dans les temples ptolémaïques qui nous décrivent la naissance des dieux : Anubis roulant devant lui le disque lunaire. Cela me paraît signifier que ce dieu est chargé de compter les mois au bout desquels l'enfant doit naître.

Les inscriptions de la naissance et de l'éducation de la reine ont été martelées avec soin; les personnages ont été restaurés en partie et maladroitement sous Ramsès II. Seules, les admirables représentations de la reine Aahmès, la mère de Hatshepsou, ont été conservées intactes avec celles du roi Thoutmès Ier et du dieu Toum d'Héliopolis. Ces martelages ne doivent pas tous être attribués à Thoutmès III. Évidemment Aménophis IV a passé par là. Se trouvant devant la description de la naissance et de la jeunesse d'une reine qui prétendait avoir Ammon pour père, et à l'éducation de laquelle Ammon avait présidé, Aménophis IV avait beau jeu pour assouvir la haine qu'il ressentait contre le culte du grand dieu de Thèbes. Il a achevé la destruction qu'avait commencée le neveu, et ce qui le prouve, c'est que parmi tous les dieux représentés sur cette muraille, il n'a épargné que deux figures de Toum, le dieu d'Héliopolis, dont il était un fervent adorateur, et dont il chercha à établir le culte dans toute l'Égypte, en opposition à celui d'Ammon.

Ces inscriptions devant être l'objet de la seconde livraison de la grande publication de Déir el-Bahari, je les laisserai de côté pour le moment, et je me bornerai à trois textes qui ont un caractère historique, deux surtout, celui de l'intronisation et le décret de l'an IX. Tous trois sont martelés d'un bout à l'autre; c'est la cause des nombreuses lacunes qui s'y trouvent. Ils sont tous trois difficiles à voir et à copier; aussi, malgré plusieurs revisions successives, je ne me flatte pas d'être arrivé à l'exactitude complète. Une inscription de cette nature, dans laquelle il y a beaucoup de parties douteuses, ne

1. Petrie, *Kahun, Gurob and Hawara*, p. 22.

2. A Philæ, quoique Horus soit appelé le fils d'Osiris, on voit cependant le tableau qui accompagne toujours le récit de l'apparition d'Ammon à la mère du roi.

peut guère être copiée correctement du premier coup; il faut en avoir fait l'étude et en avoir acquis l'intelligence. Un nouvel examen sur les lieux me permettra peut-être d'apporter des améliorations soit à ma copie, soit à ma traduction.

D'abord, je voudrais expliquer ce qui m'a fait choisir pour le nom de la reine la transcription *Hatshepsou*. MM. Le Page-Renouf, Wiedemann et Ebers ont conservé l'ancienne transcription *Hatasou;* mais, depuis qu'elle a été abandonnée par la plupart des égyptologues, et par le fait que les égyptologues n'ont pas de système de transcription sur lequel ils se soient mis d'accord, ce nom a été lu de diverses manières : *Hatshopsitou* par M. Maspero, qui vocalise sa transcription, *Haʿtschepsut* par M. Meyer (*Geschichte des Alten Ægyptens*) et par M. Erman (Musée de Berlin), *Haʿtschepsu* par M. Erman, qui paraît avoir abandonné cette lecture (*Ægypten und Ægyptisches Leben*), *Heʿ-t-šps* par Brugsch (*Ægyptologie*, p. 479), qui précédemment lisait *Haschop* (*Geschichte Ægyptens*).

Pour la valeur *šeps* du signe , il me semble que maintenant il n'y a plus de doute possible. On pouvait arguer, à l'appui de l'ancienne lecture *ăs*, que la nouvelle *šeps* avait été établie par MM. Goodwin et Brugsch, uniquement d'après des textes de basse époque, et que, par conséquent, elle ne faisait pas loi pour l'Ancien et le Moyen-Empire, et en particulier pour le nom du roi . Mais aujourd'hui la question me paraît tranchée par des textes publiés par M. Daressy et qui proviennent de cercueils du Moyen-Empire (*Recueil de Travaux*, t. XVI, p. 130). On y lit à plusieurs reprises : ou même . Il me semble difficile de ne pas voir là la lecture de l'expression si fréquente . Il faut remarquer cependant que dans le cartouche de la scène on supprime toujours le complément du mot . Je ne connais aucun exemple du cartouche renfermant la forme . C'est sans doute ce qui avait motivé la transcription *Haschop*, adoptée par Brugsch dans son Histoire.

Quant à la finale, il me semble que toutes les transcriptions qui renferment à la fin du mot un *t* reposent sur une orthographe incorrecte du nom. La forme du nom que nous pouvons à juste titre considérer comme la forme type et qui d'ailleurs est de beaucoup la plus fréquente est gravée sur les obélisques de la reine à Karnak : Or, dans cette forme le groupe qui termine le nom est un masculin. Le qui est devant le personnage assis et qui est placé plus ou moins haut appartient au groupe , *la première, la supérieure.* est un nom propre, mais qui a un sens, et ce sens n'est pas le même que celui du nom de que portait une fille royale de la XIIIe ou de la XIVe dynastie. Le nom de la reine veut dire *la première des grands, des nobles du royaume.* Nous verrons à plusieurs reprises dans ces inscriptions le rôle que jouaient sous le gouvernement de Thoutmès Ier et de sa fille les , *les nobles royaux*[2]. C'est eux qui, par excellence, ont le droit de s'appeler *royaux*, ils passent devant les *pères divins* et les *amis* du roi. Il n'est pas impossible qu'ils tinssent à la famille royale par des liens de

1. Mariette, *Abyd.*, II, pl. XLVI; *Catalogue*, p. 235.
2. On trouve déjà ce titre sous la XIIe dynastie. Morgan, *Dachchour*, p. 33.

parenté. Il est donc naturel que la jeune reine, que son père jugeait digne d'être associée au trône, pour l'intronisation de laquelle il convoquait tous les grands du royaume, ait pris un nom qui correspondait soit à sa haute dignité, soit à son caractère. Ce sont des hommes qu'elle voulait gouverner, et non des favorites du palais. D'ailleurs, tout nous porte à croire que lorsque, par la mort de son père qui lui avait fait une place à côté de lui sur le trône, elle régna seule quelque temps, et ce ne fut pas d'emblée qu'elle se choisit pour époux son frère consanguin, Thoutmès II. Le nom de « première des favorites, des princesses, ou des sultanes », comme l'on dirait de nos jours, n'aurait pas eu de sens pour elle, et certainement n'eût été en accord ni avec les tendances que nous lui connaissons, ni avec l'apparence virile qu'elle a tenu à revêtir dans ses portraits depuis sa naissance, car c'est déjà un petit garçon que nous voyons dans les bras de la reine Aahmès.

Il est certain que dans plusieurs cas nous trouvons la finale féminine , ou , en général elle est au singulier et je lisais dans les deux cas *Hatshepset;* cette orthographe est moins fréquente et se voit sur des monuments tels que des cônes funéraires ou des inscriptions comme celles de Semmut sur les rochers d'Assouan[1]. Lorsque la reine a fait graver elle-même son nom sur les murailles d'un temple ou sur un obélisque, à côté d'une représentation où elle se montre sous les traits et avec le costume d'un homme, l'orthographe correcte de son nom est la finale masculine, et c'est pourquoi je transcris *Hatshepsou*[2].

INSCRIPTION DU VOYAGE (Pl. I)

Les deux inscriptions qui suivent proviennent du même endroit, du côté septentrional du mur de soutènement de la terrasse supérieure. Le mur fait pendant à celui de Pount, dont il est séparé par la rampe qui donne accès à la terrasse supérieure. Le mur est couvert d'inscriptions et de sculptures décrivant la naissance et l'éducation de la reine. Il est divisé en deux registres d'égale hauteur, où les scènes et les textes vont du Sud au Nord, c'est-à-dire de gauche à droite. Le registre inférieur nous montre le mariage du roi Thoutmès Ier et toutes les scènes de l'apparition d'Ammon à Aahmès, de l'accouchement et de la présentation aux dieux de l'enfant et de son double. Au-dessus sont les inscriptions des planches I et II.

A en juger d'après la disposition de ces textes sur la muraille, il semblerait que chronologiquement l'inscription du voyage dût être la première; elle est tout au bout du mur et commence à l'angle qu'il forme avec la rampe. Mais on peut se demander si, dans ce cas, le sculpteur a suivi l'ordre des faits. Il semble que ce voyage que la reine

1. Leps., *Denkm.*, III, 25.

2. Dans la transcription *Hatshepsut*, l'*u* de la finale provient de la règle posée par M. Erman, *Gramm.*, § 106, que le pluriel des noms féminins se termine en . Cette règle ne me paraît pas suffisamment établie, en particulier les exemples cités par M. Erman ne peuvent pas être considérés comme concluants. Quant à la lecture *Ha'tšepsowĕt* de M. Sethe, ce n'est plus une transcription, c'est une reconstruction du mot d'après les principes énoncés par M. Erman dans sa *Grammaire :* la règle que je viens de citer et l'affirmation, à mon sens beaucoup trop absolue, que est la consonne *w* qui peut donc être précédée et suivie d'une voyelle.

fait dans le pays du Nord à la suite de son père, pour aller visiter les dieux, ne doit avoir eu lieu qu'après que son père l'avait associée au trône. L'intronisation devait être accomplie. Cependant le texte qui la décrit ne vient qu'après; il était séparé de l'inscription du voyage, par plusieurs tableaux tellement martelés qu'il n'y a absolument rien à en tirer; il ne reste qu'une figure du dieu Toum.

L. 1, « Sa Majesté est vue (?)... ses choses elle-même, telles qu'elle les a dites à ses serviteurs qui écoutaient prosternés à cause de la crainte qui était en eux.

L. 2, » Il arriva que Sa Majesté s'accrut extrêmement[1]; elle était belle à voir extrêmement, sa stature est d'un dieu, son apparence est d'un dieu, elle voit

L. 3, » toutes choses comme un dieu, elle est sage comme un dieu. Il arriva, quand Sa Majesté était une belle jeune fille, toutes les plantes croissaient par sa force,

L. 4, » elle faisait croître[2] son apparence divine comme un arbre (?), elle produit toutes choses en abondance (?) une autre fois S. M. s'avança

L. 5, » dans le pays du Nord, à la suite de son père le roi Aakheperkara, vivant éternellement; elle alla vers sa mère Hathor, la protectrice de Thèbes, Buto la reine de Tep, Ammon-Râ le seigneur des trônes des deux pays[3],

L. 6, » Toum le seigneur d'Ou, Menthou le seigneur de Thèbes, Chnum le seigneur d'Éléphantine, le chef de tous les dieux qui résident à Thèbes. Tous les dieux du Midi et du Nord prirent plaisir en elle,

L. 7, » ils la conduisent sur les bons chemins; ils viennent et lui apportent toute la vie et la pureté qu'il y a en eux, ils exercent leur protection derrière elle, l'un devance

L. 8, » l'autre lorsqu'ils passent derrière elle tous les jours[4], ils lui disent : Viens, fille d'Ammon-Râ, nous voyons tes ordonnances dans le pays; (depuis que) tu le possèdes,

L. 9, » tu fais prospérer ce qui était en décadence, tu as fait élever tes statues dans tes temples, tu as enrichi les autels de celui qui t'a engendrée, tu parcours les pays, et tu embrasses

L. 10, » les contrées étrangères les plus grandes... tu pilles le pays des Tehennu[5] et tu perces (les ennemis); lorsque tu frappes les Ana de Nubie, tu coupes la tête à leurs chefs... tu saisis

---

1. , litt. *plus que toute chose*, d'un usage fréquent dans ces inscriptions pour *extrêmement*, *beaucoup*. Cf. pl. II, 23, 27. 28, 30.

2. Quoique ma copie porte , je lis .

3. Le nom d'Ammon est toujours restauré, quelquefois sans tenir compte des signes effacés, ou même de ce qui précède et de ce qui suit.

4. Les dieux luttent de rapidité, c'est à qui arrivera le plus vite derrière elle pour la protéger.

5. J'ai traduit par *le pays des Tehennou*, mais je me demande s'il ne faut pas voir dans ce mot un nom commun, signifiant *lance*, ou *épée*, ou une autre arme. Une seconde fois, le mot se trouve sur le même mur dans une inscription se rapportant à Thoth, dont il ne reste que ceci : ..... . Si cette interprétation, qui n'est encore qu'une simple hypothèse, se vérifiait, cela expliquerait le nom du dieu que j'ai trouvé à Bubaste. (*Festival-Hall*, pl. VII, p. 20.) Ce serait une divinité analogue à qui lui-même est fort semblable à .

L. 11, » les chefs... des Retennu frappant ce qu'avait laissé ton père, tes tributs sont des hommes par millions; par l'excès de ta vaillance tu diriges

L. 12, » ... tu présentes des offrandes à Thèbes sur l'escalier du midi d'Ammon-Râ, le seigneur des trônes des deux pays et

L. 13, » aux dieux... de vie et de pureté... louange, car ils ont mis leur cœur à[1] (?)

L. 14, » ... elle place sa frontière tout autour du ciel, jusqu'aux limites de la nuit[2], la terre est pleine des enfants... de tes enfants

L. 15, » ... nombreux comme les grains, tu es couronnée... fille du mari de sa mère (Ammon). »

INSCRIPTION DE L'INTRONISATION

M. de Rougé[3], étudiant les monuments de Karnak, avait déjà signalé une inscription indiquant que Thoutmès Ier avait de son vivant « présenté sa fille comme reine au dieu *Ammon*, et lui avait donné un prénom royal, c'est-à-dire toutes les marques d'une royauté effective, et non d'une simple régence ». Sur l'un des pylônes au sud du grand temple, on voit Thoutmès Ier adorant la triade thébaine[4]. Le roi adresse la parole au dieu Ammon; malheureusement, soit la partie inférieure du texte, soit les colonnes de la fin qui parlent de la fille du roi sont en fort mauvais état[5]. Cependant, dans les lambeaux de phrases qui subsistent, on voit que Thoutmès Ier demande au dieu (l. 12) qu'en récompense de ce qu'il a fait, l'Égypte et le désert soient soumis à sa fille comme à lui-même. Il mentionne le nom d'étendard (l. 19) de la jeune reine, il paraît aussi faire allusion à ce nom de , « l'amie ou l'associée d'Ammon », qu'elle va adopter à cause de son grand amour pour le dieu. Il demande encore que la royauté lui soit transmise, et que sa fille réunisse dans sa main la domination sur les deux parties de l'Égypte. Désormais elle sera *Sa Majesté.*

Cet acte d'association, dont nous ne saisissons pas bien la raison et la portée politique, est raconté dans l'une des inscriptions les plus longues que nous ayons conservées à Déir el-Bahari. Cette inscription nous fait assister au moment où Thoutmès Ier appela sa fille à prendre place à côté de lui; elle décrit en détail comment on procède pour fixer « le grand nom », c'est-à-dire la suite de titres et qualités qui, ajoutés aux deux cartouches, constituaient le nom royal qu'on retrouvera désormais toutes les fois qu'il sera question de la reine.

---

1. . Je ne comprends pas le sens exact de cette expression; je crois cependant que la phrase veut dire que les dieux rendront la reine féconde, ils multiplieront sa postérité au point que, quand même elle étendra démesurément ses frontières, la terre sera couverte de ses descendants nombreux comme les grains de blé.

2. , la douzième heure de la nuit (Jéquier, *Le Livre de ce qu'il y a dans l'Hadès*, p. 7 et 135), considérée ici comme l'une des limites du ciel.

3. *Mélanges d'Archéologie égyptienne et assyrienne*, t. I, p. 47.

4. Leps., *Denkm.*, III, 18.

5. *Déir el-Bahari*, Introductory Memoir, p. 15.

Nous avons donc, ici, écrit, sur l'ordre de Hatshepsou, le récit de ce que son père annonçait sous forme de requête à Ammon. Lorsqu'elle bâtissait un temple destiné à transmettre à la postérité tous ses titres de gloire depuis son origine divine jusqu'à ses conquêtes, elle ne pouvait oublier cet épisode qui terminait dignement une éducation à laquelle des dieux en grand nombre avaient travaillé. Ce récit, comme toutes les inscriptions de cette muraille, est certainement postérieur à la mort de Thoutmès Ier. Il date du temps où Hatshepsou régnait seule. Il en est de même de la fondation du temple. J'ai exposé ailleurs les raisons qui me font croire que la reine n'entreprit la construction du temple qu'après la mort de son père, quoique celui-ci soit en quelques occasions représenté comme vivant[1]. — Le commencement de l'inscription est très indistinct.

Pl. II, l. 1. « On voit la Majesté de son père... le grand créateur devant elle : son diadème est élevé,

L. 2, » elle juge... avec justice, elle s'élève[2] à la couronne[3] (?)... de son double qui reçoit la vie dans ses bras[4]

L. 3, » dans le palais... (?). Dit par Sa Majesté (Thoutmès Ier) : Viens, tu es resplendissante, je te prends dans mes bras;

L. 4, » je vois ta... dans le palais. Ta personne est devenue admirable, tu reçois la couronne, tu excelles

L. 5, » par ta vertu magique, tu es puissante par ta force, tu domines sur les deux pays, tu détruis tes ennemis,

L. 6, » tu te lèves (tu es couronnée) dans mon palais, ta tête est ornée du double diadème, tu les réunis, parce que tu es mon héritière que j'ai fait naître,

---

1. *Déir el-Bahari*, Introductory Memoir, p. 17.

2. Toute cette ligne est fort obscure. est un verbe fréquent dans les textes des Pyramides. M. Maspero le traduit par « entrer » (*Mirinri I*, l. 460), « faire entrer » (*Unas*, l. 213), « introduire, admettre » (*Téti*, l. 268, 281); M. de Schack (*Gramm. der Pyram.*, p. 37), « s'approcher »; M. Piehl (*Proceedings*, XVII, p. 261), « monter, faire monter, élever ».

3. , litt. : *la dignité de sa couronne*, les prérogatives qui sont attachées aux attributs de la royauté. Cette expression revient à plusieurs reprises, l. 4, , et une fois au pluriel , l. 31. Je traduis simplement par *couronne*.

4. . Je crois qu'ici est un simple déterminatif et qu'il faut lire le groupe *ẖen*, et aussi l. 3 et 10. J'en dirai autant de l'expression que nous trouvons dans une phrase de la pyramide d'Ounas, qui décrit un acte assez semblable à ce que nous avons ici, l. 213, . Je sais bien que la variante du tombeau de la reine donne ici et que d'autres variantes semblent prouver d'une manière encore plus claire que est un mot indépendant de . D'autre part, nous trouvons dans des textes de l'Ancien-Empire (DE ROUGÉ, *Études*, p. 112) , et encore (*id.*, p. 66) , qui indiquent une lecture *ẖen* pour . Dans ces deux derniers exemples, le sens de l'expression me parait être le même que dans l'expression de la ligne 23 de notre inscription, , l'*intérieur* doit être pris dans un sens figuré, c'est l'*intimité;* les grands de l'intérieur ce sont les intimes, les familiers du roi, et je traduisais la phrase citée par M. de Rougé, p. 66 : *Le roi m'éleva parmi les enfants royaux dans la grande maison royale, parmi les intimes*, ou *comme un familier*.

L. 7, » fille de la couronne blanche et de la couronne du Nord, les ornements royaux te seront donnés par ceux qui habitent les demeures des dieux.

L. 8, » Ma Majesté a fait venir les nobles royaux, les hauts dignitaires, les amis,

L. 9, » les hérauts du palais, le chef des principaux, pour te saluer. Il prit la Majesté

L. 10, » de sa fille dans ses bras dans le palais de... et voici qu'elle fut à la place du roi lui-même

L. 11, » dans le pavillon de droite, tous les serviteurs du roi et leurs enfants la protègent. »

Ici le récit s'interrompt et fait place à un tableau où nous voyons représenté en abrégé ce qui vient de se passer. Sur une estrade, à laquelle on avait accès par trois marches et qui était évidemment en bois, on a monté un pavillon en bois aussi. Ce qui nous prouve que ce pavillon était mobile, qu'on pouvait le démonter et le transporter ailleurs, c'est que les colonnes se terminaient par des chevilles qu'on engageait dans les trous dont le plafond était percé. On voit ces chevilles qui font saillie au-dessus du plafond, comme le pieu d'une tente. Ces constructions légères, qui surmontent toujours le trône sur lequel le roi est assis (voy. pl. III), se nomment ici , ailleurs , mot qui a des variantes en grand nombre[1]. Toutes les fois que le roi paraît officiellement, qu'il fait ce que nous appellerions un discours du trône, il est dans un pavillon comme celui-ci et aussi dans les grandes cérémonies telles que le couronnement de la fête Sed.

Thoutmès Ier, qui n'a point été martelé, prend par le bras un jeune homme qui lui tourne le dos et qui a l'air de s'éloigner de lui. Cet adolescent qui tient le ☥ de la main droite, c'est la reine Hatshepsou, dont la personne et les noms ont été martelés avec le plus grand soin. Dans la position où elle est, elle regarde les grands et les nobles qui s'avancent vers elle. Ils étaient représentés dans trois registres, séparés du pavillon par sept colonnes de texte, mais ils sont à peine reconnaissables aujourd'hui. Ils étaient venus, dit l'inscription, pour saluer la reine et pour voir son père lui donner l'accolade. Quant aux et à leurs enfants (?), dont il est dit qu'ils protègent la reine, je crois que ce sont des gens de condition inférieure aux précédents qui servent d'escorte à la reine, qui l'accompagnent; mais on ne les voit figurés nulle part.

L. 12. « Alors Sa Majesté dit devant eux : Ma fille que voici, Khnoumt Amen Hatshepsou vivante, (je veux la mettre) à ma place

L. 13, » sur mon trône; ainsi elle sera assise sur la plate-forme...

L. 14, » et si elle fait entendre ses paroles aux principaux dans tous les lieux de mon palais, elle vous dirigera[2]...

---

1. V. pl. III, 1; Maspero, *Proc.*, t. II, p. 308; Naville, *Festival*, p. 5, pl. II; *Le Décret de Phtah*, p. 16, où je traduisais par « pavillon ». Pour les variantes, voy. Brugsch, *Dict.*, p. 1552; *Suppl.*, p. 1331.

2. La particule que je comparerais au latin *quidem* me paraît n'avoir d'autre but que de confirmer l'idée exprimée par le mot qui précède. Dans les phrases conditionnelles, elle se trouve aussi bien avec l'antécédente qu'avec la conséquente *si*..... *alors*, l. 13, 16. Elle suit la conjonction ou , *lorsque, puisque*, (l. 34), (l. 36). L. 26 nous montre que

L. 15, » écoutez donc ses paroles, et acceptez ses ordres. Celui qui l'honore vivra, mais celui qui dira une chose mauvaise

L. 16, » et contraire à Sa Majesté, celui-là mourra. Quiconque obéit et approuve le nom de Sa Majesté,

L. 17, » celui-là (aura accès) aussitôt à la terrasse royale, comme il a été fait pour mon nom...

L. 18, » Fut divinisée la fille d'un dieu, car les dieux combattent pour elle, ils étendent leur protection derrière elle tous les jours, comme l'a ordonné son père le maître des dieux.

L. 19, » Cela fut entendu des nobles royaux... du chef des principaux

L. 20, » ce qu'elle leur ordonna elle-même, suivant sa dignité de fille du roi, reine d'Égypte, Ramaka vivant éternellement. Ils se prosternèrent à terre devant ses pieds;

L. 21, » le roi ordonna (?) qu'on adressât des louanges à tous les dieux du roi Aakheperkara, vivant éternellement. Ils sortirent ensemble,

L. 22, » ils se réjouirent et firent entendre des acclamations et des cris de joie (?)[1]. Cela fut entendu de tous les principaux des deux divisions (de l'Égypte).

L. 23, » Les grands de l'intérieur vinrent ensemble, se réjouirent et poussèrent des cris de joie (?), entièrement. Les deux divisions (de l'Égypte)[2]

L. 24, » dévoilèrent (?) son nom, tous les soldats se réjouirent et dansèrent à cause de la joie de leur cœur.

L. 25, » Ils publièrent, ils publièrent le nom de S. M. comme roi quand S. M. était un jeune homme[3], car le grand dieu

L. 26, » incline leur cœur vers sa fille Ramaka vivant éternellement; car ils connaissent le père de la fille divine, et aussi,

---

est composé des deux particules et entre lesquelles on peut en intercaler une autre, et peut être précédé d'un pronom . Dans les textes anciens, et sont suivis d'une autre particule qui me semble avoir une valeur analogue, c'est qui a été interprétée de différentes manières par MM. Erman (*Gramm.*, § 372) et Piehl (*Proc.*, 1895, p. 266). Dans les deux exemples qui font l'objet de la discussion entre ces deux savants, je crois que n'a qu'une valeur confirmative : *si quidem, si vraiment, eh bien si;* *car assurément.*

1. Je lis (l. 22) et (l. 23) qui parait être un synonyme des mots qui précèdent, « se réjouir, pousser des cris de joie ».

2. Dans les lignes 23 à 25, nous avons trois fois des répétitions de mots, qui ne sont pas des inadvertances du graveur. Dans le premier cas , nous n'avons qu'une variante de de la ligne précédente; je considère comme le même mot que (Brugsch, *Dict.*, p. 1560), *enclos, enceinte*, et le duel est une des nombreuses désignations des deux parties de l'Égypte. De même, à la ligne 24, la répétition doit être un collectif, et signifier *tous les soldats, soldats et soldats*. Enfin, à la ligne 25, me paraît indiquer l'intensité de l'action : *ils publient à l'envi, ils redoublent d'efforts pour publier.*

3. , l. 25, , l. 30, ne peut être qu'une variante de (Mar., *Karnak*, pl. XVI, l. 49; Brugsch, *Dict.*, *Suppl.*, p. 92).

L. 27, » ils sont enrichis de son abondance extrêmement. Si quelqu'un l'aime dans son cœur, et la loue tous les jours,

L. 28, » son champ prospère et il verdit extrêmement; mais si quelqu'un dénigre le nom de Sa Majesté, les mains des dieux le tueront sur-le-champ.

L. 29, » Car les dieux exercent leur protection derrière elle tous les jours. La Majesté de son père entendit que les principaux avaient approuvé,

L. 30, » le nom de sa fille pour roi, quand Sa Majesté était un jeune homme au milieu d'eux. Le cœur de Sa Majesté en fut fort satisfait.

L. 31, » Sa Majesté ordonna qu'on fît venir les *Kherhebou* (les hérauts) pour publier ses grands noms, lorsqu'elle reçut sa couronne

L. 32, » de roi, et qu'on fit tous les travaux du sceau (qu'on marquât d'un sceau, qu'on scellât les titres suivants) de celle qui réunit les deux pays, le rempart, celle qui pourvoit tous les dieux (des offrandes nécessaires), celle qui réunit les deux pays,

L. 33, » depuis la fête de son couronnement, le commencement de l'année, et le commencement des saisons réunies, quand des millions

L. 34, » de périodes Sed lui furent accordés en grand nombre. Ils publièrent le noms royaux, car

L. 35, » le dieu mit dans leur cœur de faire ces noms comme il les avait faits auparavant. »

Suit la liste de ces *grands noms*[1] qui sont les différents groupes dont sont précédés les cartouches, et qu'on retrouve partout dans le temple; ce sont les titres officiels de Hatshepsou. Au-dessous est un espace blanc destiné sans doute à recevoir l'image d'un dieu qui tenait la palme dentée que nous voyons après les grands noms, et sur laquelle il marquait le nombre de périodes Sed, nous dirions des siècles que le dieu avait promis à la reine. Plus bas encore sont ces mots : « Car son nom vrai est celui que fit le dieu auparavant. » L'inscription se termine par deux lignes placées devant la palme : « Le premier Thoth, le commencement de l'année, le commencement des saisons réunis du roi à la double couronne, qui réunit les deux terres, le rempart, ou l'enceinte défensive, le maître de Shet. »

Sauf le premier et le dernier, ces titres figurent déjà à la ligne 32, ils ne font pas partie de la formule officielle; les scribes les employaient, par exemple, au commencement d'une longue inscription, lorsque, trouvant la formule trop courte, ils voulaient se donner libre carrière dans leurs flatteries au souverain. que nous avons vu répété deux fois l. 32, et qui est écrit ici sous une forme idéographique, a été appliqué à Thoutmès Ier par le rédacteur de la stèle de Tombos (l. 2), se trouve sur l'obélisque du même roi à Karnak. Quant à que je traduis par *rempart* ou *enceinte défensive*, c'est une manière de dire à la reine que sa vaillance est la protection de l'Égypte. C'est un compliment que ne dédaignaient même pas les dieux, puisqu'on dit

1. Il est intéressant de comparer au couronnement de Hatshepsou celui du roi Horus, décrit dans une inscription de Turin (*Trans. of the Soc. of Bibl. Arch.*, t. III, p. 485). Pour Horus aussi, l'une des conditions importantes de son élévation au trône, c'est la fixation de son *grand nom* (l. 15),

à Horus qu'il est *un mur de fer* protégeant l'Égypte[1]. J'ignore ce que veut dire .

Ainsi il n'a pas suffi que Thoutmès Ier prît dans ses bras sa fille et déclarât en présence d'un certain nombre de grands personnages qu'il la plaçait sur le trône, il faut qu'on donne un nom à la jeune reine, et que ce nom soit approuvé et publié par les *rekhitou*, les principaux et les soldats, après quoi les hérauts en feront la publication officielle et le fixeront définitivement. Il est curieux de voir que le roi ne décide pas à lui seul quel sera le nom de sa fille. Il faut au préalable que les soient intervenus, et qu'ils aient fait ce que l'inscription appelle ou . Ce mot veut dire proprement *faire la somme, additionner, ajouter;* mais comme, dans les lignes 15 et 16, il se trouve à la suite de , *écouter, obéir*, et qu'il se rapporte à des ordres ou au nom de la reine, le sens doit être différent, et c'est pourquoi je traduis ici ce mot par *se joindre, accepter, approuver*. Approuver le nom de la reine signifie reconnaître son autorité royale et déclarer qu'on s'y soumettra. C'est ce que font les *rekhitou*, une classe d'hommes qui joue un grand rôle dans les inscriptions de cette époque. A Déir el-Bahari, ils apparaissent beaucoup plus souvent que les auxquels ils devaient être supérieurs. Quoique l'inscription de Canope (l. 9) traduise ce mot par ἄνθρωποι, aux époques plus anciennes, il n'est pas synonyme d'humanité , *la royauté des deux pays est en ta possession et tu fais entendre tes paroles aux rekhitou*, dit Ammon à Thoutmès III (Déir el-Bahari, pl. XXI). Dans ce passage, j'ai rendu le mot par « mankind », mais l'étude des textes de cette époque m'a montré qu'il s'agissait non pas de l'humanité en général, ou même des sujets du roi dans leur ensemble, mais d'une classe à part, d'un caste ou d'une aristocratie intermédiaire entre le roi et la foule, et ce qui prouve que c'est bien une classe, c'est qu'elle a un chef , lig. 9 ou , lig. 15. Je traduis donc ici le mot *rekhitou* par les *principaux* ou les *grands*.

Après les *rekhitou* viennent les les soldats. Dans cette inscription il n'est question ni de guerre ni d'expédition militaire, les soldats sont mentionnés comme une classe, et ils ont à faire la même chose que les les hérauts, ce qui est exprimé par un mot inconnu jusqu'à présent dans cette acception . Ce mot est d'un usage très fréquent comme substantif signifiant le granit de Syène; mais ici il s'agit d'un acte qui a pour objet les noms de la reine. Or, comme les qui font cet acte étaient les prêtres chargés de lire les prescriptions relatives aux rites sacrés et qu'on voit souvent un rouleau à la main, le sens le mieux en rapport avec leur caractère et leurs fonctions, c'est celui de *publier, proclamer*. Les soldats l'ont déjà fait avant eux, mais la publication faite par les *kherhebou* est définitive, ils enregistrent, et, autant qu'on peut juger par un texte aussi obscur, ils apposent un sceau aux noms de la reine.

Au couronnement de Hatshepsou est jointe une date qui est exprimée ainsi : , *son bon jour* (*sa fête*) *du couronnement*

1. Nav., *Mythe d'Horus*, pl. V.

au commencement de l'année et au commencement des saisons réunis, et plus loin : , *le premier Thoth, le premier jour de l'année, le commencement des saisons, réunis.* Dans l'expression , je n'hésite pas à lire le signe , soit *saison.* Il ressort donc de ces deux phrases que le jour du couronnement de Hatshepsou, le premier Thoth, c'est-à-dire le premier jour du premier mois, puis le premier jour de l'année solaire vague, et enfin le premier jour des saisons, c'est-à-dire le premier jour d'une année fondée sur l'apparition des phénomènes terrestres fixes, tels que la crue du Nil, furent réunis, c'est-à-dire coïncidèrent, tombèrent sur le même jour. On remarquera que cette date n'est point rattachée au lever de Sothis, ni à aucun phénomène astronomique. Il ne faut donc pas y voir le commencement d'une période réglée par le cours des astres, telle que la période sothiaque dont l'emploi à cette époque est fort contestable. Il faut y voir une réforme du calendrier, comme il a dû y en avoir plus d'une sous les Pharaons. L'inscription de Canope nous signale les grands inconvénients que produisait le passage des fêtes à travers toutes les saisons, provenant de ce que l'année civile de 365 jours était plus courte que l'année astronomique. Ces inconvénients ont dû se faire sentir souvent pendant la longue durée de l'empire des Pharaons. Aussi, lorsque l'écart était trop grand, lorsque, par exemple, une fête qui devait tomber sur l'été en était venue à être célébrée en hiver, on remettait tout au point, on repartait du commencement normal, celui des saisons, on réunissait les trois jours, comme le dit notre inscription. L'écart, n'étant que d'un jour tous les quatre ans, ne se faisait pas trop sentir pendant une génération, aussi n'était-il pas nécessaire de refaire la réforme à chaque nouveau règne[2].

La conséquence du couronnement de Hatshepsou par son père et de son association au pouvoir royal fut qu'à la mort de Thoutmès Ier, elle se trouva seule sur le trône, et qu'elle l'occupa seule quelque temps. Il est impossible, en face des textes de Déir el-Bahari, de placer un règne entre celui de Thoutmès Ier et celui de sa fille; la succession fut immédiate. Dans l'inscription de l'an IX, on voit que Hatshepsou est encore seule sur le trône, il en est de même dans les inscriptions des obélisques de Karnak, où elle se donne pour le successeur de son père, et pour l'exécuteur de ses volontés, quand elle dressait ces deux monuments, sur le désir que le dieu Ammon lui-même avait exprimé à Thoutmès. Ces obélisques furent élevés dans les années 15 et 16 de son règne. Hatshepsou était-elle alors veuve de son frère Thoutmès II, qu'elle avait été obligée d'épouser? C'est là une question que je ne saurais trancher aujourd'hui. Je ne puis me mettre ici à discuter les idées différentes qui ont été émises à propos de la succession des Thoutmès; mais ce qui me paraît ressortir clairement de ce que j'ai trouvé jusqu'à présent dans mes fouilles à Déir el-Bahari, c'est qu'à la mort de Thoutmès Ier, ce fut sa fille Hatshepsou qui lui succéda et qui régna seule quelque temps; puis elle épousa son frère Thoutmès II, dont le règne fut court et insignifiant. A la mort de celui-ci, elle s'associa Thoutmès III, qui n'était ni son frère ni son époux, mais bien son neveu, et qui toujours, lorsqu'il est

1. Brugsch, *Kalendarische Inschriften*, p. 388 et suiv.
2. Voir *Déir el-Bahari*, Introductory Memoir, p. 16; Maspero, *Histoire ancienne*, p. 209.

représenté avec la reine, passe après elle et occupe une position subordonnée. Malgré ses noms et ses titres royaux qui sont complets, il est toujours au second rang.

INSCRIPTION DE L'AN IX (Pl. III)

Cette inscription était visible à la suite des fouilles de Mariette; mais je ne sais pourquoi jusqu'à présent elle a passé inaperçue. M. Dümichen en avait copié la date et quelques mots pris au hasard, qu'il a mis ensemble d'une manière tout à fait erronée[1]. Elle se trouve sur la terrasse de Pount, sur le mur de la rampe; le tableau part de l'angle que la rampe forme avec le grand mur de soutènement. Elle a été martelée avec grand soin, ainsi que le grand tableau par lequel elle débute. Le double de la reine et les lions qui supportent le pavillon ont seuls été épargnés. Dans le texte, il y a même cinq lignes que l'on a complètement détruites, où l'on a enlevé toutes traces d'inscriptions, ne laissant que quelques mots de la ligne 22 qui, ceux-là, sont intacts. Comme le mur du plan incliné a été démoli en partie par les Coptes, le haut de l'inscription manque presque entièrement.

L. 1. « L'an IX, il (le roi, c'est-à-dire la reine) était assis dans son pavillon portant la couronne royale *atef*, sur son trône élevé de vermeil, dans le lieu saint[2] de son palais. Vinrent vers lui les grands, les amis du roi faisant un projet de décret

L. 2, » royal. On fait savoir à ses favoris, aux pères divins, aux amis : Qu'une joie éternelle soit sur vos figures, à cause de ce qu'a voulu mon père. Il a fait que mon cœur fût grand dans toutes mes actions; j'ai fait en sorte

L. 3, » d'élargir ma naissance[3], en honorant mon père. Je lui ai décerné toutes les offrandes que n'avaient point connues les pères, les ancêtres, j'ai fait beaucoup

L. 4, » pour le maître de l'éternité. J'ai fait plus qu'on n'avait fait auparavant. Je vais vous dire ce qui arriva dans la suite (?). C'est bien ce qu'il y eut après (?). A cause de la grandeur de ma générosité envers lui, mon cœur

L. 5, » ... possédant ce qui lui était destiné[4]. Je suis sa splendeur dans le firmament (?), je suis venu avec une forme de dieu, il ouvre

L. 6, » ... ce qu'il a créé. Il connaît mon intelligence. Je dis de grandes choses, je fais en sorte que je vous illumine sur la terre des vivants

---

1. Dümichen, *Die Flotte einer Ægyptischen Königin*, pl. XVIII, *a*.

2. , *dans le lieu saint de son palais*, avec le pronom au masculin, ainsi qu'à la ligne suivante. Nous avons une expression analogue dans l'inscription de l'obélisque, à propos du couronnement de la reine : . Le mot qui doit être lu ici *ser* (l. 3 et l. 9) est d'un usage fréquent dans les textes de cette époque, et particulièrement à Déir el-Bahari, dont il forme le nom (voy. Introductory Memoir, p. 18). Je le rends ici par *saint*, *sacré*, et l'expression composée : (l. 3 et 9), *décerner des honneurs divins*, ou « des offrandes ».

3. « Élargir ma naissance » doit vouloir dire donner à cette naissance l'importance d'un événement de premier ordre et en célébrer dignement l'anniversaire.

4. Les lignes 5 à 9 sont fort obscures, et la traduction est tout à fait incertaine.

L. 7, » ... je suis le dieu qui existait au commencement, j'illumine ce qui sort de ma bouche; je voulais

L. 8, » ... Lorsque je vous le destinai par le serment de ma bouche, vous avez accru

L. 9, » ... (je vais vous dire) ce qu'il y eut après. Lorsque Ma Majesté ordonna de décerner des honneurs à ma naissance, augmentant le baume

L. 10, » ... pour eux, plus que ce qui était (auparavant) du baume du bœuf sacré[1], pour remplir ensuite d'offrandes

L. 11, » ... Ma Majesté chercha à parvenir aux échelles de l'encens. Il (Ammon) ouvrit ses chemins lui-même[2]. Il sait comment revenir; il fraya les voies. Lorsque mon père Ammon ordonna

L. 12, » ... à des onguents précieux, pour cuire le baume des membres divins[3] que je destine au roi des dieux, pour observer les lois de sa maison; arrachant les arbres de la Terre Divine[4], les mettant dans le pays dans

L. 13, » ... Amourasouther. On apporta ensuite l'*anti* pour préparer le baume des membres divins que j'ai destiné au roi des dieux. Dit par Ma Majesté : Je vous fais savoir ce qu'ont ordonné les paroles de ma bouche. J'ai été obéissant envers mon père

L. 14, » ... il dirigea mes regards pour que j'établisse Pount dans sa maison. Il arrache les arbres de la Terre Divine et les met dans sa demeure dans son jardin, suivant qu'a ordonné Sa Majesté d'augmenter les offrandes qu'elle lui a destinées.

L. 15, » ... (je n'ai pas commis) de négligence, son travail (le travail qu'il a ordonné) est achevé devant mes pieds, il n'y a pas eu de transgression des paroles de sa bouche. Il m'a donné une place dans son cœur, à moi qui connais tout ce qu'il aime. Le dieu ensuite

L. 16, » ... dans son cœur. Ce qu'il désire, elle le prend. J'ai fait de Pount son jardin. Lorsqu'il tourna mes regards vers la grande Thèbes, je me mis en marche vers elle...

L. 22, » ... Hathor, la dame de l'encens, elle t'ouvre ses bras, (t'apportant) de la gomme. »

Ici ce n'est plus un enfant ou un adolescent que nous avons devant nous; c'est une reine qui a déjà un passé. Elle s'est conformée aux ordres d'Ammon, elle a envoyé une flotte au pays de Pount, d'où l'on a rapporté avec beaucoup d'autres produits les arbres

---

1. , « le baume fait avec de la graisse de bœuf ». La préparation en est décrite dans une inscription d'Edfou (*Zeitschrift*, 1879, p. 124).

2. C'est toujours Ammon qui est considéré comme étant le guide des rois au pays de Pount. « Je t'ouvre les chemins de Pount, » dit le dieu à Séti Ier (Leps., *Denkm.*, III, 125).

3. L'*anti* était considéré comme sortant du corps des dieux, des membres divins. Les baumes médicinaux qu'on en faisait devaient avoir une vertu toute spéciale, et être à juste titre appelés « précieux » (l. 10).

4. J'ai cité ce passage et un fragment de la ligne 14 dans mon Mémoire (p. 25), d'après Brugsch (*Dict.*, *Suppl.*, p. 499), quoique ma copie fût en désaccord avec la citation qu'il donne. En revoyant l'inscription, l'hiver passé, j'ai constaté qu'il n'y avait pas de doute possible, ma copie était exacte. Il n'y a pas , comme lit Brugsch, mais très distinctement . Voy., pour ce mot, *Recueil de Travaux*, t. XVII, p. 58.

à encens qui font l'ornement du jardin du dieu. L'expédition de Pount est donc antérieure à l'an IX quoique peut-être de peu de temps, et par conséquent à l'érection des obélisques de Karnak qui datent des années 15 et 16.

En l'an IX, la reine régnait seule. Rien dans cette inscription ne peut nous faire croire à la présence d'aucun prince à côté d'elle, ni son père, ni son mari, ni son neveu. Nous la voyons à l'ombre d'un pavillon assise sur un trône supporté par deux lions. Sur le socle où l'on a dressé le pavillon est l'inscription stéréotypée qui se retrouve plus ou moins complète sur un grand nombre de trônes[1]. La reine a l'extérieur et le costume d'un homme, y compris la barbe, quoique le texte l'appelle [2]. Vers elle s'avancent trois personnages qu'il faut se figurer sur une ligne, le *noble* était encadré par les *amis* .

La reine tient à la main une massue et un long bâton que je crois être une lance. Ces insignes ont leur importance. Ils indiquent à Déir el-Bahari un souverain qui est actuellement sur le trône, ou en cas d'association avec un autre prince, celui qui a la prééminence, qui a le pouvoir réel. L'un des exemples les plus frappants se trouve dans la salle d'offrandes que j'ai appelée salle Nord-Ouest (North Western hall of offerings). Lorsqu'elle a été élevée, Hatshepsou et Thoutmès III régnaient ensemble. Le nom de Hatshepsou a été effacé partout, celui de Thoutmès III est intact. Près du fond de la salle, ils sont représentés séparément chacun d'un côté offrant un grand autel chargé de victuailles à Ammon. Hatshepsou[3] tient la massue et la lance, Thoutmès III[4] a les bras ballants, rien dans les mains. A cette époque, il n'avait donc pas le droit de tenir les insignes du pouvoir.

Dans cette même salle, les figures et le nom d'Ammon ont été martelés par Khouenaten. On les a restaurés plus tard sous Ramsès II assez grossièrement au pinceau. A cette occasion, on a restauré un seul cartouche dans le tableau du fond, où l'on voyait la reine mettant les mains sur les épaules d'Ammon, et qu'on ne voulait pas laisser sans nom du roi, avec des cartouches vides. Mais on a substitué à Hatshepsou non pas le nom de Thoutmès III avec qui elle était associée, mais celui de Thoutmès II. C'est donc bien Thoutmès II que sous la XIXe dynastie on considérait comme le souverain légitime ayant occupé le trône à la place de Hatshepsou et avant Thoutmès III. Les tableaux de Déir el-Bahari confirment absolument l'ordre donné par la table d'Abydos pour la suite des Thoutmès[5].

1. Mariette, *Déir el-Bahari*, pl. IV; Leps., *Denkm.*, III, 62; Naville, *Festival-Hall*, pl. VI.
2. Sur les objets en bois du dépôt de fondation, elle est , au masculin.
3. *Déir el-Bahari*, pl. XXIV.
4. *Id.*, pl. XXI.
5. *Id.*, pl. XVIII.

SARCOPHAGE CRÉTOIS A REPRÉSENTATIONS ISIAQUES

PAR

André Joubin et Pierre Jouguet

Le *Recueil*[1] a publié l'année dernière un fragment de relief, trouvé à Hiérapytna dans l'île de Crète, et qui fait partie des collections de Tchinli Kiosk à Constantinople. Depuis lors, de nouveaux fragments ont été découverts et transportés au Musée; ils nous permettent de proposer quelques rectifications à l'interprétation du monument et des scènes qui le décorent[2].

I

L'état fragmentaire du relief, le fait signalé par M. Lafaye[3] qu'aucun sarcophage gréco-romain ne portait sur ses faces de représentations isiaques, nous avaient trompé sur la véritable destination du monument. Il n'y a plus à douter maintenant : c'est bien à un sarcophage qu'appartiennent et le fragment déjà publié et les nouveaux fragments du même monument. Ce sarcophage prend, dès lors, toute l'importance d'une tête de série. Il vaut donc la peine d'entrer, à ce sujet, dans quelques détails.

Si nous examinons avec soin la tranche supérieure du fragment déjà publié, — celle sur laquelle on en peut mesurer l'épaisseur, — nous observons, du côté de l'arête intérieure, un petit rebord haut d'environ 0 m. 009. Ce rebord servait à retenir le couvercle dont un des fragments a été retrouvé. C'est un bloc arrondi d'un côté, brisé de l'autre. (Cf. la coupe ci-jointe.) La face arrondie est décorée, en faible relief, de représentations dont nous parlerons plus bas. Par-dessous, on constate un évidement à angle droit de 0 m. 009 de profondeur s'appliquant exactement sur le rebord saillant mentionné plus haut. Ce couvercle, dont on peut aisément reconstituer la courbe, rappelle, par la forme, l'*arca* qui recouvre le sarcophage de Sidon, dit des *Pleureuses*.

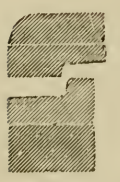

Nous avons signalé dans notre précédent article, l'existence, sur la face intérieure du relief, des restes d'une paroi verticale et perpendiculaire à la fois au fond et à la face de notre fragment. Le fond est établi à hauteur de la petite frise qui décore le bas de la face du sarcophage; la paroi qui repose sur le fond s'élève à peu près à la moitié de la face intérieure. Cette paroi n'est pas autre chose que la séparation intérieure qui ménageait *deux places* dans le sarcophage.

---

1. Voir *Recueil*, 1894, p. 162 et suiv.

2. J'ai étudié ces nouveaux fragments en octobre dernier. Mon ami, M. Pierre Jouguet, membre de l'École d'Athènes, les avait vus quelque temps avant moi. Sa connaissance spéciale de la civilisation gréco-égyptienne le mettait parfaitement à même de publier seul cet intéressant monument. Il a bien voulu me demander ma collaboration que j'avais quelque scrupule à lui proposer. Nous devons remercier S. E. Hamdy Bey, qui nous a permis d'offrir ce monument aux lecteurs du *Recueil*, ainsi que M. Chassinat, membre de l'Ecole du Caire, qui nous a donné quelques renseignements précieux pour l'interprétation des scènes figurées. [A. J.]

3. Lafaye, *Divinités d'Alexandrie*, p. 206.

II

Passons maintenant à l'étude des fragments[1].

Fragment I :

De nouveaux morceaux parfaitement remis en place sont venus compléter le fragment déjà publié : il faut y voir un des petits côtés du sarcophage, puisque la paroi intérieure séparant les deux cuves funéraires lui est perpendiculaire, et que cette paroi ne pouvait s'élever que dans le sens de la longueur. Cette petite face se composait seulement de deux arcades. Du même coup, nous avons la largeur de la petite face, 1 m. 44, et la largeur de chacune des cuves intérieures, 0 m. 45 à 0 m. 50.

Nous ne reprendrons pas en détail la description du motif architectural, lourd et banal, dans lequel l'artiste a placé les scènes figurées. Nous avions songé à le rapprocher de la description donnée par Rufin du Sérapéum d'Alexandrie. Il paraît aujourd'hui plus prudent de renoncer à une localisation aussi précise et de ne voir dans cette architecture qu'un décor quelconque de sarcophage.

Les personnages figurés sur la petite face sont au nombre de trois, Horus, Isis, et un jeune homme. Nous ne reviendrons pas sur la description de l'Horus hiéracocéphale, qui était intact. Le bras gauche du jeune homme a été retrouvé et rajusté : il tient un vase et le présente au dieu. Le vase avec ses deux petites anses et le bâton d'onguent qu'il paraît contenir est une imitation libre des vases à parfum que l'on voit représentés sur plusieurs scènes d'offrandes égyptiennes. Quant à la coiffure à deux pointes du jeune homme, elle est inconnue sur les monuments égyptiens. Elle doit être une copie du casque orné de l'uræus dont sont coiffés souvent les pharaons. Ces casques étaient faits de pièces de cuir cousues ensemble, et la couture principale était indiquée par un trait. C'est ce casque que l'artiste crétois aura pris pour un bonnet à deux pointes, s'imaginant que le trait indiquant la couture marquait une séparation entre les pointes d'un même bonnet.

L'Isis a été complétée à l'aide de deux nouveaux fragments, mais la tête manque encore. A ses pieds on voit un bout de sceptre sur lequel elle s'appuyait de la main gauche. Le sceptre était sans doute destiné à rappeler le sceptre à fleur de lotus que l'on voit entre les mains des déesses égyptiennes.

Son costume se compose d'une longue tunique talaire serrée à la taille par une ceinture avec laquelle se croisait une courroie qui passe sur l'épaule gauche. Un pan de son manteau, — qui n'est pas le manteau à franges (*fimbria*) de l'Isis alexandrine, — retombe sur l'épaule. Les cheveux, au lieu d'être en boucle, sont répandus sur l'épaule à la manière d'une crinière, comme on le voit sur plusieurs Isis d'époque romaine.

1. Parmi ces fragments, nous ne comptons pas un fragment rapproché à tort, dans le Musée de Tchinli Kiosk, de notre sarcophage. Tel qu'il est, il représente le torse et le haut des jambes d'un homme qui tient de la main gauche une sorte de gerbe que l'on pourrait prendre pour la coiffure d'un Bès (?) L'homme était debout à côté d'une femme, assise à sa droite. Mais les proportions des personnages sont plus petites que celles des personnages du sarcophage ; d'autre part, ces personnages sont traités en ronde bosse, au lieu de l'être en relief, comme sur le sarcophage.

Reste à interpréter la scène. Nous avions songé dans notre premier article à une scène d'initiation. Quelques égyptologues ont protesté contre cette explication et nous proposent d'y voir simplement une scène d'offrande imitée de celles qui sont représentées fréquemment dans les temples égyptiens. Sur notre sarcophage comme dans le temple, le dieu est assis sur un trône. Il fait le même geste accueillant de la main droite, et de la gauche il s'appuie sur un sceptre. Les différences que l'on peut observer dans la forme des accessoires, — sceptre d'Horus, vase et casque du jeune homme, — viendraient de l'ignorance du sculpteur crétois, pour qui tous ces objets du culte, tous ces gestes consacrés demeurent inexplicables et qu'il copie très librement[1]. C'est ainsi que le jeune homme ne paraît être qu'une imitation libre du Pharaon qui, sur les murs des temples égyptiens, est représenté adorant les divinités du temple. Dans les monuments égyptiens, le roi élève l'offrande de la main droite, et place la main gauche au-dessus de l'objet offert, comme s'il voulait le jeter à terre aux pieds du dieu. Sur le sarcophage, le sculpteur a interverti négligemment la position des bras.

D'où vient pourtant que dans cette scène d'offrande, le fidèle tourne le dos à Isis ? Le fidèle vient adorer successivement Osiris, Isis et Horus. Les autres scènes d'offrandes étaient représentées sur les autres faces du sarcophage. Dans la scène consacrée à l'offrande à Horus, l'artiste a voulu rappeler qu'avant de sacrifier au fils, le fidèle avait sacrifié au père et à la mère, et c'est pour cela qu'à l'endroit d'où le fidèle semble venir, le sculpteur a placé la figure d'Isis. Peut-être aussi tout simplement a-t-il voulu remplir l'espace laissé libre sous l'arcade.

La présence du même fidèle sur les autres faces du sarcophage, prouverait encore que la scène représentée sur la petite face n'est qu'un épisode d'une scène d'offrande. Sur le fragment II est conservé un fût de colonne, analogue à celle qui, sur la petite face, soutient les arcades. A droite de la colonne, on voit les restes d'une figure de jeune homme, dont la tête, les pieds et une partie des bras manquent, mais qui reproduit exactement dans les parties conservées le personnage de la petite face. Devant lui, on aperçoit les restes d'une main qui tient un sceptre. A gauche de la colonne, est figuré encore le même personnage, tourné dans le sens opposé, c'est-à-dire vers la gauche; devant lui, un autel sur lequel danse une flamme. Nous avons donc là les restes de deux arcades, et probablement de deux scènes d'offrande où figurait le même personnage que dans la scène de la petite face.

C'est encore les débris du même personnage qu'il faut reconnaître dans le fragment III, où l'on voit les pieds et les jambes d'un homme en marche vers la droite. Derrière lui, un autel dont le haut est brisé, et une base de colonne, à plinthe carrée. Cette base qui supportait la colonne de l'arcade, diffère de celle de la petite face. On peut en conclure qu'elle appartenait à une des grandes faces du sarcophage, la colonne du fragment I et celle du fragment III ne pouvant se trouver sur deux faces symétriques.

Notons encore sous les pieds du personnage les restes d'une petite frise décorée

1. Cf. Mariette, *Dendérah*, I pl. 31.

de personnages et d'animaux égyptisants, analogue à celle qui court dans le bas de la petite face.

Sur le fragment IV, il ne reste qu'un pied.

Le fragment V contient les deux pieds d'un personnage marchant vers la droite et un bout de manteau. Ce fragment se rattache perpendiculairement au suivant : c'est donc un morceau d'angle.

Avec le fragment VI nous entrons dans une série nouvelle de représentations. Ici le personnage faisant l'offrande est une femme au lieu d'être un homme. La divinité adorée est Isis. La déesse est assise sur un siège carré recouvert d'un coussin. Devant elle s'élève une sorte d'autel, formé d'un pilier carré un peu évasé dans le haut, sur lequel repose une plinthe rectangulaire. Elle supportait un petit Apis dont on voit encore les pattes. La déesse avance vers lui le bras gauche; le bras droit est brisé. Isis est vêtue d'une tunique talaire serrant les jambes, et d'un long voile qui lui tombe, derrière la tête. Ce voile se compose d'une étoffe rectangulaire percée d'un trou pour passer la tête. La partie qui recouvre le dos, est ramenée sur la tête de manière à former une sorte de capeline dont le bord ceint le front. Une tresse de cheveux retombe sur chaque épaule. Une ceinture qui a disparu serrait la robe à la taille. Peut-être enfin la déesse était-elle chaussée. Derrière l'autel où se dresse l'Apis, une femme se tient debout, vue presque de face. Elle est voilée et vêtue d'une longue robe serrée à la taille par une ceinture. La tête manque. A hauteur du visage d'Isis, la femme tient dans la main droite une plaque sur laquelle est placé un oiseau, dont la tête a disparu, sans doute un épervier.

C'est là encore une scène d'offrande. La plaque sur laquelle est posé l'épervier se retrouve sur les tableaux égyptiens, où elle sert à supporter des offrandes; jusqu'ici on n'y a pas rencontré d'éperviers, mais on y voit des oiseaux à tête humaine, symbole de l'âme. Le choix que le sculpeur crétois a fait de l'épervier, oiseau consacré à Horus, s'explique assez par les représentations du sarcophage.

Le fragment VII devait faire partie d'une scène analogue. C'est une tête d'Osiris, conçue tout à fait dans le style des Égyptiens. Elle était coiffée d'un bonnet à pointe surmonté d'un *urœus*. La tête était tournée à droite et vue de profil. Le bonnet, peu élevé, semble être une copie de la coiffure de l'Osiris égyptien, coiffure appelée *atef;* la plume qui le décorait a été brisée. Enfin, on voit encore les traces de la barbiche du dieu.

Ainsi, trois divinités, Isis, Osiris, Horus, deux fidèles, un homme et une femme, leur faisant des offrandes, tels sont les personnages représentés sur les faces du sarcophage. Que sont ces deux fidèles? Sont-ce des rois, comme pourrait le faire croire l'uræus, emblème royal, que l'un d'eux porte à sa coiffure? Ce n'est guère probable; il est plus vraisemblable de croire que le sculpteur crétois a copié cet emblème sans le comprendre. Mais ce qui n'est pas douteux c'est que dans ces deux fidèles nous n'ayons conservé le portrait des deux personnages ensevelis dans le sarcophage[1]. Dans ces conditions, la disposition des deux tableaux nous paraît tout à fait rationnelle, si à chacun des person-

1. Il n'est pas probable en effet que le sarcophage contînt plus de deux places. Pour trois places, les proportions ne seraient plus en harmonie avec la hauteur

nages est attribuée la décoration d'une grande et d'une petite face. Le fragment I (petite face), les fragments II, III, IV, V (grande face) sont consacrés à l'homme, les fragments V et VI (petite face) sont consacrés à la femme. Il nous manquerait donc toute la série des représentations consacrées à la femme sur le côté long[1].

Ceci posé, il est facile de déterminer la longueur du grand côté du sarcophage. La face ne peut compter que 3, 4 ou 5 arcades; la largeur de l'arcade et de $0^{m}72$. Dans le cas où la face aurait trois arcades, la longueur de 4 faces serait de $2^{m}14$, soit, pour la cuve, en déduisant l'épaisseur des parois, $1^{m}56$, ce qui paraît donner une place insuffisante pour le cadavre. Le même calcul appliqué à cinq arcades donnerait, pour la cuve, $2^{m}96$, chiffre évidemment trop élevé. Il faut admettre alors que le grand côté contenait seulement quatre arcades; ce qui donne pour la cuve, une longueur de $2^{m}26$. Or, avec les fragments II, III, IV, que nous avons attribués au long côté, on peut reconstituer justement les éléments de quatre arcades.

III

La présence de la triade osirienne sur un sarcophage ne doit pas nous surprendre[2]. Le culte d'Osiris était un culte funèbre par excellence, et l'initiation à ce culte avait surtout pour but de donner au fidèle des formules ou des indications destinées à le guider dans le séjour des morts. M. Foucart, dans son récent « Mémoire sur l'origine et la nature des mystères d'Éleusis », a montré comment les Grecs s'étaient inspirés des idées des Égyptiens sur la mort et avaient adapté aux mystères d'Éleusis le rituel osirien. C'est ce qui explique que nous ayons pu prendre la scène représentée sur la petite face du sarcophage pour une scène d'initiation. En réalité, l'initiation ne paraît pas avoir été autre chose que la répétition générale de la scène qui se jouerait dans l'empire des morts. Suivant que l'on admette que sur notre sarcophage la scène se passe sur la terre ou aux enfers, on peut y reconnaître une scène d'initiation ou une scène d'offrande. En fait, dans les idées des anciens, les deux cérémonies se confondaient. Dans tous les cas, il ne paraît pas douteux que les deux personnages ensevelis dans le sarcophage ne fussent des initiés aux mystères Isiaques.

La religion des personnages enfermés dans ce tombeau ne paraît pas être tout à fait la même que celle qui se répandit dans tout le monde gréco-romain, à partir du Ier siècle avant notre ère, sous le nom de religion alexandrine. Les dieux qui sont représentés ici ne sont pas les dieux de la triade alexandrine, Sérapis, Isis, Harpocrate, mais ceux de la triade purement égyptienne, Osiris, Isis, Horus, Sérapis et Harpocrate sont des divinités particulières caractérisées par des attributs spéciaux qui n'apparaissent point sur notre sarcophage. L'Isis même qui y est figurée diffère de l'Isis alexandrine reconnaissable au sistre et au manteau à franges. La parenté étroite qui unit la religion de nos personnages crétois à l'ancienne religion égyptienne se

1. On pourrait peut-être conclure de ce fait que la quatrième face n'était pas décorée, comme il arrive fréquemment sur des sarcophages d'époque romaine.

2. Noter aussi sur la petite frise du bas des personnages, tels que les Anubis, à tête de chacal, qu'on ne peut prendre que pour des dieux conducteurs de morts, *Ouapouaitou*.

manifeste encore dans la fidélité avec laquelle le sculpteur s'est inspiré de modèles égyptiens dont il ne comprenait plus toujours le sens, soit qu'il compose les scènes sacrées, soit qu'il reproduise, dans le goût et le style de son temps, les têtes des divinités de la triade osirienne.

Il faut donc supposer que bien avant l'expansion de la religion alexandrine, les cultes égyptiens avaient pénétré en Crète, sans plus tard se laisser absorber par la religion nouvelle. Aussi, verrions-nous volontiers dans les scènes, qui décorent notre sarcophage, de simples survivances de cette religion primitive. M. Foucart est disposé à admettre que la religion égyptienne influa sur la religion grecque, dès l'époque mycénienne, et il serait porté à croire que la Crète fut la première étape des dieux égyptiens dans le monde grec. Le jour où elle aborda en Crète, la triade osirienne conquit pour des siècles le sol de la grande île grecque d'où le christianisme seul devait la chasser; et qui sait même si aujourd'hui, dans les traditions ou les superstitions du peuple crétois chez qui rien ne se perd, un observateur attentif ne pourrait retrouver encore quelques débris méconnaissables de la légende d'Osiris? A l'époque d'Hadrien, à laquelle il convient de rapporter notre sarcophage[1], la religion isiaque paraît donc avoir conservé des adeptes en Crète. L'épître apocryphe de Paul à Tite[2] nous laisse entrevoir les difficultés que rencontra dans l'île le christianisme naissant. Malheureusement, nous ne connaissons rien des épisodes de la lutte entre la religion nouvelle et le paganisme. Cette lutte fut probablement très longue. A quelle époque disparut de Crète le culte isiaque, nous ne pouvons le dire. L'état florissant des églises chrétiennes de Crète à la fin du IIe siècle, la réputation de Philippe, évêque de Gortyne, qui vivait à l'époque de Marc-Aurèle, ne doivent pas nous faire illusion. Les deux cultes purent coexister très longtemps, comme aujourd'hui l'islamisme et le christianisme. La religion isiaque ne disparut sans doute de Crète que dans la tourmente finale qui détruisit, sous Théodose, les derniers temples isiaques en Égypte[3].

EINE ARMENISCHE INSCHRIFT « MUTTALLU'S » VON KOMMAGENE?

VON

P. JENSEN

Unter den kilikischen, bisher sogenannten hittitischen[4] Denkmälern nimmt die kürzlich in dieser Zeitschrift (s. Bd. XVII, p. 25-27) von D. G. Hogarth veröffentlichte Darstellung einer Löwenjagd mit einer Inschrift darüber vom Arslan-tepe bei Malatia einen hervorragenden Platz ein. Von allen bisher entdeckten ist sie nicht nur die bester-

1. Nous renvoyons, à ce sujet, à notre précédent article. Noter encore le *poli* du marbre, caractéristique des sculptures du temps d'Hadrien.
2. Voir notamment, TITE, I, 12-13.
3. Cf. RÉVILLOUT, 2e *Mémoire sur les Blemmyes*. Paris, 1887.
4. S. *Z. D. M. G.*, Bd. 48, p. 235-352 und 429-485.

haltene, sondern auch die am Besten gearbeitete. Sie überragt die Kunstdenkmäler von *Marʿaš*, die kaum aus früherer Zeit als dem 8ten Jahrhundert sind (s. *Z. D. M. G.*, Bd. 48, p. 305 ff.), um ein ganz Beträchtliches. Wir fühlen uns daher, zumal sie dabei noch an der Peripherie des assyrischen Machtkreises gefunden ist, geneigt, sie einer möglichst späten Zeit zuzuweisen, einer Zeit, zu der einerseits die assyrische Kunst noch den vorderen Orient beherrschte, andererseits aber die Herrschaft der Kiliker in jenen Gegenden wenigstens einem vorläufigen durch die Assyrer bereiteten Ende nahe war, also der 2ten Hälfte des 8ten Jahrhunderts vor Chr. Dazu stimmt, dass auch der Schrifttypus der Inschrift auf eine verhältnismässig späte Abfassungszeit hinweist: In einer Reihe von Fällen zeigt er eine Vereinfachung und Entwicklung über den Typus z. B. der Löweninschrift von *Marʿaš* hinaus, so an dem Zeichen für ', dem Topf, an dem für *bh* (und wohl alle Lippenlaute ausser *w* und *m*), dem urspr. Kalbskopf, an dem für *i* und *e*. Ganz besonders zeigt sich eine solche Entwicklung an dem Zeichen für *ś*(*ts*, etc.)[1]. Dieses Zeichen besteht ursprünglich anscheinend aus einem senkrechten Stäbchen und je einem Scheibchen an dessen beiden Seiten. Aus den Scheibchen werden dann Quadrate, die erhaben ausgemeisselt werden. In der späteren eingemeisselten Schrift werden sie durch 4 vertiefte Striche dargestellt, in der uns beschäftigenden Inschrift vom Arslan-tepe aber, wie in noch einer anderen dort gefundenen Inschrift mit erhaben ausgemeisselten Zeichen, durch 4 erhabene Striche. Das scheint nur erklärlich unter der Annahme, dass man zur Zeit, als die Inschrift hergestellt wurde, bereits mit eingemeisselter Schrift vertraut war. Da Grund zu der Annahme vorhanden ist, dass die erhabenen aramäischen Schriftzeichen von Sendjirli auf einen Einfluss der kilikischen Schrift zurückzuführen sind, so darf auch immerhin mit der Annahme gerechnet werden, dass die spätere vertiefte Schrift der Kiliker wiederum nach späterem aramäischem Vorbilde entstanden ist. Zu Tiglatpileser III Zeit kannte man in Sendjirli, soweit wir bis jetzt wissen, nur noch erhabene Schrift. Man ist daher eher geneigt, die Inschrift von Melitene, die verrät, dass zur Zeit ihrer Abfassung bereits tiefliegende Schrift im Gebrauch war, einem zu Sargon's Zeit regierenden, als einem früheren Könige zuzuweisen. Da die Inschrift und die Sculptur den gleichen Schluss nahelegen, so kann dieser immerhin auf einige Wahrscheinlichkeit Anspruch erheben. Auf Mehr aber auch nicht.

An der Spitze der Inschrift stehen genau dieselben 8 Schriftzeichen in genau derselben Gruppierung wie in der von Menant (*Comptes rendus de l'Ac. des Inscr. et Bell.-Lettr.* vom Sept.-Oct. 1892, auf p. 330) und von Hilprecht (*Assyriaca*, Tafel II) veröff. Inschrift, deren Unechtheit ich aus verschiedenen Gründen für sehr möglich gehalten habe, um sie schliesslich, namentlich weil der Anfang 3 Gruppen für sonst vorkommende Wörter enthielt und sich auch im übrigen Teile mehrere sonst oft nachzuweisende Gruppen ausscheiden liessen, mit Widerstreben für echt zu erklären. Damals

1. Da von ernst zu nehmender, unvoreingenommener Seite bisher gegen die Resultate meiner Arbeit über die kilikischen Inschriften kein Einspruch erhoben worden ist, ferner fortgesetzte Studien mir dieselben in immer erfreulicherer Art bestätigen, endlich nach kurzer Zeit von ernst zu nehmender Seite eine mir zustimmende Besprechung meiner Arbeit erscheinen wird, so kann ich nicht anders, als mich auf den Boden meiner Abhandlung stellen, so auch im Punkte der Transcription der kilikischen Zeichen.

wusste ich Nichts von dem, was die Rückseite enthält. Hilprecht, der die Platte selbst gesehen hat, hält die Sculpturen für gefälscht. Ich kenne seine Gründe nicht. Dass die Figuren auf der Rückseite aber ausserordentlich verdächtig aussehen und durchaus un-« hittitisch », ist ihm ohne Weiteres zuzugeben. Ist die Inschrift gefälscht, so müsste angenommen werden, dass ihr Anfang Wort für Wort und Zeichen für Zeichen der echten Inschrift vom Arslan-tepe entnommen ist. Aber ist sie nicht vor dieser gefunden?

Ich musste, so lange mir nur die von Menant veröff. Inschrift vorlag, die Zeichen[1] zwischen *á-i-ś* und dem Dolch oder Messer als eine Gruppe für einen Personennamen betrachten. Dies wird unmöglich durch die Inschrift vom Arslan-tepe. Denn dort finden wir erstens dieselbe Gruppe, weiter aber die Gruppe : Menschlicher Kopf und Kopf eines Füllens (s. u.), die in der Inschrift von Bor in Z. 1 und gleich im Anfang der Inschrift II von Jerabis nicht gut etwas Anderes als einen Namen bezeichnen kann. Denn da der menschliche Kopf das Zeichen für « Mann » ist (cf. *Z. D. M. G.*, 48, p. 280 f.), so bedeutet dieser mit einem Tierkopf zusammen ein gewisses Tier, das ein Mann ist, d. h. natürlich einen Tiernamen, der einen Mann bezeichnet. Dementsprechend eröffnet das cursive Zeichen für den menschlichen Kopf mit einem anderen Tierkopf dahinter die Inschrift von Bulgar-maden als Gruppe für den Königsnamen. Wie lautete nun der Name des Königs der Inschrift vom Arslan-tepe? Wir sahen, das ihn 3 Könige von den verhältnismässig wenigen, die uns Inschriften hinterlassen haben, führten. Der Name muss also sehr beliebt gewesen sein. Kein aus den assyrichen Inschriften bekannter Name kilikischer Könige, der dazu, weil wohl nicht zusammengesetzt, durch ein einfaches Zeichen ausgedrückt werden konnte, kommt so häufig vor wie der Name *Mut(t)allu*. Wir kennen 2 Könige von *Marʿaš*, einen aus der Regierungszeit Salmanassar II (*Monolith I*, Z. 40 f.) und einen aus der Zeit Sargon's (*Prunkinschrift*, 84 ff. etc.), dazu einen von Kommagene dieses Namens, ebenfalls aus der Zeit Sargon's (*Annalen*, 195 etc.), und, wenn die Annahme richtig ist, dass sich unter dem Namen *Mu(o)-ṯn-rʾ* des Bruders *Ḫtʾsʾrʾ's*, des grossen Gegners Ramses des II, derselbe Name verbirgt[2], so wäre er sogar für 4 Könige nachweisbar, von denen allerdings nur 3 Kiliker sind. Es spricht demnach eine gewisse Wahrscheinlichkeit dafür, dass ein König Namens *Mut(t)allu* der Urheber der Inschrift vom Arslan-tepe ist.

Die Inschrift soll am Liebsten aus recht später Zeit, am Ehesten aus der Zeit Sargon's stammen. Zu seiner Zeit regierte in Melitene ein König Namens *Tarḫunazi*. Der Name ist zusammengesetzt aus *nazi* und einem Gottesnamen, konnte also nicht durch *ein* Zeichen ausgedrückt werden. Vor ihm herrschte in Melitene *Gunzinanu* (Sargon, *Prunkinschrift*, Z. 83), mit einem so langen Namen, dass man ihn wohl auch für zusammengesetzt halten muss. Dieser kann also auch kaum der Urheber der Inschrift sein. Wer zu Salmanassar IV Zeit über Melitene herrschte, wissen wir nicht

1. Auf dem Original 3. In meinem Aufsatze (*Z. D. M. G.*, p. 48, 351) nehme ich nach einer mir durch Hilprecht's Vermittlung zugegangenen Zeichnung nur 2 an.

2. Dagegen spricht aber der Name eines anderen Bruders des Königs, *Mʾ-ṯʾ-ri-mʾ*. Die beiden Namen könnten dasselbe Element *Mot-* gemein haben; dann wäre als 2ter Bestandteil des erstgenannten Namens eher *n-rʾ*; als *lʾ* (geschr. *nrʾ*) zu denken.

direkt. Zu Tiglatpileser III Zeit war dort König *Sulumal* oder, da mit dessen Namen doch gewiss der Name *Sulehawali*[1] (*J. R. A. S.*, XIV, p. 560 und XXV, p. 27) für einen König von Melitene zur Zeit des Königs *Menuaš(e)* von *Urarṭu*, des Sohns *Išpuiniš(e)'s*, identisch ist, *Suluwal*. Ein so langer Name wie *Sulehawali* wird gewiss ein Compositum sein. Ein König dieses Namens hat die Inschrift vom Arslan-tepe also wohl auch nicht anfertigen lassen. Tiglatpileser's III Zeitgenosse war *Sarduriš(e)* (II) von *Urarṭu*, dessen Zeitgenosse auch *Hilarwada* oder *Hilar-wali* von Melitene (*J. R. A. S.*, XIV, 642 u. 645). Da dessen Name wegen seiner Länge und wegen des Namens *Sulehawali* wohl auch ein Compositum ist, so kann wohl auch er nicht der Urheber der Inschrift sein. Erst sein Vater Namens *Šahu-* oder *Šaḫu-* (*l. c.*, p. 642) käme als solcher in Betracht. Dieser aber wird jedenfalls in der ersten Hälfte des 8ten Jahrhunderts gelebt haben, also aller Wahrscheinlichkeit nach vor der Zeit, aus der die Inschrift stammt. Es bleibt nun noch die Möglichkeit, dass zwischen den oben erwähnten Königen ein uns nicht bekannter König in Melitene regiert hat. Das ist aber wenig wahrscheinlich. Im Jahre 738 regierte noch *Suluwal* (Rost, *Tiglat-Pileser*, p. XXIII f.), im Jahre 712 bereits *Tarḫunazi* (Winckler, *Sargon*, p. XXVIII). Zwischen diesen beiden ausser *Gunzinanu* noch einen zweiten König anzunehmen, ist nicht mit der Wahrscheinlichkeitsrechnung zu vereinigen. Ist die Inschrift also so jung wie sie zu sein scheint, dann folgt, was man zunächst belächeln wird, dass sie nicht von einem einheimischen Könige von Melitene stammt.

Aus der Häufigkeit des Namens für den König der Inschrift könnte man, wie oben bemerkt, schliessen, dass er *Mut(t)allu* hiess. Zu Sargon's Zeit regierte ein König dieses Namens in *Gurgum* mit der Hauptsadt *Marḳaš-Marʿaš* und ein anderer desselben Namens in *Kummuḫi*-Kommagene. Jedenfalls Letzteres, wenn nicht auch Ersteres, grenzte an Melitene. Das giebt zunächst zu denken.

Der graphische Ausdruck für den Namen des Herrschaftsgebiets des Königs kann nach meinen Entzifferungen nur vor der Königsmütze gesucht werden. Er umfasst also entweder nur die Klaue und *i* oder auch noch den Hundekopf davor. Wir werden es nach Analogie anderer Inschriften (Jerabis I, Jerabis III, der von Bulgarmaden) für das Wahrscheinlichste halten, dass zwischen dem Königsnamen und dem Titel « König des und des Landes » kein Adjectiv oder Substantiv anzunehmen ist. Es ist daher das Wahrscheinlichste, dass der Hundekopf mit zur Gruppe für den Namen des Landes gehört. Der alte Name der Stadt *Malatia* ist *Meli(e)d(ia)*, der des Reichs von *Malatia*

1. Vannisches bezw. urarṭisches 𒀸𒀸𒁹, etc. ist wohl mit *ha*, etc. zu transscribieren. Denn die Perser schreiben einen jedenfalls mit 𒀸𒀸𒁹 *-al-di-(š(e))* zusammengesetzten vannischen Namen *Haldita* (Inschrift von *Behistun*, III, 78). Schon hierüber stolpert die von Belck und Lehmann wiederaufgenommene durchaus unmotivierte alte Hypothese, dass der Volksname der nördlichen Chaldäer mit dem des Gottes 𒀸𒀸𒁹-*aldiš(e)* in irgend einem Zusammenhang steht. Es ist zu bedauern, dass es bei der Wiederaufnahme der Vermutung nicht geblieben ist, sondern von ihr wie von einer Tatsache bereits vor weiteren und weitesten Kreisen geredet wird. Natürlich kann und muss *fremdländisches ḫa*, etc., in Ermanglung eines ganz adäquaten Ausdrucks dafür in den urarṭischen Inschriften durch 𒀸𒀸𒁹 etc. wiedergegeben werden. Da das 𒀸𒀸𒁹 in dem Namen *Suleh(ḫ)awali* in assyr. *Suluwal* gar nicht zum Ausdruck kommt, wird es etwa *ha*, nicht *ḫa* sein. Wie 𒀀𒁺𒌋𒄭, in assyr. Schrift = ', in urarṭischer zu lesen ist, wissen wir nicht. Sayce liest es *h*, aber ohne Grund.

Kammanu (!)[1]. Nehmen wir an, in der Gruppe wäre ein Ausdruck für den Genitiv von *Melid(ia)* zu suchen, so könnte sie an und für sich nach dem von mir eruierten Schriftsystem der kilikischen Inschriften (s. *Z. D. M. G.*, 48, p. 283) auf 6 verschiedene Weisen gedeutet werden. Man könnte lesen : 1) *Mi-lid(i)-i*, 2) *M-lid(i)-i*, 3) *Mil(i)-di-i*, 4) *Mil(i)-d-i*. 5tens könnte man in dem Hundekopf das Ideogramm für den Namen und dann in der Klaue den Ausdruck für einen hinteren Teil des Namens, oder man könnte 6tens in der Klaue das Ideogramm für den Namen und dann in dem Hundekopf den Ausdruck für einen vorderen Teil des Namens sehen. Die 2 ersten Lesungen sind ausgeschlossen, da *m* und *mi* durch andere Zeichen als den Hundekopf ausgedrückt werden (s. *Z. D. M. G.*, 48, p. 324 ff.), die 2 folgenden, jedenfalls aber die 4te, da die Klaue in kilikischen Inschriften sonst nicht vorkommt, demnach wohl Mehr als eine einfache offene Silbe, jedenfalls aber Mehr als einen blossen Consonanten bezeichnen wird, die 5te, weil der Hundekopf als Ausdruck für einen Nominativ (oder Genitiv) unter den Titeln eines späten Königs von Karkemīš (Jerabis I, 3; s. auch Jerabis II, 4) vorkommt, Souveränitäts- oder Suzeränitätsbeziehungen der Könige von *Karkemīš* zu Melitene in späterer Zeit aber höchst unwahrscheinlich sind. Die Möglichkeit der 6ten Lesung kann vor der Hand nicht geleugnet werden. Eins aber spricht gegen alle Lesungen, wenn auch vor der Hand ganz zaghaft, das ist die Endung *i*. Bisher weiss ich sicher vor einem Fall, sehr wahrscheinlich auch von 2en, in denen zu einem Genitiv auf *-i-* ein Nominativ mit dem charakteristischen Vokal *i* gehört. Der Genitiv von *Karkemīš* lautet *Karkemi* (z. B. Jerabis I, 1; s. *Z. D. M. G.*, 48, p. 324) und die Endung des Genitivs von Syennesis enthält *i* (Inschrift von Bulgarmaden 2). Es ist demnach vor der Hand nicht anzunehmen, dass der Nominativ des Namens in der Inschrift von Melitene, dessen Genitiv auf *i* auslautet oder, sagen wir lieber, *i* enthält, einen anderen charakteristischen Vokal als *i* hat. Melitene hiess aber, wie die vannischen Inschriften zeigen, *Melidia-!* S. *J. R. A. S.*, XIV, 583, Z. 16, 644, Z. 14 u. 645, Z. 22.

Ausser der Lesung *Melidi* kommt nun noch zunächst die Lesung *Kammani* in Betracht. Dann wäre der Hundekopf *ka* oder *kam* zu lesen und darnach an der oben citierten Stelle in Jerabis I *ka-m-* oder *kam-m-*. Gegen eine Lesung *man* für die Klaue könnte vor der Hand Nichts eingewendet werden, auch Nichts gegen die Annahme, dass sie das Ideogramm für *Kammanu* ist. Also der Hundekopf bezeichnet möglicher Weise *ka* oder *kam* und zwar, da er so selten verwandt wird, dann eher *kam*. Nun liegt eine gewisse Nötigung vor, *Mut(t)allu* für den Namen des Königs zu halten. Die Inschrift soll ungefähr aus der Zeit des *Mut(t)allu* von *Kum(m)uhi*-Kommagene, des Grenznachbarn von Melitene stammen. Wie nun, wenn nicht *Kam-man-i*, sondern *Kam* oder *Kom-mag(kh)-i* zu lesen wäre? Die Genitivendung *i* wäre dann das, was wir zu erwarten hätten. Denn « Kummuchäer » heisst bei Sargon auch *Kummuḫiai* (*Annalen*, Z. 195), Kommagene im Westen also ungefähr *Kummuḫi(s)* mit dem charakteriktischen Vokal *i* im Nominativ.

1. S. *Z. D. M. G.*, 48, 239. Bewiesen braucht des nicht zu werden. Es ist einfach selbstverständlich. S. Sargon's Inschriften.

Aber *Mut(t)allu*, König von Kommagene Herr von Melitene? Warum nicht? Wissen wir denn, was alles in jenen Gegenden vor sich gegangen ist, ohne dass die Steine davon melden? Indes — in diesem Falle liegt die Sache anders : Denn Sargon meldet uns, dass er *Muttallu* von Kommagene Melitene überliess! In seinen Annalen (183 ff.) berichtet er darüber, was er nach der Niederwerfung von Melitene mit verschiedenen Städten dieser Landschaft machte. Zum Schluss heisst es :]-*du*, seine Königsstadt nebst den Bezirken [.....] *Muttallu* (*mātu*) *Kumuḫḫiai*?-?-[.]. Darauf geht er zu etwas ganz Neuem über. Man hat schon früher (so Winckler)]*du* zu *Miliddu* ergänzt, da diese Ergänzung ganz selbstverständlich schien. Winckler selbst hätte nicht so ergänzt, wenn er erkannt hätte, dass diese Stadt mit dem Namen]*du* identisch ist mit einer weiter unten in den Annalen genannten Stadt mit einem Namen auf -*liddu*, der aber nach Winckler's Edition vor -*liddu* nicht *mí* sondern *u* hat. Nach Z. 388 ff. hätte Sargon (und natürlich kein Andrer) dem *Muttallu* von *Kummuḫi* die grosse Stadt]*uliddu* gegeben. Es ist klar, dass sich auf diese Schenkung die oben erwähnte Stelle der Annalen bezieht. *Muttallu* von *Kummuḫi* hatte also von Sargon die grosse zu Melitene gehörige Königsstadt]*uliddu* erhalten. Unter Königsstadt versteht Sargon sonst Hauptstadt. Die Hauptstadt von Melitene war *Miliddu*, die in Z. 183 der Annalen die Königsstadt des *Tarḫuṇazi* genannt wird. Es war daher verführerisch, das *u* bei Winckler für einen Editionsfehler zu halten und zu]𒌍𒌋𒌋 𒁹𒁹, d. i. dem grösseren Teil des Zeichens für « Stadt » + *mí* zu verbessern, um somehr, als die Edition Winckler's unter allen Umständen in diesem Punkte bedenklich ist. Denn das Winckler'sche U hat 3 wagerechte Keile resp. Striche links und rechts, U wird aber in der Recension der Annalen, nach der die Winckler'sche Edition von Z. 390 hergestellt ist, mit nur je 2en geschrieben. Auf Ersuchen Herrn Heuzey's hatte Herr Thureau-Dangin die Güte, den Abklatsch in der Bibl. Nationale zu untersuchen. Die Untersuchung ergab, dass U vor LID unmöglich ist, dass davor 2 Zeichen resp. Zeichenreste stehn, von denen das 2te sehr undeutlich ist, aber *mí* sein kann und, füge ich auf Grund der mir gütigst übersandten Zeichnung hinzu, für das zunächst die Lesung *mí* in Betracht kommt, ja wegen des geringen Zwischenraums zwischen ihm und den Resten des ersten Zeichens eigentlich nur in Betracht kommt, und dass vor dem 2ten Zeichen]𒌍𒌋𒌋 zu lesen ist, was der grössere Teil von dem Zeichen für *alu* = « Stadt » sein und zu nichts Anderem ausser eben zu 𒀭𒌍𒌋𒌋 = « Stadt » ergänzt werden kann. Meine Vermutung war also richtig. Es drängt mich, den beiden oben genannten Herren, deren Liebenswürdigkeit ich dieses wichtige Resultat verdanke, auch an dieser Stelle meinen aufrichtigsten Dank auszusprechen. Es versteht sich nun von selbst, dass in Z. 195 etwa zu *a*]*di* (*mātu*) *na-gi-i* [*ša li-mí-ti-šu a-na* 𒁹] *Mut-tal-lu* (*mātu*) *Ku-muḫ-ḫi-a-a ad*(?)-*di*(?)[-*in*] d. i. « nebst den Gebieten in dessen Umkreis gab ich an *Muttallu* von Kommagene ».

Feststeht demnach, dass *Muttallu* von Kommagene auch zeitweilig die Stadt Melitene mit einem dazu gehörigen Gebiet, demnach jedenfalls auch den nur ein paar miles von Malatia gelegenen Arslan-tepe besessen hat. Winckler ist der Tatsache schon auf der Spur gewesen (*Sargon*, p. XXIX), hat sich's aber durch seine unrichtige Copie von Z. 390 unmöglich gemacht, seine Vermutung darüber zur Behauptung steigern zu

dürfen. Höchst wahrscheinlich ist die Inschrift vom *Arslan-tepe* aus der spätesten Zeit der vorassyrischen kilikischen Herrschaft. Es wird weiter nahegelegt, das Zeichen für den Königsnamen *Muttallu* zu lesen. Eine Lesung *Tarḫunazi* ist ausgeschlossen, wie wohl auch Lesungen wie *Gunzinanu, Sulehawali* und *Hilarwali(da)*, wie 4 von den letzten oder wohl die 4 letzten einheimischen Könige von Melitene in vorassyrischer Zeit hiessen. Es ist nicht grade wahrscheinlich, dass der vor der Königsmütze ausgedrückte Landesname *Melidia* ist, eher möglich, dass er *Kammanu* und der Hundekopf *Kam-* zu lesen ist. Wenn aber die Lesung *Kam-* somit möglich scheint, so könnte man die Gruppe für den Landesnamen auch *Kom-mag-i* oder *Kom-makh-i* lesen. Nun aber wissen wir, dass der Name für Kommagene in jenen Gegenden ein *i* im Nominitiv hatte. Dazu würde das *i* des Genitivs in der Inschrift stimmen. Es empfiehlt sich daher, Mehr können wir noch nicht sagen, die Lesung : *Muttallu Kom-makh(g)-i śirá.*

Die Bestätigung, eine Bestätigung, wie *ich* mir sie besser nicht denken könnte, kommt von einer anderen Seite.

In meiner Arbeit über die kilikischen Inschriften habe ich nachzuweisen versucht, dass ihre Sprache eine ältere Form des Armenischen ist. Ich könnte heuter zuversichtlicher reden, als ich es darin, obwohl selbst von der Unabweisbarkeit meiner Vermutung überzeugt, tun konnte. Der Armenismus tritt immer klarer zu Tage. Ich darf hier auch erwähnen, dass ein vorurteilsfreier, vorsichtiger Mann, der wie Wenige zu einer Nachprüfung meiner Arbeit berufen war und der sich Monate lang mit den kilikischen Inschriften und den verschiedenen Entzifferungsversuchen beschäftigt hat, abgesehen davon, dass er, wie oben erwähnt, die Richtigkeit meiner Entzifferung im Grossen und Ganzen anerkennt, zur Ueberzeugung gelangt ist, dass der Armenismus der Inschriften wenigstens einwandfrei ist.

Die Lautwerte der kilikischen Schriftzeichen werden zum Mindesten zum Teil der Sprache der Erfinder der Schrift entnommen sein, und zwar, soweit sie einzelne Laute und Silben sind, jedenfalls unter Befolgung des akrophonischen Princips. Die Kiliker *brauchen* nicht die Erfinder zu sein. Wären sie es aber und wären sie zugleich die Vorfahren der heutigen Armenier, dann dürfte man nicht nur, dann müsste man erwarten, dass jedenfalls die meisten Schriftzeichen solche Laute und Lautcomplexe andeuten, welche Anfänge von armenischen Wörtern oder deren älteren Formen oder solche armenische Wörter oder deren ältere Formen, sind die die durch die Schriftzeichen dargestellten Begriffe bezeichnen. Da die kilikische Schrift die Vokale auch im Anfang der Wörter ignorieren kann, so darf man mit der Möglichkeit rechnen, dass man bei der Befolgung des akrophonischen Princips den Zeichen auch Lautwerte gab, die sich in kilikischen Wörtern im Anfang hinter einem Vokal befanden. Nun aber wird in der kilikischen Schrift ' mit dem Topf bezeichnet, « Topf » im Arm. mit (')*aman,* in der k. Schrift *ś* (z. B. auch = *z*) mit den männlichen Zeugungsorganen, im Arm. « zeugen » durch *tsnanel,* in der k. Schrift *m* mit dem pudendum muliebre, im Arm. « Mutter » mit *mayr,* in der k. Schrift *r* oder *-r-* mit dem Storchschnabel, im Arm. der Storch mit *aragil,* in der k. Schrift *r* oder *-r-* mit einem Zeichen, das kaum etwas Anderes als einen Wurm oder eine Raupe vorstellen kann, im Arm. « Wurm » (auch « Raupe ») mit *ordn,*

in der k. Schrift höchst wahrscheinlich *d* oder (resp. und!) *t* mit dem Schuh, der grobe Bauernschuh im Arm. mit *treḫ*, in der k. Schrift sehr wahrscheinlicher Weise (nämlich in der Gruppe für das Wort *hatiá* = « hatisch ») *h*- mit der Hand mit dem Dolch, im Arm. « erdolchen » mit *harkanel*, in der k. Schrift *b* und wahrscheinlich alle Lippenlaute ausser *w* und *m* mit dem Kalbskopf, im Arm. « Kalb » mit *ortʿ*, das aus **portus* geworden ist, in der k. Schrift *k*(*a*) mit dem πίθος, im Arm. « πίθος » mit *karas*. Kurz: fast in *allen* Fällen, wo ich weiss, was für einen Lautwert ein Zeichen hat und was es vorstellt, finde ich bereits jetzt im Arm. ein Wort, das mit dem kilikischen Lautwert beginnt und den durch das Zeichen dargestellten Begriff bezeichnet. Es werden gewiss einige meiner Zusammenstellungen zu beanstanden sein und von Armenisten beanstandet werden. Das Gros wird bestehen und damit die Wahrscheinlichkeit, dass Armenier die kilikische Schrift (wie die Cyprier die cyprische(!) nach dem Vorbilde der ägyptischen) geschaffen haben, zu einer Zeit beiläufig, als die Ägypter die *K*- Laute bis auf *k* und die *T*- Laute bis auf *t* eingebüsst hatten. Doch darüber ein anderes Mal an anderem Orte.

Nun haben wir die Vermutung aufgestellt, dass der Füllenkopf (— ein Pferde- oder ein Eselskopf kann es nicht sein, da diese bereits sonst in der Schrift vertreten sind —) *Mut*(*t*)*allu*, die folg. Gruppe *Kom-mag*(*kh*)*-i* zu lesen ist. Haben wir mit unseren sämmtlichen Annahmen Recht, dann müssen die 3 neuen Lautwerte aus dem Armenischen wenigstens zum Teil zu erklären sein. Sie sind es aber alle! Damit man das Folgende würdigen könne, muss ich zur Lesung *Mut*(*t*)*allu* vorausschicken, dass das Wort vielleicht nicht kilikischen Ursprungs ist, sondern der Sprache der vorkilikischen « hittitischen » Bevölkerung angehört und dann in der kilikischen Schrift durch ein Zeichen ausgedrückt werden *konnte* und wahrscheinlich in Ermanglung eines Bessern *musste*, dessen kilikischer Lautwert ihm nur ähnlich, nicht aber gleich war, dass die semitischen Assyrer *Tabal*, mit *a* und *l*, sagen, die indogermanischen Griechen und Römer aber *Tibar*-, mit *i* und mit *r*[1], dass es ein assyrisches Wort *muttallu* giebt, nach dem ein ähnlicher fremder Name, — nach zahlreichen Anologien, — wenigstens ein Wenig umgestaltet werden konnte, dass eine Doppelkonsonanz im Anfang eines armenischen Wortes auf den Verlust von *u* oder *i* nach dem ersten Konsonanten hindeuten kann, dass *-ak*, *-ik* und *-uk* armenische Kosewort- und Deminutivendungen sind, zur Lesung des mutmasslichen Zeichens für *kom*, dass *a* und *o* höchst wahrscheinlich — und falls das Kilikische armenisch ist, sicher — durch dasselbe Zeichen ausgedrückt werden, demnach gewiss auch *kam* und *kom*, dass sehr wahrscheinlicher Weise *k*- und *g*- durch *ein* Zeichen ausgedrückt werden und dann gewiss auch *gam* und *kam*, dass selbst in der assyr. Schrift, die doch Zeichen für *i* und *í*, für *b*- und *p*- hat, der semitische Lautwert z. B. des Zeichens [cuneiform] so gut einer Silbe *bit* oder *bít* wie einer Silbe *pit* oder *pít* entsprechen kann.

1. Ähnlich wäre vielleicht das Verhältnis zwischen assyr. *pūlu*, babyl. *būlu* und armen. *bur* = « Kalk », zu beurteilen, falls dies ein Lehnwort aus dem Babylonischen wäre. Dies könnte nach dem Untergang des assyrischen Reiches, könnte aber auch in älterer Zeit, als die Babylonier noch im vorderen Orient dominierten, entlehnt sein.

Nach diesen Vorbemerkungen deponiere ich hier :

Der Füllenkopf soll vielleicht *Mut(t)allu* bezeichnen, das (Esels)füllen heisst im Arm. *mtr-uk*,

der Kopf eines grossen Hundes soll vielleicht *kom* bezeichnen, *gampʿr(šun)* ist dessen Bezeichnung im Arm.,

die Klaue soll vielleicht den Lautcomplex *ma(o)g* oder *ma(o)kh(gh)* wiedergeben, *magil* aus älterem *maghil*, falls nicht aus **mavil*, geworden, ist das arm. Wort für die Klaue.

Der Armenismus der 3 armenischen Wörter ist nach einer freundlichen Mitteilung Hübschmann's nicht zu beanstanden. Ein Zwang, für die 3 Wörter im 8ten Jahrhundert vor Chr. ältere Formen anzunehmen, die ein Verhältnis zwischen ihnen und den für die kilikischen Zeichen angenommenen Lautwerten ausschlössen, liegt nicht vor. Ich darf daher nunmehr die These wagen : *Mutr--Mutallu* von *Komma(o)ghi* ist der König, der die Inschrift über der Darstellung einer Löwenjagd vom Arslan-tepe anfertigen liess.

Da meine Vermutung nunmehr nicht mehr so schlecht begründet ist, so darf ich auch noch Folgendes anschliessen :

Es giebt eine Reihe kilikischer d. i. von Kilikern geführter Namen, denen armenische wegen ihres Konsonantismus entsprechen können, und gerade diese stimmen im Vokalismus nach Erfordernis mit den kilikischen Namen überein. U. A. weichen sie in einem Punkte von ihnen ab : Sie haben eine Tennis, wo jene eine Media haben, was aber die Verwandtschaft nicht unwahrscheinlich macht, sondern im Falle eines Zusammenhangs zu erwarten ist. Älteres *d* hat sich ja im Armenischen zu *t*, älteres *g* zu *k*, älteres **dz* (aus *g*') zu *ts* verschoben und in gewissen Fällen kann ich nachweisen, dass das Kilikische mit seinem Konsonantismus noch nicht auf den Standpunkt des Armenischen gelangt ist. Ein kilikischer *Personnen*name ist *Sandon* (s. dazu E. Meyer in *Z. D. M. G.*, XXXI, 739). Für *Sanda-* erscheint in einem kilikischen Eigennamen *Sada-* (Sachau in der *Z. f. Assyr.*, VII, 94). Im Arm. entspricht lat. *argentum artsatʿ*. Es liegt daher die Möglichkeit vor, dass ein armen. Name *Saton* (s. Hübschmann, auf p. 102 des *Festgrusses an R. von Roth*) einem kilikischen Namen *Sandon* entspricht. Wenn das, dann war späteres arm. *t* zur Zeit der ersten kilikischen Herrschaft in Nordsyrien noch *d*. Darnach hiess damals « Füllen » (« Eselsfüllen » noch *m(u)dr-* (*m(u)druk-*) und, falls der uns beschäftigende Königsname — wie viele armenische Namen — eigentlich ein Tiername und echt armenisch war, dieser *Mudr-*. Nun kann aber, da das in der Gruppe für unsern Königsnamen angewandte Zeichen ⊢𒌋𒆠 *tal* und *dal* gelesen werden kann, derselbe von den Assyrern auch *Mu(d)dallu* gesprochen worden worden sein.

Was ich sonst über die Inschrift zu sagen habe, unterdrücke ich grösstenteils, da es mich zu weit führen würde. Doch kann ich den Ausdruck der Genugtuung darüber nicht für mich behalten, dass, trotz aller « Nichtüberzeugten », die meine Arbeit nicht gelesen, geschweige denn studiert, von den Inschriften selbst aber keine Ahnung haben, die mir bei Abfassung meines Aufsatzes in der *Z. D. M. G.* unbekannte Inschrift, — auf die Sayce nach seiner Kritik in der Academy die Resultate meiner Entzifferung

nicht anwenden konnte, — in schönster Weise meine Entzifferung bestätigt und weiterführt. Darnach und nach neueren Funden ist von der Inschrift zu lesen : *Á-í-ś* .-.(Nominativ) *ario*(?)(*-í*) *Khilik*(*-lik?*)-' .(Nom.) .(Nom.) (*aro*') *Mudr*(*u*) [oder *Mutr*(*u*)] *Kám-mág*(*gh*)-*í śírá d*(*t*)*íí*(*-í-í*) *Sanda* (?) .-.-*í Mel-d* . . *b*(*ha*)-*ś wgn*(?)-*í-í* d. i. « Dieser - hier - ich [ist] der tapfere (?) ., ein kilikischer ., ein ., *Mudr*(*u*) [oder *Mutr*(*u*)] König von Kommagene, der Herr, der (.-ge) . des *Sanda*(*n*) (?), der . von Melitene, der . des (Gottes) ., der . » Ich bemerke hierzu, dass *á-í-ś* armen. *ais* = « dieser » entspricht, das möglicher Weise zu lesende *ario*, das ideographisch durch den Dolch ausgedrückt wird, armenischem *ari* (aus *arios*) = « tapfer », **d*(*t*)*íí*(*s*) = « Herr » arm. **ti* in *tēr* = « Herr » aus *ti* + *ayr* (= Mann) und in *tikin* = « Herrin » aus *ti* + *kin* (= Frau), dass endlich *b*(*ha*)-*ś* (lies nach Parallelen *b*(*h*)*aśá*) in Verbindung mit dem Gottesnamen βασ-ις in einem theophoren Namen aus Kilikien entspricht, wie *r-á* und *r-á* + *b*(*h*)-*ś-á* in Verbindung mit Gottesnamen den Wörtern -αρ-ις und -αρβασ-ις in anderen theophoren Namen aus Kilikien (s. dazu Sachau in der *Z. f. Assyr.*, VII, p. 90 ff., p. 95), und dass das Zeichen für *b*(*h*) das Zeichen für den 2ten Konsonanten des Wortes für « Sohn » im Kilikischen ist, dessen ersten das Zeichen bezeichnet, welches den Zischlaut in תרז-*Tarz-i* = Tarsus andeutet, dass indogerm. *bh* im Arm. im Anfang der Wörter zu *b*, nach Vokalen zu *v* geworden ist, dass im Arm. « Sohn » auch *zavak* heisst, und dass die Endung *ak* allem Anschein nach, wie in *ordeak* gegenüber *ordi*, — Synonymis von *zavak*, — die Deminutiv- und Kosewortendung *ak* ist.

Aus einem urspr. *hatio* musste, worauf ich bereits mehrfach hingewiesen habe, im Armenischen nach bekannten Lautgesetzen *hay* werden (s. Hübschmann, *Arm. Studien*, I, 76 f.). Vielleicht bricht sich doch einmal die Ueberzeugung Bahn, dass die *Hay-k'*, die Armenier von Zeitun, die in unsern Tagen mit den Türken um ihre Existenz ringen, Nachkommen sind jener hatischen Kiliker, wie sie sich selbst nannten, die in jener Gegend unter Sargon der Macht der Assyrer erlagen.

Sur un nom asiatique. — Le roi de Dor, Bdl, mentionné au *Papyrus Golénischeff* (Max Müller, *Asien und Europa*, p. 389), porte un nom qui paraît formé de בד pour עבד et de אל, « serviteur de El ». La vocalisation phénicienne dans les mots de ce type est Bod, Βοδόστωρ, Οὐοδόστωρ, בדעשתרת, Bodm*ilkart*, Βουμίλχαρ, Βομίλκας, בדמלקרת, Bod*tanit* בדתנת, Bod*baal* בדבעל, Bod*eshmoun* בדאשמן, qui correspond à celle de l'assyrien Boud*îlou*, Poud*îlou*, si ce nom, comme je crois, appartient à cette série : elle ne correspond pas à l'orthographe égyptienne où [hieroglyphes] est soit Baï-bî-bê, soit ba. Celle-ci, au contraire, rappelle les rares noms hébreux où l'on rencontre le même procédé de formation, בְּדָיָה Βαδαία pour עֲבַדְיָה Ἀβδίας, peut-être בְּדָן Bedân pour עַבְדּוֹן Abdôn. La prononciation Bad*îla*(*ou*), Baîd*îlou*-Bêd*ilou*, que l'orthographe égyptienne semble indiquer, rendrait donc l'articulation cananéenne du nom plutôt que la phénicienne. Pour [hieroglyphes], au milieu d'un mot = אל, comparer Lep., *Denkm.*, III, pl. 129, et *Liste de Thoutmosis III*, n° 110. — G. M.

---

1. = Mann. Im Armenischen entspricht *ayr*, welches aber wegen *arša* im Zend auf **arsos* (späteres **aro*) zurückgehn und nach *hayr* = « Vater » umgebildet sein wird. Cf. auch den Plural *ark'*.

CHALON-SUR-SAÔNE. IMP. FRANÇAISE ET ORIENTALE DE L. MARCEAU.

DARMESTETER (J.). Études iraniennes. 2 vol. gr. in-8°. 25 fr.

— — Haurvatât et Ameretât. Essai sur la mythologie de l'Avesta. Gr. in-8°. 4 fr.

— — Ormazd et Ahriman. Leurs origines et leur histoire. Gr. in-8°. 25 fr.

DERENBOURG (H.). Essai sur les formes des pluriels arabes. Gr. in-8°. 3 fr.

DEVERIA (F.). La nouvelle table d'Abydos. Gr. in-8°. 2 fr.

— — Notation des centaines de mille et des millions dans le système hiéroglyphique des anciens Égyptiens. Gr. in 8°. 1 fr. 50

— — Quelques personnages d'une famille pharaonique. Gr. in-8°. 3 fr.

DOMICILE DES ESPRITS (LE), Papyrus du Musée de Turin publié en fac-similé par le professeur R. V. Lanzone, de Turin, 11 planches et 2 pages de texte. In-f°. 30 fr.

DUTENS (A.). Essai sur l'origine des exposants casuels en sanscrit. In-8°. 6 fr.

DUVAL (R.). Traité de grammaire syriaque. Gr. in-8°. 20 fr.

— — — Les dialectes Néo-Araméens de Salamas. Textes sur l'état actuel de la Perse et Contes populaires, publiés avec une traduction française. In-8°. Au lieu de 8 fr. 4 fr.

EBN-EL-FARAD. Poésies en arabe. Gr. in-8°. 40 fr.

EBN-HAUCAL. Description de Palerme au milieu du Xe siècle de l'ère vulgaire. Traduit par M. Amari. In-8°. 1 fr.

FAIDHERBE (le général). Collection complète des inscriptions numidiques (libyques) avec des aperçus ethnographiques. In-8° avec pl. 12 fr.

FARHAT (G.). Dictionnaire arabe, revu, corrigé et considérablement augmenté sur le manuscrit de l'auteur par Rochaïd Dahdah. Gr. in-8°. 30 fr.

GAYET (A.-J.) Musée du Louvre. Stèles de la XIIe dynastie, 60 pl. avec texte explicatif. In-4°. 17 fr.

GOLÉNISCHEFF (W.). Une excursion à Bérénice. Lettres de MM. Jaillon et Lemasson au sujet des monuments perses de l'Isthme. Stèle de Darius aux environs de Tell-El-Maskhoûtah. In-4°, avec 8 planches. 7 fr. 50

GOTTBERG (E. de). Des cataractes du Nil et spécialement de celles de Hannek et de Kaybar. Gr. in-4°. avec 5 cartes. 20 fr.

GUIEYSSE (P.). Rituel funéraire égyptien, chapitre 64e. Textes comparés, traduction et commentaires d'après les Papyrus du Louvre et de la Bibliothèque Nationale. In-4°, pl. Au lieu de 20 fr. 10 fr.

INSCRIPTIONS hiéroglyphiques copiées en Égypte pendant la mission scientifique de M. le vicomte E. de Rougé, publiées par M. le vicomte J. de Rougé. 4 vol. in-4°. Au lieu de 120 fr. 60 fr.

JOHANNES DE CAPUA. Directorium vitæ humanæ alias parabola antiquorum sapientium. Version latine du livre de Kalilâh et Dimnâh publiée et annotée par J. Derenbourg. 2 vol. gr. in-8°. 16 fr.

JÉQUIER (G.). Le livre de savoir ce qu'il y a dans l'Hadès. Gr. in-8°. 9 fr.

LEDRAIN (E.). Les monuments égyptiens de la Bibliothèque Nationale (cabinet des médailles et antiques). In-4°. 37 fr.

LEFÉBURE (E.). Le Mythe Osirien. Première partie : Les Yeux d'Horus. In-4°. Au lieu de 20 fr. 15 fr.

— — — — Deuxième partie : Osiris. In-4°. Au lieu de 20 fr. 15 fr.

LEPSIUS (C.-R.). Les métaux dans les inscriptions égyptiennes, traduit de l'allemand par W. Berend, avec notes et corrections de l'auteur. In-4°, avec 2 pl. 12 fr.

LEVI (S.). Le théâtre indien. Gr. in-8°. 18 fr.

— — Quid de Graecis veterum Indorum monumenta tradiderint. In-8°. 3 fr.

LIEBLEIN (J.). Index alphabétique de tous les mots contenus dans le Livre des Morts publié par R. Lepsius d'après le Papyrus de Turin. In-8°. Au lieu de 12 fr. 6 fr.

MARIETTE-PACHA. Denderah. Description générale du grand temple de cette ville. 4 vol. in-f° et suppl. contenant 339 pl. acc. d'un vol. de texte in-4°. Au lieu de 390 fr. 200 fr.
Le volume de texte se vend à part. Au lieu de 60 fr. 30 fr.
Le supplément aux planches. Séparément. Au lieu de 10 fr. 5 fr.

— — Monuments divers recueillis en Égypte et en Nubie. 28 liv. in-f°. Au lieu de 168 fr. 90 fr.

— — Les Papyrus égyptiens du Musée de Boulaq publiés en fac-similé. Tomes I à III, Papyrus 1 à 22. 3 vol. in-f° ornés de 121 planches. 400 fr.

Le tome III, 20 pl. en couleurs, se vend séparément. Au lieu de 100 fr. 50 fr.

— — Le Sérapéum de Memphis. Nouvelle édition publiée d'après le manuscrit de l'auteur par G. Maspero. Vol. 1 avec un atlas in-f° et un supplément. 55 fr.

— — Les Mastabas de l'ancien empire. Fragments de son dernier ouvrage, publiés d'après le manuscrit par G. Maspero. 9 Livr. Au lieu de 96 fr. 47 fr. 50

MASPERO (G.). Essai sur l'inscription dédicatoire du temple d'Abydos et la jeunesse de Sésostris. In-4°. 15 fr.

— — Hymne au Nil, publié et traduit d'après les deux textes du Musée britannique. In-4°. 6 fr.

— — Une enquête judiciaire à Thèbes au temps de la xxe dynastie. Étude sur le Papyrus Abbott. In-4°. Au lieu de 7 fr. 50. 4 fr.

— — De Carchemis oppidi situ et historiâ antiquissimâ. Accedunt nonnulla de Pedaso Homericâ. Gr. in-8°, avec 3 cartes. Au lieu de 4 fr. 2 fr.

MASPERO (G.). Mémoire sur quelques Papyrus du Louvre. In-4°, orné de 14 planches et fac-similés. Au lieu de 20 fr. 10 fr.

— — Rapport à M. Jules Ferry, Ministre de l'instruction publique, sur une mission en Italie. Gr. in-4°. 20 fr.

— — Guide du visiteur au Musée de Boulaq. Petit in-8°, accompagné d'un plan et de six planches. Cartonné, toile. 7 fr. 50

— — Les inscriptions des Pyramides de Saqqarâh. Un fort vol. gr. in-4°. 80 fr.

MÉLANGES d'archéologie égyptienne et assyrienne. 3 vol. in-4°. Au lieu de 30 fr. 15 fr.

MÉMOIRES de la Société de linguistique de Paris. Tomes I à VIII complets. 204 fr.
Tous les fascicules, à l'exception du 1er et du 2e du tome I, se vendent séparément.

MYER (J.). Scarabs. The History, Manufacture and Religious Symbolism of the Scarabaeus, in Ancient Egypt, Phoenicia, Sardinia, Etruria, etc. Also Remarks on the Learning, Philosophy, Arts, Ethics, Psychology, Ideas as to the Immortality of the Soul, etc., of the Ancient Egyptians, Phoenicians, etc. In-8° cart. toile. 12 fr.

OPPERT (J.). Mémoire sur les rapports de l'Égypte et de l'Assyrie dans l'antiquité, éclaircis par l'étude des textes cunéiformes. In-4°. 12 fr.

— — Duppe Lisan Assur, éléments de la grammaire assyrienne. 2e éd. In-8°. Au lieu de 6 fr. 3 fr.

LE PAPYRUS DE NEB-QED (exemplaire hiéroglyphique du Livre des Morts) reproduit, décrit et précédé d'une introduction mythologique, par T. Devéria, avec la traduction du texte par M. Pierret. Gr. in-f°, 12 pl. et 9 pages de texte. Au lieu de 50 fr. 30 fr.

PERRUCHON (J.). Les chroniques de Zara Yâ ʿeqôb et de Ba'eda Mâryâm, rois d'Éthiopie de 1434 à 1478 (texte éthiopien et traduction) précédées d'une introduction. Gr. in-8°. 13 fr.

PIERRET (P.). Études égyptologiques comprenant le texte et la traduction d'une stèle éthiopienne inédite et de divers manuscrits religieux, avec un glossaire égyptien-grec du décret de Canope. In-4°. Au lieu de 20 fr. 10 fr.

— — Recueil d'inscriptions inédites du musée égyptien du Louvre traduites et commentées. Première et deuxième parties avec table et glossaire. 2 vol. in-4°. Au lieu de 50 fr. 30 fr.

— — Vocabulaire hiéroglyphique comprenant les mots de la langue, les noms géographiques, divins, royaux et historiques classés alphabétiquement; accompagné d'un vocabulaire français-hiéroglyphique. Gr. in-8°. Au lieu de 60 fr. 50 fr.

— — Essai sur la mythologie égyptienne. Gr. in-8°. 7 fr. 50

POGNON (H.). Une incantation contre les génies malfaisants, en Mandaïte. Gr. in-8°, avec 1 pl. 2 fr. 50

— — L'inscription de Bavian. Texte, traduction et commentaire philologique, avec trois appendices et un glossaire. 2 vol. gr. in-8°. 12 fr.

— — Les inscriptions babyloniennes du Wadi Brissa. Gr. in 8°, avec 14 pl. 10 fr.

— — L'inscription de Raman-Nérar Ier, roi d'Assyrie (réponse à un article de M. Oppert). 1 fr.

REGNAUD (P.). Matériaux pour servir à l'histoire de la philosophie de l'Inde. Gr. in-8°. 19 fr.

REVILLOUT (E.). Papyrus coptes. Actes et contrats des musées égyptiens de Boulaq et du Louvre. 1er fasc. Textes et fac-similés. In-4°. Au lieu de 20 fr. 10 fr.

— — Apocryphes coptes du Nouveau Testament. Textes. 1er fasc. In-4°. Au lieu de 25 fr. 10 fr.

— — Chrestomathie démotique. 4 vol. in-4°. Au lieu de 100 fr. 40 fr.

— — Études sur quelques points de droit et d'histoire ptolémaïques. In-4°. 10 fr.

RITUEL funéraire des anciens Égyptiens. Texte complet en écriture hiératique, publié d'après le Papyrus du musée du Louvre, et précédé d'une introduction à l'étude du Rituel, par le vicomte E. de Rougé. Liv. 1 à 5. Gr. in-f°; la livr. au lieu de 25 fr. 12 fr.

ROBIOU (F.). Mémoire sur l'économie politique, l'administration et la législation de l'Égypte au temps des Lagides. Gr. in-8°, orné d'une carte. 6 fr.

— — Recherches sur le calendrier macédonien en Égypte et sur la chronologie des Lagides. In-4°. 9 fr.

— — La Question des mythes, 1er fascicule : Égypte, Asie antérieure. In-8°. 2 fr. 50

— — Questions d'histoire égyptienne, étudiées dans le Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes. In-8°. 1 fr.

— — Recherches sur la religion de l'ancienne Égypte, le culte. In-8°. 2 fr.

— — Le système chronologique de M. Lieblein sur les trois premières dynasties du Nouvel Empire égyptien et le synchronisme égyptien de l'Exode. In-8°. 1 fr. 50

ROUGÉ (E. DE). Chrestomathie égyptienne ou choix de textes égyptiens, transcrits, traduits et accompagnés d'un commentaire et d'un abrégé grammatical. 4 vol. gr. in-8°. 100 fr.

— — Recherches sur les monuments qu'on peut attribuer aux six premières dynasties de Manéthon, précédées d'un rapport adressé à M. le Ministre de l'instruction publique sur les résultats généraux de sa mission en Égypte. Gr. in-4°, accompagné de 8 pl. dont 5 doubles. 20 fr.

— — Inscriptions hiéroglyphiques copiées en Égypte pendant sa mission. Publié par le vicomte J. de Rougé. 4 vol. in-4°. Au lieu de 120 fr. 60 fr.

SAADYA (Gaon de Fayyoum). Commentaire sur le Sefer Yesira ou livre de la création, publié et traduit par Mayer Lambert. Gr. in-8°. 10 fr.

SAULCY (F. DE). Dictionnaire topographique abrégé de la Terre-Sainte. 1 vol. in-8°. 6 fr.

SCHACK (G. VON). Die Unterweisungs des Konigs Amenemhat I, 1e et 2e Hälfte. Gr. in-4°. 8 fr.

VIREY (P.). Étude sur le papyrus Prisse. Le livre de Kaqimna et les leçons de Ptah-Hotep. Gr. in-8°. 8 fr.

Chalon-sur-Saône, imprimerie française et orientale de L. MARCEAU.

RECUEIL

DE

TRAVAUX RELATIFS

A LA

PHILOLOGIE ET A L'ARCHÉOLOGIE

ÉGYPTIENNES ET ASSYRIENNES

POUR SERVIR DE BULLETIN A LA MISSION FRANÇAISE DU CAIRE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

G. MASPERO

MEMBRE DE L'INSTITUT

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE, DIRECTEUR D'ÉTUDES A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES

VOL. XVIII. LIV. 3 ET 4

PARIS

LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR

67, RUE DE RICHELIEU, AU PREMIER

M DCCC XCVI

Tous droits réservés.

CONDITIONS D'ABONNEMENT AU RECUEIL

Le *Recueil* paraît par volume composé de quatre fascicules.

Les abonnements se font pour le volume entier, il n'est pas vendu de fascicules séparés.

Paris ..... **30** francs.
Départements et Union postale ..... **32** —

OUVRAGES
relatifs à la philologie et à l'archéologie orientales

ABBADIE (A. d'). Dictionnaire de la langue Amariñña. 1 fort vol. in-8°. 50 fr.

ABOU'L-WALID MERWAN IBN DJANAH. Le livre des parterres fleuris. Grammaire hébraïque en arabe, publiée par J. Derenbourg, membre de l'Institut. Gr. in-8°. 25 fr.

— — Le même ouvrage, traduit en français sur les manuscrits arabes par le rabbin M. Metzger. Gr. in-8°. 15 fr.

AL-FAKHRÎ. Histoire du Khalifat et du Vizirat depuis leurs origines jusqu'à la chute du khalifat abbaside de Bagdâdh (11-656 de l'hégire = 632-1258 de notre ère) avec des prolégomènes sur les principes du gouvernement par Ibn'at Tiktakâ. Nouvelle édition du texte arabe par H. Derenbourg. Gr. in-8°. 25 fr.

AMARAKOCHA. Vocabulaire d'Amarasinha, publié en sanscrit avec une traduction française, des notes et un index par A. Loiseleur-Deslongchamps. 2 vol. gr. in-8°. 7 fr. 50

AMÉLINEAU (E.). Fragments de la version thébaine de l'Écriture sainte (Ancien Testament). In-4°. 15 fr.

AMIAUD (A.). La légende syriaque de Saint-Alexis, l'homme de Dieu. 1 vol. gr. in-8°. 7 fr. 50

AMOURS (les) et les aventures du jeune Ons-el-Oudjoud (les délices du monde), et de la fille de Vezir El Ouard Fi-l-Akmam (le bouton de rose). Conte des Mille et une Nuits, traduit de l'arabe et publié complet pour la première fois par G. Rat. In-8°. 1 fr. 50

AURÈS (A.). Traité de métrologie assyrienne ou étude de la numération et du système métrique assyrien considérés dans leurs rapports et dans leur ensemble. In-8°. 6 fr.

— — Essai sur le système métrique assyrien, 1er fascicule. In-4°. 5 fr.

BAILLET (A.). Le décret de Memphis et les inscriptions de Rosette et de Damanhour. Gr. in-8°, avec une planche. 5 fr.

BARBIER DE MEYNARD (C.). Dictionnaire géographique, historique et littéraire de la Perse et des contrées adjacentes, extrait du Modjem-el-Bouldan de Yaqout et complété à l'aide de documents arabes et persans pour la plupart inédits. Gr. in-8°. 10 fr.

BARTHELEMY (A.). Gujastak Abalish. Relation d'une conférence théologique présidée par le Calife Mâmoun. Texte pehlvi publié pour la première fois avec traduction, commentaire et lexique. Gr. in-8°. 3 fr. 50

BEREND (W. B.). Principaux monuments du Musée égyptien de Florence, 1re partie : Stèles, bas-reliefs et fresques. In-f° avec 10 pl. photogravées. 50 fr.

BERGAIGNE (A.). Manuel pour étudier la langue sanscrite. Chrestomathie-Lexique-Principes de grammaire. Gr. in-8°. 12 fr.

— — Quarante hymnes du *Rig* Véda, traduits et commentés. Publié par V. Henry. Gr. in-8°. 5 fr.

— — La religion védique d'après les hymnes du *Rig* Véda. 3 vol. gr. in-8°. 60 fr.

BERGAIGNE (A.) et HENRY (V.). Manuel pour étudier le sanscrit védique. Précis de grammaire-Chrestomathie-Lexique. Gr. in-8°. 12 fr.

BERTHELOT. Histoire des Sciences. La Chimie au moyen âge. Publié avec la collaboration de M. Rubens Duval pour l'alchimie syriaque, et celle de M. O. Houdas pour l'alchimie arabe. 3 vol. in-4°, avec figures dans le texte. 45 fr.

BHAMINI VILASA. Recueil de sentences du Pandit Djagannâtha. Texte sanscrit publié pour la première fois en entier avec traduction en français et des notes par A. Bergaigne. Gr. in-8°. 8 fr.

BOISSIER (A.). Documents assyriens relatifs aux présages. Tome Ier. 1re liv. In-4°. 12 fr.

BRUGSCH (H.). Examen critique du livre de M. Chabas intitulé : Voyage d'un Égyptien en Syrie, en Phénicie, en Palestine, etc., au XIVe siècle avant notre ère. Gr. in-8°. Au lieu de 1 fr. 0 50

CHEREF-EDDIN-RAMI. Anis-el-'Ochchaq, traité des termes figurés relatifs à la description de la beauté. Traduit du persan et annoté par C. Huart. Gr. in-8°. 5 fr. 50

CHRONIQUE DE GALÂWDÈWOS, roi d'Éthiopie. Texte éthiopien traduit, annoté et précédé d'une introduction historique par William El-Conzelman. Gr. in-8°. 10 fr.

CLERMONT-GANNEAU (C.). Études d'archéologie orientale, t. I. In-4° avec figures dans le texte et 3 pl. photogravées. 25 fr.

RECUEIL

DE

TRAVAUX RELATIFS

A LA

PHILOLOGIE ET A L'ARCHÉOLOGIE

ÉGYPTIENNES ET ASSYRIENNES

POUR SERVIR DE BULLETIN A LA MISSION FRANÇAISE DU CAIRE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

G. MASPERO

MEMBRE DE L'INSTITUT

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE, DIRECTEUR D'ÉTUDES A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES

DIX-HUITIÈME ANNÉE

PARIS

LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR

67, RUE DE RICHELIEU, AU PREMIER

M DCCC XCVI

Tous droits réservés.

CHALON-SUR-SAONE

IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ORIENTALE DE L. MARCEAU

RECUEIL

DE

TRAVAUX RELATIFS

A LA

PHILOLOGIE ET A L'ARCHÉOLOGIE

ÉGYPTIENNES ET ASSYRIENNES

POUR SERVIR DE BULLETIN A LA MISSION FRANÇAISE DU CAIRE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

G. MASPERO

MEMBRE DE L'INSTITUT

PROFESSEUR AU COLLÈGE DE FRANCE, DIRECTEUR D'ÉTUDES A L'ÉCOLE PRATIQUE DES HAUTES ÉTUDES

NOUVELLE SÉRIE

TOME SECOND

PARIS

LIBRAIRIE ÉMILE BOUILLON, ÉDITEUR

67, RUE DE RICHELIEU, AU PREMIER

M DCCC XCVI

Tous droits réservés.

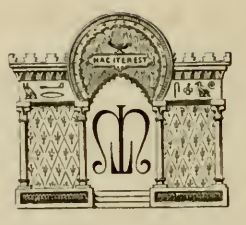

CHALON-SUR-SAONE

IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ORIENTALE DE L. MARCEAU

RECUEIL

DE TRAVAUX RELATIFS A LA PHILOLOGIE ET A L'ARCHÉOLOGIE ÉGYPTIENNES ET ASSYRIENNES

1896 Fascicules III et IV

CONTENU : 14) Remarques et Notes, par A. WIEDEMANN. — 15) Ein Kopf des Museo Civico in Venedig, von FRITZ VON BISSING. — 16) Notes de Voyage, par U. BOURIANT. — 17) Le grand Papyrus Harris et les ruines de Médinét-Habou, par Paul PEUILLET. — 18) Sur deux termes anatomiques du Papyrus Ebers, par Victor LORET. — 19) Une inondation à Thèbes sous le règne d'Osorkon II, par G. DARESSY. — 20) Une famille sacerdotale contemporaine des XXIIe-XXVIe dynasties (850-600 avant J.-C.), par Aug. BAILLET. — 21) Les Animaux reproducteurs dans l'Égypte ancienne, par Victor LORET. — 22) « Chaldisch » und « Armenisch », von C. F. LEHMANN. — 23) Extrait de lettres de M. HOMMEL au P. SCHEIL.

REMARQUES ET NOTES

PAR

A. WIEDEMANN

1. Dans les *Proceedings of the Society of Biblical Archæology* (t. XII, p. 257 sqq.), j'ai relevé l'existence d'un fils aîné de Séti Ier, dont le nom avait disparu sur les monuments à l'exception de la syllabe . La place au-dessous de ce signe étant suffisante pour un signe long, je crus que le nom pouvait être ; M. Lefébure, parlant plus tard (*l. c.*, p. 446 sqq.) de ce prince, proposa à son tour le nom Ḥor-em-ḥeb. Je suis tenté maintenant à le nommer (Amen)-nefer-neb-f en l'identifiant au , cité dans un proscynème de Sehel (MARIETTE, *Monuments divers*, pl. LXXIII, 68), où un autre proscynème (*l. c.*, pl. LXXII, 51) du paraît se rapporter à son frère, qui fut plus tard Ramsès II.

2. La stèle du Songe (MARIETTE, *Monuments divers*, pl. VII-VIII) raconte (l. 12) que le roi éthiopien, Amen-ta-nut, lorsqu'il entra dans le temple d'Amon-Râ à Thèbes, y fut reçu par le et par les du temple, tandis que nulle mention n'est faite du grand prêtre d'Amon. Il est vrai que l'absence du est facile à expliquer, car, ainsi que M. Maspero[1] l'a démontré, ce titre disparaît vers la fin de la XXIIe dynastie et ne se retrouve qu'aux temps grecs. Mais la fonction ne disparut pas en même temps. Ce fait s'ensuit des inscriptions des cercueils des prêtres de Mont à Thèbes, qui citent de nombreux personnages du titre , titre indiqué par la liste d'Edfou comme étant celui du grand prêtre à Thèbes. Cette désignation du fonctionnaire s'est conservée jusqu'à une époque bien basse, elle apparaît dans le temps ptolémaïque comme variante du ressuscité[2]. Parmi les membres de la famille

1. *Mém. du Caire*, t. I, p. 747.
2. Voy. *Rec. de Trav.*, t. XV, p. 152 sqq.

des prêtres de Mont, dont nous venons de parler et qui eurent en main à peu près toutes les prêtrises dans toute l'étendue de la plaine thébaine depuis la XXIIe jusqu'à la XXVIe dynastie, nul homme du nom Sent-ur se trouve[1].

Il paraît donc que le clergé supérieur se soit tenu à l'écart au moment de l'arrivée du roi éthiopien, de même qu'il fut reçu par le peuple égyptien d'une manière bien froide, ainsi que le prouve sa propre stèle, malgré la mention des cris d'allégresse générale. Ce fut avec d'autant plus d'empressement que le roi accepta chaque soumission (l. 28) et récompensa les subordonnés (l. 39). Sent-ur aura reçu à son tour sa récompense, le roi étant forcé par les faits eux-mêmes à amoindrir la puissance des prêtres rénitents et à grandir l'influence des hommes bien intentionnés. Il me paraît que les paroles (l. 16) : « Le roi [illegible] met le prêtre à sa place, » ne soient sous ces rapports, ici, non une phrase banale, comme ailleurs, mais qu'elles fassent allusion à ce fait. Mais, en tout cas, la vieille famille sacerdotale ne fut dépourvue de sa puissance que pour une période bien courte; l'an III du règne du même roi, ses membres jouent de nouveau un rôle dans le temple d'Amon à Karnak[2].

3. M. Golénischeff a publié dans ce *Recueil* (t. XI, p. 96) deux fragments de relief trouvés à Tahta, montrant le style d'hiéroglyphes le plus jeune et portant les cartouches [illegible] et [illegible]. Des trois noms qui y sont contenus, le dernier est certainement Kaisaros, le premier Valerius ou au besoin Aurelius; le second a été lu Mâkâns. Le savant éditeur a proposé d'identifier l'homme nommé ici à Mæcianus, qui aurait régné quelque temps pendant l'absence de son père Avidius Cassius, alors en rébellion contre l'empereur Marcus Aurelius. Mais il remarque lui-même que ce n'est qu'une hypothèse qu'il propose, d'autant plus qu'il faudrait admettre que Mæcianus ne porterait point ici son propre prénom, mais celui de son ennemi Marcus. Au surplus, les auteurs anciens ne disent rien d'une corégence de Mæcianus, il n'apparaît que comme administrateur d'Alexandrie[3], pas même comme « præfectus Ægypti », ce que fut alors un autre partisan de Cassius, Flavius Calvisius[4]. Une corégence est rendue même invraisemblable, *a priori*, par le fait que ce Mæcianus, qui trouva sa mort en 175 après Jésus-Christ dans la rébellion de Cassius, ne fut point un fils de Cassius, ainsi que Capitolin le prétend, mais le juriste bien connu, L. Volusianus Mæcianus[5].

Ces différentes difficultés parlant contre cette identification des cartouches, je crois pouvoir hasarder la conjecture que le quatrième signe du second nom ne répondrait pas à un [illegible], mais à un [illegible] bref, qui ne se distinguerait du [illegible] que par le parallélisme des lignes verticales et par la saillie des lignes horizontales, deux différences qui ne seraient guère sensibles dans un texte jeune et mal écrit. [illegible] représente dans les noms des

1. Je ne connais d'ailleurs nul texte nommant un homme de ce nom. Le groupe *sent-ur* lui-même se retrouve dans Düm., *Bauurk.*, 15, 36 sqq., 16 *a* = Dum., *Baugesch.*, pl. I, pour le vieux plan sacré du temple de Dendérah, datant du temps des Ses-u-Hor.

2. Inscriptions à Berlin, n°s 2096 et 2097. Voy. plus bas sous n° 7.

3. « Cui erat commissa Alexandria. » Gallicanus, *Vita Ac. Cass.*, 7; Capitolinus, *Vita M. Ant.*, 25.

4. Dio, LXXI, 28.

5. Rudorff, *Röm. Rechts-Gesch.*, I, 177 sqq.; Napp, *De rebus imperatore M. Aurelio Antonino in Oriente gestis*, p. 48; Schiller, *Röm. Kaisergesch.*, I, p. 658.

empereurs, par exemple, dans Domitien, la lettre *m*, de sorte qu'on aurait à lire Mâkmns, ce qui serait Maximinus, quoique x soit en général exprimé par *ks* ( ). On gagne de la sorte le nom Valerius Maximinus Cæsar, c'est-à-dire Maximinus Daza, le neveu de Galerius, qui reçut en 305, comme Cæsar, la Syrie et l'Égypte, et mourut en 313 à Tarsus, après avoir été vaincu par Licinius. En admettant cette lecture, le premier nom Valerius et le titre Cæsar sont parfaitement en règle, et nous devons alors à M. Golénischeff la découverte de l'inscription la plus jeune hiéroglyphique datée.

4. La grande stèle en pierre calcaire arrondie en haut, D. 47, du Musée archéologique de Genève, contient un de ces hymnes solaires, qu'on trouve avec une foule de variantes sur des monuments, surtout des XIXe-XXe dynasties. La stèle en question montre le dieu solaire à tête d'épervier, sur la tête, sur les genoux, assis dans sa barque, devant laquelle deux cynocéphales se tiennent debout en adoration. Au-dessous de cette représentation se trouve le signe , tandis que nous lisons au-dessus du dieu : ; au-dessus des singes : (reste de la lettre). Au-dessous du signe , on voit, devant un homme adorant debout, l'inscription suivante en six lignes verticales : .

5. L'Osiris, le seigneur du pays des esprits, dont j'ai parlé dans ce *Recueil* (t. XVII, p. 3), se retrouve sur le naos du roi Amasis au Louvre[1], comme , à côté du , et représenté, comme ce dieu, en figure humaine momiforme, rien que la tête ornée de la barbe postiche et portant la couronne de la Haute-Égypte n'est pas couverte des linceuls.

6. Dans mon *Histoire d'Égypte*, p. 392, j'ai cité, pour la période des rois Aménophis, la stèle en pierre calcaire, D. 52, du Musée de Genève. Le texte inédit offrant un certain intérêt, j'en donne ici une description. Le monument lui-même est arrondi en haut, haut de 65 centimètres, large de 42 cent. 1/2. En haut, les signes . Au-dessous, Osiris, nommé . est assis dans un pavillon, devant lequel on voit deux autels recouverts de fleurs. Au delà des autels, un homme et une femme, la dernière portant la fleur au front, sont en adoration. Au-dessus d'eux, en lignes verticales, l'inscription : . Au-dessous de cette représentation, en sept lignes horizontales : .

1. D. 29; Lanzone, *Diz. di Mit.*, pl. XV; Pierret, *Inscr. du Louvre*, I, 76.

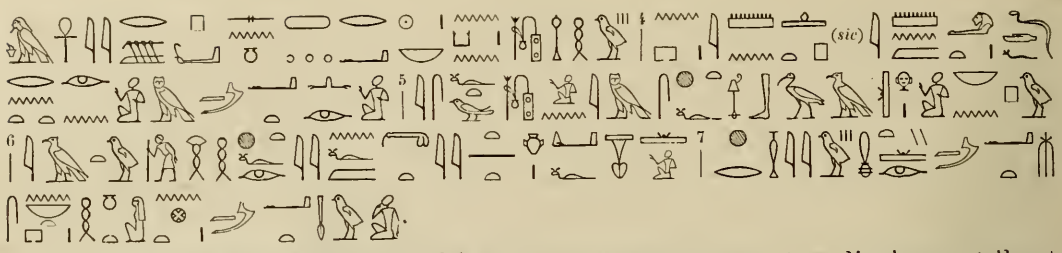

Le titre *ân-uṯḥu* d'Amen-em-ḥâ se retrouve assez souvent, ordinairement il est suivi de [1], plus rarement de [2] ou de [3]; parfois le titre est amplifié [4]. Les données ultérieures de ces monuments prouvent que le titre en question ne fut pas celui de personnes de grande importance et, en même temps, que celles-là eurent en général affaire au service royal, de sorte qu'on aura à voir probablement dans le *pa* d'Aménophis, non un temple, mais un palais de ce prince. — De même que les rois des hommes privés avaient des *ân uṯḥu*. Il est vrai qu'on pourrait parfois supposer que les gens nommés simplement *ân uṯḥu*[5] (variante dans la VIe dynastie, [6]) eurent été néanmoins des fonctionnaires royaux, quoique alors le manque de l'indication *suten* soit bien bizarre. Mais une telle hypothèse devient impossible lorsque les *ân uṯḥu* apparaissent avec un maître, qui ne fut point un roi. Ainsi le nomarque Chnum-ḥetep de Béni-Hassan possédait un *ân uṯḥu*[7], et le [illegible], apparaissant sur une stèle du Louvre[8], a été sans doute un fonctionnaire du prince de Kusch Setau, nommé sur le même monument. Enfin, des hommes du titre se trouvent au service des dieux. Le *Papyrus Wilbour* (l. 18) cite un [illegible], qui est ici un fonctionnaire de nomos, d'un rang assez élevé[9]. Un [illegible] apparaît sur une statue du Louvre[10], une autre statue[11] nomme un [illegible].

Le mot *uṯḥ* désigne en général la table couverte de choses consommables, comme elle fut en usage pour le service des dieux dans l'autre monde[12], des temples[13] et des morts[14], mais parfois on faisait usage de l'*uṯḥ* aussi pour le repas des vivants, surtout du

1. Lieblein. 644, 649, 702, 973-4, 983, 1966, 2166, 2440; Louvre, Salle hist., 191; Statue d'Aḥâ-nefer à Bologna du temps de Mer-en-ptaḥ; cf. *Rec. de Trav.*, IX, 39; XV, 41; XVII, 114.

2. Lieblein. 679.

3. Lieblein, 748; cf. *Rec. de Trav.*, t. IX, p. 39.

4. Lieblein, 736, 877, 894.

5. Lieblein, 722, 920 (cf. *Suppl.*), 975, 1875; Mariette. *Cat. Ab.*, 533 (= de Rougé, *Inscr.*, pl. II), 707, 905; *Rec. de Trav.*, t. XII, p. 17, 18.

6. Mariette, *Cat. Ab.*, 533.

7. Lepsius. *Denkm.*, II, 131; plus exactement Newberry, *Beni-Hassan*, I, pl. XXX, XXXVIII, nº 1.

8. Salle hist.; Pierret, *Inscr. du Louvre*, II, 77; Lieblein, 2092.

9. Voy. Maspero, *Études égypt.*, II, 42 sqq., qui traduit : « Supérieur des scribes de la table de tous les dieux. »

10. A. 68; Pierret, *Inscr. du Louvre*, I, p. 7 sqq.

11. *Rec. de Trav.*, t. XVI, p. 60.

12. *Pyr. Pépi I*, 348, etc.

13. *Rec. de Trav.*, t. XV, p. 181; Lepsius, *Denkm.*, III, 56 *a*.

14. *Rec. de Trav.*, t. VIII, p. 168, t. XIII, p. 183, cf. t. XIV, p. 169; *Tb.*, 31, 10; 69, 7. De là vient le prêtre [illegible], nommé en relation avec le culte aux pyramides.

roi[1]. On y mettait d'abord des vivres et des boissons, — c'est pour cela que le mot est déterminé, par exemple, dans la Pyramide de Pépi I, l. 348 : , — et cet usage est resté toujours pour le culte, tandis que dans la vie civile on n'y posa ordinairement que des boissons. Cette différence de coutume explique le fait qu'on préfère déterminer dans le premier cas le mot par , dans le deuxième par , au moins dans les originaux, le manque de types répondant exactement aux signes des textes rendant inexactes les publications sous ce rapport. M. Naville[2] a indiqué que le dérivat copte d'*uṯḥ* se retrouve dans le titre ⲣⲉϥⲟⲩⲱⲧϩ correspondant à l'hébreu מַשְׁקֶה, « échanson » de la *Genèse;* il proposa d'identifier ce fonctionnaire au *ān uṯḥ,* tandis qu'Erman[3] y voyait le « scribe du buffet », une sorte de fonctionnaire de la cuisine, qui aurait eu à prendre soin surtout des boissons de son maître.

Les textes nommant si souvent des gens du titre *ān uṯḥu* ne font que fort rarement mention de ce qu'un tel homme avait réellement à faire; néanmoins les exemples suivants me paraissent suffisamment expliquer son office réel. Dans le passage cité du Tombeau de Chnum-ḥetep, il apparaît, suivi d'un homme amenant une gazelle, et tient en main une feuille, sur laquelle est écrit : « 3,300 antilopes Oryx leucoryx, 300 (310 ?) bœufs de boucherie, 3,000 (3,010?) Gazella dorcas, 100 + x bouquetins, 3,300 bêtes de boucherie (?)[4], » c'est-à-dire une liste, — certainement exagérée, comme c'est souvent le cas dans de tels textes, — des animaux tués dans la chasse représentée à côté ou étant à la disposition du *ān uṯḥu* et par là du nomarque. — Le second texte[5] est un rapport fait par le *Bak-en-Chunsu* au *ān uṯḥu* du magasin des taxes *Ari-āa*. Il ne s'y agit ni de vivres ni de boissons, mais de bois et de charbon de bois en grande quantité, dont Ari-āa avait désiré la livraison. — Dans le décret du roi Ḥor-em-ḥeb[6], les , c'est-à-dire du Harem, sont occupés à faire des enquêtes sur des livraisons négligées d'objets naturels. — Enfin, dans une lettre de la fin de la XIXe dynastie[7], un raconte qu'il fait une enquête sur un Syrien d'Hermopolis, mais se heurte contre toutes sortes de difficultés administratives; il s'est occupé aussi de la récolte de son correspondant et a demandé combien de gens étaient nécessaires pour l'engranger.

Dans le dernier texte, il ne s'agit évidemment que d'une occupation privée, tandis que les autres données se rapportent à la fonction officielle de l'*ān uṯḥu*, et montrent qu'il procura et administra les provisions nécessaires pour la table de son maître, non seulement les choses mangeables, et sans doute aussi les boissons, mais en même temps le combustible nécessaire. Il n'était donc pas le serviteur s'occupant de la table des mets

1. *Pap. d'Orb.*, 16, 3.
2. *Æg. Z.*, 1878, p. 71.
3. *Ægypten*, p. 265.
4. Cf. , et *Æg. Z.*, 1880, p. 12.
5. *Pap. Mallet*, éd. Maspero, *Rec. de Trav.*, t. I, p. 51 sqq. — XXe dynastie.
6. Éd. Bouriant, *Rec. de Trav.*, t. VI, p. 44, l. 29 sqq.
7. *Papyrus Bologna*, 1086; publ. Lincke, *Correspondenzen aus der Zeit der Ramessiden*, pl. XIV-XV; cf. Chabas, *Mél. égypt.*, IIIe sér., 1, p. 226 sqq.; Lincke, *Beiträge zur Kenntniss der altäg. Brieflitteratur*, p. 1 sqq.

afin de les passer aux convives, mais le fonctionnaire ayant l'office de pourvoir les choses nécessaires pour ce buffet. C'est parce qu'il était chargé de la sorte d'une administration que son titre est formé à l'aide du mot *ān*, « scribe ».

7. Dans ces derniers temps, un fragment de papyrus du même type que le *Papyrus mathématique Eisenlohr*[1] a été traité plusieurs fois[2]. Il contient les mots : « (1) L'an 11, le 3 Thoth, naissance de Set, (2) donna sa voix (tonna?) ce dieu, (3) naissance d'Isis, le ciel plut, » et parle donc probablement d'un événement extraordinaire, d'un orage éclatant dans une saison généralement dépourvue de pluie en Égypte, c'est-à-dire dans l'été; idée à laquelle la mention du 3 Thoth de l'année fixe répond très bien. L'intérêt spécial du fragment se déduit de la double date citée pour cet événement. On a supposé qu'elle aurait eu le but d'indiquer qu'alors le 3e et le 4e Thoth coïncidèrent avec le 3e et le 4e jour épagomène, la première date devant se rapporter alors à l'année fixe, la seconde, donnant une indication de fête ne pouvant appartenir qu'à l'année vague. Mais lorsqu'on compute les années, dans lesquelles une telle équation se présenta, on trouve à peu près 4262, 2802, 1342 avant Jésus-Christ, 118 après Jésus-Christ, c'est-à-dire des temps impossibles pour la fin de la période des Hyksos, à laquelle le fragment doit appartenir d'après son écriture.

En cherchant à déterminer la double date, on a pris comme base l'indication que les cinq jours épagomènes répondraient aux jours de naissance des principales divinités du cycle Osirien (Osiris, Aroueris, Typhon, Isis, Nephthys). Mais, quoique cette donnée se trouve plusieurs fois dans les textes anciens[3], il paraît permis de douter si cette date de l'événement fut reconnue toujours et dans toute l'Égypte. En effet, les listes de fêtes et les textes mythologiques prouvent qu'en général les dates pour la naissance et la mort des dieux pouvaient être très diverses dans les différents temples de la vallée du Nil. Ainsi la naissance d'Horus, le fils d'Isis, est indiquée pour le 28, pour le 4 et pour la néoménie du Pharmuthi[4]; la mort d'Osiris, d'après les uns, dans le mois d'Athyr, d'après les autres dans celui de Choiak, etc. De même que pour l'indication des lieux de naissance, nous trouvons dans de telles dates diverses l'influence des légendes locales et de leurs différences fondamentales, de sorte qu'il ne paraisse pas admissible de regarder *a priori* le jour de naissance de Set comme une date absolue de l'année vague, surtout lorsqu'une telle supposition conduirait à une impossibilité chronologique. Je ne voudrais donc voir, dans l'indication du fragment Eisenlohr, rien que la mention du fait qu'un orage éclata le 3e Thoth, lorsqu'on fêta la naissance de Set; cette double date apparente ayant le même sens que si nous disions qu'il plut le 25 décembre, le jour de Noël, n'ayant que l'intention de rappeler, par l'indication de la fête, à la mémoire du lecteur l'événement mieux que la citation de la date seule aurait pu le faire.

1. Publ. Eisenlohr, *Mathematisches Handbuch*, pl. XXIV, n° 87, p. 225.
2. En dernier lieu, par Griffith, *Proc. Soc. Bibl. Arch.*, t. XVI, p. 245 sqq.
3. Plut., *De Is.*, xii; *Pap. Leide*, J. 346 (Chabas, *Cal. des jours fastes*, p. 101 sqq.). Un texte d'Ombos (*Rec. de Trav.*, t. XV, p. 184, l. 12, 14) met la naissance d'Horus, Isis, Nephthys, aux jours épagomènes. Le calendrier d'Edfou indique les mêmes jours pour la naissance d'Osiris, Horus, Isis, Nephthys, mais passe sous silence Set; fait que M. J. de Rougé (*Rec. arch.*, nouv. sér., t. XII, p. 209) expliqua par l'idée égyptienne que le jour de naissance de l'ennemi d'Osiris aurait été un jour néfaste.
4. E. de Rougé, *Mél. d'arch. égypt.*, II, 299 sqq.; cf. le long texte; Brugsch, *Thes.*, III, 612 sqq.

Il est vrai que deux inscriptions thébaines existent, dans lesquelles un savant comme M. Brugsch avait cru trouver exprimée la date du jour par la mention de la naissance d'un dieu osirien, ce qui parlerait pour une date fixe de ces événements. Le premier texte, une inscription du roi Pinet'em[1], dit, après une lacune, , ce que Brugsch[2] traduit : « mois Mesori, 5 jours épagomènes, jour de la naissance d'Isis (c'est-à-dire le 4e épagomène), en même temps avec la fête d'Amon au jour de nouvel an. » Cette traduction donne un contresens pour le texte égyptien. Le 1er Thoth, le nouvel an, n'est pas identique[3] au 4e épagomène, qui le précède au contraire de deux jours. M. E. de Rougé[4] a exprimé l'opinion que n'était pas le commencement, mais le point de partage de l'année, et pouvait donc aussi bien s'appliquer au moment qui précède qu'à celui qui suit immédiatement le début de l'année. Mais, même en admettant cette idée, ce n'est que le 5e épagomène qui pouvait répondre au , mais non le 4e, dont on parle ici. Ces difficultés ont tellement frappé Brugsch au commencement, qu'il cherchait à lire[5] dans l'inscription , lecture à laquelle il a renoncé plus tard, forcé par les signes de l'original. D'après la donnée ordinaire, le 5e épagomène est le jour de naissance de Nephthys, non d'Isis. Le monument, qui paraît donner à Isis ce jour de naissance, parle donc plutôt contre que pour une fixation des jours de naissance de ces divinités à des jours certains de l'année fixe.

Le second texte est une inscription de la XXVe dynastie, conservée au Musée de Berlin[6], commençant par la date : , etc., traduite par Brugsch : « L'an 3, à la naissance d'Horus (c'est-à-dire le 2e épagomène), du roi, etc. » Cette traduction serait incontestable, si le texte portait etc. etc., mais, manquant, nous n'avons pas le droit de séparer *mes-Ḥor* du roi. Il paraît donc qu'il faut traduire : « L'an 3, naissance de l'Horus, du roi, etc., » de sorte que l'inscription n'a pas en vue le jour de naissance du dieu, mais celui du roi. L'indication du jour suit, comme à l'ordinaire, celle de l'année, mais la mention d'un jour épagomène disparaît du texte.

8. Dans les temps classiques de l'ancienne Égypte, le signe représente deux sceptres différents dans les temps antérieurs. On les voit représentés dans leurs formes originales sur les cercueils de Mentu-ḥetep et de Sebek-āa du Moyen-Empire[7], les bouts supérieurs et inférieurs y sont identiques, mais le bâton, qui les réunit, consiste une fois dans une ligne droite, l'autre fois dans une ligne ondoyante; le premier sceptre est

1. Publ. Brugsch, *Rec. de Mon.*, I, pl. XXII, p. 39 sqq.; *Reise nach El-Khargeh*, pl. XXII; traduit *Gesch. Æg.*, p. 646.

2. *Thesaurus*, p. 480.

3. Pour l'usage de dans l'expression de doubles dates, voy. Wiedemann, *Ægyptologische Studien*, p. 11 sqq.

4. *Mél. d'arch.*, I, p. 133.

5. *Rec. de Mon.*, I, pl. XXII; cf. *Gesch. Æg.*, p. 646.

6. N° 2096 (223); *Verzeichniss*, S. 169; publ. Champ., *Mon.*, IV, 349, l. 1-8; Brugsch, *Thesaurus*, p. 1453 sqq.; les noms Lieblein, n° 2376. Le même Musée possède sous n° 2097 une seconde inscription, datée... (sic).

7. Lepsius, *Ælteste Texte*, pl. XXVI et XXXVII.

nommé , *uas(t)*, le second *t'ām*. Mais déjà, alors, on commençait à oublier cette différence de forme. Un autre cercueil de Mentu-ḥetep et le cercueil contemporain de Meru[1] font une différence de fait entre les deux sceptres, mais la figure montre pour tous les deux un bâton droit. Cette différence de fait est aisée à constater dans des textes fort anciens, les inscriptions des pyramides, par exemple[2], font régner le roi avec ses sceptres *uas* et ses sceptres *t'ām*, comme le font les dieux du ciel qui parcourent en barque le pays de Teḥennu (Lybie). Dans les textes plus jeunes, la forme est toujours la même, le sens des deux sceptres se confond, mais, en suite des origines, la lecture du signe est restée double, *uas* et *t'ām* jusqu'aux derniers temps de l'Empire égyptien.

Le nom est en relation avec la racine , copte ϫⲟⲙ, *vis, robur*. Le sceptre est parfois déterminé par [3], ce qui prouve qu'il consistait, au moins en partie, en métal, circonstance qui rendait possible au porteur d'en faire usage parfois comme arme. Ainsi un texte[4] déclare que le grand dieu de Thèbes (ici Osiris) « frappa les ennemis avec son *t'ām* ». Un tel sceptre entier en métal n'a pas encore été découvert en original, les objets en métal ayant disparu en général, les anciens Égyptiens eux-mêmes et les fouilleurs arabes ayant coutume de les refondre pour en faire des objets nouveaux. Un sceptre complet, conservé au British Museum (n° 5481) consiste en bois, un anneau de bronze entourant le bâton ; la partie inférieure d'un autre[5] est travaillée en bronze. Bien plus souvent on trouve de petits en terre vernissée[6] ou des moules d'argile pour former de tels objets[7].

Le second nom du sceptre *uas*[8] se dérive de « force, puissance » ; il apparaît, dans les temps postérieurs, souvent dans la forme , c'est-à-dire comme combinaison du sceptre, de la plume de la vérité et d'un bandeau, sans qu'on puisse éclaircir le sens de l'addition de ce dernier signe. Le *Livre des Morts*, 125, 50, cite dans le monde souterrain un sceptre *uas* consistant en , malheureusement le sens de ce nom de pierre (albâtre ? marbre?)[9] nous échappe.

Le sceptre est porté, depuis les temps les plus reculés, par les dieux[10] et par les rois déifiés[11], plus rarement par le roi vivant[12]; il signifie la puissance et garantissait à

1. *L. c.*, pl. X; Lepsius, *Denkm.*, II, 148 *c*.
2. *Rā-mer-en*, l. 766-9 = *Pépi I*, l. 659-60 = 768-72.
3. Cf. Brugsch, *Dict. géogr.*, p. 1388. — *Tb.* 30, l. 3, on trouve dans le texte de Turin, , dans les textes thébains.
4. Brugsch, *Rec. de Mon.*, III, 43, l. 4.
5. N° 5418; cf. Birch, *Cat.*, II, p. 39.
6. Par exemple, Musée du Caire, n° 4289; cf. Maspero, *Guide*, p. 238.
7. Voy. Petrie, *Tell el-Amarna*, pl. XVII, n° 255.
8. Oς dans Χαμοις, ος dans .
9. Cf. Wendel, *Ueber die altäg. Bau- und Edelsteine*, p. 119 sqq.
10. Par exemple, Lepsius, *Denkm.*, II, 2, *c*. — Plus tard, le est un des attributs de Saḥ (Orion); voy. Naville, *Lit.*, pl. XXI. 49, XXII, 60.
11. Par exemple, Lepsius, *Denkm.*, III, 36, *b*.
12. Par exemple, Lepsius, *Denkm.*, III, 57, *b*.

son porteur l'empire du monde[1]. — Il est vrai qu'on a essayé d'attribuer à l'𓋴 aussi d'autres sens, qu'on a voulu y voir une baguette divinatoire ou une badine, mais ces propositions ne trouvent guère l'appui nécessaire des textes anciens.

La première explication se base[2] sur le fait qu'on voit parfois représenté un dieu qui tend le signe 𓋴 vers un roi debout devant lui, mais cela ne désigne pas, à ce qu'on a cru, une action sorcière que le dieu exécuterait; le dieu ne fait que donner la puissance incorporée dans le sceptre au roi, comme il lui passe dans d'autres reliefs le 𓋹 « vie », 𓊹 « stabilité », 𓋳 « santé », etc. Ainsi Horus et Thoth versent 𓋹 et 𓋴 au-dessus d'Aménophis III[3]; le dieu vient pour aider le mort 𓋹𓋴 ou 𓋹𓊹𓋴, en ou avec vie, stabilité, puissance[4]. La réunion des deux idées 𓋹𓋴, 𓋹𓋴𓂋, 𓋴𓅱𓋴𓄿 est le nom technique du lait, avec lequel la vache divine, Secha-Hor, nourrit son fils Horus[5], car Horus a sucé, avec le lait de sa mère, non seulement la vie, mais aussi la puissance que sa mère possédait. — La seule fois que les textes parlent d'une baguette divinatoire[6], elle porte, à côté de son nom propre ..... *taut nefer*, la désignation 𓋴𓅱𓊪𓏏𓂋𓏏𓊪𓏏. Le mot 𓋴𓅱𓊪𓏏𓂋 désigne un arbre, qu'on a cru être le cyprès, le caroubier, le grand palmier[7], jusqu'à ce que M. Loret[8] le déterminât comme le genévrier (*Juniperus phœnicea* L.), dont les fruits se trouvent dans des tombeaux et dont le bois servait à la confection des cercueils[9]. L'arbre lui-même ne se trouvant pas en Égypte, on apporta son bois de l'Asie[10] et l'usita pour des bâtons en Syrie[11]. Le même mot 𓋴𓅱𓊪𓏏𓂋𓏏𓊪𓏏 désigne une partie d'une voiture sur un ostracon d'Édimbourg dans un calembour, avec 𓋴𓅱𓊪𓏏𓂋𓏏𓊪𓏏𓂋𓏏𓊪𓏏 « endommager, tourmenter ». On l'a traduit ici « bâton de cyprès, pilon, bâton[12] », sans qu'il soit possible de gagner un sens exact. Le *Papyrus Koller* à Berlin[13] parle de

1. Des stèles de basse époque sont encadrées à droite et à gauche par le signe 𓋴, tandis qu'en haut est représenté le ciel 𓇼. M. Maspero (*Guide*, p. 238) est enclin à voir dans ces 𓋴 les piliers du ciel; mais, comme ceux-ci sont ailleurs toujours dessinés 𓉔, je croirais plutôt que le signe désignait aussi ici la puissance divine et servait à protéger la stèle contre la destruction et les esprits malins, de la même manière que le disque ailé et d'autres symboles.

2. On aurait pu citer, sous ce rapport, Ælian, *Nat. anim.*, 3, 26, d'après lequel la huppe, mise, à ce que nous verrons, en relation avec le sceptre, connaît une plante, à l'aide de laquelle on peut s'ouvrir des trésors. Mais c'est toujours bien dangereux d'utiliser de telles traditions pour l'explication d'idées égyptiennes, comme il se peut agir ici aisément de perceptions grecques et non orientales.

3. Wilkinson, *M. and C.*, 2e sér., pl. LXXVII.

4. Cf. Levi, *Antichità egiz. di Brera*, p. 28, 32, où la traduction de 𓋹𓋴 par « vita renovata » est à corriger.

5. Brugsch, *Rec. égypt.*, t. I, p. 39.

6. *Pap. Harris*, 500; cf. Maspero, *Journ. asiat.*, 1878, p. 95 = *Études égypt.*, t. I, p. 49 sqq.; *Contes pop.*, 2e éd., p. 149 sqq.; Goodwin, *Transact. Soc. Bibl. Arch.*, t. III, p. 340 sqq.

7. Chabas, *Voyage*, p. 119; *Mél. égypt.*, IIIe sér., 2, p. 292; Maspero, *Journ. asiat.*, 8e sér., I, p. 23 = *Études égypt.*, p. 235.

8. *Flore pharaonique*, p. 19; 2e éd., p. 41.

9. Cf. Wœnig, *Pflanzen*, p. 362.

10. *Pap. Anastasi IV*, 17, 4.

11. *Pap. Harris*, 500, chez Maspero, *Études égypt.*, t. I, p. 235.

12. Erman, *Congr. de Saint-Étienne*, p. 433; *Æg. Z.*, 1880, p. 95; *Zeitschr. d. Deutsch. Morgl. Ges.*, t. XLVI, p. 108.

13. Éd. Wiedemann, *Hierat. Texte*, pl. X, l. 5.

, mais ici aussi le second mot, qui paraît être en relation avec רכך *tenuis* est inconnu dans son sens exact.

Pour l'usage comme badine, on a cité[1] une peinture murale, conservée au British Museum[2] et provenant probablement du tombeau du , situé dans la nécropole de Thèbes[3]. Le fragment de Londres présente deux voitures, un cheval est attelé à l'une, deux mules à l'autre. Le cocher de la première tient les brides en main, celui de la seconde s'est assis dans la voiture. A côté, on aperçoit dans un champ de blé un homme incliné, caractérisé par son costume comme serviteur et tenant dans sa main droite obliquement le signe . Je ne crois guère que cette scène veuille représenter autre chose que des serviteurs attendant leur maître, qui va monter la voiture et prendre en main le . L'usage qu'il allait faire de ce dernier n'est pas indiqué, mais on y verra aisément un insigne du d'autant plus que les hommes de cette position sont revêtus assez souvent des marques distinctives réservées en principe aux rois et aux dieux. Ainsi le Chnum-ḥetep, de la XIIe dynastie, porte parfois la longue barbe postiche des rois[4], et l'*erpā ḥā* Ḥor-em-ḥeb, de la fin de la XVIIIe dynastie, est orné de l'uræus[5]. Le aura servi ici à démontrer que son porteur possédait une puissance quasi royale. Cette même idée a conduit à mettre les petites images du signe dans les tombeaux, de même qu'on y mit les couronnes de la Basse et de la Haute-Égypte et d'autres insignes royaux, afin d'assurer au mort un règne dans l'autre monde.

La partie inférieure de est bifurquée et finit en pointes, afin de donner un appui plus sûr au sceptre lorsqu'il était posé à terre, de la même manière que le bâton du vieillard apparait parfois avec une base bifurquée et pointue[6]. Un bâton similaire avec deux pointes formait aussi un sceptre; il porte alors le nom [7], tandis qu'un troisième sceptre portant presque le même nom , [8], et appartenant aux rois déifiés, avait, d'après son idéogramme, la forme .

La partie essentielle du est sa tête traitée et expliquée dans un sens bien contra-

1. Cf. Erman, *Ægypten*, p. 315. — Dans le tombeau de Ramsès VI (Champ., *Not. deser.*, t. II, p. 569) et ailleurs, on voit des démons s'appuyant sur le sceptre , mais cet usage momentané ne peut point, naturellement, être cité comme preuve que l'objet eût la destination de servir comme support.

2. Publ. *Photographie Mansel*, n° 227.

3. La partie du tombeau restée en place fut publiée par M. Bouriant, *Mém. du Caire*, t. V, p. 413 sqq.

4. Lepsius, *Denkm.*, II, 130; cf. Erman, *Ægypten*, p. 311.

5. Par exemple, Mariette, *Monuments divers*, pl. LXXIV-LXXV. — Voyez, pour d'autres personnages portant des titres royaux, Blackden et Fraser, *Collection of Hieratic Graffiti*, London, 1892; Griffith, *El-Bersheh*, t. II, p. 5 sqq.

6. Lepsius, *Denkm.*, II, 42, *c*; cf. 43, *b*.

7. Lepsius, *Ælt. Texte*, p. 38, pl. X. — Brugsch, W., p. 1719, et Levi, *Diz.*, t. I, p. 167, donnent à ce mot le sens « balai » en s'appuyant (Brugsch, W., *Suppl.*, p. 30) sur l'inscription (le signe de l'original manque dans nos types, il ressemble le plus à l'hiéroglyphe) écrite dans le tombeau de Ti, au-dessus d'une scène représentant, d'après eux, le balayage du blé, en traduisant « balayage du blé battu ». L'original montre des hommes occupés à accumuler un grand tas de paille à l'aide de fourches à trois pointes, de sorte que le mot *āāb* ne désigne point ici le balai, mais veut dire travailler avec la fourche à faner.

8. Par exemple, *Pyramide Unas*, l. 206; *Pépi I*, l. 311.

dictoire par les égyptologues. Wilkinson[1] y vit la tête d'un quadrupède, Maspero[2] plus exactement celle d'un « quadrupède au museau allongé, aux yeux longs, aux oreilles carrées, que l'on croit être la gerboise, consacrée au dieu Sît ». Brugsch affirmait que c'était la tête d'un lévrier posant ses longues oreilles en arrière; il citait le texte[3] : , qu'il traduit assez librement : « la chienne *ust*, dans sa figure une image de la forte Thébaïde (*ust*) est comme appui de sa (du jeune Harpocrate) figure. » Mot à mot il faudrait rendre le passage : « L'*Ust* (féminin) dans sa figure est comme la déesse puissante de la Thébaïde (représentée ordinairement par une femme portant le au-dessus de , l'idéogramme du nomos, au-dessus de la tête), elle fortifie sa (de Cæsarion-Harpocrate) figure. » Ce texte est écrit à côté d'une divinité à tête de chien, à corps animal, la queue assez longue, portant des armes dans les mains, qui, de même que ses pieds, se rapprochent de la figure humaine. Le mot *chienne*, introduit par Brugsch dans sa traduction, manque dans le texte original, qui désigne dans un autre passage de la même inscription la chienne par en déterminant ce mot par un chien assis. Mais, ce qu'il est impossible de nier, la représentation donne à la déesse Ust un caractère canin, caractère qui se retrouve dans la tête d'un sceptre en terre vernissée, à la Bibliothèque Nationale de Paris[4], montrant un animal similaire au lévrier.

D'autres passages attribuent au signe un autre sens. Horapollon (I, 55) remarque : ἐπὶ τῶν θείων σκήπτρων κουκούφα προτίμησίς ἐστι, en parlant, ainsi que Champollion[5] et Leemans[6] l'ont très bien vu, du sceptre . Les mots précédents chez Horapollon prouvent que κουκούφα est un oiseau, mais on a longtemps douté lequel. De Pauw voulait lire κουκούβαν « le hibou », d'autres proposaient la cigogne ou, comme Leemans, la huppe, qu'Horapollon nomme plus tard (II, 92, 93) ἔποψ, l'identité de ces deux animaux se trouvant exprimée dans un livre grec par les mots : Ἔποψ ὄρνεον ἐν ἀέρι πετώμενον· Οὗτος καλεῖται κούκουφος, καὶ πούπος. Kircher[7] prétendait que la huppe était nommée en copte ⲕⲟⲩⲕⲟⲩⲫⲁⲧ. Mais la huppe n'apparaissant nulle autre part avec ce nom, et étant désignée en memph. ⲕⲁⲣⲁⲡⲓⲡ (Kircher), en sah. ⲕⲁⲣⲁⲡⲉⲡ (*Æg. Z.*, 1886, p. 91), on était incliné à voir dans ⲕⲟⲩⲕⲟⲩⲫⲁⲧ un mot forgé par Kircher sur le modèle du κουκούφα d'Horapollon jusqu'à ce que les textes démotiques montrassent que le nom démotique de la huppe fût « kekupat[8] », le prototype correct de ⲕⲟⲩⲕⲟⲩⲫⲁⲧ. — Au surplus, ce qu'Horapollon racontait de l'amour du « koukoupha » envers ses parents est attribué par Ælian[9] à la huppe et par le *Physiologus*[10] à

1. *M. and C.*, II, sér. II, 47; il y vit, de même que Champollion (*Grammaire*, p. 323, 411), l'emblème de la pureté.
2. *Guide*, p. 238.
3. Publ. Brugsch, *Rec. de Mon.*, t. II, p. 71, 4; cf. Lepsius, *Denkm.*, IV, 65.
4. Publ. *Rev. arch.*, t. II, 2 (1846), p. 467.
5. *Panthéon égypt.*, p. 1.
6. Horapollon, p. 280.
7. *Prodromos Copt.*, p. 148 sqq.
8. *Rec. de Trav.*, t. I, p. 25; *Rev. égypt.*, t. IV, p. 82; Brugsch, *G. D.*, p. 41; *Wörterb.*, p. 1441.
9. *Hist. anim.*, X, 16; cf. XVI, 5, et Aristophane, *Aves*, v. 471 sqq.
10. Chez Larcher, *Gesch. des Physiologus*, p. 239; cf. Hommel, *Die Æthiopische Uebersetzung des Physiologus*, p. 53.

l'Ἔποψ, de sorte que l'identité des deux animaux peut être regardée comme fait avéré. Κουκούφα sera une forme parallèle au latin *upupa* et à l'arabe *hudhud*, une imitation du cri poussé par l'animal.

Les représentations égyptiennes qu'on serait tenté en premier lieu à consulter pour constater la nature de la tête du ⲓ sont, malheureusement, trop peu distinctes pour un tel propos, soit que les anciennes représentations soient trop schématiques, soit que les publications soient si peu exactes, que même la description des auteurs ne coïncide point avec leurs propres figures. Ainsi Champollion[1] donne au sceptre la tête d'un quadrupède, tandis qu'il la désigne comme celle d'un oiseau. Mais, malgré ces difficultés, il me paraît possible de constater que, dans la plupart des représentations détaillées, la tête montre celle de la huppe avec toupet plié, comme elle est publiée, d'après nature, par exemple, par Brehm (*Thierleben*, 2e éd., V, p. 580) ou Naumann (*Vögel*, V, pl. CXLII). La couleur naturelle du plumage est celle de la rouille, avec des points noirs. Les savants modernes n'ont probablement point reconnu cet oiseau dans la tête du ⲓ, parce qu'ils cherchaient l'animal à toupet déployé, qui est mieux connu et qui apparaît souvent dans les reliefs égyptiens. On l'y voit assis sur une plante palustre[2], il s'envole avec d'autres oiseaux[3], on l'apporte les ailes brisées[4]. Mais, autre part[5], l'oiseau porté par un enfant paraît bien être une huppe au toupet plié, l'oiseau servant aussi, dans le tombeau de Ptaḥ-ḥetep[6], comme jouet; et, chez Lepsius (*Denkm.*, II, 75), je crois reconnaître le même oiseau. L'ancien nom égyptien de la huppe est inconnu, mais l'animal à toupet déployé [7] formant le signe syllabique , le nom aura été *deb* ou un mot similaire.

Il paraît donc qu'en effet Horapollon eut raison et que les Égyptiens aient vu dans la tête du ⲓ en général la tête de la huppe, mais que, d'autre part, ils ne fussent point conséquents dans la représentation et échangèrent parfois la tête de l'oiseau contre celle d'un quadrupède.

EIN KOPF DES MUSEO CIVICO IN VENEDIG

VON

FRITZ VON BISSING

Am Schluss eines früheren Aufsatzes[8] versprach ich Einiges beizubringen zur Geschichte des Porträts in der spätægyptischen Plastik. Nicht ohne Bedenken will

1. *Panth. égypt.*, pl. I. — Levi (*Diz.*, t. II. p. 90) donne clairement au sceptre la tête d'un quadrupède, mais il me fut impossible de constater le monument dont sa figure a été tirée.
2. LEPSIUS, *Denkm.*, II, 12, 130.
3. LEPSIUS, *Denkm.*, II, 53, *b*. 77, 96, 106, *a*.
4. LEPSIUS, *Denkm.*, II, 47, 73.
5. LEPSIUS, *Denkm.*, II, 23.
6. DÜMICHEN, *Res.*, pl. VIII-IX.
7. Meilleur dessin. LEPSIUS, *Denkm.*, III, 52, *b*. L'oiseau , lorsqu'il sert de signe syllabique *deb* (cf. LEVI, *Diz.*, t. V, p. 15), sera censé alors représenter la huppe au toupet plié.
8. *Recueil de Travaux*, T. XVII, S. 113.

ich mit der Besprechung eines Kopfes aus sog. Basalt den Anfang machen, den ich mit gütiger Erlaubnis der Direction des Museo Civico in Venedig auf Tafel I zum ersten Mal veröffentliche. Denn das weit zerstreute Material ist bei dem Mangel jeglicher Publicationen schwer zu überblicken, und ich war bei meiner Untersuchung, ausser auf gelegentliche eigne Sammlungen, vor allem auf das Berliner Museum angewiesen, das freilich an typischen Beispielen der späteren Plastik besonders reich ist. Es sei mir an dieser Stelle erlaubt, Herrn Prof. Erman für die mannigfache Förderung, auch bei dieser Arbeit, meinen wärmsten Dank auszusprechen.

Liesse sich an der Hand der Königsstatuen eine Geschichte der ægyptischen Plastik schreiben, so wäre die Aufgabe von Lepsius und Rosellini im wesentlichen gelöst[1]. Aber nur in einzelnen Fällen wagt man es den feierlichen Gott-König mit leibhaftigen Zügen darzustellen[2]; und auch dann wird das Bild des Königs als Typus auf seine Umgebung übertragen, also stilisiert, wie das die Reliefs etc. aus Tell el-Amarna zur Genüge gezeigt haben[3] und die Totenmaske bestätigt[4]. Freier bewegten sich die ægyptischen Künstler, wenn sie weniger erlauchte Personen darzustellen hatten und vor allem wenn sie in weicherem Material, in Holz oder Kalkstein, arbeiteten[5].

Leider kennen wir aber die älteren Zeiten der ægyptischen Kunst infolge der unzureichenden Publicationen noch recht wenig. Erst in der saitischen Zeit fliesst das Material aus europäischen Museen reichlicher[6].

Die saitische Kunst unterscheidet sich schon äusserlich von den ältern Epochen : zogen die Künstler des alten Reichs Holz und Kalkstein, die des Neuen Reichs Granit vor, so arbeiten die Saiten mit Vorliebe in dunkelem « Basalt », in grünem Granit, dem sie dann eine wunderbar feine Politur zu geben wissen. Ueberhaupt ist die Technik ihre Stärke : bewusst, aber oft verständnislos, ahmen sie Vorbilder der Pyramidenzeit nach und übersetzen sie in ihren glatten Stil. Recht im Gegensatz zu dem Kugelkopf eines Scheich el-Beled, zeigen die saitischen Statuen eine längliche Schädelform und ein ovales Gesicht.

Aber aus den hierher gehörigen Köpfen sondern sich Einige durch gewisse Eigentümlichkeiten aus. Ich greife die Statue des Hare in Berlin heraus, obwohl sie ein ziemlich rohes Werk ist. Denn sie ist an den Anfang der Perserzeit datiert[7]. Der hohe Kopf mit der platten, etwas abgesetzten Stirn, die an den innern Augenwinkeln tief eingebetteten Augen, die Nase, deren Ansatz durch eine kleine Erhebung gebildet wird

---

1. L., *Denkm.*, III, 293 ff.; Rosellini, *Monumenti storici*, Taf. I ff.
2. Cf. *Rec. de Trav.*, T. XV, S. 131 (Epoche Amnmḥa III, XII Dyn.); *Rec. de Trav.*, T. XVII, S. 108 (realistische Kunst im Delta, wofür ein neues Beispiel Petrie, *Hist. of Egypt*, I, 175, Königin Nofrit aus Tanis, grauer Granit, eingelegte Augen. XII Dyn.).
3. Cf. Wiedemann, *Ægyptische Geschichte*, S. 397.
4. Petrie, *Tell el-Amarna*, Frontispice.
5. Wiedemann, Winckelmanns Urtheil über die ägyptische Kunst in *Bonner Jahrbücher*, 1884, Heft 77. Hinzuzufügen ist vor allem. *Berlin*, 10858, Katal. S. 46, *Musée de Gizéh*, *Notice* Virey, S. 25 = Maspero, *Fondation Piot*, T. I, Taf. 1.
6. Der Ausdruck ist irreführend. Wir verstehen darunter meist die Werke des Endes der XXV bis XXX Dyn. (Amnardis-Nechtnebef).
7. *Berl. Katal.*, S. 190, N. 7737. Der Vater lebte unter Amasis.

und die in Augenhöhe etwas eingezogen ist, das Alles giebt sich wie eine Steigerung des gewöhnlichen saitischen Typus.

Viel klarer treten diese Eigenschaften bei einem umstehend abgebildeten Kopf hervor[1]. Die länglich- hohe Schädelform erreicht ihre höchste Erhebung fast an der Stelle, wo der Schädel sich senkt[2]. Dabei haben die Augenbrauen noch den Mesdemt-Streifen (er vertritt gewissermassen die Brauen), die Lieder aber sind sehr sorgfältig gebildet. Die Mundwinkel sind tief gebohrt, von den Lippen ist nur die obere geschweift.

Köpfe dieses Typus werden wohl in keiner grösseren Sammlung fehlen. Aber es wäre Sache einer Specialarbeit, sie wiederum in kleinere Gruppen zu zerlegen und darauf zu prüfen, wie viel ererbtes Gut in ihnen steckt. Denn die saitische Kunst so gut wie der saitische Staat huldigt dem Eklekticismus und combiniert das Alte, Ehrwürdige aus verschiedenen Zeiten[3]. Dabei dringen kaum fremde Elemente ein. In den Zeiten der Perserherrschaft fehlt es nicht an asiatischen Einflüssen, wie das z. B. die Stelen mit aramäischer Inschrift beweisen, aber sobald sich das ægyptische Reich auch nur auf kurze Zeit selbstständig fühlte, griff man zurück auf die Kunst des N. R., vor allem der Amnhoteps und Thutmose[4].

Das musste anders werden, als die Griechen, bis dahin im besten Fall gern gesehene Gäste, Herrn des Landes wurden. Hatten sie es lange Zeit einträglich gefunden, ægyptische Waare nachzuahmen, Eignes fast nur auf dem Gebiet zu schaffen, auf dem kein orientalisches Volk es ihnen je gleich gethan, der Keramik, so konnte es nicht ausbleiben, dass sich griechischer Einfluss auch in der Skulptur bemerkbar machte.

In der That besitzen wir nun eine Anzahl Köpfe, die zwar an jene freiere saitische Richtung im Material und der äussern Formengebung anschliessen, dabei aber vor allem eine so sichere anatomische Wiedergabe in den Details zeigen, dass sie sofort in die Augen fallen. Ich gehe dabei von einem Kopf aus, der auch in der Technik vielleicht griechische Weise verrät[5].

Wohl sind die allgemeinen Formen die gleichen, wie bei den zuletzt besprochenen Köpfen. Auch hier bemerken wir die Schwellung am Nasenansatz, die leise Einziehung darunter. Aber nach oben führt eine kaum sichtbare, doch deutlich fühlbare Falte, und verliert sich in der wenig gehöhlten Stirn, die mit flacher Rundung in den Schädel übergeht. Zwei andere Falten ziehen sich von den Nasenflügeln hinab und heben so die

1. *Berl. Katal.*, S. 182, N. 8805; fig. 1.

2. Einzelne Beispiele von Langschädeln, die, wie der erhaltne Schädel des Apaanchu in Berlin lehrt, den Ægyptern eignen, fehlen auch nicht in älterer Zeit : So namentlich im M. R., Berlin, S. 59, N. 10115, und die bekannte Statue des Sebk m saf, G. 375 = Maspero, *Hist. anc.*, I, 531. *Jahrb. d. allerh. Kaiserh.*, XII, Taf. 1, 2. Aus dem N. R., *Berlin*, S. 123, N. 913. Interessant ist G. 56; hier hat man im Stil des alten Reichs arbeiten wollen, aber die saitische Schädelform beibehalten. In das M. R. gehört wohl auch der Schreiber im Louvre, Rayet, *Monuments*, I, T. 13 = Revillout, Sculpture N° 779 (?), der eine sehr ähnliche Schädelform hat, wie der Sebk m saf.

3. Besonderer Vorliebe erfreute sich dabei die VIte Dynastie. Uebrigens sei hier noch der Königskopf Berlin, S. 171, N. 11864, erwähnt, eines der technisch vollendetsten Werke der Zeit in diesem Stil, wohl von einer Statue aus dem Ende der XXVI Dyn.

4. Wiedemann, *Æg. Gesch.*, 705, 716.

5. *Berl. Katal.*, S. 182, N. 10100, siehe fig. 2 grüner Granit. Die Nasenspitze fehlt. Zu einer Statue gehörig.

Backenknochen stark hervor, über die das Fleisch mit staunenswerter Treue gespannt ist. Vom Mund gehen ebenfalls zwei Furchen hinab, die Mundwinkel fortsetzend. Unter dem vorspringenden, etwas abgeflachten Kinn, ist das hängende Fleisch älterer Personen vortrefflich gebildet. Hingegen ist das anliegende Ohr, vor allem in den Windungen der Muschel, vernachlässigt, ähnlich wie bei vielen saitischen Skulpturen.

Fig. 1.

Aber einen guten Teil der Lebendigkeit, die in dem Werk liegt, verdankt es der Augenbildung. In leise bewegter Bogenlinie führen die Brauen-knochen zur Nase. Von ihnen senken sich die Lieder herab; der Rand des untern so gut wie des obern Liedes ist etwas nach auswärts gebogen, das obere Lied überschneidet am äussern Winkel das untere. Im Gegensatz zu dem kräftigen Fleisch der Backen, hat man den Eindruck, dass die Lieder aus dünner Haut bestehen, wozu die leise Furche, die den Teil des Liedes, der den Augapfel bedeckt, von dem obern abtrennt, nicht wenig beiträgt. Der Augapfel selbst ist gewölbt und fällt nach dem innern Augenwinkel steil ab, während er sich nach dem äussern zu langsam abflacht[1]. Dadurch wird ein starker Wechsel von Licht und Schatten hervorgerufen[2]. Die anatomischen Kenntnisse, treten besonders in der Gegend der Schläfen und der Bildung des Schädels hervor. Ein feines Verständnis verrät sich auch darin, dass der Pfeiler nur bis zum Ansatz des Kopfes, unterhalb der Einziehung über dem Nacken reicht.

In der technischen Ausführung wird Berlin 10100 noch übertroffen von einem zweiten Berliner Kopf (12500, S. 232); auch er gehörte zu einer Statue, und befand sich ehedem in der Sammlung des Prinzen Ibrahim. Es fehlt die Nasenspitze und das r. Ohr ist bestossen. Der allgemeine Typus ist der gleiche wie bei 10100. Aber die anatomische Wiedergabe der Details ist hier so weit getrieben, dass z. B. der in Wahrheit gar nicht sichtbare Ansatz des Oberkiefers am Ohr angegeben wird. Damit hängt auch die ungemeine Gliederung der Schädeldecke zusammen, die sich im Einzelnen kaum verfolgen lässt, so sorgfältig und fein hat der Bildhauer hier gearbeitet[3].

---

1. Darin folgen diese Künstler dem Beispiel der ersten Werke des alten Reichs. Ich habe versucht, die Bildung der Augen in Ægypten historisch zu verfolgen, musste aber bald einsehen, dass dies nur in Gizeh selbst möglich ist. Die Arbeit wäre gewiss lohnend.

2. Wie weit Malerei den Eindruck noch verstärkte z. B. durch Angabe des Augensterns, lässt sich nicht beurteilen. Auffällig ist, dass ein so genauer Bildhauer, wie der dieses Kopfes, weder die Wimpern noch die Brauen angegeben haben sollte.

3. Auch die feine Politur der Oberfläche trägt zweifellos dazu bei, dass man bei wechselnder Beleuchtung immer neue Einzelheiten wahrzunehmen glaubt. Die käuflichen Photographieen geben nur einen unvollkommenen Eindruck davon. Der Kopf ist erwähnt bei Maspero, *Arch. égypt.*, S. 228, und abgebildet in der deutschen Ausgabe von Steindorff. Seite 228. Zur Würdigung der ganzen Gruppe trugen dann das meiste die Bemerkungen im Berliner Katalog, S. 182 bei.

Meisterhaft ist die Behandlung des Ohres; die Augenlieder sind wieder als dünne Häute gebildet, an denen die Falten, die das aufgeschlagene Lied bildet, nicht vergessen sind. Der Augapfel erscheint ein wenig flacher als bei 10100. Die Nasenwurzel wird durch zwei starke Falten, rechts und links, hervorgehoben, die sich aber nicht in der vertieften Stirn verlieren. Denn das ist ein wesentlicher Unterschied dieses Kopfes gegen den früheren, dass die Linien schärfer in das Fleisch einschneiden und zuweilen, wie z. B. bei den Falten, die von den Nasenflügeln zum Mund führen, recht schematisch gebildet sind. Einige derbe Striche bezeichnen die welken Lippen des Alten, an den Augen sieht man die Krähenfüsse, tiefe Furchen umgeben die Augenhöhlen; nicht ohne Kühnheit zeichnete der Meister in die Backen 2 Furchen ein, die freilich sehr ins Fleisch einschneiden.

Am Hals trägt der Mann ein Band, an dem ohne Zweifel ein Amulett oder das Bild

Fig. 2 *a*, *b*.

eines Gottes hing, denn der kahle Schädel erlaubt uns den Schluss, dass wir hier einen Priester vor uns haben. Hinten ragt der Pfeiler über die erste, stark angegebene, Einziehung hinaus bis in die Höhe des obern Ohrrandes, worin sich ein weniger feines Formenverständnis äussert, als es der Künstler von 10100 besass.

Zu diesen Köpfen gesellt sich ein dritter in London befindlicher[1], der nach dem Pfeiler hinten zu einer Statue gehörte. Die Arbeit ist bedeutend roher, wie namentlich der ganz unvermittelte Ansatz des Halses an den Kopf zeigt. Aber die Schädelform, die Bildung der Nase, des abgeplatteten Kinnes[2], vor allem der Stirn und der Schläfen, weisen ihm den Platz neben den besprochenen Werken an. Eigentümlich ist die Bildung der Augen. Zwischen den stark vortretenden Backenknochen und den gewaltig geschwungenen Brauen liegen die Augen in tiefen Höhlen. Die Lieder sind fast wulstartig, der Augapfel steht schief zwischen ihnen und fällt statt nach dem innern, nach

1. *Berl. Katal.*, G. 235. Siehe fig. 3; Pfeiler bis oben hinauf.
2. Die Form ist trotz der Verletzungen deutlich.

nahe stehend. Ohr und Mund sind recht roh behandelt, die Oberlippe deckt ein kurzer Schnurrbart.

Vergleicht man den Kopf Barracco und den des Museo Civico, so springt die Ueberlegenheit des letzteren in die Augen. Aber auch die grosse Verwandtschaft, die darin beruht, dass beiden ein gemeinsamer Typus zu Grunde liegt, ähnlich wie bei jenen Köpfen aus dem IV Jahrhundert.

Es ist der Typus eines gereiften Mannes. Meist trägt er sein natürliches Haar — was uns den Eindruck des Unægyptischen noch verschärft. Die hohe Stirne ist tief durchfurcht, am Nasenansatz läuft eine wagrechte Falte, die gewölbten Pupillen sind von dicken Liedern umschlossen, die wie zwei Bogen auf einander liegen ohne Unterschneidung. Die Augenbrauen sind mässig geschweift und fallen, wie das ganze Gesicht, nach den Seiten sehr flach ab. Die Nase ist kräftig entwickelt, so dass die Augen ziemlich tief liegen, von den Nasenflügeln führen die bekannten Falten zum Mund, dessen obere Lippe meist gegliedert ist. Die Mundwinkel sind herabgezogen, das rundliche, kurze Kinn springt vor. Das ganze Gesicht darf man wohl, en face gesehen, eiförmig nennen.

Dieser Typus, dessen Verhältnis zu dem ältern von uns besprochenen aus dem vorstehenden wohl zur Genüge erhellt, scheint nun lange Zeit in Ægypten herrschend gewesen zu sein.

Maspero hat in seiner *Archéologie égyptienne,* wo er all diese Fragen zum ersten Mal angeregt und grundlegend behandelt hat, die Statue eines Hor abbilden lassen (S. 200, Fig. 203). Er scheint geneigt ihn etwa in das I Jahrundert nach Chr. zu setzen. Haartracht und Wiedergabe des Haares, die harten Formen des Gesichtes, die Bildung der Augen erinnern noch mehr an den angeblichen Cæsar als an den Kopf aus Venedig. Und hier ist wenigstens der Oberkörper erhalten : Mit Recht findet Maspero die Schulterweite zu gering für den Kopf (die Statue misst 0,83 m.). Der r. Arm und ein Teil der Brust scheinen nackt, während der l. Arm vom Gewand bedeckt, und im Ellenbogen nach vorn gebeugt ist — über die Haltung und Tracht werde ich weiter unten reden. Auffällig lang ist der Unterarm im Verhältnis zum Oberarm.

Die Statue wurde 1881 auf dem Boden des alten Alexandria gefunden. Sie trägt auf dem Pfeiler im Rücken eine Inschrift[1], die keinen Zweifel aufkommen lässt, dass wir hier ein Spätwerk vor uns haben. Da eine ganz ähnliche Statue (Daressy, *l. c.*, N. 8) den Penuit darstellt, der das Haus der Hathor von Denderah gebaut hatte (1888 in Denderah gefunden), und die ältesten Inschriften im grossen Tempel daselbst aus der letzten Ptolemäerzeit stammen[2], so wird man Daressy gerne folgen, wenn er den Penuit um 50 v. Chr. ansetzt und aus dem Umstand, dass hier noch die ægyptischen Titel sich finden, die beim Hor fehlen, den Schluss zieht, der Hor sei später, etwa in augusteische Zeit zu setzen. Leider fehlt dem Penuit der Kopf : gehört er an den

1. Cf. Daressy, *Rec. de Trav.*, XV, 157 ff., eine sehr dankenswerte Arbeit, der ich mancherlei Einzelheiten entnehme. Hätte der Autor nur wenigstens einige Clichées beigegeben! Virey, *Notice des Mon. de Gizeh*, N. 294.

2. *Baedeker*, II, S. 91 (Dümichen).

Anfang der Reihe, so möchte man ihn sich gern nach Art des Kopfes in Venedig denken.

Hingegen kann ich Daressy nicht beistimmen, wenn er meint, alle diese Statuen gehörten in einen Zeitraum von etwa 50 Jahren. Zwar darf man dagegen die von Apostolides herausgegebene Statue aus Dimeh wenigstens nicht in dem Sinne anführen, in dem es der Verfasser des Aufsatzes « la statue d'Irénée » thun könnte[1], denn diese gehört jedenfalls nicht in die erste Ptolemäerzeit und stellt auch keinen Juden dar. Andrerseits weiss ich nicht, weshalb Botti mit der griechischen Inschrift bis in die Zeiten des Septimius Severus hinab gehen will. Aus einer Inschrift aus dem gleichen Tempel des Soknopaios zu Berlin ersieht man, dass man dort noch um 87 v. Chr. Σ, nicht C, ϹϹ schrieb[2]. So viel ich sehe, hat sich aber in Ægypten der Gebrauch von Σ namentlich am Anfang und Schluss der Worte das ganze erste Jahrhundert durch gehalten. Und auch in der Folgezeit fehlt es nicht an Belegen dafür — wenn wenigstens auf die Wiedergabe der Inschriften bei Böckh Verlass ist[3].

Somit lässt die Inschrift, so viel ich sehe, keinen sichern Schluss auf das Alter der der Statue zu — das übergeschriebene ω in ΝΕΠΙΣΟΙΤΟΣ verbietet allerdings wohl bis in das 3tte Jahrhundert mit ihr hinaufzugehn. Wir sind also auf die stilistische Analyse angewiesen.

Die Statue des Eirenaios steht nicht allein. Vielmehr besitzt das Berliner Museum zwei weitere Statuen aus dem Tempel zu Dimeh[4], und diese kann man wiederum nicht trennen von einer münchener Statue[5] und einer von Petrie zu Tanis gefundenen[6], welche aus Kalkstein gearbeitet ist. Sie stellt nach der demotischen Inschrift den Bakonchui dar. Nun stammt das Haus, in dem die Statue gefunden wurde, nach Petries Angabe aus der Kaiserzeit. Die meisten Fundstücke weisen auf den Anfang des 2ten Jahrhunderts.

Sieht man von der durch das weichere Material bedingten detaillierteren Ausführung des Gewandes ab, so stimmen Bakonchui und Eirenaios in der Tracht und der Haltung vollkommen überein. Beide setzen den linken Fuss vor, lassen den rechten Arm hängen, während der linke im Ellenbogen ziemlich stark nach vorn geneigt ist. Die linke Hand fasst in die Falten des rechten Zipfels einer Art Chlamys, die unter dem rechten Arm eingeklemmt ist, die linke Seite der Brust und den linken Arm bedeckt, um wiederum unter dem rechten Arm hindurch, vorn als frei herabhängender Zipfel zu endigen, der bald gerade, bald schräg, aber immer mit einem Zackenrand, abschliesst. Unter dieser Chlamys tragen beide einen bis auf die Knöchel reichenden engen Chiton

1. *L'Égypte*, 1894, N. 6 u. 7. Cf. Botti, *Catalogue*, S. 32.
2. *Berl. Katal.*, S. 261. Cf. *Æg. Zeit.*, 1893, 31.
3. Ich gebe eine Auswahl meiner Zusammenstellung, indem ich mit der augusteischen Zeit beginne: 1) Obelisk Jahr 18 d. Augustus (Nerutsos, *L'ancienne Alexandrie*, 518), 2) Böckh, *C. I. G.* 4923 (augusteisch), 4925 (I Jahrh.), ΚΕΛϹΟΣ; 4713, *d.* Abschrift von Wilkinson (etwa Trajan); Botti, 2493, S. 147 der *Notice des Mon. d'Alexandrie* (Claudius), 2494 (Trajan); Böckh, *C. I. G.* 4711 (164 n. Chr. c.), Σ in der Mitte und am Schluss; 4708 aus Arsinoe (232/33 n. Chr. datiert.
4. *Berl. Katal.*, S. 261, N. 11632, 11633.
5. München Glyptothek N. 14. Photographie käuflich.
6. Petrie, *Tanis*, Frontispice N. 7, S. 42.

mit kurzen Ärmeln, der, nach der Wiedergabe beim Bakonchui, aus dünnerem Stoff war. Die Füsse tragen keine Sandalen.

Die gleiche Tracht, aber etwas verschiedene Haltung zeigen nun der Hor und die münchener Statue. Vor allem ist der linke Arm hier viel weniger im Ellenbogen gekrümmt, und der obere Rand des freien Zipfels ist wulstförmig umgeschlagen. Ich würde auf diese Äusserlichkeiten keinen Wert legen, wenn mir nicht Eirenaios und Bakonchui einerseits, Hor und die münchener Statue andrerseits auch in den Proportionen und im Gesichtstypus zusammengehörig schienen. Jene sind kurze, gedrungene Gestalten, der Bakonchui hat geradezu einen Kugelkopf. Diese sind hager, schmal gebaut, im Gesicht treten die Knochen stark hervor, die Haare weichen nicht so sehr auf der Stirn zurück. Bei der Beurteilung der münchener Statue darf man allerdings nicht vergessen, dass sie wohl kaum vollendet ist. Wenn auch Einzelheiten an Haar und Gewand der Farbe überlassen bleiben mochten, so weist doch der rauhe Grund der Basis und die nur angelegten vier wenig geschwungenen Stirnfalten auf diese Annahme hin.

Mithin glaube ich den Eirenaios nach der Statue des Bakonchui etwa in das 2te Jahrhundert setzen zu dürfen. Dazu stimmen die Urkunden aus dem Soknopaiostempel recht gut[1]. In eine noch spätere Zeit würde man am liebsten die beiden Berliner Statuen setzen, vor allem 11633, deren Stil der Katalog mit Recht als « besonders unangenehm » bezeichnet[2]. Hier ist der Kopf unglaublich knochig und eckig, die eingelegten Augen lassen nur noch mehr die Unfähigkeit des Urhebers dieser Statue, Leben wieder zu geben, erkennen. Auch scheint mir die Anordnung des Gewandes am l. Arm — scheinbar hätte der Chiton einen langen und einen kurzen Ärmel, — nur erklärlich durch ein Missverständnis : der Bildhauer verwechselte Chiton und Chlamys, und daher geht der gezackte Rand viel zu hoch über den Arm. Merkwürdig ist, dass beide berliner Statuen anscheinend natürliches Haar tragen, dessen Anordnung dem kurz geschnittnen Haar der spätern Grafschen Portraits recht ähnlich ist. 11633 trägt ausserdem einen Reif darin.

Zwischen Hor und Bakonchui mag man die münchener Statue einreihen — wenn man nicht lieber die anliegenden Ohren, die Starrheit der Ausführung der verschieden geübten Hand des Künstlers zuschreiben will, dessen Heimat wir ja nicht einmal kennen. Der Hor stammt aus Alexandrien : Hier wird man gewiss verhältnismässig gut gearbeitet haben, und wenn uns die Statuen aus dem Fayum so gar jämmerlich anmuten, so trägt dabei gewiss auch der verschiedene Entstehungsort neben dem chronologischen Unterschied die Schuld.

Das lehrt uns, glaub ich, auch die Statue aus Tanis, die in allem übrigen sich eng an diesen römisch-ægyptischen Typus anlehnt, nur in der runden Form des Kopfes, dem kleinen Mund, dem kurzen Hals Eigentümlichkeiten zeigt, die wohl portraithaft

1. Siehe Krebs, *Ægy. Zeit.*, 1893, 31 und 103, ferner die « *griechischen Urkunden aus den kgl. Museen* » passim.

2. Photographieen käuflich. Sind diese Statuen Priesterbilder des Tempels oder Weihgaben weltlicher Männer? Die Inschrift des Irenaios verglichen mit *C. I. G.*, 4714 und 4711, lässt eher an das erstere denken.

sind. Liegt hier, in dem griechisch-römischen Deltastädtchen, ein Rest jener freieren Richtung bewahrt, der wir schon mehrfach im Delta begegnet sind[1]?

Noch einmal sei es gesagt: Hier konnte nur ein erster Versuch gemacht werden, die Masse des vorliegenden Materials — und das ist ja nur ein kleiner Bruchteil von dem vorhandenen — zu sichten und die geschichtliche Abfolge darin zu suchen. Dabei durften zunächst mancherlei Seitenströmungen, wie die ptolemäischen Herrscherstatuen, wie die Köpfe, die in das 2te Jahrhundert n. Chr. gesetzt sind[1], ausser Acht gelassen werden. Auf sie hoffe ich in anderm Zusammenhang ausführlicher eingehen zu können. Schwerer wiegt es, dass es nur in seltnen Fällen möglich ist, die Herkunft der einzelnen Stücke genau festzustellen. So gut man in Memphis und in Alexandria einen andern Dialekt sprach, als in Theben und Syene, so gut haben die Bildhauer, Maler und Handwerker in der Weltstadt anders als in der Provinzialstadt, im Delta anders als im Fayum gearbeitet. So ist denn eine genaue Kenntnis der Lokalschulen die unerlässliche Vorarbeit für eine zusammenfassende ægyptische Kunstgeschichte. Sie aber ist nur möglich, wenn genaue, zuverlässige Fundangaben da sind, und die zeitlich und local sicher fixierbaren Stücke, vor allem der ægyptischen Museen, in guter Publication erreichbar sind!

NOTES DE VOYAGE

PAR

U. Bouriant

§ 21. — *Tombeau royal d'Hadgi-Qandil.*

Il y a cinq ou six ans, M. Barsanti, envoyé par M. Grébaut pour poser les grilles des tombeaux d'Hadgi-Qandil et d'El-Tell, découvrait au fond de la vallée un tombeau creusé dans le roc, sur le modèle de ceux de la vallée de Biban el-Moluk. Le tombeau de Khunaten était trouvé, ou tout au moins il était permis de croire que c'était bien le tombeau de ce roi, puisqu'on y avait recueilli, au milieu des gravats et des décombres, des fragments de sarcophage et des statuettes funéraires à son nom. La découverte fit un certain bruit en Égypte, mais malheureusement personne n'a songé à donner de ce monument la description ni la publication intégrale. Seule, l'*Egyptian Exploration Fund*, dans son rapport annuel de 1892, lui consacra quelques lignes très brèves et une planche fort exiguë, donnant à la fois des vues de la vallée et de l'entrée du tombeau ainsi qu'un plan assez sommaire. Nos occupations de l'an passé nous ayant appelés à Hadgi-Qandil, nous n'avons cru pouvoir mieux faire que de réparer l'oubli des voyageurs précédents, et nous nous empressons de donner, en même temps qu'une description du

1. Cf. *Rec. de Trav.*, XVII, 103. Während des Drucks wurden mir 2 weitere hierher gehörige köpfe bekannt : Schneider, *Album der Antikensammlung zu Wien*, Taf. 13, und *American Jurnal of Arch.*, X, S. 347 f. : Sandsteinstatue im Typus des Hor. Der Reif im Haar ist mit Rosetten geschmückt. Cf. *Gazette des Beaux-Arts*, VII, S. 474 f.

dem äussern Winkel steil ab. Natürlich fehlen die Falten von der Nase zum Mund und an der Nasenwurzel nicht. Wichtig ist uns die Bildung des Haares als rauhe Masse. Ueber den Schläfen weicht es weit zurück.

Fig. 3.

Dass diese 3 besprochenen Köpfe zu einander gehören, lässt sich kaum in Abrede stellen. Aber ihr gegenseitiges Verhältnis ist nicht leicht zu bestimmen. Wir dürfen dabei nicht vergessen, dass diesen Werken, so individuell sie auch, einzeln betrachtet, erscheinen mögen, ein Typus des alten Mannes zu Grunde liegt, wie das nicht nur die Thatsache beweist, dass wir einander fast genau entsprechende Köpfe besitzen[1], sondern auch der Vergleich der einzelnen Köpfe unter einander lehrt. Der Künstler mochte nun den Typus mehr oder minder portraitmässig gestalten.

Wie nun schon Furtwängler gelegentlich bemerkt hat, kann man sich diesen Typus nicht wohl ohne griechischen Einfluss entstanden denken. Die weiche Modellierung, die ins Einzelne gehende, durchgeführte Wiedergabe der Formen, ist weit verschieden von den besten saitischen Köpfen, wie wir sie oben besprachen, aber auch von den berühmten Werken älterer Zeit[2]. Hingegen ist die peinliche Beobachtung der Einzelformen und die Auflösung der Flächen gerade eine Errungenschaft der griechischen Kunst des vierten Jahrhunderts, vor allem in dessen 2ter Hälfte. Da wir nun keinen Grund haben der ægyptischen Kunst aus sich heraus eine solche Entwicklung zuzuschreiben, wir vielmehr schon oben sahen, dass der Weg der ægyptischen Künstler in den spätern Jahrhunderten seit der Saitenzeit ein ganz anderer war, so ergiebt sich von selbst die Folgerung, dass wir griechischen Einfluss annehmen müssen. Und weiter dürfen wir es als sehr wahrscheinlich ansehn, dass dieses Neu-Aufblühen der ægyptischen Kunst in die ersten Jahrzehnte der Ptolemäerherrschaft fiel. Dass sich in Naukratis so gut wie in Tanis kein hierher gehöriges Stück aus der Saitenzeit gefunden hat, kann diese Annahme nur bestätigen.

Ist nun der Typus der Köpfe von der griechischen Kunst beeinflusst, so erklärt es sich auch, dass z. B. der Londoner Kopf sein natürliches Haar in unægyptischer Weise trägt. Sonst aber möchte ich ihn und den Berliner 12500 in einen gewissen Gegensatz zu

1. Z. B. *Berlin*, 12500, und der Pariser Kopf Maspero, *Arch. égypt.*, fig. 201.

2. Es giebt vereinzelte Beispiele, so *Berl. Katal.*, G. 374, die von den saitischen Skulpturen freieren Stils überleiten zu den griechisch.-ægyptischen. G. 374 hat anliegende Ohren, wie alle hierher gehörigen Köpfe, ziemlich convexe Augen und steht 10100 nahe. Am Hals sind die Hautfalten angegeben. Dafür kenne ich als älteres (XIX Dyn.) Beispiel die Statue des Ptah-Mai (*Berl. Katal.*, S. 90, N. 2297), ein sehr sorgfältiges Werk. Ptah-Mai hat auch einen Lang-Schädel. Aber ein Vergleich beider Skulpturen zeigt sogleich, wie gross der Unterschied selbst dann ist, wenn auf der einen Seite ein gutes, auf der andern ein ganz unbedeutendes Werk vorliegt. Anders steht es mit den sog. Hyksosstatuen und einem Londoner Kopf *Berlin*, G. 379, vergl. *Rec. de Trav.*, XVII, 109.

10100 stellen. Hier scheint mir ein Mann mit weniger technischen Können, aber künstlerischerem Empfinden gearbeitet zu haben : ein Grieche, der des harten Materials nicht ganz Herr wurde. Dort der Ægypter, der gewohnt ist in festem Granit zu meisseln, aber nun auch Alles, was er weiss anbringt und weniger Wert auf Weichheit der Formen legt[1].

Aber wir können die Entwicklung weiter verfolgen. Ein kleines Köpfchen aus dem gleichen dunkeln Granit[2] zeigt uns alle Formen von 12500 in bedeutend gesteigertem Masse. Um den Eindruck des Alters voll zu machen, bildet der Künstler drei gesonderte Gruppen Runzeln auf der Stirn, wirft er die Haut in tiefe Falten, die bei dem kleinen Massstab notwendig ungünstig wirken mussten. In ziemlich roher Weise sind die Krähenfüsse an den Augen durch einen geraden Strich wiedergegeben, die Augenlieder sind dick, die Ohren liegen an[3]. Der Pfeiler hinten geht bis an den Nacken.

Es kann hier natürlich eine schwächere künstlerische Individualität vorliegen. Aber man hat diesem Kopf gegenüber immer wieder das Gefühl einer andern Formensprache, einer zeitlich späteren Arbeit, die uns dann in das 2te Jahrhundert führen würde, um eine ungefähre Bestimmung zu geben[4].

Hier will ich eine Statuette aus grünem Stein anschliessen, die uns anscheinend zu dem besprochenen Typus den Körper liefert. Ein alter Mann steht auf dem rechten Bein, das linke ist weit vorgesetzt. Dabei sind die Beine nur zu zwei drittel ausgearbeitet und durch eine Platte verbunden. Die Füsse sind abgebrochen. Die Arme hängen lose am Körper herab und zeigen in den Händen den kurzen, runden Stock, der zur Angabe des Schattens in der hohlen Faust dient. Er trägt den feierlichen Königsschurz des alten Reichs[5], und war doch wohl nur ein Priester, dessen Name uns nicht einmal gemeldet wird : denn der bis über den Nacken ragende Pfeiler ist leer. Der Kopf, der sehr unvermittelt auf dem Hals sitzt, erinnert durchaus an N. 255, ist aber keine üble Arbeit. So ist die Haut zwischen Auge und Nase, das, allerdings ægyptisch-abstehende Ohr, frisch gearbeitet. Die Formen sind auch hier die gleichen, wie bei der besprochenen Gruppe, aber an anatomischer Treue in der Schädelwiedergabe, in der Bildung des Auges, wo nur das untere Lied angegeben ist, steht der Kopf weit zurück[6]. Die Körperformen sind eigentlich nur an der Brust freier und vielleicht am Ellenbogengelenk. Es verdient deshalb die Annahme des Berliner Kataloges, dass eine fertig gekaufte Statue nur in den obern Teilen überarbeitet worden ist — natürlich war in solchem Fall ähnlich wie bei römischen Denkmälern (z. B. Helbig Führer N. 557) der Kopf nur angelegt — ernstlich erwogen zu werden.

---

1. Auf die recht wohl verfolgbaren Einflüsse der einzelnen griechischen Schulen auf die Plastik in Ægypten, hoffe ich an anderm Ort eingehen zu können.

2. *Berl. Katal.*, S. 182, N. 255.

3. Ich glaube man darf darauf einiges Gewicht legen, dass die hier besprochenen Werke fast durchweg anliegende Ohren haben : während man im Alten Reich bei barhäuptigen Statuen die Ohren ziemlich richtig bildet, haben die Künstler der späteren Zeit, durch die Gewohnheit, Köpfen mit dem Tuch nach vorn geklappte Ohren zu geben, beeinflusst, meist die Ohren weit abstehend gebildet.

4. Wie Prof. Erman mir freundlichst mitteilt, hält auch er den Kopf für jünger als die andern.

5. Erman, *Ægypten*, I, 94. Altertümliche Trachten und Frisuren legen die spätern Ægypter seit XXVI Dyn. gern an.

6. *Berl. Katal.*, N. 10972, S. 190. Photographie käuflich.

Dafür, dass die ganze Gruppe mit Recht der Ptolemäerzeit zugewiesen worden ist, finde ich nun eine Bestätigung in der Statue des Har-si-nebf[1]. Sie ist von Wilcken, wie mir Prof. Erman mitteilt, auf Grund der Titulatur in die Ptolemäerzeit gesetzt worden. Der Mann war der oberste Befehlshaber der Truppen im Delta. Er trägt einen Chiton, dessen Borde am Hals sichtbar wird, und darüber ein vorn dreieckig ausgeschnittnes Gewand[2]. Auf der Brust ist ein schmaler, länglicher Einschnitt, in dem ein Bronzeattribut befestigt war, wohl ein militairisches Ehrenzeichen, dessen Gurt über die beiden Schultern und die Brust lief. Von der l. Schulter hängt über die Brust ein breites Band, das unter dem r. Arm durchgeht. Nach der Art, wie der Zipfel rechts vorn gearbeitet ist, war es von Leder. In dem natürlichen Haar (das spricht so gut wie die Tracht für einen Nichtægypter), lag eine Binde aus Bronze, deren Enden r. und l. an dem bis an den Schädel reichenden Pfeiler angegeben sind[3].

Der Stil des Kopfes ist recht wohl aus 255 abzuleiten. Wunderlich übertrieben erscheint vor allem die tiefe Einsenkung zwischen Mund und Kinn, und die heruntergezogenen Mundwinkel. Aber es ist doch manches Eigene darin : das anliegende, länglich ovale Ohr, die mandelförmigen Augen mit Angabe der dicken Lieder und vor allem die Wiedergabe der Pupille durch eine plastisch hervorgehobene Scheibe, die wohl durch Farbe noch verdeutlicht wurde. Das ist nicht das spätere, römische Princip, aber eine analoge Erscheinung, die zu der römischen Weise in ähnlicher Art hinführt, wie die Augenbildung der Demeter von Lykosura, bei der die Pupille rings von einer Furche umgeben ist.

Einen ungefähren Anhalt für die Datierung glaube ich aus einem Relief in Berlin gewinnen zu können[4]. Es stellt den Befehlshaber der Truppen in Memphis Cha-hapi dar, dessen Amtstracht natürlich der seines Collegen Har-si-nebf sehr ähnlich ist. Den untern Abschluss des Gewandes bildet eine breite Franze, der wir noch öfter begegnen werden. Cha-hapi ist bärtig : aber die Art, wie das Haar, auch vor allem die kleinen Locken am Kopf, wiedergegeben sind, erinnern unmittelbar an das krause Kurzhaar des Har-si-nebf. Nur dass Cha-hapi, wenn der Augenschein nicht trügt, Negerblut in seinen Adern hat, womit die stärkere Lockenbildung zusammenhängen mag. Die gesammte Auffassung des sorgfältigen Reliefs, verglichen mit der Statue aus Sais, lässt übrigens keinen Zweifel, dass man auch damals in Memphis noch über tüchtige, geschulte, Bildhauer gebot. Und man wird nicht fehl gehen, wenn man danach die Datierung Wilckens für den Har-si-nebf für durchaus zutreffend hält : So wird man im 3ten und 2ten Jahrhundert vor Christus gearbeitet haben. Hier scheint mir nun der Platz den Kopf aus Venedig einzureihen, der den Anlass zu diesen Bemerkungen gab.

Vermutlich stammt er aus der Sammlung Molin, aber sicheres war seinerzeit nicht

1. *Berl. Katal.*, S. 267, N. 2271. Die Nase ist ergänzt. Der Unterkörper fehlt. Gefunden in Sais. Schwarzer Granit.

2. Es ist das kurze Gewand, das so oft auf den sog. alexandrinischen Terracotten, deren Masse den ersten Jahrhunderten der Kaiserzeit angehört, begegnet.

3. Vermutlich waren diese Enden mit Metall überzogen.

4. *Berl. Katal.*, S. 272, N. 2118, Cha-hapi starb im Jahr 203 v. Chr. Cf. Stern, *Æg. Zeit.*, 1884, 101 ff., wo auf S. 109 eine Abbildung des Cha-hapi.

zu ermitteln. Wie der Pfeiler, der bis an den Nacken reicht, lehrt, gehörte der Kopf zu einer Statue. Seine Gesammthöhe beträgt 15, 2 cm.; Augenknochen bis Pfeiler am Nacken 14 cm.; Mund 3, 6 cm.; Augen 2 cm.

Der Kopf gehört mit zum Besten, was wir aus Ægyptens Spätzeit haben. Namentlich en face wirkt die kräftige Wiedergabe der Formen vorzüglich. Aber nicht nur das Fehlen der feinen Politur trennt ihn scharf von den Köpfen, die ich in den Anfang der Ptolemäerzeit setzen möchte. Auch die Bildung des Auges mit den wulstigen Liedern, die harten Runzeln auf der Stirn, die gebohrten, wie gewaltsam herabgezogenen Mundwinkel, das plumpe grosse Ohr, das aber am Kopf anliegt, zeigen ein weniger feines Empfinden. Das Haar liegt am Kopf an, die einzelnen Strähnen sind wie ciseliert; vorn sind dem Alten die Haare ausgegangen und nur ein Dreieck mitten über der hohen Stirn ist ihm geblieben — darin ganz ähnlich dem Londoner Kopf. Und an diesen muss man ihn anschliessen, an ihn, den Har-si-nebf und die Berliner Statuette 10972 (a. a. O.). Denn über den Unterschieden darf man auch die vielen gleichen Elemente nicht übersehen:

Die Kopfform, bei der der höchste Punkt dort liegt, wo der Schädel abfällt, der bewegte Contour der Schädeldecke mit der leise concaven Stirn, der Ansatz der Nase, die Furche unter der Nase an der Oberlippe, kurz die Elemente, aus denen sich die Darstellung zusammen setzt, sind die gleichen hier und dort und weisen direct auf jene älteren Werke zurück. Aber die Auffassung ist eine verschiedene und zwar eine jüngere.

Es ist sehr begreiflich, dass Helbig im Text der Sammlung Barracco zu Taf. 75 in einem hierher gehörigen Kopf, den er dort publicierte, Cæsar erkennen wollte. In der That wird er damit eine annähernd richtige Datierung gegeben haben. Aber Julius Cæsar hier zu sehen, erlauben weder die erhaltenen Münzbilder und authentischen Köpfe[1], noch auch die mannigfachen andern Schwierigkeiten, die Helbig z. th. a. a. O. selbst andeutet.

Der Kopf stammt aus dem Delta und ist aus Diorit gearbeitet. Der Pfeiler reicht hinten bis über den Nacken. Der Mann trägt einen Vollbart, der in kurzen Locken Backen und Kinn umgiebt. Die Behandlung des Haares ist sehr ähnlich wie bei dem Kopf aus Venedig. Ein Reif liegt darauf, keine Binde, da sonst die Enden am Pfeiler sichtbar sein würden. Auf diesem Reif ist über der Stirn ein kleiner, unscheinbarer Stern angebracht, den ich nicht mit Sicherheit zu deuten weiss[2].

Der Kopf ist in natürlicher Grösse gearbeitet, aber keineswegs besonders gut. Auf der Stirn drängen sich die Furchen förmlich, die Augenlieder sind dick und mit einer schweren Falte versehen, die Pupille als Scheibe gebildet und umrissen, auch der Augenstern ist durch eine Vertiefung angegeben, also der spätern römischen Art sehr

1. Cf z. B. *Baumeister Denkmäler*, I, p. 370. Die ersten Zweifel an der Richtigkeit der Benennung des Kopfes Barracco regte Prof. Wiedemann an.

2. Auch für den Reif fehlt es mir an einer befriedigenden Erklärung. Ganz ähnlich findet er sich bei den Statuen aus Dimeh *Berlin*, 11633, 11632, S. 261 (s. u.), und bei einer auch sonst merkwürdigen Statue hadrianischer Zeit, München Glyptothek N. 23, die mir einen Typus des alten Reichs zu benutzen scheint. Cf. für eine ähnliche Tracht griechischer Athleten *Furtwängler* Meisterwerke S. 431, 433 und dann einen sog. Cæsar im Louvre. Auch ein saitischer Priesterkopf in Brescia hat sie.

tombeau, celles des représentations assez complètes pour donner des renseignements utiles.

La distance qui sépare le tombeau royal du village d'Hadgi-Qandil a été fort exagérée; d'après les renseignements qui nous avaient été donnés, nous comptions sur une cavalcade d'au moins quatre ou cinq heures et nous avons été agréablement surpris quand, après deux heures et demie de marche seulement, nous nous sommes trouvés en face de la grille qui ferme l'entrée de la tombe. La plaine où s'élevait autrefois la ville dédiée à Aten est fermée, à l'ouest, par le Nil, et, sur tous les autres côtés, par une ceinture circulaire de montagnes percées de loin en loin par des vallées qui s'enfoncent au nord, à l'est et au sud. La vallée centrale, celle qui se trouve immédiatement au sud du groupe septentrional des tombeaux et dans le prolongement de l'axe du temple ruiné d'Aten, suit d'abord la direction est, puis s'infléchit en coudes répétés vers le nord pour tourner de nouveau vers l'est. Après deux heures de marche dans la vallée, on arrive au tombeau royal. La porte de la tombe s'ouvre au soleil levant, on y accède par un escalier assez raide de vingt marches, interrompues en leur milieu par un plan incliné sur lequel devait glisser le sarcophage. Immédiatement après le palier horizontal situé au bas de l'escalier, commence le long couloir incliné qui conduit à une seconde porte d'où part, toujours dans le même axe, un autre escalier avec plan lisse semblable au premier, mais de seize marches seulement et d'une pente beaucoup plus accentuée. Au bas de l'escalier, on rencontre une nouvelle

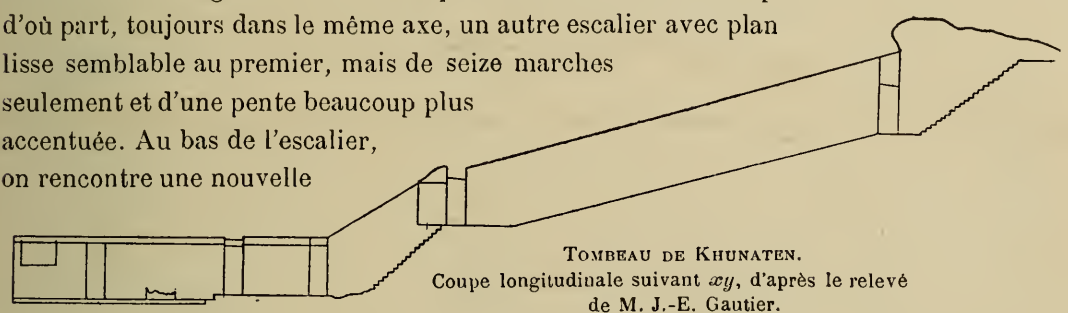

Tombeau de Khunaten.
Coupe longitudinale suivant *xy*, d'après le relevé de M. J.-E. Gautier.

porte donnant dans une salle d'assez étroites dimensions, et qui sert simplement de vestibule à la salle du sarcophage. Cette dernière, quoique un peu plus étroite que celle de Séti Ier à Thèbes, est d'un aspect assez grandiose, bien que les piliers en aient tous disparu à l'exception d'un seul. L'emplacement du sarcophage forme un dénivellement au milieu de la pièce, mais il est inutile d'ajouter que du sarcophage lui-même il ne reste absolument rien[1]. — Je ne sais trop quel aspect présentait la tombe quand ceux qui l'ont découverte y ont pénétré, mais aujourd'hui qu'elle est débarrassée de tous les gravats qui pouvaient l'encombrer, on y voit trop clairement les traces des mutilations exercées par les successeurs de Khunaten. Avec cette salle se termine le tombeau proprement dit; une petite chambre a été commencée dans l'angle sud-ouest, mais elle n'a pas été menée bien loin et peut être négligée sans inconvénient. La longueur totale de la tombe depuis le sommet de l'escalier d'entrée jusqu'à la muraille ouest de la salle du sarcophage est

1. Lors du déblaiement exécuté par M. Barsanti, on a recueilli les fragments de trois sarcophages différents, tous au nom de Khunaten ou du moins portant ses cartouches. Ces fragments déposés aujourd'hui au Musée de Gizéh, ainsi que les statuettes funéraires trouvées dans leur voisinage, sont presque impossibles à utiliser; j'ai tenté de les rapprocher les uns des autres et d'en tirer quelque renseignement, mais sans résultat appréciable.

de 53 mètres, horizontalement, mais en réalité, en prenant la longueur de chaque pente, on arrive à un total de 58 mètres, que le visiteur est obligé de parcourir pour aller du commencement à la fin de l'hypogée. Nous sommes loin, on le voit, des proportions des tombeaux de Biban el-Moluk.

Bien que tous ceux qui jusqu'à présent ont parlé de cet hypogée l'aient attribué sans hésiter à Khunaten, je ne serai pas aussi affirmatif, et, en examinant de très près les représentations qui y sont gravées, je me suis de plus en plus convaincu que nous n'avons pas affaire ici au tombeau du Pharaon lui-même, mais simplement à celui d'une ou plusieurs de ses filles. Cette question eût été aisément tranchée si nous avions trouvé le sarcophage encore en place; malheureusement il a été mutilé dans l'antiquité, et il n'y a rien à tirer des débris insignifiants qui en restent. A défaut de document plus précis, une description détaillée du tombeau donnera peut-être quelque indication de nature à nous fixer sur la destination primitive du monument.

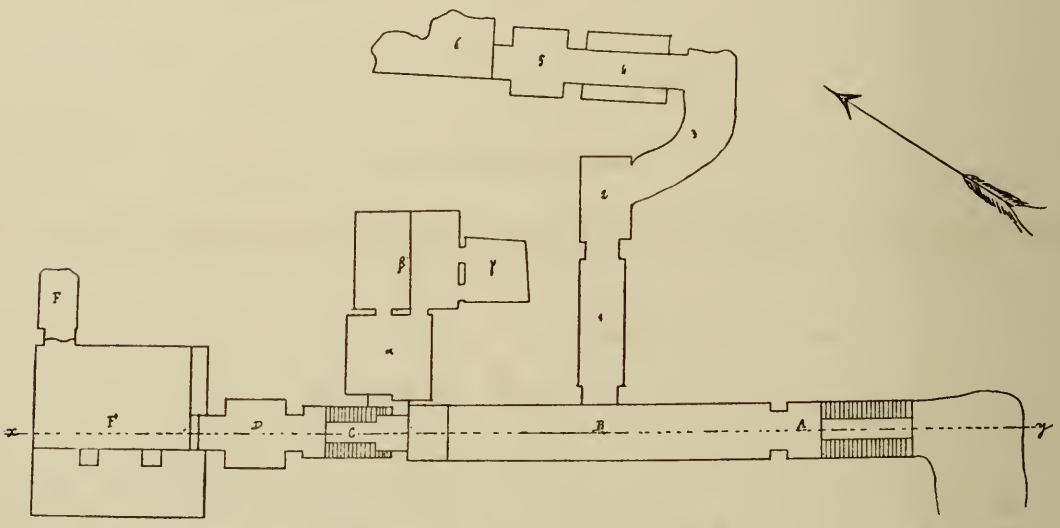

Tombeau de Khunaten. — Plan d'après le relevé de M. J.-E. Gautier.

Quand on descend la longue pente qui conduit du premier au second escalier (B du plan 1), on trouve à droite, à peu près à mi-chemin du couloir, une porte conduisant dans une galerie d'abord perpendiculaire à l'axe du tombeau principal (1 et 2), mais qui ne tarde pas à s'infléchir vers l'est pour retourner insensiblement, et par un couloir à coude arrondi (3), à une rampe lisse (4 et 5), à peu près parallèle à l'axe du grand couloir. Cette pente se termine au roc lui-même taillé verticalement en cet endroit, mais à environ 1^{m} 75 du sol s'ouvre une baie occupant toute la largeur du couloir, mais très peu élevée, et qui donne accès dans une cavité de profondeur et de largeur assez vastes, mais d'une médiocre hauteur. Cette pièce n'a pas été achevée, et nous ne pouvons savoir à quoi elle était destinée; c'est celle qui, sur le plan de M. Newberry (et sur le nôtre), porte le n° 6, et qui est attribuée par cet explorateur à la reine Nefer-nefru-Aten. Il faut reconnaître que rien ne vient corroborer cette opinion qui peut être exacte, mais qui, en tous cas, n'est pas démontrée. Toute cette partie du tombeau est restée absolument sans décoration.

En continuant à suivre le grand couloir du tombeau principal, on arrive à un escalier (6), au sommet duquel s'ouvre, à droite également, c'est-à-dire dans la paroi nord, une porte de plain-pied avec la première marche de l'escalier, et qui forme un seuil élevé de 75 centimètres environ au-dessus du sol de la chambre dans laquelle on pénètre. Cette chambre, haute d'à peu près 5 mètres, est désignée sur le plan par la lettre α; les quatre parois en ont été recouvertes d'ornements, très mutilés aujourd'hui, mais qui néanmoins peuvent être presque entièrement reconstitués. Les deux parois principales, est et ouest, sont toutes les deux occupées par une adoration au disque; la représentation est à peu de chose près la même sur les deux parois, il suffit donc d'en décrire une : dans l'angle gauche (nord sur la paroi est et sud sur la paroi ouest), le disque est représenté émergeant de l'horizon figuré par une montagne étroite, mais très élevée. Au pied de la montagne, les animaux, quadrupèdes et volatiles, vont et viennent, fournissant ainsi un commentaire à l'hymne à Aten. A côté de la montagne se dresse le pylône du temple; des personnages très nombreux s'inclinent ou se prosternent devant la vivifiante apparition; le roi, suivi de la reine et des princesses, fait à sa divinité l'adoration accoutumée; des offrandes innombrables sont déposées de toutes parts; les étrangers présents à la cour du monarque, asiatiques et nègres, se prosternent également devant l'astre radieux; des bœufs sont égorgés en son honneur, et le roi lui-même tient l'instrument ☨, avec lequel il a immolé la première victime. Les princesses qui suivent le Pharaon sont au nombre de quatre : Merit-Aten, Maqet-Aten, Ankhs-n-paaten et Nefer-nefru-Aten ta Šerat. Sur les deux parois, la famille royale est composée des mêmes personnages, les fonctionnaires de la cour sont identiques et ont tous, ou peu s'en faut, la même posture. En avant de la montagne au-dessus de laquelle apparaît le disque, sont prosternés ou agenouillés divers personnages, en général des étrangers, Nègres aux larges boucles d'oreilles et à la chevelure ornée de longues plumes, Amorrhéens à la tunique arrondie, Khétas à la robe collante, qui tous sont tournés du côté de l'astre vénéré; ces théories d'adorateurs sont répétées également dans les deux tableaux dont nous avons parlé, mais elles ne sont plus gravées sur la même paroi que le tableau auquel elles se rattachent; elles sont figurées sur la paroi la plus proche : celle dépendant de la paroi orientale est gravée sur la paroi nord de la chambre, entre les deux portes qui font communiquer cette pièce avec la salle β; celle qui relève du tableau de la paroi ouest occupe toute la partie de la paroi sud située à gauche de la porte d'entrée de la salle. De même, sur la paroi nord, mais dans l'angle ouest, est gravée une représentation de soldats et de chars qui fait aussi partie du tableau de la paroi ouest; ce sont les troupes de l'escorte royale ainsi que les chars qui ont amené les personnages de la cour et qui attendent au dehors la fin de la cérémonie pour ramener leurs maîtres au palais. La même scène se retrouve d'ailleurs à la fin du tableau de la paroi est. Il ne reste plus dans la salle qu'un seul tableau, mais ce n'est pas le moins intéressant; il est gravé sur la paroi sud à droite de la porte d'entrée : sous un dais descendant jusqu'au milieu des montants qui le supportent, est couchée morte la jeune princesse Maqet-Aten, seconde fille du roi; sa nourrice, ou l'esclave qui lui était spécialement attachée, est prosternée au pied du lit funèbre, au-dessus duquel Aten étend ses rayons. Le roi, la reine, ainsi que les sœurs de la jeune

morte, se lamentent; Khunaten, penché en avant, serre dans sa main crispée le bras de la reine; derrière la famille royale, toute la cour se désole dans des poses très bien observées par l'artiste; une des femmes de la suite s'évanouit dans les bras de deux de ses servantes. Ce tableau est répété sur deux registres, non pas tout à fait identiques, mais se ressemblant étrangement.

Au fond de la chambre α, dans la paroi nord, sont percées, à $1^m 25$ environ du sol, deux ouvertures donnant dans une seconde salle, la salle β dont les murs ne portent aucune décoration, mais dont la forme est singulière. La pièce est rectangulaire et mesure $6^m \times 6^m 20$, mais, tandis que la partie nord est surbaissée de sol et de plafond, la partie sud est relevée au niveau de la fenêtre, et le plafond suit le dessin du sol. Peut-être était-ce là qu'était dressé le catafalque, sur la partie exhaussée de la chambre; en tous cas, la disposition de cette chambre est assez curieuse pour être signalée.

La chambre β communique à son tour avec la chambre γ par une porte taillée dans l'angle sud-est de β. Cette porte est à environ $1^m 70$ du sol, et la pièce se continue de plain-pied avec le seuil de cette porte sans dénivellement. La chambre est très basse, $1^m 78$, et de dimensions très étroites; la forme en est des plus irrégulières, et les quatre parois sont recouvertes de tableaux qu'on peut diviser en deux séries principales, l'une occupant les parois est et sud, et l'autre les parois nord et ouest.

Premier groupe. La première scène représente, à gauche, un dais ombrageant un naos à colonnettes surmontées de chapiteaux à fleurs de lotus; sous le dais relevé se tient debout Maqet-Aten, ou plutôt sa momie, revêtue de la robe qu'elle portait pendant la vie. Devant elle, le roi et la reine, suivis des princesses Merit-Aten, Ankhsnpaaten et Nefer-nefru ta Šerat, pleurent et se désolent; les gens de la suite se livrent au plus violent désespoir. Cette scène se prolonge jusqu'à la fin de la paroi sud.

Deuxième groupe. Mur nord : A gauche encore le même dais que tout à l'heure, mais abaissé, et sous son voile Maqet-Aten étendue, comme nous l'avons déjà vu dans la chambre α. La nourrice de la princesse pleure et se frappe le front au pied de la couche funèbre, tandis que, de l'autre côté, se tiennent le roi, la reine et les sœurs de la morte, mais ici les personnages sont martelés et leurs gestes ne sont plus très visibles. Un peu plus loin, une femme donne le sein à une princesse qui doit être la cinquième fille de la reine, c'est-à-dire la princesse Nefru-Râ; des porte-ombrelles se tiennent près d'elle, et les gens de la cour viennent la saluer. En arrière, scènes de lamentation semblables à celles que nous avons déjà rencontrées. Sur la paroi ouest, celle de la porte, étaient représentés les divers objets du mobilier funéraire, miroirs, vases, provisions, mais cette paroi a été presque entièrement détruite; à une époque postérieure, une large baie y a été pratiquée qui a emporté la presque totalité des gravures.

Revenons en arrière, sortons de ce caveau spécial et reprenons notre marche à partir du sommet de l'escalier qui conduit à la grande salle inférieure. Au bas de l'escalier (C) s'ouvre une large porte qui donne accès dans une pièce (D), de même largeur que toute la partie que nous venons de parcourir; c'est le vestibule de la salle du sarcophage; ses parois étaient jadis recouvertes de tableaux, mais tout a été mutilé avec acharnement; on peut cependant, après long examen, reconstituer, au moins dans ses grandes lignes,

l'ensemble des représentations aujourd'hui détruites. Sur la paroi nord, adoration à Aten; le disque est dans l'angle de droite, c'est-à-dire à l'est; le roi, la reine et leurs filles, ou tout au moins leur fille Merit-Aten, font l'adoration habituelle, les autres personnages ont disparu. Sur la paroi sud, même tableau, mais plus mutilé encore. Sur la paroi de la porte d'entrée, c'est-à-dire sur les montants intérieurs de cette porte, sont gravés à droite et à gauche des bouquets composés de fleurs de lotus superposées; sur les montants extérieurs de la porte qui mène à la grande salle funéraire, étaient gravés des personnages; celui de gauche est détruit; à droite, on peut reconnaître que le personnage était une femme, peut-être Maqet-Aten; des traces d'hiéroglyphes se voient encore au bas du tableau, à droite : .

Enfin, au delà de cette porte, on pénètre dans la salle extrême, la salle du sarcophage; elle devait, dans le principe, être soutenue par quatre piliers; un seul est aujourd'hui debout, les traces d'un autre sont encore visibles, sur le sol et au plafond; quant aux deux derniers, ceux du nord, ils ont complètement disparu, et, si bien même qu'on pourrait supposer qu'ils n'ont jamais existé. Les quatre parois de la salle étaient ornées de tableaux représentant uniformément des scènes d'adoration à Aten; sur la paroi est, à gauche de la porte, tout est détruit, à l'exception de deux disques rayonnants qui se voient encore l'un dans l'angle gauche, l'autre dans l'angle droit de cette partie de la paroi. A droite de la porte, dans l'angle droit de la paroi, autre représentation du disque s'élevant de la montagne. Au-dessous, tables d'offrandes richement chargées et sur lesquelles le disque étend ses rayons. En avant de la table d'offrandes, le roi, coiffé de la couronne rouge, et la reine, la tête couverte de la coiffure , font les offrandes; les mains du roi et de la reine sont détruites. Derrière eux viennent plusieurs de leurs filles; les noms de Merit-Aten et de Maqet-Aten ont été conservés; enfin s'avance une longue file de porte-éventails, de porte-flabellum, etc., répartis sur deux registres.

Sur la paroi sud était gravé un tableau qui, s'il était intact, nous aiderait à résoudre la question de savoir si le tombeau dans lequel nous sommes avait été destiné au roi ou simplement à l'une de ses filles. En effet, ce tableau, d'après l'allure générale, est identique à ceux de la chambre α et de la chambre γ; on voit, à gauche, une femme debout et qui se lamente; ce doit être la nourrice de Maqet-Aten; le dais, s'il y en a eu un, a disparu dans la mutilation des parois; il n'y a plus trace non plus de personnage couché; on voit seulement, tout à fait en bas, des offrandes accumulées. Le roi et la reine se distinguent vaguement, mais on ne peut définir exactement leur attitude; s'agit-il d'adoration au disque ou de lamentations sur le cadavre de Maqet-Aten, on ne peut le dire. Cependant, en arrière de ces personnages principaux, le registre supérieur du tableau a été conservé jusqu'à la fin de la paroi (croquis), et là il n'y a pas de doute à avoir, il s'agit de lamentations. Tous les personnages représentés se désolent et se livrent à une mimique très significative. Si maintenant on veut bien remarquer que, dans tous les tableaux d'adoration (chambre α, vestibule), les gens de la suite du roi ne font pas autre chose que d'adorer leur divinité, et qu'au contraire, partout où le roi se lamente (chambres α et γ), tous ceux qui l'accompagnent se lamentent également, on en arrivera à conclure

que, dans le tableau qui nous occupe, il s'agit de lamentations, et que les pleureurs et les pleureuses du registre supérieur ne font que suivre l'exemple que leur donnent le roi, la reine et les princesses. Or, si le roi se lamente, il est difficile d'admettre que ce soit sur son propre cadavre; il est plus naturel de supposer que son désespoir a le même motif que celui que nous avons déjà constaté, et que toutes ces scènes de larmes et de désespoir ont lieu en l'honneur de Maqet-Aten, opinion corroborée du reste par la présence, à gauche de la scène, de la nourrice de la princesse. Si cette supposition est juste, et rien, il me semble, ne peut plaider contre elle, il faut en déduire que le tombeau découvert par M. Barsanti n'était pas destiné au roi lui-même, mais à la princesse Maqet-Aten, deuxième fille du roi, morte avant ses parents et la première de la famille.

Les autres parois, ouest et nord, ne portent que des traces indistinctes de tableaux; on y voit toujours le disque avec ses rayons, mais les personnages ont été soigneusement mutilés.

Sur l'unique pilier de la chambre étaient représentés : sur la face nord, un personnage à tête rase et à large robe, faisant l'adoration au disque; sur la face sud, le personnage a disparu, mais il est resté quelques hiéroglyphes qui nous donnent son titre : ; c'est probablement ce personnage qui remplissait, dans le culte d'Aten, les fonctions qu'on voit, dans le rite osirien, remplies par l'An-maut-f. A l'ouest, toute la surface du pilier est mutilée; à l'est, il ne reste plus, dans l'angle supérieur droit, que des lignes indiquant que là était représenté un édifice, ou un naos, dans lequel était un personnage, la défunte probablement.

§ 22. — *L'empereur des inscriptions de Tahta.*

Dans sa lettre à M. Maspero, publiée dans la XIe année du *Recueil* (p. 96-100), M. Golénischeff signalait, entre Tahta et Ennebis, quelques débris de pierres, dont quelques-unes portaient des traces de représentations et les cartouches romains : . Ces deux cartouches, disposés verticalement, ont semblé à M. Golénischeff donner un nom jusqu'à présent inconnu dans la série des empereurs romains. Ce nom qu'il transcrit *Mā-ḳ-ā-n-s* lui semble correspondre à celui de Macianus, gouverneur de l'Égypte sous Marc-Aurèle, et dont le père, Avidius Cassius, s'était révolté contre cet empereur. J'ai eu l'occasion cette année, en passant à Tahta, de voir quelques-unes des pierres provenant des ruines signalées par M. Golénischeff; celles qui portent les cartouches verticaux signalés par ce savant sont aujourd'hui au Musée de Gizéh, mais il en reste une sur laquelle ces mêmes cartouches sont écrits, horizontalement cette fois. Les voici tels qu'on peut les voir chez le propriétaire de ces pierres, épicier à Tahta : .

Je crois qu'il est difficile d'y voir autre chose que le nom d'Aurelius Commodus, et si cette lecture a échappé à M. Golénischeff, c'est que sans doute la disposition verticale des hiéroglyphes, ce que je n'ai pu vérifier sur le monument lui-même, prêtait à une double interprétation.

§ 23. — *Quelques corrections aux textes d'Ombos.*

La publication d'*Ombos*, un peu trop hâtive pour être parfaite, nécessitera l'impression d'une liste d'errata qui sera reportée à la fin du second volume. En attendant, je puis présenter, dès à présent, aux lecteurs du *Recueil* les quelques corrections que mon dernier séjour à Ombos m'ont permis de relever dans les textes les plus intéressants que contient le premier volume de la publication :

Planche XXVI... L. 4, au lieu de , lire .

L. 11, dans la lacune , le □ est très visible; il faut donc lire .

L. 12, commencement : ; fin : .

Pl. XXVII..... L. 1, au lieu de , lire .

L. 4, le premier signe est au lieu de .

L. 8, le mot *ur* est écrit par la × et non par le .

L. 11, derrière la joueuse de tambourin , sont gravés les signes .

L. 12, après , lire .

Pl. XXXVI..... L. 1, au lieu de , lire .

— au lieu de , lire .

L. 2, au lieu de , lire .

L. 4, lire .

L. 6, au lieu de , lire .

L. 9, le groupe de la fin doit être restitué ainsi : .

L. 11, le groupe de la fin est disposé de la manière suivante : .

L. 12, l'oiseau doit être restitué .

— entre et , est gravé le trait ı.

L. 13 (fin), .

Pl. XXXVII..... L. 11, au lieu de , lire .

L. 12, au lieu de , lire .

L. 13, après , il n'y a pas de lacune.

Pl. CLXVIII..... Cartouche 3 : .

— 8 : .

Pl. CLXX..... — 4 : .

— 10 : le premier signe semble être un .

— 11 : .

Pl. CLXXV ..... Cartouche 2 (de droite) : .

— 1 (de gauche) : .

Pl. CLXXVI .... — 5 : .

— 9 : .

Pl. CCXIX ..... L. 2, après les deux cartouches, lire dans la lacune le signe (cynocéphale).

L. 2, au lieu de , lire .

L. 3, derrière , lire le signe .

L. 12, au lieu de , lire .

Pl. CCXX..... L. 1 (fin), lire au lieu de .

L. 9, après viennent les deux signes .

Pl. CCXXI ..... L. 2 (début), .

L. 5 (milieu), .

Pl. CCXXII ..... L. 5 (commencement), après , lire .

L. 6 (début), .

— (milieu), .

— (fin), .

L. 7 (milieu), .

L. 9 (milieu), .

L. 13 (milieu), au lieu de , lire .

Pl. CCLII ..... L. 3, au lieu de , lire .

L. 7, au lieu de , lire .

Pl. CCLIII..... Après les cartouches du roi, lire .

Derrière la reine, l. 1, (tourné à droite) remplit toute la lacune.

— l. 2, dernier groupe : .

Pl. CCCCXXV... L. 3, au lieu de , lire .

— au-dessous de , il n'y a pas de lacune.

L. 5, premier groupe : .

— au-dessus de , on lit .

— après , on distingue encore .

L. 7, .

L. 8 (début), .

— (milieu), .

L. 9 (fin), .

Pl. CCCCXXV... L. 10 (début), .

— (milieu), .

— (fin), .

L. 11, après la lacune : .

— (fin), .

L. 12, après , on lit le signe du pluriel III.

L. 14, après , on distingue le .

Pl. CCCCXXVI.. L. 1 (fin), (pas de lacune après).

L. 6 (fin), au lieu du cynocéphale, lire .

L. 7 (début), .

— (milieu), les signes sont indistincts.

L. 8 (fin), .

L. 9 (fin), .

Pl. CCCCXLVIII. L. 2, dans la lacune se voit le derrière d'un oiseau .

L. 3, ; (?) ; .

L. 4, ; .

L. 5, .

L. 6, .

L. 8, .

L. 9, ; .

L. 11 (fin), .

L. 13, .

Pl. CCCCXLIX.. L. 2, ; ; (fin), .

L. 7 (commencement), .

L. 8 (milieu), au lieu de .

L. 9, .

L. 11, premier signe, au lieu de , lire .

L. 12 (milieu), après les deux cynocéphales on lit : .

J'ai relevé aussi quelques incorrections dans les textes publiés dans le *Recueil* (XVe volume, p. 181 à 188). La première de toutes et la plus importante est l'interversion des colonnes des mois; le texte commence en effet à la page 182 du *Recueil*, se continue sur la page 183 et se termine à la page 181. La première colonne des mois occupe donc les deux premiers tiers de la page 182; la deuxième se trouve à la fois sur le dernier tiers de la page 182 et le premier de la page 183; la troisième couvre les deux

derniers tiers de cette même page; enfin, la quatrième colonne des mois est tout entière reproduite à la page 181 du *Recueil*. Chaque colonne des mois se subdivise en deux parties contenant chacune le nom d'une divinité protectrice de la journée en face de laquelle elle est inscrite. Pour les corrections, je désignerai dans chaque colonne la première partie par *a* et la seconde par *b*.

Page 182. — Première colonne :

Jour 17, *a* .
— 23, *a* .
— 5, *a* .

Deuxième colonne :

Jour 12, *a* ; *b* .
— 13, *a* .
— 14, *a* ; *b* .
— 15, *b* .

Troisième colonne :

Jour 5, *b* .
— 7, *b* .
— 8, *b* .
— 12, *b* .
— 13, *b* .
— 14, *a* .
— 23, *a* .
— 24, *a* ; *b* .

Quatrième colonne :

Jour 16, *a* .
— 28, *a* .
— 29, *a* .

Le long texte reproduit aux pages 184 à 186 du *Recueil* doit être divisé en deux parties complètement indépendantes. L'une (lignes 1 à 15) est gravée sur la paroi ouest

de la salle C (cf. le plan annexé au volume d'*Ombos*); l'autre (lignes 16 à 34) occupant vis-à-vis de la première le bas de la paroi est de la même salle.

1er texte. — Ligne 1, au-dessus de on voit les signes ı ı ○.

— 2, le groupe doit être remplacé par le groupe :

— 2 (fin), le groupe se lit plus correctement :

— 3, entre et , restituer le signe .

— 7, entre et , lire .

— 8, dans le groupe , la ligne ıııı est douteuse.

— 8, vers la fin, au lieu de , lire .

— 10 (début), dans le groupe , les ∩∩ ne sont pas fermés en haut.

— 13, au lieu de , lire .

— 13, vers la fin, au lieu de , lire .

— 15, au-dessus du cartouche, au lieu de , lire .

2e texte. — Ligne 16, au lieu de , lire .

— 17, au lieu de , lire et opérer partout la même substitution au signe .

— 17, au lieu de , lire .

— 17 (fin), au lieu de , lire .

— 18, au lieu de , lire .

— 27, au lieu de , lire .

— 31, au lieu de , lire .

— 31 (fin), au lieu de , lire .

— 32, après , ajouter .

— 33, remplacer cette ligne par : .....

— 34, au lieu de , lire .

Enfin, dans le texte publié pages 187 et 188 :

Ligne 3, après la lacune du début, lire au lieu de .

— 3, combler la seconde lacune par le groupe .

— 4, combler la seconde lacune par le groupe .

Ligne 5, au lieu de , lire .

— 6 (début), au lieu de , lire .

— 6, au lieu de , lire .

— 6 (vers la fin), au lieu de , lire .

— 7 (début), au lieu de , lire .

— 7, au lieu de , lire .

— 7, au lieu de , lire .

— 8, après , lire au lieu de .

— 9, au lieu de , lire .

— 9, au lieu de , lire .

— 9 (fin), au lieu de , lire .

— 13, après , lire au lieu de .

— 13, après , supprimer .

— 13, au lieu de , lire .

— 13, après , lire au lieu de .

— 14, dans le groupe , lire au lieu de .

— 15 (vers la fin), au lieu de , lire .

— 17, lire au lieu de .

— 17, lire au lieu de .

— 17 (fin), au lieu de , lire .

— 19, au lieu de , lire .

— 19, au lieu de , lire .

Parmi les textes publiés dans le volume d'*Ombos*, celui qui occupe les pages 313 et 314 (pl. CCCCXXIII et CCCCXXIV) est l'un des plus importants. Ce texte, gravé à une très grande hauteur, avait été lu assez incorrectement lors de la première copie qui en a été faite; cela s'explique aisément par l'abondance de poussière que faisaient autour de nous la multitude d'ouvriers chargés du déblaiement. La publication rapide de cette première partie du travail ne nous a pas permis de corriger sur place notre première lecture. J'ai profité de mon passage à Ombos pour revoir avec soin ce texte, et je vous en envoie la copie très améliorée, sinon parfaite.

Ligne 1 :

Ligne 2 :

Ligne 3 :

Ligne 4 :

Ligne 5 :

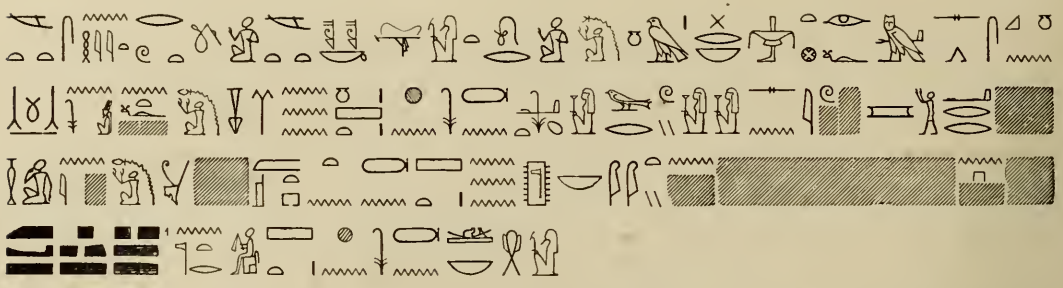

Ligne 6 :

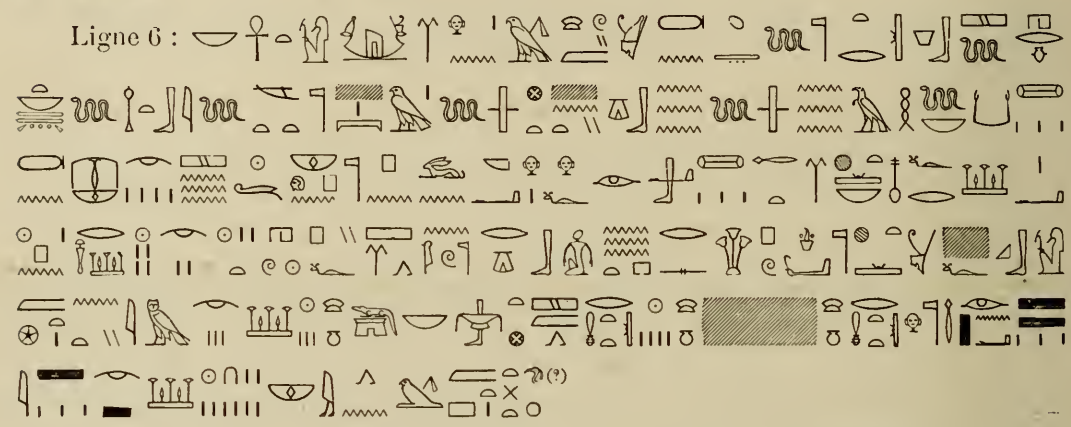

Ligne 7 :

Ligne 8 :

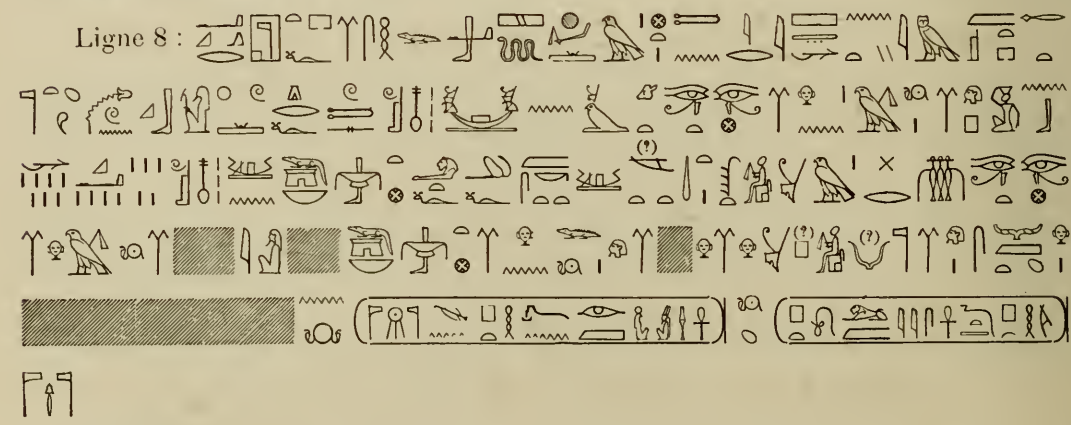

1. Les signes reproduits en plein ne sont pas achevés sur la muraille.

§ 24. — *Temple d'Amada.*

Sous la porte du temple, à gauche, en entrant, est gravée une inscription en treize lignes très intéressante, mais fort mutilée. La voici, telle que j'ai pu la relever; mais quelques-uns des signes que je n'ai pas lus peuvent peut-être se rétablir. Malheureusement, l'estampage que j'avais pris de cette inscription a été détruit accidentellement, et je ne puis donner ici que la copie que je retrouve dans mes notes. L'inscription est écrite de droite à gauche :

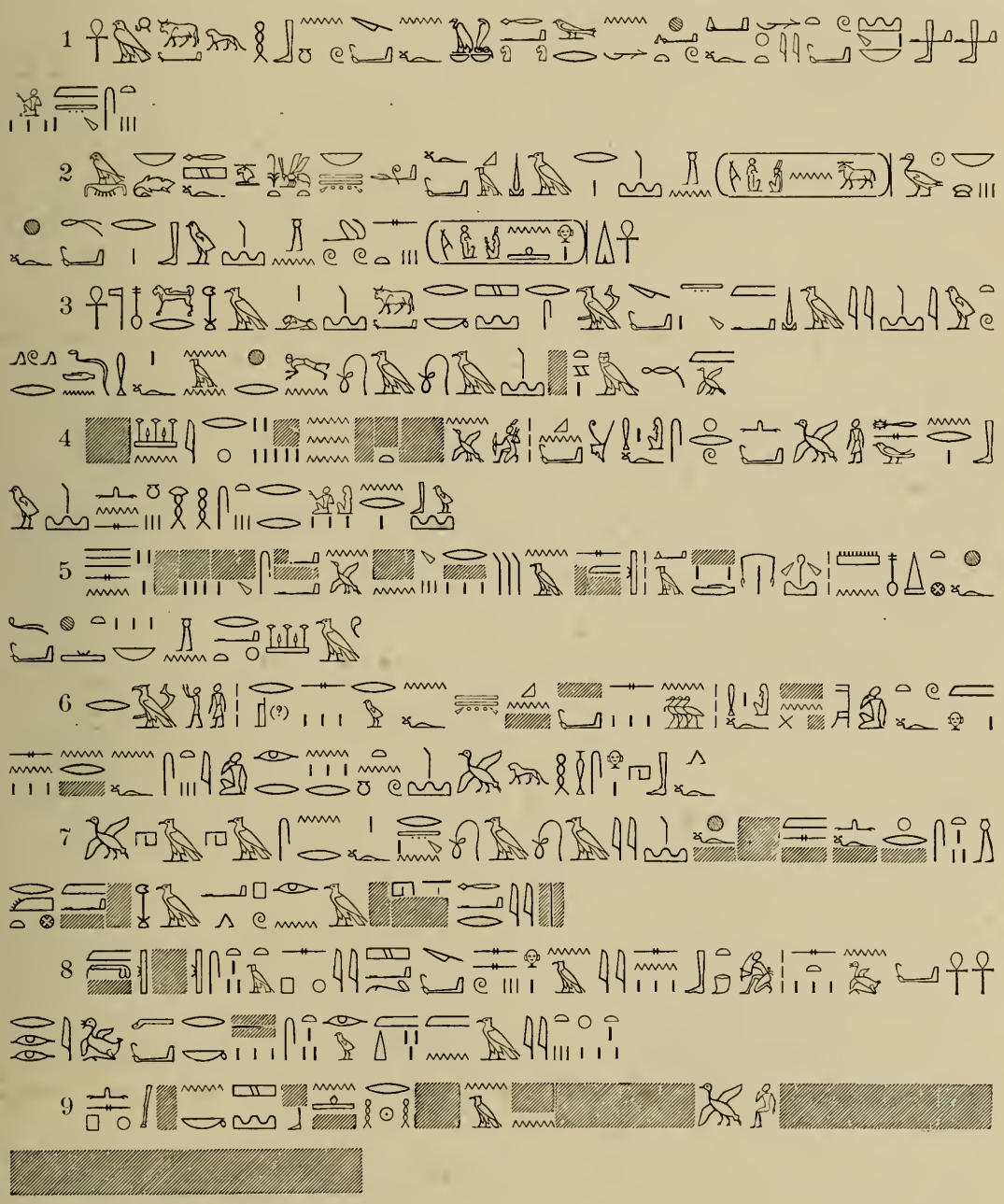

10

11

12

13

§ 25. — *Textes d'Abou-Simbel.*

A gauche de la façade du temple, sur la partie du rocher qui forme l'enceinte du parvis, est gravée une stèle, dont Lepsius (*Denkm.*, Abth. III, Bl. 196) a donné une reproduction considérablement écourtée. Le tableau qui en occupe le sommet représente Ramsès II assis entre deux divinités, sous un naos à toit plat surmonté d'uræus. A droite, s'avance la princesse , suivie de son père, le prince de Khéta. Les détails du costume du prince et de la princesse sont assez exactement reproduits dans Lepsius pour que je n'aie pas à les décrire de nouveau.

Au-dessous de ce tableau est gravé un long texte en quarante-une lignes, écrit en caractères très serrés et parfois aussi très mutilé. La planche de Lepsius ne donne que vingt de ces lignes, et encore, à partir de la seizième, les lacunes sont parfois assez faciles à combler. Il est juste de dire qu'au moment où le savant égyptologue visitait Abou-Simbel, cette partie du monument devait être en grande partie cachée sous les sables. Je crois donc intéressant de publier à nouveau le texte donné par Lepsius en le faisant suivre de ce qu'il lui a été impossible de relever.

1

2

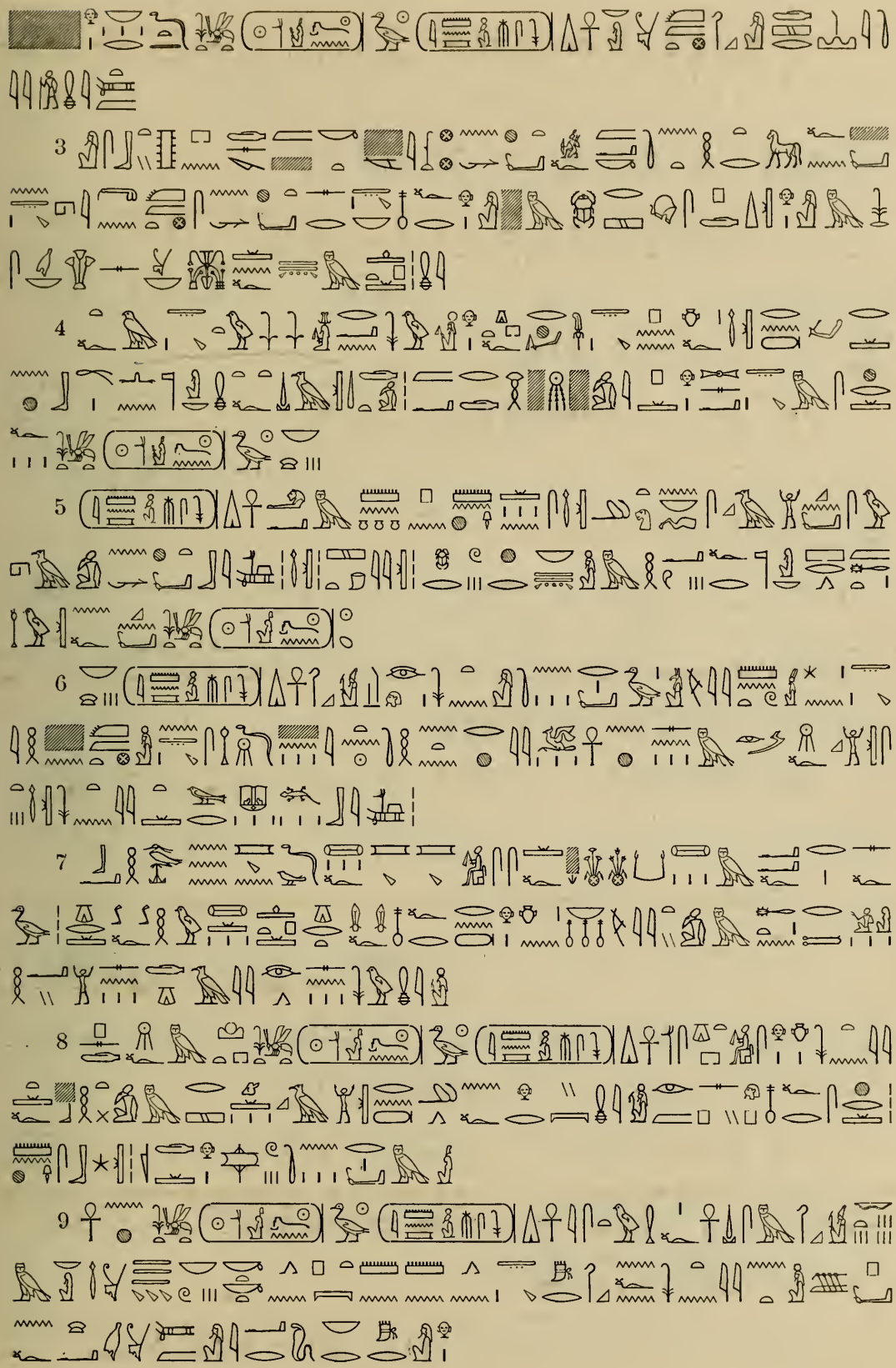

10 (sic)

11 (?)

12

13

14

15

16

17

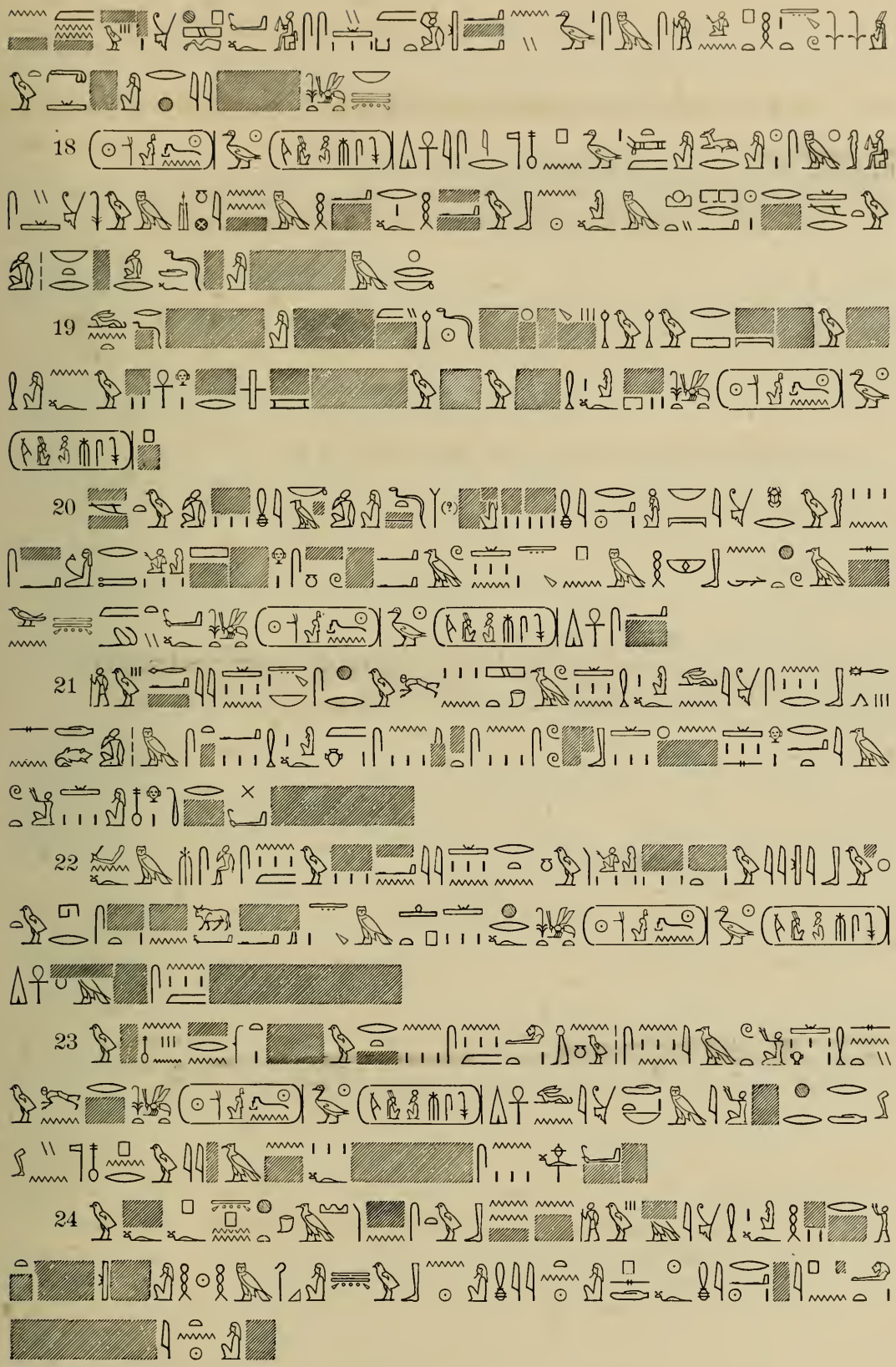
18
19
20
21
22
23
24

25

26

27

28

29

30

31

32

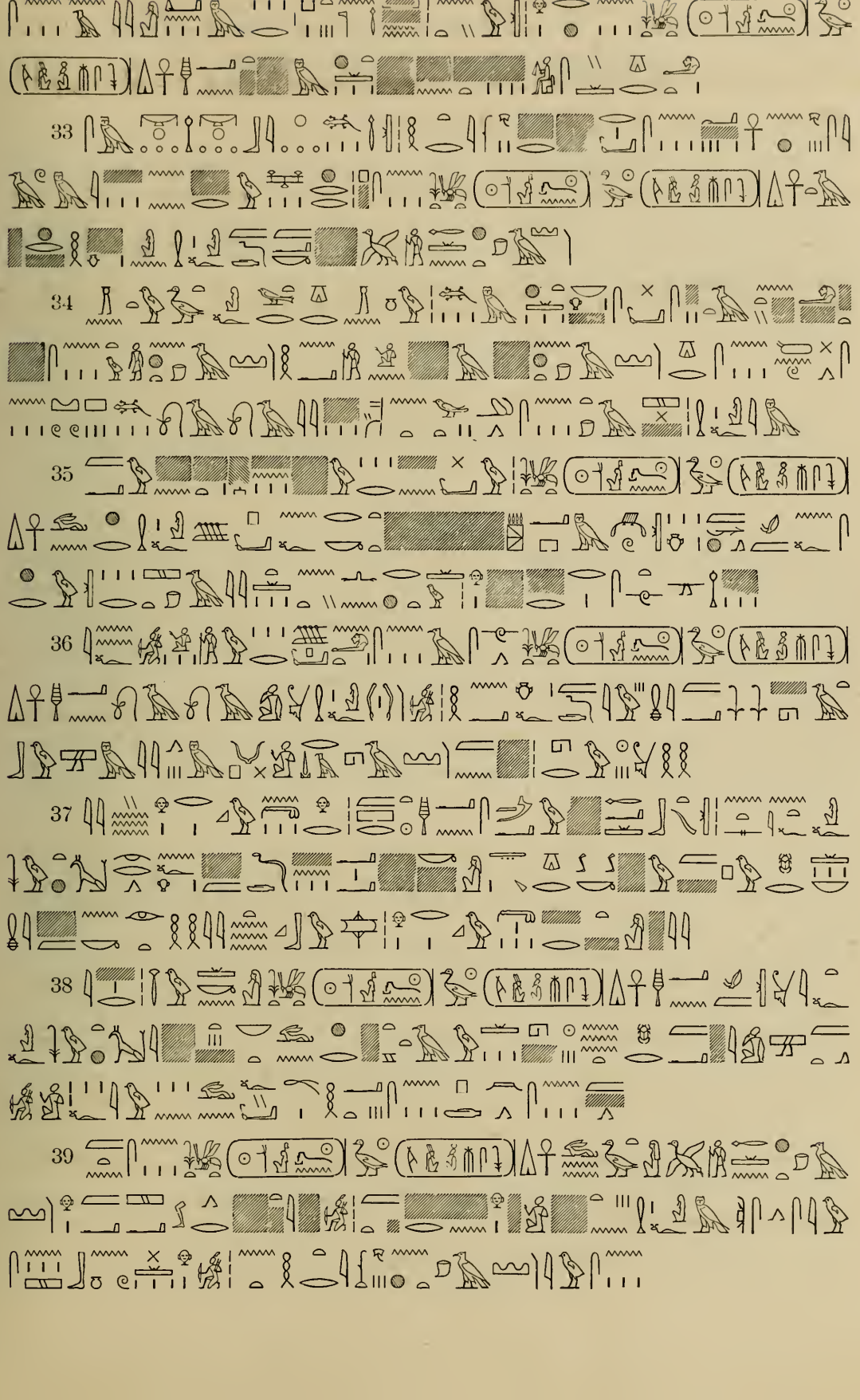
33
34
35
36
37
38
39

40

41

LE GRAND PAPYRUS HARRIS ET LES RUINES DE MÉDINET-HABOU

PAR

PAUL PEUILLET

Au début du *Papyrus Harris I*[1], Ramsès III nous décrit un édifice qu'il a construit à Thèbes[2], en l'honneur du dieu Amon. Une simple lecture, même rapide, de cette description suffit à nous prouver qu'il s'agit d'un monument important, solidement construit, et de grandes dimensions. On pense aussitôt qu'il n'a pas dû disparaître complètement et que probablement quelques ruines en subsistent encore.

Dès lors, il serait piquant de retrouver le temple de Ramsès III parmi les ruines de Thèbes et de comparer ce qu'il en reste avec la description que nous en donne le *Papyrus Harris :* dans ce but, la première question à résoudre est celle de la situation du temple.

I

Or, cette situation est nettement déterminée : [3] « Je t'ai fait, (dit le roi à Amon), une maison somptueuse de millions d'années, établie solidement sur la colline de Nbankh. »

Dans cette phrase, deux mots essentiels sont à retenir : le terme de « *maison de millions d'années* », et le nom de *Nbankh*. — On sait que l'expression désigne, d'une façon spéciale, la « chapelle », ou plutôt le « *temple funéraire* » des tombeaux royaux[4]. Comme tous ces temples funéraires sont à l'ouest du Nil, en avant de la colline Libyque, c'est dans cette région qu'il faut chercher le de

1. *Facsimile of an egyptian hieratic papyrus... in the British Museum, printed by order of the trustees.* — De la pl. III, l. 11, à la pl. V, l. 3.

2. Pl. III, l. 4 : « Va à *Thèbes*, ta ville mystérieuse..., je t'offre le repos à Nbankh. » Nbankh est le nom de la colline sur laquelle s'élève notre édifice.

3. Pl. III, l. 11.

4. V. LORET, *L'Égypte au temps des Pharaons*, p. 308-311.

Ramsès III et la colline de Nbankh. — Là, un grand édifice, datant de Ramsès III, se présente aussitôt : ce sont les ruines de Médinet-Habou. Ne serait-ce pas là le temple décrit au *Papyrus Harris?*

La réponse nous est fournie par les inscriptions qui couvrent les murs du temple de Médinet-Habou. Amon dit dans l'une d'elles, en parlant de Ramsès : [illegible][1], « il a construit une maison de millions d'années à l'ouest de Thèbes. » Il ajoute encore, dans le même passage : « que ses bienfaits célèbrent son nom, ... parce qu'il a construit mon temple... sur la colline de Nbankh, » [illegible] ... [illegible][2]. D'où il résulte que le grand temple de Médinet-Habou, appelé comme celui du *Papyrus Harris I,* « maison de millions d'années », c'est-à-dire « temple funéraire », est en même temps situé, comme lui, sur la colline de Nbankh.

Or, les ruines de Médinet-Habou s'élèvent actuellement sur une véritable petite colline, que la *Description d'Égypte* qualifie de « butte factice », mais qui est, en tous cas, nettement séparée, « par une portion de désert très étroite », de la colline Libyque[3]. Il est donc permis de croire que cette butte est la colline que nos textes appellent [illegible][4].

Nous arrivons ainsi à établir que la colline de Nbankh est probablement la colline de Médinet-Habou, et qu'en tous cas le « temple funéraire », décrit par le *Papyrus Harris I,* se confond, par sa situation, avec le « temple funéraire » de Médinet-Habou. — Une étude comparative de la distribution de ces deux édifices va peut-être nous permettre de les rapprocher plus étroitement.

II

Dans le *Papyrus Harris I,* la description que Ramsès III nous donne du temple de Nbankh comprend deux parties distinctes : de la planche III, ligne 11, à la planche IV, ligne 11, Ramsès passe en revue les parties principales du [illegible]. Puis il dit : [illegible] « Je t'ai fait un Âhâ

1. Champollion. *Notices descriptives*, t. I, supplément, p. 730 = C. R. Lepsius, *Denkmäler aus Ägypten*, etc., Bd. VII (Abth. III), Bl. 213 *b*.

2. Champoll., *Not. descr.*, t. I, p. 730. Cf. encore p. 736, où Khnsou dit à Ramsès : [illegible] « Je t'ai donné ton Hâ-it, établi solidement..... sur la colline de Nbankh. » Enfin, p. 740 (= Leps., *op. cit.*, vol. VII, pl. 213 *d*), où Ramsès dit avoir fait le Hâ-it [illegible].

3. *Description d'Egypte*, Antiquités, vol. II, p. 12, 13, 41. — Cf. les plans de Lepsius (*Denkm.*, vol. I, pl. 73) et ceux de la *Descript. d'Ég.* (Antiq., t. II, pl. 2).

4. Peut-être le terme de « colline de Nbankh » désigne-t-il la colline Libyque en général, dans sa partie qui s'étend à l'ouest de Thèbes, et non la butte de Médinet-Habou en particulier. Ce sens pourrait être confirmé par une phrase curieuse d'une autre inscription (Champoll., *Not. descr.*, t. I, p. 740 = Leps., *Denkm.*, vol. VII, pl. 213 *d*), où Ramsès dit qu'en construisant son [illegible], « il n'a pas détruit les tombes des [illegible]. Si l'on traduit ce dernier mot par « *morts* », dans un sens général, Nbankh devient la région des morts, c'est-à-dire la colline Libyque. Mais si l'on traduit par « *les morts de Nbankh* », la colline de Nbankh reste la butte particulière de Médinet-Habou, et l'on apprend alors que cette colline doit contenir des tombes : il serait curieux de voir confirmer ce renseignement par les fouilles.

somptueux de roi dans son intérieur[1]. » Le terme de [hieroglyphes] désigne un palais[2]; on doit donc traduire l'expression [hieroglyphes] par « *palais royal* ». Ainsi il y a un palais royal « *à l'intérieur* » du [hieroglyphes]. Cela ne peut pas signifier que le palais royal est dans l'édifice même, mais plutôt que ce palais se trouve placé dans l'enceinte du sanctuaire. On voit donc que le sanctuaire de Nbankh comprend deux parties :

1° Le *temple funéraire* proprement dit, le [hieroglyphes];

2° Un *palais royal*, [hieroglyphes], placé dans l'enceinte du sanctuaire.

Or, les ruines de Médinet-Habou comprennent aussi deux édifices :

1° Un monument que l'on a toujours considéré comme un *temple funéraire*, parce qu'il est semblable à tous les temples funéraires que l'on trouve au pied de la colline Libyque;

2° Une construction d'un genre tellement spécial qu'il a été impossible d'y voir un édifice ayant un caractère religieux ou funéraire, et qu'on l'a appelée le *pavillon* de Médinet-Habou.

On est, dès lors, tenté de voir, dans le grand temple de Médinet-Habou, le [hieroglyphes] décrit par Ramsès dans le *Papyrus Harris I*, et dans le pavillon de Médinet-Habou, le [hieroglyphes] du même Papyrus.

III

En ce qui concerne l'identification du [hieroglyphes] avec le grand temple de Médinet-Habou, nous devons reconnaître tout d'abord que la description du *Papyrus Harris* ne nous fournit qu'un seul argument véritablement solide. Sans doute on peut bien noter que le [hieroglyphes] de Nbankh était, comme le grand temple de Médinet-Habou, construit « en pierre de grès »[3]; sans doute on peut remarquer encore que la muraille qui formait l'enceinte du temple décrit au *Papyrus Harris* était aussi en grès[4], comme l'enceinte qui entoure actuellement le grand temple et le pavillon de Médinet-Habou[5]; que le temple de Nbankh contenait un bassin[6], de même qu'il y en avait un, dont il semble encore rester quelque chose aujourd'hui[7], dans le temple de Médinet-Habou[8], et qu'enfin ces deux temples avaient leurs greniers et leurs troupeaux[9]. Il est même intéressant de constater que, pour décrire ces dépendances du sanctuaire, Ramsès, dans le *Papyrus Harris*,

1. C'est-à-dire dans l'intérieur du [hieroglyphes].

2. H. Brugsch, *Dict. hiérogl.*, p. 212; *ibid.*, *Supplém*[1], p. 275; cf. K. Piehl, *Dict. du Pap. Harris*, p. 16.

3. *Papyrus Harris I*, pl. IV, l. 1; cf. Champoll., *Not. descr.*, t. I, p. 733 (= Leps., *Denkm.*, vol. VII, pl. 213 *e*, où il faut restituer [hieroglyphes] après les mots [hieroglyphes]). Cf. encore Champoll., *ibid.*, p. 734 et 740 (= Leps., *ibid.*, pl. 213 *d*).

4. *Papyrus Harris*, pl. IV, l. 2.

5. L'enceinte est parallèle aux murs extérieurs de ces deux édifices, tandis que le temple des Thoutmès a son enceinte spéciale. La muraille qui entoure les constructions de Ramsès est, en partie seulement, en grès. Voir, à ce sujet, *Descr. d'Ég.*, Antiquités, vol. II, p. 12, 42, 59, et t. II, pl. 2.

6. *Papyrus Harris*, pl. IV, l. 3.

7. Un petit bassin est indiqué dans les plans de la *Descript. d'Ég.*, Antiq., t. II, pl. 2.

8. Champoll., *Not. descr.*, t. I, p. 735. Mouth dit à Ramsès : « Je t'ai donné une demeure semblable au ciel, un bassin avec des chalands, des barques, etc. »

9. *Papyrus Harris*, pl. IV, l. 4, et Champoll., *Not. descr.*, t. I, p. 735.

s'exprime à peu près dans les mêmes termes que le dieu Khnsou dans une inscription de Médinet-Habou[1]. — Mais ces diverses ressemblances peuvent être purement fortuites : tous les temples funéraires avaient leur enceinte, leur bassin, leurs greniers et leurs troupeaux; la plupart étaient construits en grès; enfin les deux textes que nous avons rapprochés ne sont peut-être que la répétition d'une sorte de formule toute faite : en conséquence, les différentes considérations que nous avons fait valoir jusqu'ici ne constituent peut-être qu'un faible argument pour l'identification du du *Papyrus Harris* avec le grand temple de Médinet-Habou. Mais voici une remarque qui me semble beaucoup plus convaincante.

A la ligne 6 de la planche IV, Ramsès, passant à la description des autels, des statues, des vases, des offrandes de toute sorte qu'il a consacrés à Amon, commence ainsi : « J'ai ciselé ta grande statue, placée dans son intérieur[2], « *Amon, modeleur de l'éternité* », est son noble nom. » Or, on sait que chaque temple avait son nom spécial, formé lui-même du nom sous lequel était adorée la divinité à laquelle il était dédié. Nous avons donc ici le nom spécial de l'Amon adoré à Nbankh; et précisément ce nom entre en composition dans celui du temple de Médinet-Habou. Voici, en effet, ce que nous lisons dans la seconde cour de ce temple, sur la frise de la galerie ouest : « Ramsès a fait, comme souvenir, à son père Amon-Râ, la construction du de Ramsès, chéri d'Amon, *modeleur de l'éternité*[3]. »

Nous avons donc affaire, dans les deux cas, à la même construction, et le temple funéraire de Nbankh semble bien être le grand temple de Médinet-Habou.

IV

Cette conclusion admise, il est presque inutile de démontrer que c'est le pavillon de Médinet-Habou que le *Papyrus Harris* désigne sous le nom de . En effet, puisque le temple décrit au *Papyrus Harris* se confond, par sa situation, avec les

1. Pour le texte du *Papyrus Harris* et sa traduction, voir plus bas (pl. IV, l. 4 et 5). Voici le texte de Champollion : « J'ai forcé toute terre à ramper à tes pieds; j'ai multiplié pour toi les grains secs en monceaux; tous les tas s'élèvent vers le ciel; les écuries sont pleines de taureaux et de veaux. » Les mots restitués avaient été copiés par Champollion : .

2. Dans l'intérieur du ( ).

3. Champollion, *Not. descr.*, t. I, p. 732; cf. Lepsius, *Denkm.*, vol. VII, pl. 213 *e* (où le nom est écrit). La même expression est encore répétée sur la paroi extérieure septentrionale du grand temple : (Champoll., *ibid.*, p. 740 = Leps., *ibid.*, pl. 213 *d*).

ruines de Médinet-Habou; puisque ces temples contiennent l'un et l'autre deux édifices distincts, et puisque le premier édifice de l'un (le) est certainement le premier édifice de l'autre (le « grand temple » de Médinet-Habou), il en résulte nécessairement que le second édifice du temple de Nbankh, le , ne peut être que le second édifice de Médinet-Habou, c'est-à-dire le pavillon.

C'est ce que vient encore confirmer le texte du *Papyrus Harris*. Une courte phrase nous fournit, en effet, une indication précieuse : « le grand balcon d'apparition est en or bon[1] ». Or, l'existence du balcon dans le pavillon de Médinet-Habou est un des traits les plus caractéristiques de cet édifice : il est vrai qu'il y a plusieurs balcons dans le pavillon[2], mais l'un d'eux pouvait bien être le balcon principal, le « grand balcon d'apparition[3] ». Dans tous les cas, il est certain que nous avons là, entre le du *Papyrus Harris* et le pavillon de Médinet-Habou, un point de corrélation d'autant plus remarquable que jamais ailleurs on ne retrouve de balcons dans aucun des édifices ayant un caractère religieux ou funéraire que nous a légués l'ancienne Égypte.

C'est que précisément le pavillon de Médinet-Habou ne semble pas être un édifice religieux, mais bien plutôt un édifice civil. Comme on l'a remarqué depuis longtemps, son aspect général, ses deux étages, ses balcons, ses nombreuses chambres, les scènes familières qui décorent ses murailles, tout prouve que nous ne sommes plus ici dans un temple funéraire. — Où sommes-nous donc? C'est le *Papyrus Harris* qui nous fournira la réponse : le terme par lequel il désigne le second édifice de Nbankh répond, en effet, parfaitement au caractère architectural de ce pavillon de Médinet-Habou, avec lequel, d'ailleurs, d'autres considérations nous ont déjà permis de l'identifier : ce n'est pas dans un temple que nous nous trouvons, c'est dans un , dans un « *palais royal* ».

Ainsi se trouve confirmée l'opinion des égyptologues qui faisaient du pavillon de Médinet-Habou un palais[4]. Le *Papyrus Harris* donne donc tort à ceux qui se refusent, comme MM. Perrot et Chipiez[5], à accepter cette dénomination. D'ailleurs les raisons sur lesquelles s'appuient MM. Perrot et Chipiez semblent insuffisantes : sans doute il est difficile d'admettre, au premier abord, qu'un palais ait été construit sur une colline,

1. *Papyrus Harris*, pl. IV, l. 12.

2. Il y a six balcons dans le pavillon de Médinet-Habou. Voir, à ce sujet, les coupes données dans la *Description d'Égypte*, Antiquités, t. II, pl. 16, et les plans de Lepsius, *Denkmäler*, vol. II, pl. 93. Cf. aussi Champoll., *Not. descr.*, t. I, p. 339-340.

3. Je dois avouer cependant que les balcons de Médinet-Habou ne semblent pas avoir pu jouer le rôle de « *balcons d'apparition* ». Aucune fenêtre, en effet, ne s'ouvre sur eux. Il est notable cependant que des chambres venaient aboutir à deux au moins de ces balcons, à ceux qui se trouvent au deuxième étage, à l'entrée. (Voir les plans de Lepsius, *Denkm.*, vol. II, pl. 93.) — D'autre part, au-dessus de chacun d'eux se trouve une dalle qui se distingue du reste du mur par le grain spécial de la pierre : tout porte à croire que des fenêtres devaient être réservées dans cette dalle pour faire communiquer la chambre et le balcon. (Cf. G. Perrot et Ch. Chipiez, *Hist. de l'Art*, t. I, p. 474, note 1, et Champoll., *Not. descr.*, t. I, p. 339). Quoi qu'il en soit d'ailleurs, le fait capital à retenir, c'est que le balcon se retrouve à la fois dans le du *Papyrus Harris* et dans le pavillon de Médinet-Habu.

4. Cf. A. Erman, *Ägypten und ägyptisches Leben im Altertum*, p. 107, 259, 531, 562.

5. G. Perrot et Ch. Chipiez, *Histoire de l'Art*, t. I, p. 466-472.

« en dehors de la zone des terrains susceptibles d'irrigation ». Mais le *Papyrus Harris*[1] nous apprend qu'il y avait un bassin devant le de Nbankh, et nous savons d'autre part qu'il n'était pas besoin, pour l'alimenter, d'aller chercher l'eau jusqu'au Nil : à l'époque des Ramessides, un canal, le canal Pitrà, passait dans les environs des temples de Ramsès II et de Séti II, au bas de la montagne Libyque, dans l'axe des colosses de Memnon[2]. — Quant à l'exiguïté des chambres du pavillon, qui n'ont, en effet, que de 12 à 16 mq.[3], je ne crois pas qu'elle constitue une raison suffisante pour que nous nous refusions à voir dans cet édifice « les restes d'un palais proprement dit ». Les Orientaux, en effet, qui ne s'embarrassent pas d'un mobilier compliqué, s'accommodent facilement d'appartements beaucoup plus petits que les nôtres, et, dans l'Égypte actuelle, plus d'un cheikh important n'a, pour tout logement, qu'une chambre à peine aussi grande que celles du pavillon de Médinet-Habou. Il faut d'ailleurs ajouter que, sous le climat toujours sec de l'Égypte, on passe plutôt sa vie dans les cours et sur les terrasses qu'à l'intérieur des maisons. Il en était certainement de même au temps de Ramsès III.

Au reste, nous n'avons qu'à en croire le *Papyrus Harris,* et puisqu'il donne au pavillon de Médinet-Habou le nom de palais royal, nous sommes bien obligés de voir dans cet édifice un palais. Il est toutefois permis de constater que ce *palais,* couronné de créneaux, couvert de scènes militaires sur ses murs extérieurs, et, d'autre part, compris dans l'enceinte d'un temple funéraire, avait en même temps « un caractère moitié religieux, moitié triomphal[4] ».

V

Nous nous trouvons donc en présence de deux édifices construits par le même pharaon, au même endroit précis, portant tous deux le même nom, composés tous deux d'un temple funéraire et d'un palais, qui, dans les détails, nous montrent des analogies frappantes : il n'en faut pas davantage pour que nous regardions comme certaine l'identification de ces deux édifices. C'est donc le temple dont les ruines se dressent aujourd'hui sur la colline de Médinet-Habou, que Ramsès III décrit dans le *Papyrus Harris I.*

Et si maintenant nous voulons avoir des renseignements, sinon très nombreux, du moins d'une véracité et d'une certitude incontestables, sur ce que pouvaient être autrefois ce temple et ce palais d'un des plus célèbres souverains égyptiens, il ne nous reste qu'à lire la description que nous en a laissée, dans le *Papyrus Harris,* le pharaon même qui les a construits :

[1. — *Description générale du temple funéraire.*]

(III, 11)

(III, 11) « Je t'ai élevé un somptueux temple funéraire, assis sur la colline de Nbankh,

1. *Papyrus Harris I*, pl. V, l. 3.
2. V. Loret, *Manuel de la langue égyptienne*, p. 144.
3. D'après les plans de Lepsius, *Denkmäler*, vol. II, pl. 93.
4. G. Maspero, *Archéolog. égypt.*, p. 32-34.

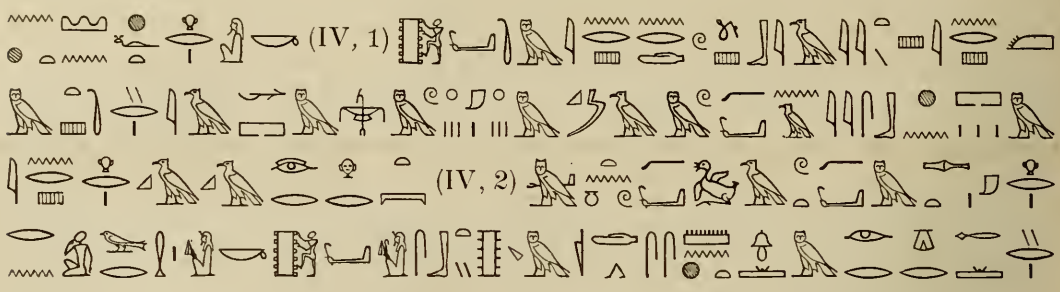

en face de toi[1]. (IV, 1) Il est construit en grès blanc, en grès rouge, en granit gris[2]; la porte[3] est en électrum, en bronze travaillé; ses pylônes de pierre s'élèvent jusqu'au ciel, (IV, 2) divisés en registres et gravés au ciseau au grand nom de Ta Majesté. Tout autour[4] j'ai élevé une enceinte de grès blanc, de construction parfaite, avec des tours de garde[5]

---

1. A cette expression obscure, je crois pouvoir proposer deux explications : 1° Ramsès a peut-être voulu exprimer que l'entrée du temple se trouve en face d'Amon-Râ, quand il se lève, c'est-à-dire qu'elle regarde le soleil levant : l'orientation du temple de Médinet-Habou est, en effet, conforme à cette interprétation. — 2° Une autre explication nous est fournie par une phrase de la planche III, l. 4, où on lit : « Je t'offre le repos à Nbankh, ton lieu magnifique, à la noble face de ton *ouba*. » De l'analogie de cette phrase avec celle qui nous occupe, on peut conclure que l'expression « *en face de toi* » équivaut à l'expression « *en face de ton ouba* ». Reste à savoir ce qu'est l'*ouba* dont on nous parle. — Or, l'orthographe de ce mot nous indique qu'il s'agit d'un lieu élevé, d'où l'on peut regarder au loin et d'où l'on peut être vu de loin (d'après le déterminatif et le sens de la racine). D'autre part, dans un texte de Champollion (*Not. descr.*, t. I, p. 740 = Lepsius, *Denkm.*, vol. VII, pl. 213 *d*), tiré du grand temple de Médinet-Habou, la colline de Nbankh, ou peut-être seulement la partie de cette colline où s'élève le temple, est appelée . Il en résulte que l'*ouba* est probablement la terrasse artificielle ( ) sur laquelle s'élève un temple : par extension, d'ailleurs, ce mot a pu s'appliquer au temple lui-même. Si maintenant nous cherchons à déterminer de quelle terrasse ou de quel temple Ramsès III a voulu parler quand il dit que la colline de Nbankh est située en face de l'*ouba* d'Amon, nous constatons d'abord que le temple de Louqsor est précisément situé à peu près exactement dans le prolongement des édifices de Médinet-Habou, c'est-à-dire de Nbankh. Comme le temple de Louqsor était le vieux temple d'Amon, et probablement alors le plus célèbre sanctuaire de ce dieu, il ne serait pas étonnant que Ramsès l'ait simplement désigné par le terme de « ton *ouba* ». Ce qui confirme cette supposition, c'est que, dans un autre texte de Médinet-Habou (Champoll., *Not. descr.*, t. I, p. 735), il est dit que le temple a été construit , « en face de Louqsor ». L'expression « en face de toi » peut donc s'entendre « *en face de Louqsor* ».

2. Sur , voir Freder. C. H. Wendel, *Über die in altägyptischen Texten erwähnten Bau- und Edelsteine*, etc., Leipzig, 1888, p. 82-83. Sur , voir le même, p. 72.

3. Il s'agit probablement de la porte d'entrée, puisque c'est par là que Ramsès commence la description des différentes parties du temple.

4. Littéralement : « autour de lui ». — Le pronom ne peut évidemment se rapporter qu'au , mot féminin. — Cette remarque s'applique également aux phrases suivantes.

5. On a traduit le mot par « *escalier* » ou « *porte* », mais je ne crois pas qu'aucune de ces deux traductions soit ici satisfaisante. — Ce mot, comme le suivant, , est certainement emprunté aux langues sémitiques, car c'est par la forme que les Égyptiens rendaient la lettre *l* de ces langues. Or, M. Loret a bien voulu m'indiquer plusieurs mots hébreux et arabes qui se rapprochent de l'égyptien . C'est, par exemple, עֲלִיָּה (a'liah, *conclave superius*); עֲלִית (a'lit, *cubiculum superius*); علي (a'li, *locus elatus*); عليا (a'lia, *locus altus, terræ tractus altus, cacumen montis*); عالية (a'âliah, *altior pars rei*); علاوة (a'lâouh, *res supra aliam existens et quæ ei additur*). Tous ces mots

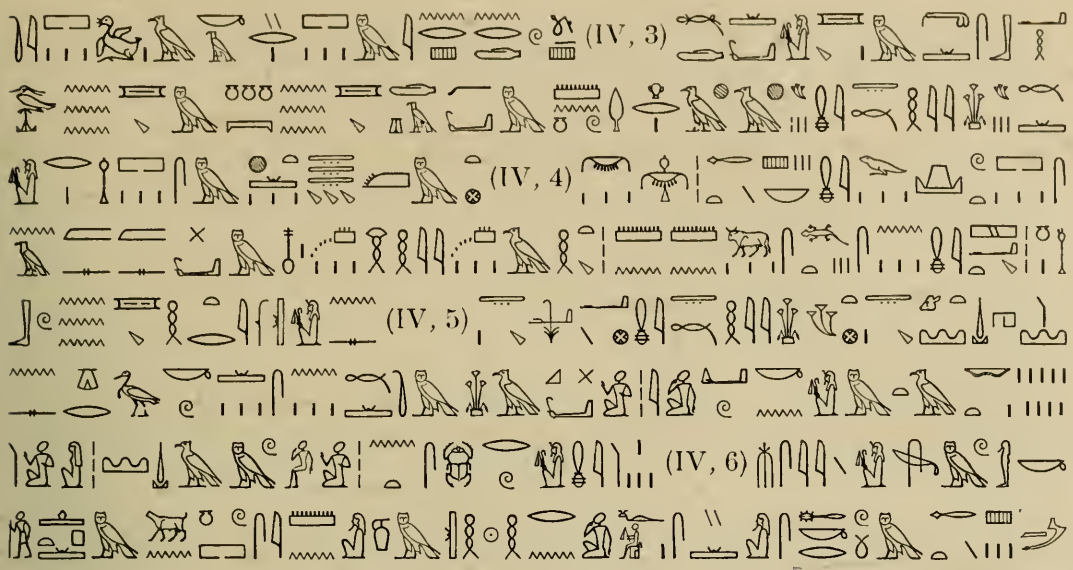

et des chemins de ronde[1]. (IV, 3) En avant, j'ai creusé un bassin rempli d'eau du Nil, entouré d'arbres verdoyants, comme le Delta. J'ai rempli les trésors[2] des produits de l'Égypte, (IV, 4) or, argent, minéraux de tous genres, par centaines de mille; les greniers regorgent de grains frais ou secs[3]; les champs et les troupeaux sont aussi nombreux que les sables des canaux. J'ai rendu tributaires du temple (IV, 5) la terre du Sud et celle du Nord, la Nubie et la Syrie, avec leurs produits; je l'ai empli des captifs que tu m'as donnés dans les pays des Neuf-Arcs, jeunes gens que j'ai amenés par dizaines de mille. (IV, 6) J'ai ciselé ta grande image, placée dans l'intérieur du temple : « *Amon, modeleur de l'éternité,* » tel est son noble nom. Elle est ornée de pierres vraies[4], brillantes[5] comme

---

font songer, non à des escaliers ou à des portes, mais à des tours de garde, à des échauguettes, en tous cas à des constructions qui surmontaient la muraille.

1. Il est difficile de soutenir la traduction « *fermetures* », que l'on donne généralement pour le mot . Je dois encore à l'obligeance de M. Loret l'indication du mot arabe زقيلة (ZAQÎLAH, *platea angusta*), qui nous permet de voir, dans les *Zakal-ou* de notre texte, des plates-formes, des terrasses, ou des chemins de ronde.

2. Littéralement : « ses trésors », ceux du temple (—⊸—). Le terme ne désigne pas seulement les trésors, comme dans ce cas particulier, mais, en général, toutes les maisons d'administration.

3. Les mots et sont souvent tous deux traduits par « *grains de blé* ». Il n'y aurait donc aucune différence entre eux? Si l'on se reporte aux radicaux, on constate que le premier signifie plutôt « *grains jeunes* » (rad. , « jeune »), et le second « *grains entassés* ou « *secs* » (rad. , « accumuler »).

4. Un texte à peu près semblable se trouve dans le grand temple de Médinet-Habou. Champollion (*op. cit.*, t. I, p. 735) l'avait lu ainsi : . Je crois que l'on peut écrire, en restituant le texte d'après le *Papyrus Harris :* . On traduira alors : « Je t'ai fait une image pour tes deux faces, ornée de pierres précieuses de tous genres. »

5. Le texte porte : « ornée de pierres vraies, *comme* le double horizon, » c'est-à-dire semblables au double horizon, brillantes, éclatantes comme le double horizon.

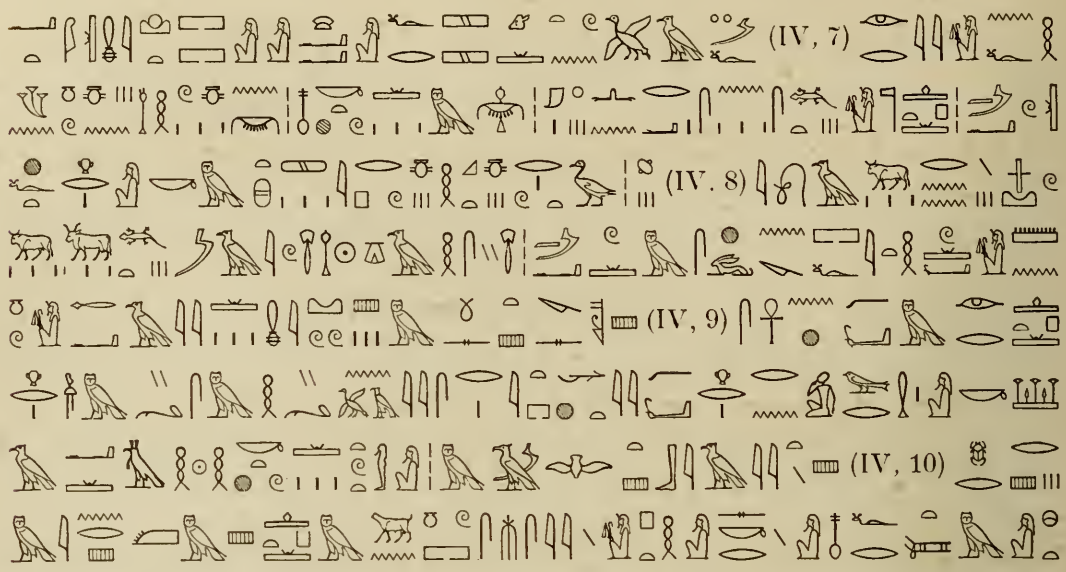

le double horizon. Dès qu'elle paraît, on se réjouit de sa vue. (IV, 7) Je lui[1] ai donné des vases en bon or pour ses autels, et d'autres en argent ou en bronze : ils sont innombrables[2]. J'ai multiplié devant elle[3] les offrandes réelles[4] : les pains, le vin, la bière, les canards gras, (IV, 8) les taureaux, les animaux des montagnes, les vaches nombreuses, les oryx blancs, les gazelles sont réalisés sur son autel. J'ai convoyé des monuments, grands comme des montagnes, en albâtre et en grès (?), (IV, 9) sculptés en des formes vivantes[5], pour les placer à la droite et à la gauche de l'entrée du temple[6] ; ils sont gravés au grand nom de Ta Majesté « *Initiateur de l'éternité*[7] ». D'autres statues de granit rose[8] et de grès rouge, (IV, 10) des figurines de granit gris, sont placées à l'intérieur du temple. J'ai modelé Ptah, Sokari, Noufirtoum, et l'ennéade des dieux, seigneurs du ciel

---

1. Nous n'avons plus ici , comme auparavant, mais se rapportant à .

2. Le mot signifie « *réalité, état* ». Cf. l'expression , « *en réalité, en fait* ». La phrase doit donc se traduire : « leur réalité n'est pas, » c'est-à-dire « ils ne sont pas en quantité réelle, définissable » : ils sont innombrables.

3. Littéralement : « *devant toi,* » c'est-à-dire devant ta statue.

4. Il faut probablement entendre que les offrandes ne sont pas fictives, c'est-à-dire simplement représentées ou énumérées sur les murs du temple, mais qu'elles ont été en réalité données au dieu.

5. , *vie,* , *rendre vivant en sculptant* . S'agit-il de bas-reliefs ou de statues?

6. Je crois que les sont plutôt des statues que des bas-reliefs, parce que c'est aussi de statues que Ramsès parle dans les passages précédents ou suivants. On songe alors à ces colosses, « grands comme des montagnes », qui s'élevaient en avant des temples, « à la droite et à la gauche » de l'entrée. Peut-être les fouilles nous en feront-elles un jour découvrir à Médinet-Habou.

7. C'est là un autre nom de l'Amon adoré à Nbankh ; mais la statue principale du dieu porte le nom de « *Amon, modeleur de l'éternité* ».

8. La porte qui fait communiquer la première et la seconde cour du grand temple de Médinet-Habou est aussi en granit rose. Or, un texte, gravé sur les jambages (Champoll., *op. cit.*, t. I, p. 731 = Lepsius, *op. cit.*, vol. VII, pl. 210 *c-d*), nous apprend que cette porte est « en bonne pierre de ». Nous avons donc là une preuve de plus que le mot *ma-it* désigne bien le granit rose.

et de la terre, placés dans le tabernacle. Ils sont en bon or (IV, 11) et en argent travaillés, avec des incrustations de pierres précieuses véritables, d'un travail achevé. »

[2. — *Description spéciale du palais royal.*]

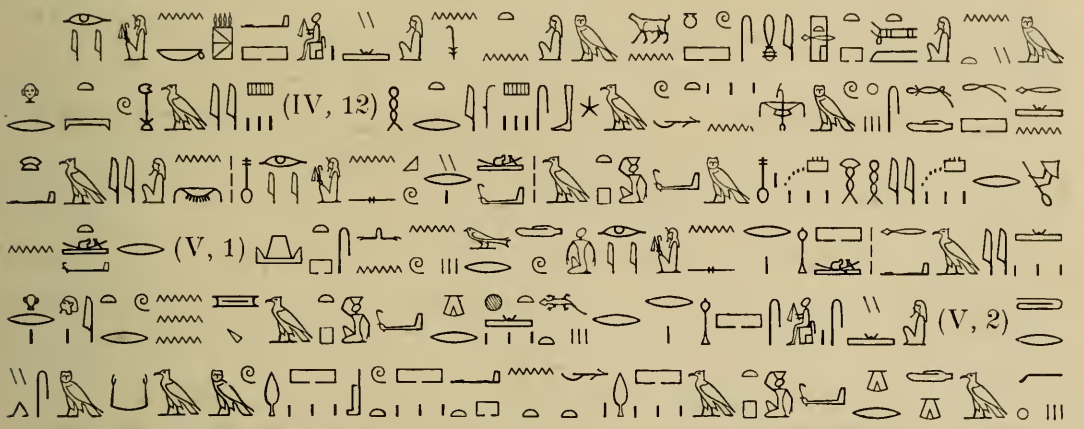

« Je t'ai fait un splendide palais royal, à l'intérieur du temple, semblable à la grande demeure de Toum, qui est au ciel; les jambages[1], (IV, 12) les linteaux et les battants des portes sont en électrum; le grand balcon d'apparition est en bon or. J'ai organisé des batelleries pour ce palais[2], chargeant les grains frais et les grains secs pour les transporter sans cesse dans (V, 1) son grenier; je lui ai établi sur le fleuve de grandes barques[3] chargées de nombreuses choses pour sa maison blanche. (V, 2) Il est entouré de vergers, de lieux de repos[4] (?) et de parcs, chargés de fruits et de fleurs pour tes deux faces. J'y

1. Si le mot signifiait « colonne », il deviendrait difficile d'identifier le pavillon de Médinet-Habou, qui n'a pas de colonnes, avec le de Nbankh. Mais la traduction « jambages » ou « piliers » peut d'autant mieux se soutenir que les deux mots suivants désignent aussi des parties d'une porte. Le premier, en effet, , est généralement traduit par « huisserie »; mais, comme le radical de ce mot signifie « unir » , on peut croire qu'il s'applique plus particulièrement à la partie de l'huisserie qui unit les jambages, c'est-à-dire au linteau. — Quant aux , ce sont des « portes ». Mais ici le tout est peut-être pris pour la partie, la porte pour les battants.

2. . Le pronom ne peut se rapporter qu'au , dont on vient de parler; car, s'il se rapportait au , nous aurions, dans les phrases suivantes, une simple répétition de ce qui a déjà été dit auparavant.

3. « barques-de-la-maison-blanche ».

4. Le radical indique qu'il s'agit d'endroits où l'on peut se reposer, et le déterminatif ( ) que ces endroits sont clos de murs. Salles d'ombrages, allées?

(V, 3)

ai construit des belvédères[1] avec (V, 3) des fenêtres[2], et j'ai creusé en avant[3] un bassin, couvert de fleurs de lotus. »

C'est ici que s'arrête la description des édifices de Médinet-Habou. Sans doute elle n'est pas aussi complète que nous pourrions le désirer; sans doute elle est loin de satisfaire pleinement notre curiosité; mais du moins elle nous fournit une image vivante de ce grand sanctuaire, autrefois plein de mouvement et de bruit, aujourd'hui muet et désert. Ramsès III a peut-être habité le palais de Nbankh, et l'on aime à se représenter ce pharaon venant se reposer, au retour de ses campagnes, dans les kiosques ou sous les salles d'ombrages de son parc de Médinet-Habou.

Lyon, 20 mars 1896.

SUR DEUX TERMES ANATOMIQUES DU PAPYRUS EBERS

PAR

VICTOR LORET

1. — LES AÎNES,

A part le *Papyrus Ebers*, on n'avait signalé jusqu'ici, dans les dictionnaires égyptiens, qu'un seul document qui renfermât le nom de membre *Nph* : (J. DÜM., *Kal. Inschr.*, CXV, 15), « la vache *Hetm-it* avec le lait sorti de ses deux pis ». H. Brugsch (*Dict.*, p. 754) traduit par « pis » et tout, en effet, dans le seul exemple connu du mot, concourt à justifier cette traduction : mention de la vache et de son lait, emploi du duel et du déterminatif .

J'ai relevé plusieurs autres exemples de *Nph*. Tous viennent confirmer pleinement le sens admis par Brugsch. Si je les cite au complet, c'est qu'ils nous donneront quelques

---

1. . — Le sens est encore mal fixé. Toutefois, dans notre phrase, le pronom peut nous donner quelque indication. Il nous montre, en effet, que le possesseur grammatical des est un objet au pluriel; ce ne peut être, évidemment, que les vergers et les parcs. Les *pama-ou* sont donc dans les jardins. D'autre part, le verbe signifiant *voir*, on peut traduire « belvédères », peut-être « kiosques ».

2. C'est, je crois, le seul exemple du mot que l'on ait rencontré dans les textes. D'après le déterminatif, on voit que ces constructions ont quelque rapport avec la lumière ( ). On a traduit par « fenêtres ».

3. , « en avant d'*eaux* », c'est-à-dire en avant des jardins.

renseignements sur l'origine du sens et de la forme du mot, et qu'ils nous permettront de déterminer la signification du groupe au *Papyrus Ebers :*

(DE ROUGÉ, *Edfou*, 59), « il t'amène le terrain arrosé de *Houdj* avec son lait coulant du pis de ses vaches » ;

(DE ROCH., *Edfou*, 67), « ce lait du pis de la vache » ;

.... (BÉNÉD., *Philæ*, 85), « .... avec le lait des deux pis » ;

(*ibid.*, 100), « la vache *Hetm-it* et les grandes vaches te présentent leurs deux pis » ;

.... (DE MORG., *Kom-Ombo*, n° 64), « .... avec le lait de ses deux pis » ;

.... (*ibid.*, n° 504), « .... [lait] des deux pis de la vache *Hetm-it* ».

Nous constatons déjà, par ces six nouveaux exemples, que le déterminatif peut échanger avec le déterminatif . Nous en pouvons conclure provisoirement : 1° qu'il y a certainement, pour le membre *Nph*, quelque rapport anatomique avec l'arrière-train ; 2° qu'il y a probablement un rapport grammatical entre le mot *Nph* et la syllabe *Ph*, .

Le mot *Nph* se développe parfois au moyen d'un initial, réuni au suivant à l'aide du syllabique , — ce qui prouve, une fois de plus, qu'une lettre affixe peut se relier à une racine au moyen d'un syllabique :

(*Two hierogl. Pap. from Tanis*, XI, 28), « action de traire » ;

.... (DE MORG., *Kom-Ombo*, n° 26), « .... le lait qui apaise le dieu et qui vient du pis de la vache *Hetm-it* » ;

(*ibid.*, n° 459), « des veaux au pis de leur mère » ;

.... (*ibid.*, n° 458), « .... les deux pis de la vache *Skhaou-Hor* ».

Enfin, en plus de cette forme développée *Mnph*, le mot *Nph* présente la forme plus simple *Ph :*

(DE ROCH., *Edfou*, 67), « le lait du pis de la vache *Skha-Hor* » ;

(P. VIREY, *Rekhmârâ*, p. 111), « tu bois deux tasses de lait sorti du pis de la vache *Skha-it-Hor* ».

La conclusion à tirer de ces deux exemples, dont le dernier a un déterminatif très caractéristique, est que le mot *Nph* dérive, par l'adjonction du préfixe , d'une racine *Ph*. Comme, d'autre part, le signe alterne, à titre de déterminatif du mot, avec le signe , il en résulte que cette racine *Ph* est prise ici dans le sens général de « partie postérieure, arrière-train ». Donc, si le mot désigne les pis d'une vache, ce n'est pas en tant que mamelles sécrétant le lait, mais en tant qu'organes situés vers l'arrière-

train de l'animal. Cette considération est très importante pour l'établissement du sens du mot au *Papyrus Ebers*.

Ce mot n'est pas très fréquent dans le traité de médecine égyptien; on ne l'y trouve employé que sept fois. Ces sept exemples nous permettent de tracer, relativement au mot , les traits génériques suivants :

1° Le mot désigne un organe *externe*, sur lequel on peut apposer des remèdes (, XCV, 16), ou que l'on peut frictionner (, LI, 17).

2° Le mot est *toujours* employé avec la désinence ⲉ et le déterminatif ⲓⲓⲓ du pluriel.

3° Néanmoins, cette orthographe plurielle est restreinte par l'emploi de l'adjectif possessif duel (CX, 2), ce qui nous montre que le *Nph* est, non pas un organe médian, mais un organe latéral ayant son pendant, autrement dit, que les *Nph* sont au nombre de deux.

4° Le mot désigne, tantôt une partie du corps de la femme (XCV, 16), tantôt une partie du corps de l'*homme* (XXXVIII, 20; CX, 2). Il ne peut donc s'agir de pis, ou du moins de mamelle.

5° Enfin, la place des *Nph* est bien nettement indiquée dans une recette relative au traitement d'une maladie de la vulve, . Les remèdes doivent être placés (XCV, 16), « sur les *Nph* et sur le *Kns* » de la patiente. C'est donc dans les environs de la vulve que l'on doit, pour la femme, placer les *Nph*.

La conclusion de ces remarques est que les *Nph* sont des organes ou des parties *externes* du corps, qu'ils sont au nombre de deux, communs à l'homme et à la femme, et situés assez près des parties sexuelles pour qu'un médicament placé sur les *Nph* d'une femme puisse agir sur sa vulve.

Tout cela se rapporte absolument aux pis de la vache, sinon comme caractère, du moins comme position. L. Stern, dans le Glossaire du *Papyrus Ebers*, a traduit, sans en donner de raison, le mot par *inguina*, « les aînes ». Je ne puis que me ranger à son opinion, et je ne vois pas quel autre sens on pourrait donner au mot. Les aînes, en effet, sont au nombre de deux, communes à l'homme et à la femme, et leur portion inférieure atteint et même circonscrit les organes sexuels. Anatomiquement, le mot *Nph* me paraît désigner l'aîne. S'il peut, par synecdoque, s'appliquer au pis des femelles des mammifères, c'est que les pis sont situés précisément le long des aînes. Ces deux acceptions différentes du mot, loin de nous embarrasser, s'entr'aident au contraire pour nous permettre d'en déterminer bien nettement le sens.

Il valait la peine, je crois, de prouver que la traduction proposée par L. Stern est la seule admissible, car E. Lüring, qui étudie de très près, dans sa thèse de doctorat[1], les noms égyptiens des différentes parties du corps, néglige l'opinion de L. Stern et traduit le mot par *Hüften, Lenden*, « hanches, lombes ». Dire d'une vache que le lait sort de ses hanches me paraît une expression bien forcée; d'autre part, appliquer

1. *Die über die medicinischen Kenntnisse der alten Ägypter berichtenden Papyri, verglichen mit den medicinischen Schriften griechischer und römischer Autoren*, Leipzig, 1888, p. 63.

un remède sur les lombes pour guérir une maladie de vulve me semble une médication d'effet fort problématique.

Le mot *Nph* ne s'est pas conservé en copte, mais je ne serais pas surpris que la forme simple du mot, *Ph*, fût l'origine du copte ⲛ-ϥⲁϩ. Ce mot, de même que son synonyme ϩⲟⲩϩⲟⲓ, est traduit, dans une *Scala*[1], par l'arabe الغلفة, qui veut dire « prépuce ». On en a conclu que ϥⲁϩ dérive de . Mais, outre que signifie « verge » et non « prépuce », l'expression , « devant », est devenue en copte ⲙ-ⲙⲁϩ, ⲙ-ⲙⲟϩ, *coram*. Le ϥ répondant bien plus logiquement au □ qu'au ; d'autre part, le grec βουβών, dont ϩⲟⲩϩⲟⲓ est évidemment la transcription copte, signifiant « aîne », et ce mot ϩⲟⲩϩⲟⲓ étant considéré par les Coptes comme synonyme de ϥⲁϩ, je crois que ϥⲁϩ dérive de , signifie « aîne » et n'a été traduit en arabe par غلفة qu'à la suite de quelque erreur.

Cette interprétation du mot ϥⲁϩ, si elle est juste, viendrait confirmer absolument les vues de L. Stern en nous prouvant que le mot , — et par suite ses dérivés et , — répond comme sens au grec βουβών, « aîne ».

2. — LE PÉRINÉE,

Le mot [2] n'était connu jusqu'à ces derniers temps que par le *Papyrus Ebers*. Un autre document, publié tout récemment, vient à propos nous fournir un renseignement tellement spécial, qu'il suffirait presque à lui seul pour nous permettre de déterminer le sens de ce mot *Kns*, sens que l'on ne pouvait déduire de façon très sûre des passages où se rencontre le mot dans le *Papyrus Ebers*.

Voici les passages du traité médical où il est parlé du *Kns* :

1° (XXXIII, 19-20), « [remèdes pour] adoucir le fondement, adoucir le *Kns* ». — Des remèdes indiqués, on doit (XXXIV, 2), « faire un suppositoire et l'introduire dans l'anus ».

2° (XLVIII, 21), « commencement des remèdes pour guérir la lourdeur d'urine qui fait souffrir le *Kns* ».

3° (L, 16), « [remèdes pour] régulariser l'urine dont l'irrégularité fait souffrir le *Kns* ».

4° Pour remédier à la chute de la matrice, on doit préparer une sorte de liniment et (XCIII, 21), « en oindre le *Kns* de la femme ».

5° Pour les élancements à la vulve, les remèdes doivent (XCV, 16), « être placés sur les aînes et sur le *Kns* » de la femme.

1. *Cod. Par.*, 44, fol. 71, d'après A. Peyron, *Lex. linguæ copticæ*, p. 324.

2. Ce mot, par suite d'un *lapsus calami*, a été transcrit dans le Glossaire du *Papyrus Ebers*. H. Brugsch et S. Levi, sans vérifier le texte, ont conservé cette transcription erronée dans leurs dictionnaires, et, chose plus curieuse, E. Lüring, qui a consacré sa thèse de doctorat au *Papyrus Ebers*, donne, lui aussi, l'orthographe (*loc. cit.*, p. 65).

6° Enfin, (XCVI, 20-21), « si tu trouves une femme qui souffre d'un côté du *Kns*, dis à cela qu'elle n'est pas régulière dans ses règles ». Suit une liste de drogues, et l'indication (XCVII, 2), « en frotter le *Kns* ».

Il résulte de ces six passages que le mot *Kns* est toujours employé au singulier; c'est donc un organe axial, ou du moins un organe latéral asymétrique. Comme il est spécifié dans certains cas qu'on doit l'oindre, le frotter, il est certain que c'est un organe externe, ce qui rend impossible la traduction « vessie » qu'avait donnée F. Chabas pour le mot *Kns*[1]. Enfin, le *Kns* est mis en rapport, tantôt avec l'anus, tantôt avec les aînes, tantôt avec la vessie (dans le cas de souffrance produite par l'irrégularité ou la lourdeur d'urine), tantôt avec les organes génitaux féminins internes (déplacement de la matrice, dysménorrhée) ou externes (élancements à la vulve).

L. Stern, dans le Glossaire du *Papyrus Ebers*, avait traduit par *alvus*, « bas-ventre », tout en faisant un rapprochement entre l'égyptien *Kns* et le copte ϫⲣⲓⲥ, *coxa*, « hanches ». Au point de vue du sens, je ne vois pas bien le rapport qui existe entre la traduction et le rapprochement proposés par L. Stern. Du reste, le *Kns*, étant un organe axial ou latéral asymétrique, ne peut être la hanche. Au surplus, je n'ai trouvé le mot ϫⲣⲓⲥ ni dans A. Peyron, ni dans H. Tattam, et je me vois forcé, faute de référence, de ne pas insister sur ce rapprochement.

E. Lüring (*loc. cit.*) traduit *Kns* par *Mutterleib, Unterleib*, « ventre (de la mère), bas-ventre », adoptant ainsi le sens donné par L. Stern. H. Brugsch et S. Levi font de même.

Si nous ne possédions que les cinq derniers passages du *Papyrus Ebers*, je souscrirais très volontiers à cette opinion, mais le premier passage vient modifier l'idée que les cinq autres nous donnent du *Kns*. J'admettrais difficilement, en effet, qu'un suppositoire introduit dans l'anus puisse avoir quelque action efficace sur le bas-ventre.

Le nouveau document, dont je parlais en commençant, est un papyrus magique du Vatican analysé par A. Erman (*Z.*, XXXI, p. 119 et sqq.). Ce papyrus nous donne des formules d'incantation relatives à toutes les parties du corps (p. 121), « depuis la tête jusqu'à la plante des pieds ». C'est, en effet, dans cet ordre que sont énumérés les membres. Or, le *Kns*, sous l'orthographe , se trouve occuper la place suivante : (p. 123), « les vertèbres de l'épine dorsale, l'anus, le *Knsa*, le membre viril, les cuisses ». Entre l'anus et les organes génitaux, il n'existe que le périnée.

De deux choses l'une : ou nous devons considérer l'ordre adopté dans le papyrus du Vatican comme étant d'une stricte régularité, et, dans ce cas, le *Kns* ne peut être que le périnée; ou bien, malgré les apparences, nous devons y admettre quelque interversion, et, dans ce cas, le *Kns* pourrait être le bas-ventre.

Mais, comme un suppositoire introduit dans le rectum agit tout naturellement sur

1. D'après E. Lüring, *loc. cit.*, p. 65.

le périnée et non sur le bas-ventre; comme rien, en somme, ne nous autorise à supposer une interversion dans le papyrus du Vatican; comme les cinq derniers passages du *Papyrus Ebers* peuvent aussi bien, sinon mieux, se rapporter au périnée qu'au bas-ventre, je crois que c'est la traduction « périnée » que nous devons adopter pour le mot .

Lyon, 23 mars 1896.

UNE INONDATION A THÈBES SOUS LE RÈGNE D'OSORKON II

PAR

G. Daressy

Le plus long et le plus intéressant des graffiti tracés sur les murs du temple de Louxor se trouve à l'angle nord-ouest de la salle hypostyle et du mur en retour de la grande cour d'Aménophis. Il ne compte pas moins de cinquante et une lignes, d'une bonne écriture hiératique; malheureusement la pierre a été usée par endroits, elle s'est gercée dans d'autres, si bien que certaines parties du texte sont devenues illisibles. Voici ce que j'ai pu tirer de cette inscription :

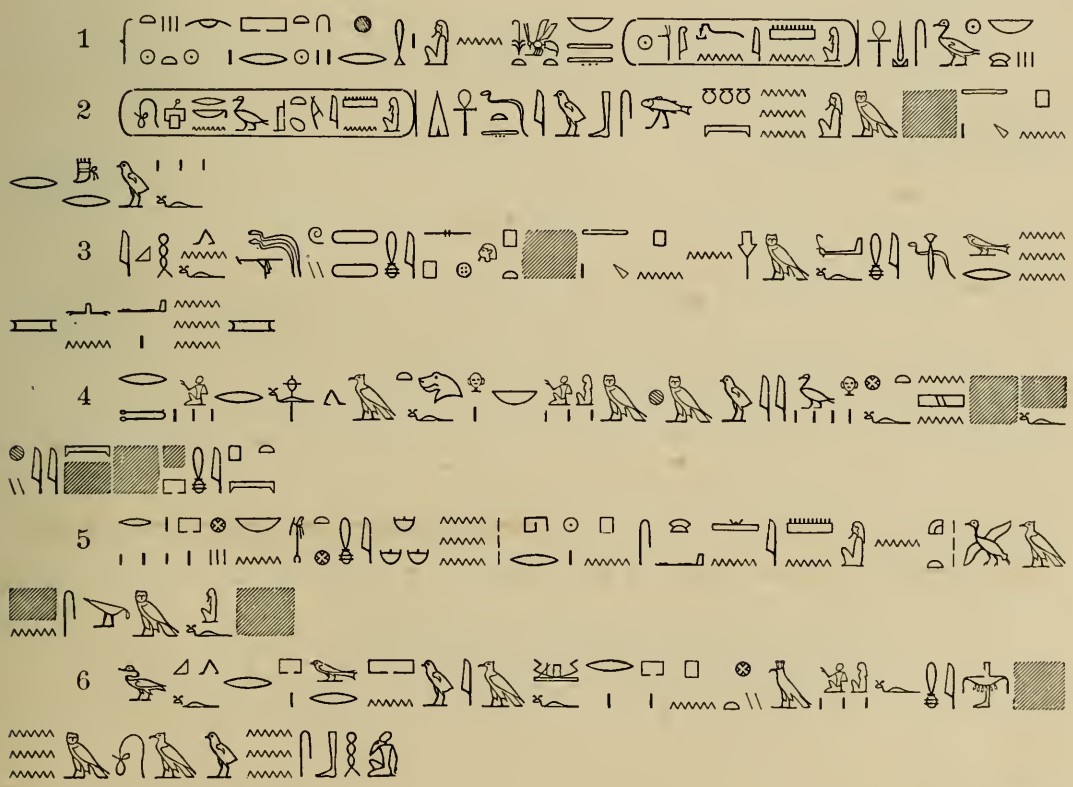

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

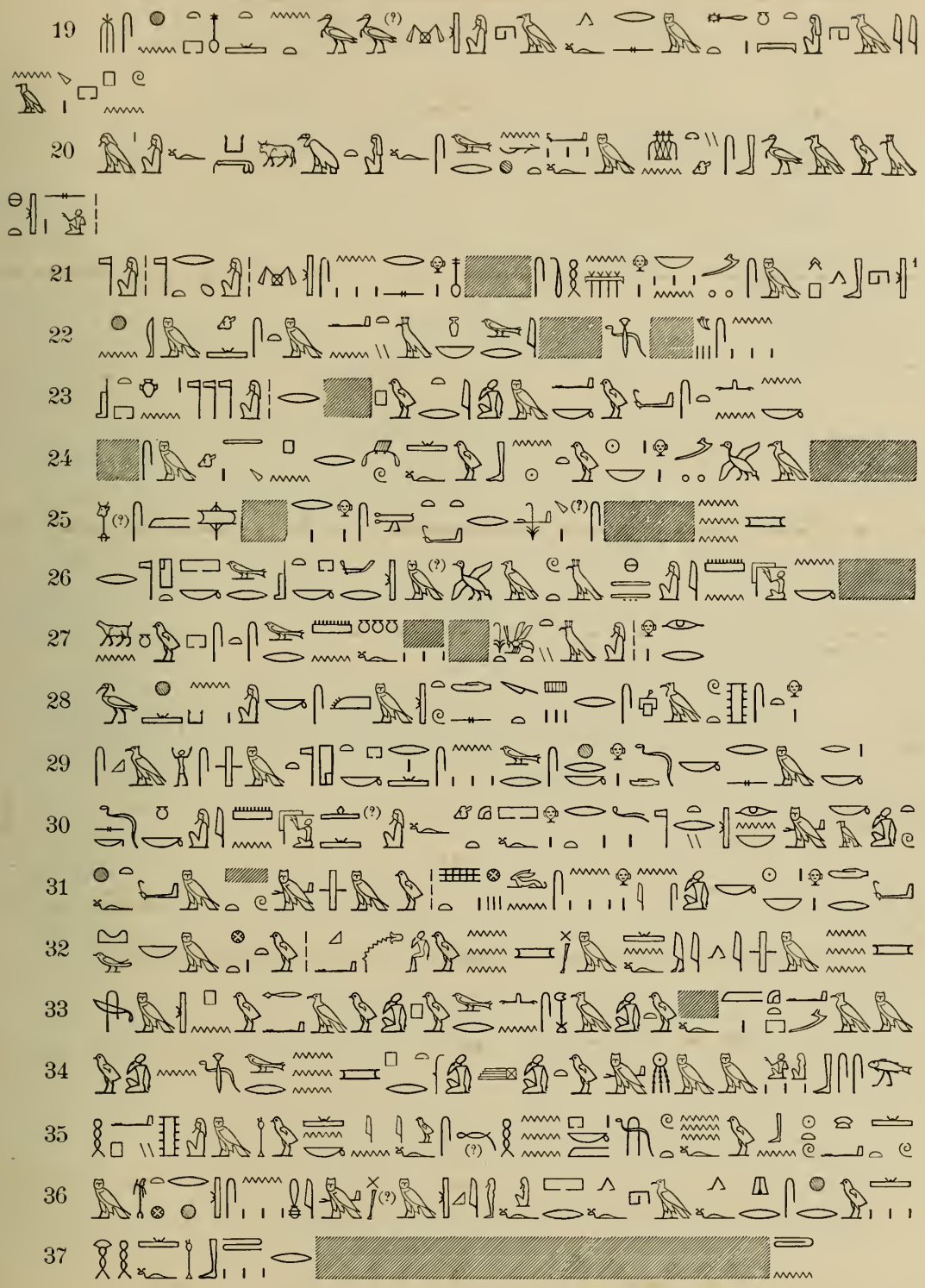

1. Fin de la première page.

38

39

40 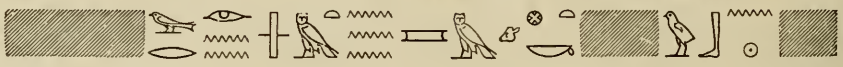

41

42 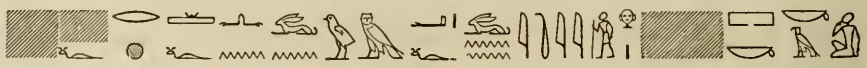

43 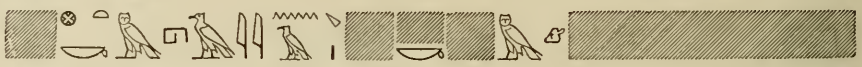

44 entièrement détruite

45

46

47 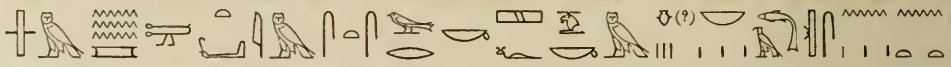

48 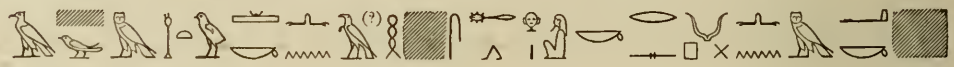

49 entièrement détruite

50 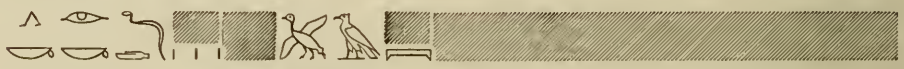

51

« L'an III, le 12 Toby, sous la Majesté du roi du Midi et du Nord, maître des deux terres, *Usur-mâ-râ setep-n-amen*, v. s. f., fils du Soleil, maître des diadèmes, Osorkon, fils d'Isis, aimé d'Amon, donnant la vie à toujours.

» L'eau était montée, (couvrant) cette terre jusqu'à ses extrémités,
elle avait envahi les deux rives comme la première fois;
l'étendue de cette terre en son pouvoir était semblable à la mer; [des pélicans.
aucune digue[1] des hommes ne résistait à son attaque, les gens étaient tous comme
Sur sa ville elle (répandait) la terreur, montant dans les monuments (beaux) comme le ciel,
tous les temples de Thèbes étaient comme des marais.
En ce jour où l'on fait apparaître Amon dans les chapelles, en portant (?) son image,
il entra étant dans la chambre de sa barque, dans ce temple dont les habitants étaient
[comme des nageurs dans un torrent;

1. ne se trouve pas dans les dictionnaires; le contexte me paraît devoir faire traduire digue : « directrice d'eau ». Le même mot figure dans l'inscription de Smendès à Dababièh, je l'avais alors traduit : « canal, bras d'eau ».

c'était leur prière au ciel vers Rà pour le passage de ce dieu grand :

« Dans la belle île[1], qu'il repose dans la chapelle à la place sacrée ! »

On ne put établir de chapelle, comme le ciel, pour adorer le dieu grand.

En ses grands esprits, son fils qui l'aime prononça alors ce discours,

composé par le prophète d'Amon-Rà, roi des dieux, scribe royal dans la demeure...,

Nekhtu-taïf-maut, (fils du prophète) d'Amon Bak-n-khonsou : [ritoire (?),

« O dieu auguste s'enfantant lui-même, souverain de son nome (?), exalté dans son ter-

le stable avec son disque, qui est comme enveloppant son corps, afin de cacher [son mystère ;

le grand qui existait avant la terre et à son commencement a créé toutes choses, mettant [en joie ses temples,

qui brille éternellement, qui est en paix pour toujours et conduit les siècles !

Renouvelant les naissances, lorsqu'il éclaire la nuit en sa forme parfaite de Lune,

venant en Nil pour inonder les deux terres et faire subsister chacun en sa vigueur,

il est le vent qui parcourt l'atmosphère, et il a dilaté tous les gosiers,

le feu est issu de ses rayons pour achever tout ce qu'il a fait.

Ordonnateur, organisateur agissant de sa main (?), les dieux et les déesses existent par lui,

il a créé les hommes, les quadrupèdes et les oiseaux, les poissons[2] et toutes les plantes,

faisant ces choses en totalité à l'inspiration de son cœur pour peupler les deux terres ;

il s'est fait une demeure comme un trône pour être comme ta ville, (c'est) Thèbes, [œil de Rà, régente des nations.

Elle est à l'image du ciel, en le quittant on s'arrête en elle pour la première fois ;

beau berceau des deux âmes[3] unies, il descendit en elle du flanc de Nout ;

elle est le lieu natal de son âme, Ka-mut-f augmente ses victoires en son enceinte ;

centre (?) pour les hommes, les dieux et les déesses, ils se réunissent en elle à cause

Réjouissant chacun par son aspect, on ne peut s'en aller l'abandonnant, [de sa beauté.

elle a l'odeur de tous les parfums, les rosiers y produisent leurs fleurs.

C'est la place de cœur des dieux pour . . . ; qui la protégera si ce n'est toi ? [(disque).

Elle (florissait) au milieu du pays entier, brillant chaque jour comme un reflet du

La gorge au vent pour s'en remplir (?) la bouche, prenant au midi l'eau pour ton temple ;

c'est ta grande place sacrée comme diviseur de la terre, tu te caches dans son inté-

les rois en agrandissent les monuments pour faire honneur à ta personne ; [rieur ;

on ne cesse de tailler des pierres pour ses murailles, pour les surélever dans ta [demeure divine.

Leurs inscriptions (?) sont pour t'exalter, car tu as dit d'elle, de ta bouche même :

« Je suis le mystérieux qui repose dans sa chapelle, » selon les livres divins.

Un appel t'est fait pour combattre (le mal) par les habitants du nome,

les villes sont à t'appeler chaque jour pour chasser tout mal de leurs constructions :

---

1. Probablement un nom du sanctuaire de Louxor, encore non signalé.
2. L'orthographe ordinaire est . De même, l. 38, on a .
3. Signe hiératique de lecture douteuse.

le Nil a débordé, il a renouvelé la venue du déluge[1], cette situation est une grande [malédiction;
on ne se souvient pas (d'un fait semblable); la moitié de la chapelle est mangée par [la mer.
Quoi les humains y comprennent-ils? Le fleuve grossit selon ce que tu as ordonné;
est-ce qu'il doit submerger ta demeure dans sa profondeur, briller et resplendir [dans Thèbes?
Savent-ils le comment du renouvelant sa forme[2], qui monte et qui descend selon des [règles,
qui dépose des sables... »

La fin de l'inscription est trop fruste pour qu'on puisse en essayer une traduction suivie. Le roi parle de l'envahissement de la chapelle par les eaux, à tel point qu'on y voit des poissons; il supplie le créateur de changer cette situation désastreuse pour les habitants, d'éloigner ce déluge qui détruit sa ville. Il mentionne ensuite ce que Thotmès III avait fait dans des circonstances analogues; qu'il ne soit pas dit que, sous le règne de son fils Osorkon, Thèbes ait été ruinée par l'inondation : tous ses habitants lui sont dévoués et obéissants, que sa face ne s'éloigne pas d'eux, il n'a qu'un mot à dire pour que le fleuve rentre dans son lit.

L'inscription ne va pas plus loin et ne dit pas l'accueil fait par Amon à cette ardente prière.

En laissant de côté la valeur de cette poésie au point de vue mythologique et littéraire, le texte est intéressant à différents égards. Il indique que, sous Osorkon II, le mois de Toby coïncidait avec le maximum de la crue, soit vers septembre-octobre. C'est un jalon précieux pour étudier le déplacement de l'année vague pharaonique.

L'inscription ne dit pas si elle a été gravée au niveau atteint par l'inondation; si cela était, en prenant la partie inférieure des textes comme repère, il y aurait eu 0^m 60 d'eau dans les chambres voisines du sanctuaire et 3 mètres dans la cour de Ramsès II. C'est le niveau qu'atteignent maintenant les grandes crues de 9 mètres; si l'on tient compte de ce que le sol de l'Égypte s'exhausse continuellement, en évaluant à un décimètre par siècle la surélévation du terrain depuis la XXIIe dynastie, le Nil serait monté en cette année de 11 mètres, couvrant les campagnes de 3^m 20 d'eau.

Seul, un cataclysme, tel que l'abaissement brusque des cataractes par suite d'un éboulement de la barrière de granit d'Assouan, pourrait expliquer un flux si formidable. On ne peut malheureusement qu'échafauder des hypothèses à ce sujet; quelques développements littéraires en moins et quelques données certaines en plus dans le texte nous auraient éclairés sur la question si intéressante du régime des eaux du Nil dans l'antiquité.

1. Je ne connais pas d'autres exemples du mot , à rapprocher de 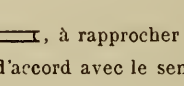 , nom du pehu du nome Diospolite. La traduction que j'en donne me paraît d'accord avec le sens du texte et l'étymologie.

2. Le Nil.

UNE FAMILLE SACERDOTALE

CONTEMPORAINE DES XXIIe-XXVIe DYNASTIES

(850-600 avant Jésus-Christ)

PAR

AUG. BAILLET

La lecture du mémoire si bien documenté de M. Fritz de Bissing m'a fait penser qu'il y aurait grand intérêt à étudier les monuments d'une époque déterminée et ayant appartenu à une même famille. On pourrait ainsi suivre sûrement les modifications que le temps aurait apportées dans la manière de faire des artistes ou des industriels de cette période. Trouver cette famille, n'était-ce pas donner aux recherches archéologiques une base de quelque consistance? On classe assez facilement les monuments de l'époque des Ramessides et des Saïtes; mais, entre ces deux dates, il y a un vide de deux cent cinquante ans où les faits flottent dans le vague. Des noms nouveaux apparaissent, Sheshonq, Takelot, Osorkon, Petisis, etc.; mais en général ils aident fort peu au classement, car on les retrouve sous toutes les dernières dynasties, quelquefois jusqu'aux Ptolémées. En dehors des listes manéthoniennes, à peine quelques dates émergent-elles à la surface de ce chaos.

Ce n'est pas que les longues généalogies soient absolument rares sur les stèles égyptiennes, mais ce qui est moins ordinaire, c'est de trouver plusieurs monuments ayant appartenu aux descendants d'un même personnage. Cela ne se rencontre que dans les familles royales. Si je me rappelle bien, je n'ai reconnu dans le catalogue d'Abydos que deux stèles concernant les membres d'une même famille. Quoique l'on puisse citer ailleurs des exemples de plus longues généalogies, je maintiens que la chose est rare. Cependant, en cherchant dans la publication de M. Lieblein, j'ai pu reconstituer une famille dans les conditions désirables : il y a au Musée de Gizéh une collection de sarcophages tirés d'un même tombeau, ayant, on peut le présumer tout d'abord, appartenu aux membres d'une même famille, ce qui est vraiment une bonne fortune; car une suite de documents de ce genre ne laisse prise à aucun doute sur la date de chacun d'eux et sur les déductions qu'on en peut faire. Voici donc cette généalogie précieuse :

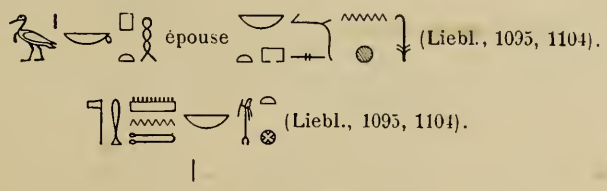

(*Voir la suite page suivante.*)

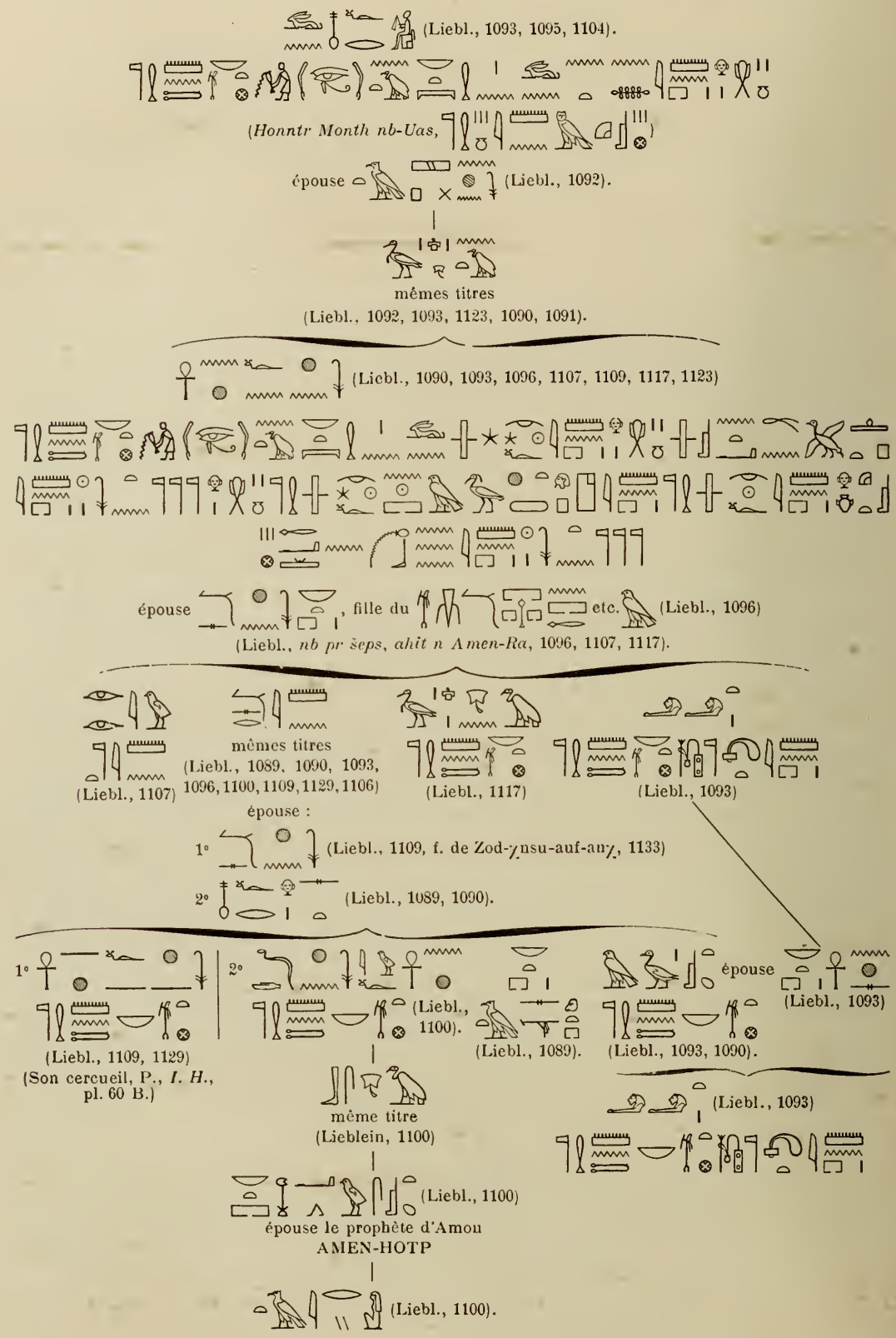
(Liebl., 1093, 1095, 1104).
(Honntr Month nb-Uas,
épouse
(Liebl., 1092).
mêmes titres
(Liebl., 1092, 1093, 1123, 1090, 1091).
(Liebl., 1090, 1093, 1096, 1107, 1109, 1117, 1123)
épouse
, fille du
etc.
(Liebl., 1096)
(Liebl., nb pr šeps, ahit n Amen-Ra, 1096, 1107, 1117).
(Liebl., 1107)
mêmes titres
(Liebl., 1089, 1090, 1093, 1096, 1100, 1109, 1129, 1106)
(Liebl., 1117)
(Liebl., 1093)
épouse :
1°
(Liebl., 1109, f. de Zod-ꜥnsu-auf-anꜥ, 1133)
2°
(Liebl., 1089, 1090).
1°
(Liebl., 1109, 1129)
(Son cercueil, P., I. H., pl. 60 B.)
2°
(Liebl., 1100).
(Liebl., 1089).
(Liebl., 1093, 1090).
épouse
(Liebl., 1093)
même titre
(Lieblein, 1100)
(Liebl., 1093)
(Liebl., 1100)
épouse le prophète d'Amou
AMEN-HOTP
(Liebl., 1100).

Cette longue généalogie comprend neuf générations, toutes exactement reliées l'une à l'autre. Pas une seule interruption, ni de doute sur le lien qui les unit, comme le prouve sur le tableau l'enchaînement des numéros donnés par M. Lieblein.

Si on donne à chaque génération trente ans de survie, on aura, depuis la mort de Bok-en-Ptah jusqu'à la mort de Ta-ari, huit fois trente, ou deux cent quarante ans, c'est-à-dire un espace de temps suffisant pour qu'il se produise dans l'art des progrès ou des reculs, en tous cas des changements appréciables. C'est ce qui fait le grand mérite de cette généalogie au point de vue des investigations pour l'histoire des arts.

Cette famille nous a laissé les monuments de douze de ses membres et de huit générations :

1° Oun-nofir, fils de Bok-[ni]-Ptah. Son cercueil ... (L., 1095. — Piehl, *I. H.*, 61 *c*). Stèle de bois — L., 1104.

2° Bis-n-maut, son fils. Cercueil 438 — L., 1092.

3° Onkh-ef-ni-khonsou, son fils. Cercueil 750 — L., 1123.

4° *a*) Iriou, son fils. Stèle de bois — L., 1107.

b) Nsi-r-amon. Cercueil ... — L., 1096; Piehl, *I. H.*, 61 *c*.

c) Nsi-[r]-khonsou, sa femme. Cercueil ... — L., 1133.

d) Bis-ni-maut, frère de Nsiramon. Cercueil 801 — L., 1117.

5° *a*) Onkh-ef-ni-khons, fils de Nsiramon. Cercueil 453 — L., 1109; Piehl, *I. H.*, 60 B. Stèle de bois. — L., 1129.

b) (var.) Ta-khent-min, fille de Nsiramon. Cercueil ... — L., 1089.

c) Har-si-isit, son fils. Cercueil 456 — L., 1090.

6° Hâ-hât (ou Hâti?), fils de Harsiisit. Cercueil 731 (?) — L., 1093.

7° Ta-ari, arrière-petite-fille de Zod-khons-ef-ônkh, fils de Nsiramon. Cercueil .... — L., 1100. (Brugsch, *Dict.*, *Suppl.*, p. 810, dit : Sarcophage.)

Ce qui se résumera clairement dans le tableau suivant :

2e génération.			Un-nfr.		
3e	—		Bis-n-mut.		
4e	—		Anχ-f-n-χons.		
5e	—	Iriu.	Nsr-amn = Ns-χons.	Bismut.	
6e	—	Onkh-f-n-khons	[Zod-χons-f-anχ].	Ta-Min-khont.	Har-si-Isit.
7e	—		[Bis-n-mut].		Hâhât (Hâti).
8e	—		[Xâûs-Isit].		
9e	—		Ta-ari.		

Le problème le plus important sera maintenant de déterminer à quelle époque vivait cette famille.

C'est une famille d'un rang assez obscur : elle n'a rempli aucune charge dans l'État[1]. Tous ses membres sont de Thèbes. Les hommes sont tous [2]; Nsiramon, qui porte de nombreux titres, n'a que des fonctions se rattachant au temple d'Amon, . La seule femme qui porte un titre, Nsi-khons, mère de Nsiramon, est . Seul aussi, son père est à la fois « prophète de Month, seigneur de Thèbes, et prophète d'Ap-ouatou, seigneur de Siout, et chef du trésor du Pharaon » (L., 1096).

Il est à remarquer que, dans cette longue généalogie qui dure deux siècles et qui comprend plus de trente noms[3], pas un ne fait allusion à la XXVIe dynastie, ni à Bocchoris, ni à Psammétique, ni à Ahmès, etc., ni à leurs prénoms royaux, ni au nom de leurs femmes. Il faut en conclure qu'ils n'ont pas vécu sous la XXVIe dynastie.

M. Lieblein, en présence de tous ces monuments, les a appréciés, comme je le fais; car il les a placés (sauf un, 1189) avant les monuments incontestablement datés du règne de Psammétique Ier (n°s 1137 et suiv.).

Il y a tout lieu de croire qu'ils appartiennent à la XXVe dynastie ou à celles qui l'ont précédée. La XXVe dynastie se compose comme il suit :

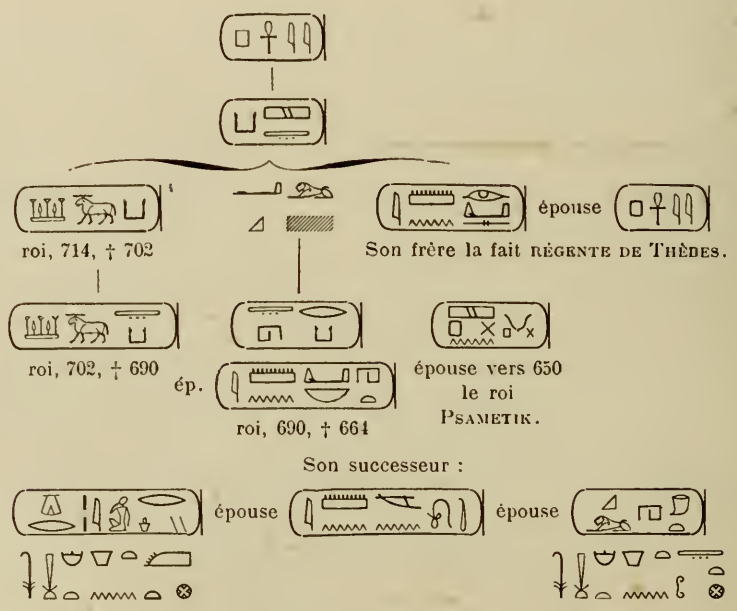

Pas un de ces noms ne figure dans la généalogie de la famille de Bok-ni-ptah.

1. Hor, chef du trésor du Pharaon, beau-père de Nsiramon, n'est pas de la famille.

2. Quoique tous prêtres de Month, pas un de ces hommes n'a donné le nom de son dieu à ses fils. Peut-être ainsi le voulait le respect pour la divinité dont on exerçait le culte.

3. Dans le tableau il en manque quelques-uns : ce sont ceux des ascendants des femmes épousées par les hommes de cette famille.

4. Pour les dates, voir HAIGH, *Zeitschr.*, 1868, p. 82 et 1871, p. 102.

Mais, à côté de la famille royale éthiopienne, on peut trouver quelques familles, dont quelque membre ait vécu à date certaine. Par exemple :

1° L'un des généraux du roi Piônkhi en Égypte se nommait □ PUARMA (l. 8 et 140). Ce nom se retrouve sur une stèle du Sérapéum[1] de l'an 37 de Sheshonq IV (vers 810), par conséquent antérieure à la stèle de Barkal, où sont nommés :

ARU.
|
Her-â-n-qer-RS-MHT
NFR-ISIT
épouse le général PUARMA.
|
TA-P-MR
hr-â-n-qer-RS-MHT.

2° P-un et sa femme Tâ-reθ'-n-Bast, et leur fille, la « nourrice du roi, seigneur des deux terres TOḤ̣ALEQ (Taharkou), vivant toujours, θES-RA-PER' » (Liebl., n° 1136 — cercueil à Florence).

3° , TS-MHT-PR', mère du « basilicogrammate , décoré du » collier et de l'abeille (?), ami, chef des deux terres, yeux du roi du Midi, oreilles du » roi du Nord, intendant du trésor du maître des deux terres To-hal-q (Taharqou) », dont les cônes funéraires sont à Lyon, à Londres, à Gizéh (DARESSY, *Cônes*).

Ces trois documents sont datés exactement. On pourrait en rapprocher quelques autres.

Les noms analogues à ceux de Tes-Ra-pirou et de Tes-Mehit-pirou se rencontrent avant et après le règne de Taharqou :

a) (var. , qui assure la lecture de ce nom), TS-BASTIT-PR, est fille du roi Osorkon II, de la XXIIe dynastie (L., *Denkm.*, III, 255; Liebl., 1005);

b) , TS-MUT-PR' (Gizéh, cercueil 732; LIEBL., 1118), fille de Ta-šer-n-Bast et petite-fille d'Har-si-Isit, peut-être de la XXVe dynastie;

c) , TS-ISIT-PR, mère d'un (SCHIAP., *Catal.*, 379; Liebl., 1155);

d) , TS-MUT-PR', femme d'un fonctionnaire près de la et mère d'un nommé PÈT-AMON-APT (Liebl., 1329);

e) , TS-NIT-PRT, femme de et mère du *kazana* PSAMETIK (canope inédit du Musée de Sens).

Ces trois femmes appartiennent sans contestation possible à la XXVIe dynastie.

Citons encore :

f) , TS-MUT-PR, femme de Zanrod, mère de Qeres (*Rec. de Trav.*, 1892, p. 57);

1. MAR., *Sérapéum*, pl. 32; cf. LIEBL., *Noms*, n° 1018; cf. encore *Rec. de Trav.*, 1887, p. 58, et Louvre, A 96.

g) Et [illegible], Ts-Isit-br' (*Rec. de Trav.*, t. XVI, p. 175-176), qui me paraît une variante dialectale du nom cité plus haut ;

h) Notons encore que Ouzarans, fille du prince Khaahor, gouverneur de Thèbes, aïeul du prince Montoumhît, dynaste en 671, épousa un Ounnofir, et qu'un cercueil de Boulaq donne la généalogie :

Unnofir = [illegible]
|
Nbt-pir Uzarans[1].

4° Puis, nous arrivons à la famille d'un personnage dont le nom nous fournit un point de repaire assuré, je veux parler de Montoumhit, nomarque de Thèbes, que le conquérant assyrien fit l'un des vingt princes divisionnaires de l'Égypte en 671. Sa fille Bibiout se maria dans une famille de prophètes d'Amon[2], qui s'allia elle-même à la famille de notre Bok-ni-Ptah.

KHAÂ-HOR,
rpâ hâ, prophète d'Amon, etc.,
grand juge, nomarque.
|
NSI-MIN,
prophète d'Amon,
nomarque
= ISIT-M-χOB.
1094, 1119, 1120, 1121. (Daressy, *Cônes*.)

HOR-SI-ISIT,
prophète d'Amon,
nomarque.
L., *N.*, 1094.
|
KHAÂ-HOR
prophète d'Amon,
nomarque.
1094.
|

MONTOU-M-HIT
prophète d'Amon, nomarque
fait prince de Thèbes par
Ašur-ah-idin en 671,
ép. 1° Isit-m-χb, 2° Nsi-χons,
3° Uza-ran-s, 4° Šp-n-mut.

AMON-IRI-DI-S
hos-χont-n-Amon.
1119, 1120
(ses cercueils,
P., *I. H.*, 53-55.)

BABAUT ép. P-DI-AMON,
1094, 1105,
1189
prophète de
Month, etc.
1189, 1094.

ONχ-F-N-χONSU
prophète de Mont-m-Us,
etc.
1105 (P., *I. H.*, 60),
1109, 1129.

1° ISIT-M-χOB. 2° NSI-PTAH, 3° PSI-N-MUT.
nomarque.

TA-Ba-Z'eT
1094, 1105. 1189
(son cercueil, P., *I. H.*, 51-53)

épouse

BA-BA
prophète de
Montou-m-Us.
1105 — P., *I. H.*, 60.

PI-Di-AMON.
prophète de Month-m-Us, etc.
1105 — P., *I. H.*, 60
(sa stèle).

Montoumhit nous donne la date des personnages de la grande famille de Bok-ni-Ptah. Car sa sœur[3] devint la femme de son oncle, et leur fille Tabazat épousa un Bibi, prophète de Monthou-m-Ouas, fils d'Onkhni-Khonsou, qui n'est autre qu'un des fils de Neser-Amon, quatrième descendant de Bok-ni-Ptah.

Je crois donc, par là, établir une concordance solide entre les XXIIe, XXIIIe, XXIVe, XXVe et XXVIe dynasties.

1. Liebl., 1269, cercueil.
2. Maspero, *Les Momies de Dêir el-Bahari*, p. 763.
3. Cf. Liebl., *Noms*, 1260.

OSORKON II[1], vers 940.

- ŠEŠONQ II, † 915. — TAKELOT II, † 902. — ŠEŠONQ III, † 851. — PIMI, 851, † (?). — ŠEŠONQ IV, v. 850, † 810.
  - Bok-ni-Ptah. — Ounnofri. — Bisa-n-Mut. — Onkh-ef-ni-Khonsou. — Niser-Amon.
    - Onkh-ef-ni-Khonsou, épouse la sœur du prince de Thèbes Mout-em-hât.
    - Zod-Khonsou-f-Onkh. — Bisa[n]-Mout. — Khâou-s-Isit. — Tâ-ari.
- NAMROT, prince de Hnès et 1er prophète d'Amon. — Ptah-utu-f-onkh, prince de Hnès. — Ptah-hon, prince de Hnès. — Har-pi-son, prince de Hnès. — Ptah-hon, prince de Hnès. — Har-pi-son, idem, v. 810. — PIF-AA-BAST, id., an 21 de Pionkhi Ier.
  - KHAÂ-HOR, nomarque de Thèbes. — Nsi-min, nomarque.
    - MONTOUM-HIT, nomarque souverain, 671. — Nsi-Ptah, nomarque.
    - Amoniridis et Bibiaut.

PABU-BASTIT[1], 810, † 770.

OSORKON III, 770, † 762, an 21 de Pionkhi Ier.

- PSIMUT 762-752. — SÉTI III, 752-721.
- SOP-N-OPIT

PIONKHI Ier.

- épouse : KASHTO.
  - ŠABAKA, 715, † 706.
  - Aqlâ. — TAHARKOU, roi, 706, † 666.
  - Amon-iridis épouse PIONKHI II. — Shop-n-opit épouse PSAMÉTIK Ier.

TAFNAKHTI, an 21 de Pionkhi Ier. — BOK-NI-RAN-F, brûlé vif par Sabacon, 715. — Stephinates. — Nékhepsos. — NIKAU Ier, † 666. — PSAMÉTIK Ier, roi, 666-611. — NIKAU II, 611-595. — PSAMÉTIK II, 595-590.

1. Dates empruntées à l'*Histoire* de BRUGSCH.

Cet arrangement repose sur des considérations sérieuses : 1° Padoubastit, succédant à Sheshonq IV (qui règne 37 ans au moins), doit être plus jeune que lui. 2° Piônkhi Ier a pour contemporains Pifaabast, Osorkon et Tafnakti, selon la stèle de Barkal. 3° Montoumhît doit descendre au rang de Tarharkou, son contemporain.

Et si nous revenons à la famille qui a fait l'objet de cette étude, nous voyons que Bok-ni-Ptah est le contemporain du roi Pimi ou de Sheshonq IV, vers 850, et que Taari vivait au temps de Néchao, vers l'an 600, c'est-à-dire qu'entre le cercueil de cette dernière et celui d'Ounnofri, fils de Bok-ni-Ptah, il y a bien deux cent vingt ans, comme je l'avais tout d'abord supposé. N'y a-t-il pas là un sujet d'étude bien fait pour attirer l'attention? J'espère, en dressant cette généalogie unique dans l'archéologie égyptienne, que j'aurai établi les bases solides d'un travail bien digne de tenter quelqu'un des égyptologues ou des archéologues, comme M. de Bissing, à qui il serait donné de séjourner en Égypte et d'étudier sur place la série de monuments aussi exactement déterminée. Il me semble que l'entreprise serait d'un grand intérêt pour l'histoire de l'art.

Les tableaux qui précèdent vont maintenant nous permettre de classer d'une manière à peu près certaine d'autres monuments qu'on peut rapporter à cette période[1]. Ce classement fournira des points de comparaison à qui entreprendra l'étude de la famille de Bok-en-Ptah. La vue des monuments d'ailleurs pourra suggérer quelques modifications au classement que je vais proposer :

1° Je placerai le premier le n° 1097 du Recueil de M. Lieblein, cercueil de la dame Ta-sit-n-Isit, fille du prophète de Mentou, Osorkon (dont le nom rappelle les rois de la XXIIe dynastie et de la XXIIIe) et de Ta-monkh-Amon.

2° Le n° 1132 appartient à une femme du même nom, fille de P-si-mut. Cf. le roi P-si-mut, de la XXIIIe dynastie, et Psi-n-mut, fils du prince Montoumhît (fin de la XXVe dynastie).

3° Le n° 1122, cercueil (n° 749) de dame Na-monkht-Amon, fille de Nsi-Amon et de Nsi-khonsou, petite-fille d'Har-si-Isit, nous offre un nom de femme analogue à celui des femmes des numéros précédents et aux noms portés dans la famille de Bok-ni-Ptah.

4° Les nos 1125, 1126, 1127, 1124 paraissent avoir appartenu (cercueils nos 745, 748, 800 et 803) à une même famille dont le chef porte le nom d'un roi de la XXIIe dynastie.

Pi-mi,
prophète de Montou,
scribe du trésor d'Amon.
1124.
|
P-hibi = Nsi-χonsou.
mêmes titres. | 1124.
1124. |
Onχ-f-n-χons = Uza-ran-s.
prophète de Montou. | 1124, 1127
1127, 1125. | (cercueil 745).
(*Voir à droite la suite.*)

Na-monχti-Ra, divin père de Montou. 1125. — Neχt-Bastit. 1127 (cercueil 803).
|
Bisa-n-Mut,
divin père de Montou,
épouse Mut-iri-dis.
1125, 1126 (cercueil 748).
|
Onχ-f-χonsu.
1126 (cercueil 800).

1. Liebl., nos 1089 à 1136.

5° La grande famille de Bok-ni-Ptah, dont les numéros peuvent se ranger dans l'ordre chronologique suivant :

1104 1095
1092 1093 1123 1090
1096 1107 1109 1117
1089 1100 1129
1106

6° La famille du prince (1102) Khaâ-Hor, prophète d'Amon et gouverneur de Thèbes, etc., grand-père de Montoumhit, l'un des vingt chefs de 671.

KHAÂ-HOR.
L., 1102, 1103, 1106; P., *I. H.*, 49.

NSI-MIN,
L., 1101, 1102, 1103, 1119, 1120, 1121, 1131;
P., *I. H.*, p. ,
épouse : 1° Isit-m-χobu,
2° Ta-ad-n-Isit.

UZA-R-S.
1106,
épouse UNNOFRI,
prophète de Montou.
|
Dame NSI-χONSU,
1106.

Le prince de Thèbes, MONTOUMHIT, en 671.

AMON-IRI-DI-S.
1119, 1120, 1121
(ses cercueils);
P., *I. H.*, 53-55.

BIBIOUT
épouse
PEDIAMON,
prophète
de Montou.

KHAÂ-HOR,
prophète
de Montou.
1101, 1102, 1103
(ses cercueils 735, s. n°, 597); P., *I. H.*

7° La famille du prophète d'Amon et nomarque Har-si-Isit (voir plus haut), n°s 1094, 1105, 1189 (stèle; cercueils s. n°).

8° La famille d'un prophète de Montou, Mer-n-χonsou, n°s 1098-1099 (cercueils 734 et 602) dans lesquels Mariette reconnait l'élégance saïte.

9° Une famille (n°s 1113, 1130), dont le chef Nakht-ef-Mut porte de très hauts titres :

Naχt-f-Mut

|
ZOD-χONSU-AUF-ONχ[1].
|
Dame TARUA épouse ANχ-P-χRD.
|
HAR-MÂT.
|
Dame NSI-KHONSU[2].

10° On pourra placer dans la XXVe dynastie (peut-être plus loin) les n°s 1110 (cercueil de Nsi-p-sif), 1111 (cercueil de Ouza-Hor-r-ui), 1112 (cercueil de Hor-mât),

1. Nom qui parait sous Sheshonq Ier (XXIIe dynastie).
2. Cercueil s. n°; stèle.

1114 (cercueil de Nit-sešen), 1115 (cercueil n° 5, à Miramar), 1116 (cercueil de Pi-set, à Berlin), 1128 (cercueil de dame Ta-bok-Khonsou, n° 796).

11° Le n° 1136 (sarcophage à Florence), dont la titulaire était Ra-perou, fille de Ta-roud-ni-Bastit, qui a le titre de « nourrice du roi Taharqou ».

12° Le n° 1135 est le cercueil du prince Bok-ni-ran-f (Bocchoris), chef du sacerdoce de Neith à Saïs et gouverneur de Thèbes (XXVIe dynastie). — Cf. Schiaparelli, *Catalogo*.

13° Enfin, le n° 1118 (cartonnage 732), peut-être de la XXVIe dynastie.

LES ANIMAUX REPRODUCTEURS DANS L'ÉGYPTE ANCIENNE

PAR

Victor Loret

Rapprochant [hiéroglyphes] de ⲁⲑⲣⲉⲩ, *gemini, gemelli,* et comparant la variante ϩⲁⲧⲣⲉ (pl. ϩⲁⲧⲣⲉⲉⲩ) du mot copte à l'égyptien [hiéroglyphes], « réunir », qu'il estime appartenir à la même racine que [hiéroglyphes], M. H. Brugsch interprète ce dernier mot par « paire, couple (d'animaux)[1] ». Je serais porté, — et cet article indiquera les raisons de ma manière de voir, — à considérer le mot [hiéroglyphes] comme apparenté à une racine [hiéroglyphes], [hiéroglyphes] signifiant « procréer, engendrer, féconder, enfanter », et à le traduire, de façon générale, par « animal destiné à la reproduction ».

Avant de m'attaquer directement au mot [hiéroglyphes], je dois, pour la clarté de mon exposition, étudier tout d'abord trois termes qui, non seulement, semblent bien être équivalents l'un de l'autre, mais en outre présentent d'indiscutables rapports avec ce mot [hiéroglyphes]. Les éléments principaux de ces trois termes sont les signes [hiéroglyphes], [hiéroglyphes], [hiéroglyphes], dont on n'a jamais déterminé que bien imparfaitement la valeur.

A. — *Le signe* [hiéroglyphes], [hiéroglyphes].

J'écarte tout d'abord, pour le signe [hiéroglyphes], la transcription [hiéroglyphes], qui lui a été attribuée avec raison depuis longtemps; c'est seulement de sa lecture [hiéroglyphes], [hiéroglyphes] que j'ai à parler ici.

Le nom de la vulve, — en copte ⲟⲧⲓ, ⲟⲩⲧⲓ, ⲟⲟⲧⲉ, *vulva, uterus,* — est [hiéroglyphes]. On en trouve même une forme plus ancienne, [hiéroglyphes], avec variante de déterminatif, dans la phrase suivante, dont je ne me charge pas de rendre l'idée métaphorique : [hiéroglyphes][2].

Mais, si le nom de la vulve s'écrit [hiéroglyphes], [hiéroglyphes], et même [hiéroglyphes][3], il s'écrit aussi [hiéroglyphes]. Déjà H. Brugsch, tout en rangeant cette dernière orthographe sous la lecture [hiéroglyphes],

1. H. Brugsch, *Dict. hiérogl.*, p. 153, 1011; *Suppl.*, p. 175.
2. Musée de Boulaq = H. Brugsch, *Dict. hiérogl.*, p. 152.
3. H. Brugsch, *Dict. hiérogl.*, p. 135-136.

avait supposé que doit se lire : « Sollte aber nicht in diesem Falle vielmehr die Aussprache *àt* haben? — Mir scheint dies mehr als nur wahrscheinlich[1]. » La comparaison des deux phrases suivantes, analogues à celles que cite H. Brugsch à propos du mot , prouve bien qu'en effet et sont un seul et même mot : [2], « (le soleil) entre par la bouche de la déesse céleste et sort par sa vulve » ; [3], « tu éclaires l'Égypte chaque matin, entrant par la bouche, sortant par la vulve ».

Au *Papyrus Ebers*, le nom de la vulve est écrit tantôt , et tantôt . Je sais qu'on a toujours transcrit l'avant-dernier signe par ; mais cette transcription n'est rien moins que certaine, le signe étant assez rare en hiératique pour qu'on n'en puisse déterminer bien sûrement la figure. Le signe , au contraire, que l'on trouve dans les textes hiéroglyphiques de l'Ancien-Empire, présente exactement la forme du signe hiératique en question[4]. D'autre part, ce signe n'a pas seulement la forme du signe hiératique , il en a également l'acception, et nous le verrons plus loin dans le mot hiéroglyphique , , presque identique au groupe du *Papyrus Ebers*. C'est donc par , , je crois, et non par , , que l'on doit transcrire désormais le nom de la vulve au *Papyrus Ebers*, le signe , qui représente deux bras étendus pour embrasser, n'ayant que faire dans un mot de ce genre, soit comme figuratif, soit comme symbolique.

Or, on trouve, toujours au *Papyrus Ebers*, l'expression (LXXV, 6), dont le dernier mot, à cause du déterminatif , doit se lire , tout comme et . Mais il ne s'agit pas là, très vraisemblablement, de « lait de vulve ». Il convient, il est vrai, de faire remarquer que, dans le même traité médical, l'expression « lait de sycomore » sert à désigner la sève blanchâtre du *Ficus Sycomorus*, et qu'on pourrait être tenté de voir, par analogie, dans l'expression « lait de vulve », la désignation de quelque sécrétion vulvo-vaginale de teinte laiteuse. Pour ma part, je doute que les Égyptiens, malgré l'étrangeté bien connue de leur matière médicale, aient été jusqu'à employer comme remède l'écoulement leucorrhéique, et je crois pouvoir renoncer à cette interprétation. On ne peut non plus songer à changer en et à traduire « lait de femme », car le lait de femme, au *Papyrus Ebers*, est toujours désigné par les mots .

La mention de dans la Pyramide de Téti (col. 23) vient, à mon avis, élucider la question : ici, le mot ne peut guère signifier que « vache ». De même, dans l'exemple suivant : [illegible]

1. H. Brugsch, *Dict. hiérogl., Suppl.*, p. 819.
2. G. Bénédite, *Le Temple de Philæ* (*Miss. du Caire*, t. XIII), p. 137.
3. *Ibid.*, p. 131.
4. Cf. *Pap. Ebers*, XCVI, 2, 3, 7; XCVII, 4, etc.

[1], « je t'accorde les vaches du Delta, en leur totalité, pour que tes chairs soient rendues saines par leur lait ». Je crois que le mot du *Papyrus Ebers* est une simple variante de . Signifie-t-il « vache »? — Le lait de vache, au *Papyrus Ebers*, est toujours nommé , expression dont le dernier mot, d'après une variante (XXII, 7), doit se lire . Il doit y avoir une différence entre et . L'étude du signe nous permettra de saisir cette différence. En attendant, je crois bien certain :

1° Que le nom de la vulve , est une simple variante du mot et, comme lui, doit se lire *àt;*

2° Que le mot désigne un animal, qu'il doit se lire également *àt* et que, étant l'équivalent des mots et , il nous amène à attribuer à ces derniers mots la même lecture *àt*[2].

B. — *Le signe* .

Le signe entre comme élément principal dans les mots , , , dont je connais quatre exemples :

1° [1], « délivrer la grande ». Légende accompagnant une représentation où l'on voit un garçon de ferme aidant une vache à mettre bas.

2° [4]. Au-dessus de sept vaches conduites par un bouvier. Sur le même bas-relief, une des vaches est amenée à un taureau qui doit la saillir : .

3° [5], « d'oryx ». Au-dessus d'un animal (femelle?) de cette espèce.

4° [6], « le bouvier trait la ». Au-dessus d'un personnage occupé à traire une vache.

---

1. G. Bénédite, *loc. cit.*, p. 100.

2. L'orthographe du *Todtenduch* (CXLVIII, 31) semble prouver l'existence d'un mot *hm* pour la vache et nous engager à lire *hm-it* les mots , et . Je crois que le mot résulte d'une faute qui a fait confondre avec . D'une part, en effet, je n'ai pas trouvé, dans l'*Index alphabétique du Livre des Morts* de J. Lieblein, un seul exemple de mis pour , et tout porte à croire qu'à l'époque où a été écrit le papyrus de Turin le signe n'avait pas encore été introduit dans l'alphabet. D'autre part, nous verrons tout à l'heure que, dans l'exemplaire même du *Todtenbuch* de Turin, le mot est remplacé dans trois passages par le mot , dont la lecture sera prouvée plus loin.

3. H. Brugsch, *Die ägypt. Gräberw.*, n° 74. — Le texte publié par H. Brugsch porte au lieu de , ce qui montre, comme je l'indiquais plus haut, que les deux signes peuvent aisément se confondre. M. G. Maspero, qui a étudié le tombeau de Ti d'après des photographies, rétablit le signe (*Ét. égypt.*, II, 104), mais intervertit les deux derniers sous cette forme : .

4. F. Champollion, *Not. descr.*, II, 444.

5. H. Brugsch, *Die ägypt. Gräberw.*, n° 72. — Le texte de Brugsch porte, très vraisemblablement par erreur, au lieu de , qui est le nom bien connu, quoique non relevé dans les dictionnaires, de l'*Addax nasomaculatus* (Z., 1864, p. 23; V. Loret, *L'Égypte au temps des Pharaons*, p. 83, 92).

6. A. Mariette, *Les Mastabas*, p. 290.

Le signe , comme nous l'avons vu précédemment, est employé à lui seul pour écrire le nom de la vulve (=), et sert, dans la variante du même mot, de déterminatif phonétique aux signes = . Il en résulte que ce signe doit se lire . La chose est confirmée par les groupes , , qui ne peuvent être qu'une variante du mot du *Papyrus Ebers* et qui doivent, par conséquent, avoir la même lecture .

Comme sens, nous constatons que, dans trois des exemples que nous venons de citer, le mot , , s'applique à la vache, et qu'il s'applique à l'oryx dans un seul cas. Mais nous devons remarquer qu'il ne s'agit pas seulement, dans les trois premiers cas, de la vache considérée de manière générale comme femelle du taureau, mais bien de la vache placée dans un état déterminé. Dans l'exemple 1, il s'agit d'une vache en train de mettre bas; dans l'exemple 2, il s'agit de vaches destinées à la saillie; dans l'exemple 4, il s'agit d'une vache capable d'allaiter, c'est-à-dire ayant été fécondée et ayant mis bas. C'est là, je crois, une nuance de sens bien caractéristique. On pourrait traduire le mot par « vache destinée à la reproduction » si l'exemple 3, où il s'agit d'un oryx, ne nous montrait que le mot peut s'appliquer à d'autres animaux que la vache. Comme, d'autre part, il y a une différence voulue, au *Papyrus Ebers*, entre les expressions , « lait d'*àt* » et , « lait de vache », je crois pouvoir en conclure que le mot , , , s'applique à toute femelle d'animal déjà fécondée ou appelée à l'être, à toute femelle destinée expressément à perpétuer l'espèce ou à fournir du lait. Dans ce cas, le sera du « lait d'animal (quelconque) », par opposition au lait de femme, au lait de vache et au lait d'ânesse qui reviennent si fréquemment au *Papyrus Ebers*.

C. — *Le signe* .

M. H. Brugsch attribue au signe la valeur , en s'appuyant sur le mot du *Todtenbuch* (CXLVIII, 9)[1]. On pourrait même donner plus de force à cette opinion en citant l'orthographe du *Conte de Sinéh* (col. 119) et, au besoin, en signalant le mot , auquel on a donné le sens de « chaudron ».

Néanmoins, je suis d'avis que le signe , ou plutôt le groupe , identique aux mots , , , a, comme eux, la lecture , et que des expressions comme , sont des mots composés qui doivent se lire *kaoui-àt, ki-àt*. Voici les motifs de mon opinion :

1° H. Brugsch cite lui-même, sans en donner de référence, la variante du mot , ce qui établit une équivalence indiscutable entre et . Si doit se lire , parce qu'il semble déterminer phonétiquement la syllabe , , qui joue le même rôle derrière la syllabe , devrait se lire . Or, nous savons que se lit .

1. H. Brugsch, *Dict. hiérogl.*, p. 1489.

2° Mais il convient de remarquer que, dans les mots cités, ce ne sont pas les signes et qui se trouvent placés derrière la partie phonétique , ou , mais bien les groupes , , . Or, si un signe peut être déterminatif phonétique, il n'en est pas de même d'un groupe de signes. De plus, dans l'orthographe , le pluriel se trouve exprimé deux fois, ce qui est régulier si est un mot spécial, mais contraire à toute règle si doit être regardé comme un déterminatif phonétique. De même pour le de qui est régulier si est un mot séparé, mais se trouve faire double emploi avec le précédent si est un déterminatif phonétique.

3° Le nom d'un taureau sacré est (*Todt.*, 148/13), (*Todt.*, 141/20). Or, une variante de ce nom propre est (*Todt.*, 148/31), et il est certain que, dans un nom propre, une variante ne peut être qu'orthographique. Si le mot doit, comme je l'ai supposé plus haut, être corrigé en , il nous amène à donner au mot , dont il est l'équivalent graphique, la lecture . Sinon, la conclusion serait que doit se lire *hmi*, et non *kaou*, comme le veut H. Brugsch.

4° Le signe s'échange avec le signe comme déterminatif phonétique du mot , var. , que nous verrons plus loin. Or, le signe , apparenté à , (= ,), remplaçant parfois à lui seul le mot , il peut, *a priori*, en être de même pour le signe , qui aurait ainsi la valeur (var. , ,).

5° L'existence de mots composés analogues à ceux que je voudrais voir dans = *kaoui-àt*, = *ki-àt*, = *kout-àt*, est prouvée par l'emploi du signe (*àdr*) dans *qa-àdr* à côté de , *khtâa-àdr* à côté de , *âsch-àdr* à côté de , tous mots composés dont nous donnerons plus loin l'explication.

6° Si le groupe entre dans un nom composé, il ne peut, étant synonyme de , , que transformer un nom d'animal mâle en un nom d'animal femelle. Or, c'est précisément le cas. Le radical , , déterminé par le signe , fournit un mot qui doit certainement être considéré comme variante de d'une part, de , d'autre part. Or, ces mots désignent le taureau, et non la vache. Il en est de même de , [1]. Pour que le groupe (var.), placé entre la partie phonétique et le déterminatif du mot , , change le sens « taureau » que possède ce mot et lui donne le sens « vache », il faut admettre que ce groupe forme bien un mot spécial et n'est pas un simple déterminatif phonétique.

En résumé, le signe , étant employé comme variante des signes , , pour lesquels nous avons reconnu la valeur , doit, comme eux, se lire . Quant au sens du mot , nous venons de voir que, dans les noms composés, ce mot désigne la femelle

1. H. Brugsch, *Dict. hiérogl.*, *Suppl.*, p. 1270.

d'un animal. Mais est quelquefois employé isolément, et nous constaterons par les exemples suivants qu'il a exactement le sens des mots , , c'est-à-dire qu'il désigne la femelle considérée surtout au point de vue de la reproduction et de la lactation; de sorte que, même en composition, cette nuance spéciale doit rester attachée au groupe . Voici les quelques exemples que je connais de ce mot :

(*Todt.*, 144/30), « lait d'une vache blanche »;

(*Piankhi*, dr. 41), « elle est fêtée comme une vache qui a mis bas un taureau »;

(*Todt.*, 148/9), « sept vaches avec leur taureau »;

119

120

(*Sinéh*, 118-120), « il me dépouille de chats, de chèvres, ainsi que de vaches à lait; il s'élance sur mes bœufs, mes moutons, mes taureaux, pour s'en emparer »;

(*Pap. Anast. IV*, 17/8-9), « chevaux de trait[1] appariés, de belle venue, du pays de Sangaïr; étalons excellents du pays de Khéta; juments du pays d'Aïrsa[2] »;

(*St. Mettern.* = Br., *Dict.*, 958), « j'ai atteint les harems des concubines d'un homme »;

(*Todt.*, 142/25), « Osiris résidant dans le pavillon de ses concubines ».

Il résulte bien clairement de ces exemples que le groupe (var.) non seulement présente exactement tous les sens des mots , , , , mais encore en présente d'autres qui nous permettent de les mieux préciser. Le mot désigne : la femelle du taureau, la vache à lait, la vache mettant bas, la vache compagne du tau-

1. H. Brugsch (*Dict.*, p. 1509) considérait d'abord le mot comme une variante de . Plus tard (*Ib.*, *Suppl.*, p. 1293-1294), le rattachant à une racine , « stark sein », il le traduit par *der Hengst*. Comme les sont, dans notre texte, choisis par paires, très vraisemblablement pour l'attelage; comme, d'autre part, il est fait très nettement allusion, dans un autre texte (*Pap. Anast. III*, 6/5), à des qui doivent être attelés à un char, je crois qu'au lieu de désigner des « étalons », le mot désigne au contraire des chevaux hongres, les seuls que l'on puisse employer au trait.

2. H. Brugsch (*Dict.*, *Suppl.*, p. 1294) traduit le mot par *Stier* (hébr. אַבִּיר) et, par suite, par *Kuh*. Mais il faut remarquer que, si l'adjectif אַבִּיר, pris substantivement, désigne parfois le taureau, il désigne presque aussi souvent le cheval, et particulièrement le cheval de bataille (*Juges*, 5/22; *Jérém.*, 8/16, 47/3, 50/11; cf. S. Bochart, *Hierozoicon*, I, 96-97; E. F. K. Rosenmüller, *Biblische Naturgeschichte*, II, 27). L'orthographe des Campagnes de Thouthmès III (*Rec.*, II, p. 146, n. 3) nous oblige à traduire par « étalons » et, par suite, par « juments ».

reau, la jument compagne de l'étalon, la femme concubine de l'homme. En réunissant ces sens du mot aux sens des autres mots précédemment étudiés, nous pouvons en déduire, pour les différentes orthographes du mot écrites au moyen des signes , ou , le sens général de : « femelle de tout animal, même de l'homme, considérée expressément au point de vue de la génération, ou au moins de la cohabitation[1] ».

D. — *La racine* , .

Nous venons de déterminer le sens et la lecture de deux groupes de mots rentrant dans la sonorité , :

1° , , , , , (copt. ⲟⲧⲉ, ⲟⲩⲧⲓ, ⲟⲟⲧⲉ, μήτρα), « matrice; vulve[2] »;

2° , , ; , , , ; , , , , , , « femelle considérée au point de vue de la génération (cohabitation, conception, grossesse, accouchement ou lactation) ».

Il me paraît certain que ce dernier groupe s'est conservé partiellement dans le copte ⲉⲧ, ⲉⲉⲧ, *prægnans, gravida*.

Les deux sens « matrice » et « femelle » sont évidemment connexes. D'autres mots égyptiens, écrits au moyen de la même syllabe , , servent à exprimer des idées de même ordre :

(var. , ,), « enfant »;

(var.), « allaiter »;

(*Dendérah* = S. Levi, *Vocab. gerogl.*, VIII, 14), « vache (à lait) »;

, « nourrice ».

De cet ensemble de mots on peut déduire, pour la racine , , le sens général de « génération en parlant de la femme (possession, fécondation, etc.) ». Mais, toute racine égyptienne ayant à la fois le sens actif et le sens passif, on peut se demander si la

1. Le déterminatif du mot (copt. ⲕⲁϫⲓ = ἄντλημα, κρατήρ, σίτλα) qui semble confirmer la lecture que donne Brugsch au signe , n'a, en réalité, rien à voir avec ce dernier signe. Le signe ( ) représente, très vraisemblablement, quelque aspect sous lequel les Égyptiens se figuraient l'intérieur de l'organe sexuel féminin. Le déterminatif de représente un récipient circulaire muni d'un manche assez court, quelque chose comme notre poêlon. On retrouve ce signe comme déterminatif du mot , qui désigne la bassine dans laquelle on opérait les mélanges de parfumerie (V. Loret, *Le Kyphi*, p. 30-31). Par suite, le même signe détermine le mot , « odeur, parfum », et sert même parfois, à lui seul, à écrire ce dernier mot.

2. Au *Papyrus Ebers* (pl. 93-97), le mot , désigne spécialement la matrice (cf. 94/7 = 93/18-19; 96/18). Mais, par extension de sens, le même mot s'applique à l'ensemble de l'appareil génital féminin (95/15-16), et sert parfois à en désigner seulement la partie externe, soit la vulve (96/5-7, 9-10), ce qui explique le déterminatif de l'orthographe .

même racine, dont nous venons d'indiquer le sens passif « être fécondée », n'a pas également le sens actif « féconder ». Or, ce sens existe dans les quelques mots suivants, qui appartiennent bien, phonétiquement, à la racine que nous étudions :

, *verb.* « féconder » ; *subst.* « membre viril » ;

(copt. ϩⲓⲱⲧ, ⲓⲱⲧ, etc., *pater, genitor*), « père » ;

, forme en final du mot précédent.

La racine , (,) exprime donc, d'une façon générale, les idées de « posséder (une femelle), féconder, engendrer, procréer; être fécondée, être enceinte, enfanter, allaiter; être procréé, naître », soit, en un mot, l'idée de « génération », de « reproduction », avec ses antécédents (cohabitation) et ses conséquences (lactation).

E. — *Le mot* .

Si j'ai mis le plus grand soin à bien définir le sens de la racine , , c'est que c'est elle, si je ne me trompe, qui a donné naissance au mot , lequel, sans qu'il y paraisse peut-être, fait l'objet principal de ce travail.

Je sais que l'on éprouve une certaine hésitation à admettre qu'une racine bilitère puisse se développer au moyen d'un final. La raison en est probablement dans ce fait que, dans les mots trilitères, le final tombe d'assez bonne heure, d'abord dans la prononciation, puis ensuite dans l'écriture. Il semble qu'une lettre dont on est unanime à reconnaître la tendance constante à s'user et à disparaître à la fin des mots n'ait pu, à un moment donné, être ajoutée aux mots à titre de lettre adventive. Si les mots , , perdent leur à la bonne époque de la littérature égyptienne, comment supposer qu'ils en étaient dépourvus à une époque antérieure et qu'un thème primitif , par exemple, soit devenu pour redevenir ensuite comme devant?

Je crois pourtant que c'est précisément là ce qui est arrivé, du moins dans certains cas. Dans les plus anciens textes, on trouve des exemples de à côté de , de à côté de , de à côté de , etc., et je ne vois pas ce qui nous amènerait à considérer comme une abréviation de plutôt que comme un développement de , du moment que les deux formes sont contemporaines, et aussi anciennes l'une que l'autre.

Si les mêmes variantes avec ou sans n'ont pas été observées dans des mots très fréquents, comme , , , c'est que ces mots, dans la grande majorité des cas, sont écrits au moyen de syllabiques. Mais les syllabiques, auxquels on se plaît, tant la chose est douce et commode, à accorder une valeur fixe, n'ont en réalité qu'une valeur relative. De ce que a le plus souvent la valeur , il ne faut pas conclure que cette valeur a toujours été invariablement inhérente au signe . Ce signe, représentant un mot, a nécessairement changé de valeur à mesure que se modifiait le mot qu'il représentait. Si, par exemple, nous nous étions toujours servis de l'écriture hiéroglyphique et que le signe représentât aujourd'hui notre mot *château,* hésiterions-nous un seul

instant à admettre que, d'époque en époque, avant d'arriver à sa lecture actuelle, ce signe ait passé par les lectures *castellum, castel, chastel, châtel* et *chasteau?* De même, le signe a pu se lire à l'origine; puis par allongement; puis à nouveau par usure du , avec vocalisation finale en pour remplacer le disparu; puis même peut-être , à la fin de l'époque égyptienne pure, pour devenir ϣⲱⲛⲓ en copte. Ne sait-on pas, par des preuves formelles, que, dans un mot comme , le syllabique , loin d'avoir une lecture fixe, s'est lu successivement , et ? Dans le mot , rien ne prouve qu'au lieu de la transition *noutir* = *nouti* qu'on lui attribue, il ne faille pas lui reconnaître quelque enchaînement comme *nout* = *noutir* = *nouti*.

On a étudié avec soin la question du mouillé, initial, médial ou final[1], celle de la vocalisation des mots trilitères en final[2]; jamais, que je sache, on n'a recherché si le final, dans les mots trilitères, est toujours une lettre radicale ou s'il n'est pas parfois une lettre adventive. Je n'ai pas l'intention d'examiner pour l'instant cette question, qui doit être assez complexe. *A priori,* on peut certainement admettre que, dans bien des mots trilitères terminés par un , ce appartient à la racine bilitère primitive, laquelle s'est augmentée, soit au moyen d'une lettre initiale, soit au moyen d'une lettre médiale. Mais il est des cas où le est adventif, au même titre que le . Je n'en veux citer pour preuve que les deux mots , « raser, dénuder, vider », et , « dessécher, être sec », souvent rencontrés sous la forme , , mais dont le renversement et semble bien montrer que l'on se trouve en présence d'une racine , , dont est un développement en .

Ce principe étant admis, à savoir que le final d'un mot trilitère peut être adventif, je crois que le de est dans ce cas, et que le mot peut se rattacher à la racine , dont nous avons établi le sens. La signification du mot , on le verra plus loin, s'accorde on ne peut mieux avec cette manière de voir; d'autre part, l'existence de la forme et du mot dérivé nous montre bien que peut être le développement d'un simple .

Le mot s'emploie de trois façons : tantôt il s'applique d'une manière générale à tous les animaux; tantôt il s'applique à une espèce déterminée, et, dans ce cas, la détermination de l'espèce est indiquée, soit par une modification du déterminatif, soit par l'interposition du signe , abrégé de , entre un nom d'espèce et le déterminatif de ce nom. On remarquera que ce sont exactement les trois emplois des groupes , lesquels désignent : 1° toute femelle; 2° une femelle particulière spécifiée au moyen d'un déterminatif, comme dans ; 3° une femelle désignée par l'interposition de ou de entre un nom d'animal mâle et son déterminatif, comme dans .

1. G. Steindorff, *Mouillirung der Liquida* *im Ägyptisch-Koptischen* (*Z.*, 1889, p. 106-110).
2. G. Maspero, *A travers la vocalisation égyptienne*, § vi (*Rec.*, XVI, p. 79-90).

L'emploi de ☥ dans l'intérieur d'un groupe est bien nettement démontré par l'exemple suivant : , « oiseaux *Khitâa* gras, 125; oiseaux *Khitâa* ☥, 1100. Oiseaux *Asch* gras, 258; oiseaux *Asch* ☥, 5237 ». Il est évident que nous avons, dans cette phrase, les noms des oiseaux bien connus et , qualifiés au moyen des épithètes et ☥ intercalées entre la partie phonétique et le déterminatif des noms. L'adjectif se trouve, dans le même texte, écrit plus complètement dans l'expression [2]. Enfin, la phrase suivante, tirée toujours de la même inscription, nous prouve clairement que le mot , est mis pour , « gras[3] », et que le signe ☥, ☥ remplace le mot : [4], « Sa Majesté lui fit donner des de canards, afin d'en emplir les bassins, en vue des offrandes divines de chaque jour. Ainsi Sa Majesté lui offrit deux canards gras par jour ». Les expressions et sont, le nom d'espèce excepté, les développements des expressions et et pourraient, par le même procédé de composition, s'écrire et .

Je ne crois pas qu'il puisse subsister, après la lecture des citations précédentes, le moindre doute au sujet de la valeur du signe ☥ et de son emploi comme épithète dans les mots composés. L'exemple suivant, provenant encore du même texte, nous démontrera, avec une précision toute mathématique, que le sens « paire, couple », adopté par M. Brugsch pour le mot (var. ☥), ne peut être exact : [5],

« Bœufs sauvages.....	35
Taureaux ☥.....	54
Total.....	89 »

Si le mot signifiait « paire de taureaux », le total, au lieu d'être de 89 têtes d'animaux, devrait être de $35 + (54 \times 2) = 143$: le thème ne signifie donc certainement pas « paire, couple ». Que signifie-t-il?

Nous venons de voir, à propos de différents oiseaux, qu'il y a dans les textes une opposition frappante entre les individus gras et les individus ☥. Ceux-ci, d'abord, sont bien plus nombreux dans les énumérations, ce qui nous force à conclure qu'ils étaient bien plus communs dans les basses-cours. Ensuite, nous constatons que des canards

1. R. Lepsius, *Denkm.*, III, 30 *b*, col. 32.
2. *Ibid.*, col. 30.
3. Ce mot, conservé dans le copte ϩⲁⲑ, ϩⲟⲧ, ϩⲱⲧ, *crassus, pinguis, obesus,* provient de la racine , qui a donné naissance au mot , « élever, engraisser ».
4. R. Lepsius, *Denkm.*, III, 30 *b*, col. 11.
5. *Ibid.*, III, 30 *a*, col. 3.

emplissent les mares d'une ferme destinée à pourvoir au culte d'Amon; on les laisse vivre et prospérer, tandis que deux individus seulement, qualifiés de , « gras », sont offerts chaque jour en sacrifice. Rapprochant le mot de la racine , je vois dans les oiseaux ceux qui sont destinés à la reproduction, et au besoin à la fourniture des œufs pour l'alimentation; les autres, les gras, sont gavés et improductifs, et ne servent qu'aux sacrifices. L'opposition est ainsi bien claire et bien naturelle : d'une part, les maigres, les prolifiques; d'autre part, les gras, appelés à n'être utilisés qu'aux holocaustes; les premiers, très nombreux, accomplissant tranquillement leurs fonctions physiologiques; les autres, plus rares, bêtes de choix qu'on engraisse à ne rien faire.

Une distinction analogue se retrouve dans le texte suivant : [1], « allons, donnons-nous un maître [qui soit] comme un taureau destiné à la reproduction, [un taureau] que n'abattent pas [les bouchers] ». Plus haut, les canards *àdr* étaient opposés aux canards gras voués aux tables d'offrandes; ici, le taureau *àd* est mis en opposition avec le bœuf gras immolé par un sacrificateur.

Même opposition encore dans l'exemple suivant, où le taureau *àdr* est bien nettement distingué du bœuf de labour : [2], « le maître de taureaux reproducteurs est privé de bêtes de trait, au point qu'il ne trouverait pas de bœufs pour le labour, fût-il maître de troupeaux entiers ».

La phrase suivante nous montre que le mot *àdr* désigne les animaux de reproduction non seulement mâles, mais aussi femelles : [3], « j'ai pourvu libéralement les animaux sacrés, et en particulier Apis, de mâles et de femelles choisis parmi les animaux de reproduction de toute demeure ».

Même sens général dans les légendes d'un bas-relief du tombeau de Thot-hotep à Bershéh (XIIe dyn.), où sont représentés le transport en barques, le défilé et le dénombrement de taureaux, de vaches et de veaux appartenant aux fermes du défunt. Le titre général de la scène est : [4], « voyage heureux pour arriver au pavillon afin de faire le dénombrement de la grande quantité de ses bêtes de reproduction offertes par le roi, et de ses bêtes de reproduction d'éternité, appartenant à ses domaines du Nome du Lièvre ». Le mot *àdr* désigne bien ici l'animal de reproduction sous toutes ses formes : le taureau, la vache et le veau. Parmi les personnages qui président à cette scène, l'un des premiers porte le titre de .

1. Stèle de l'Intronisation, l. 4-5 = *Rec. arch.*, 1873, t. XXVI, p. 303.
2. *Pap. de Leyde I*, 344, p. 9, l. 2.
3. *Grand Pap. Harris*, XLIX, 4.
4. Percy E. Newberry, *El-Bersheh*, part I, pl. XVIII.

« préposé aux animaux de reproduction (d'espèce bovine) du roi ». Là encore, le signe est bien mis pour le groupe complet .

Jusqu'ici, il n'a été question que d'oiseaux et de taureaux, vaches et veaux. Le mot s'applique également à d'autres espèces : [1], « individus reproducteurs du genre chèvre »; [2], « individus reproducteurs du genre cheval ».

H. Brugsch donne l'orthographe [3], sans référence; de même, sans référence précise, P. Pierret cite la forme [4]. Nous en devons conclure que le signe s'échange avec comme déterminatif phonétique du son , de même qu'il s'échange, comme syllabique , , avec le signe .

Je puis enfin citer, pour épuiser la collection que j'ai réunie des exemples du mot *àdr* :

1° Les expressions , , qui se rencontrent dans un texte fort curieux, mais assez malaisé à traduire[5];

2° La légende , qui se trouve inscrite, dans un tombeau de Béni-Hassan (XIIe dyn.), au-dessus de la représentation d'un oryx en train de saillir une femelle[6]. Ici, le mot signifie bien certainement « action de saillir », littéralement « action de darder, d'éjaculer ». Quant au signe , s'il est mis pour , il désigne spécialement une femelle « apte à la reproduction »; s'il est mis pour , ce qui me paraît plus probable, il présente le même sens, ou à peu près. Cela nous permet de constater, une fois de plus, le rapport intime qui existe entre les deux mots *àdr* et *àd* (*àt*).

3° La série de phrases en variantes l'une de l'autre :

[7],

[8],

[9],

« Shen-our, avec ses bêtes reproductrices appartenant à toutes les espèces d'antilopes du désert. » La variante , — qui n'a été relevée dans aucun dictionnaire, — peut se traduire par « les bêtes de choix, les plus aptes à la reproduction ». On peut comparer ce mot avec l'emploi de dans l'expression suivante : .

1. J. Dümichen, *Kalend.-Inschrift.*, XXI, 6.
2. *Z.*, XXXII, 76.
3. H. Brugsch, *Dict.*, *Suppl.*, p. 175.
4. P. Pierret, *Voc. hiérogl.*, p. 59.
5. *Rec.*, XIV, 21.
6. Percy E. Newberry, *Beni Hasan*, part II, pl. IV.
7. Text. géogr. d'Edfou = H. Brugsch, *Dict. hiérogl.*, *Suppl.*, p. 175.
8. J. de Rougé, *Edfou*, pl. LXIII. — La copie de J. de Rougé porte , etc. Je crois que le est un écorné sur la pierre et que est un ou , peut-être couché, , .
9. *Ibid.*, pl. XXVI.

[1], « les chevaux mâles et femelles, pris entre toutes les bêtes de choix de son écurie ». Comme il s'agit, dans les trois phrases citées, d'animaux sauvages qui, n'étant pas domestiqués, sont laissés tels quels sans être châtrés dans une intention quelconque, je crois qu'on peut voir dans le copte ϩⲟⲟⲩⲧ, qui signifie à la fois *mas, masculus* et *agrestis, silvestris,* quelque dérivé de et . Les sont, parmi les antilopes sauvages, ceux qui ne sont ni trop vieux, ni trop jeunes pour reproduire.

4° Enfin le mot , second exemple de la forme sans , qui ne peut, dans la phrase suivante, que désigner les prairies où l'on mène paître les animaux mâles et femelles destinés à perpétuer l'espèce : [2], « cette route mauvaise, elle est devenue agréable sous ma royauté, offrant à foison des pâturages pour le pasteur ».

D'après cet ensemble de textes, nous voyons que le mot désigne tout animal considéré au point de vue de la génération et de la reproduction, qu'il s'agisse du mâle seul, ou du mâle et de la femelle réunis, mais avec les nuances suivantes, selon que le mot s'applique à un animal domestique ou à un animal sauvage :

1° Pour les animaux domestiques, le mot désigne ceux qu'on élève expressément en vue de la reproduction, par opposition à ceux que l'on châtre pour l'attelage, le labourage et l'alimentation, ou à ceux que l'on engraisse en les séparant d'individus de sexe différent;

2° Pour les animaux sauvages, le mot désigne ceux qui sont dans toute la force de leur activité génésique, par opposition à ceux que la jeunesse, la vieillesse ou toute autre raison empêche de procréer.

F. — *Conclusions.*

Les conclusions de cet article, — conclusions qui, j'espère, obtiendront l'adhésion du lecteur, — sont en résumé les suivantes :

1° Une racine , s'applique, de la manière la plus large et la plus générale, à l'idée de « génération »; elle a donné naissance, entre autres mots, au mot , « père », et à son dérivé .

2° Les signes , , ont la lecture , et servent à exprimer des mots se rapportant à la racine précitée.

3° L'un de ces mots, — , , , pour n'en citer que les orthographes les plus typiques, — désigne toute femelle, d'homme ou d'animal, considérée au point de vue de la reproduction, de la lactation, ou tout au moins de la cohabitation.

4° A la même racine appartient le mot , rencontré parfois sous la forme simple , lequel désigne, quand il s'agit d'animaux domestiques, tout animal mâle

1. Stèle de Piankhi, *verso*, l. 34.
2. Inscr. de Radésiéh (L., *Denkm.*, III, 140, *b*, l. 7-8 = *Rec.*, XIII, p. 76, pl. jointe au mémoire).

élevé en vue de la reproduction, y compris ou non la femelle collaboratrice, et, quand il s'agit d'animaux sauvages, tout animal apte à la reproduction.

Il y a, comme on le voit, une nuance très précise entre ces deux derniers dérivés de la racine [illegible], [illegible]. Tous deux désignent des animaux reproducteurs, mais le premier, [illegible], ne s'applique qu'aux seules femelles, tandis que le second, [illegible], s'applique de préférence aux mâles, ou du moins aux mâles et aux femelles réunis dans l'idée collective d'agent et de patient.

Est-ce l'adjonction de la lettre [illegible] qui amène cette différence de sens? — La chose est possible et nous permettra peut-être un jour, quand on aura réuni plusieurs autres faits de même ordre, de saisir la nuance de sens que peut donner à une racine l'addition du suffixe [illegible], si tant est que l'addition de ce suffixe donne à une racine quelque nuance de sens.

Lyon, 26 mars 1896.

« CHALDISCH » UND « ARMENISCH »

VON

C. F. LEHMANN

Zunächst hervorgegangen aus dem dringenden Bedürfniss einer berichtigenden Erwiderung auf JENSEN's Bemerkungen, p. 114, n. 1, im vorliegenden Bande dieser Zeitschrift, sind die folgenden Ausführungen gleichzeitig bestimmt, meinen Ansichten über einige wichtige auf die Geschichte und Ethnologie Armeniens bezügliche Fragen Ausdruck zu geben.

I. Jensens Anmerkung ist eine gesteigerte Wiederholung der Auslassung, mit welcher er *ZDMG.*, 1894, S. 434, seine Bemerkungen über die Sprache der urartäischen Inschriften einleitete: « Im Altarmenischen oder wie man wohl neuerdings ohne genügenden Grund sagt, im Chaldischen. » Diese letztere Äusserung gab mir Veranlassung, lange ehe jene Notiz in dieser Zeitschrift gedruckt war, den erneuten Nachweis[1] zu liefern, dass die Bezeichnung « *Chalder* », « *chaldisch* » nicht nur nicht genügend, sondern sehr wohl begründet erscheint. Indem ich im Allgemeinen auf diese Darlegungen verweise, bemerke ich hier nur Folgendes.

1) Es ist unzutreffend wenn meine, in der Folge von BELCK angenommenen und mit weiteren Argumenten gestützten Schlussfolgerungen von Jensen lediglich als Wiederaufnahme einer alten Hypothese hingestellt werden, vielmehr hatte ich mir meine Ansicht, auf Grund eigener Ermittelungen, durchaus selbständig gebildet, *ohne Kenntniss* davon, dass von anderer Seite früher bereits entsprechende, übrigens in keinem Falle so eingehend dargelegte und begründete Vermuthungen geäussert waren. Ich habe dies von vornherein, und dann einer irrigen Darstellung gegenüber erneut, auf's Nachdrück-

1. Siehe *Chaldische Forschungen*, *Verhandl. d. Berl. anthrop. Gesellsch.* Sitzung vom 19. Oktober 1895, Nr. 1 : *Der Name « Chalder »*, S. 578 bis 592.

lichste betont[1] und darf wohl annehmen, dass ich nunmehr zum letzten Mal Anlass habe, auf den thatsächlichen Sachverhalt hinzuweisen.

2) Wer, ohne Belcks und meine Arbeiten näher zu kennen, Jensens Worte « es ist zu bedauern dass es bei der Wiederaufnahme der Vermuthung nicht geblieben ist, sondern von ihr wie von einer Thatsache bereits vor weiteren und weitesten Kreisen geredet wird » liest, muss den Eindruck empfangen als hätten wir eine haltlose Vermuthung, ohne nähere Prüfung und Begründung, vor weitesten Kreisen in wenig wissenschaftlicher Weise als Thatsache behandelt. Dies ist durchaus unzutreffend. Die Ansicht ist mit eingehender Begründung und mit wissenschaftlichem Apparat wiederholt in wissenschaftlichen Zeitschriften dargelegt worden : zuerst gleichzeitig mit der Publication einer Anzahl der wichtigsten von Belck gefundenen Keilinschriften in der *Zeitschrift für Ethnologie*, sodann in der *Zeitschrift für Assyriologie*, VII, 257, Anm. 1; IX, S. 83 ff. Anm., S. 358 ff., und in den *Verhandlungen der Berliner anthropologischen Gesellschaft* (1892, S. 486.) Dabei wurde gleichzeitig betont, dass eine weitere vollständigere und umfassendere Behandlung der wichtigen Frage von mir vorbereitet werde. Ausserdem habe ich die Ergebnisse von Belcks und meinen Untersuchungen in der *Deutschen Rundschau* (December 1894) dargelegt, die sich allerdings an weitere Kreise richtet, aber ihrem Programm nach auch zur Aufnahme wissenschaftlicher Ausführungen bestimmt ist. Dementsprechend habe ich auch dort, S. 416 f., den Weg dargelegt, auf welchem ich zu meiner Ansicht — die ich allerdings mit Anderen (s. unten sub 5) als ein gesichertes Ergebniss wissenschaftlicher Forschung ansah und ansehe — gekommen war. Und schliesslich : Als ich in die Notwendigkeit versetzt war, in der *Vossischen Zeitung* gegen dort erschienene falsche Darstellungen des Herrn Ximenez zu protestieren, habe ich ausdrücklich auf jene Darlegungen in der *Deutschen Rundschau*, und damit auch auf die Forschungen, auf denen diese beruhen, hingewiesen.

Damit ist Jensens Darstellung auch in diesem Punkte als durchaus unzutreffend zurückgewiesen.

3) Jensen führt als Argument gegen unsere Ansicht an : « vannisches bzw. urartisches 𒀀 ist wohl mit *ha*, etc., zu transcribieren, denn die Perser schreiben einen jedenfalls mit 𒀀-*al-di-s*(*e*) züsammen gesetzten vannischen Namen *Haldita*, Behistun, III, 78 ».

Nehmen wir für einen Augenblick an, dieses philologische Argument verdiene — vorausgesetzt, dass es *an sich* richtig sei — die ihm von Jensen beigelegte Beweiskraft (was nicht der Fall ist, s. unten sub 5) und prüfen wir, wie weit es an sich vertretbar und stichhaltig ist. Dem Vannischen wird von Jensen die gutturale Spirans abgesprochen auf Grund der persischen Transcription eines armenischen Eigennamens, — eine sicher irrige Behauptung, gestützt auf durchaus unzureichende Gründe.

a) *Haldita* wird in den altpersischen Keil-Inschriften erwähnt als Vater des Armeniers *Araḫa*, der als « Nebukadnezar » (III) Ansprüche auf den babylonischen

1. *Ztschr. f. Ethnologie*, 1892, S. 131 f.; *Ztschr. f. Assyriol.*, VII, 257, Anm. 1; IX, S. 83 ff. Anm.; vgl. *Chald. Forschungen*, S. 582.

Thron erhob. Es ist daher zunächst anzunehmen, dass die Perser seinen Namen durch Vermittlung der Babylonier vernommen haben. In diesem Falle würde aus jener Wiedergabe seines Namens — wenn überhaupt etwas, s. sub c) — nur zu folgern sein, dass das babylonische *ḫ* in jener späten Zeit, um mich populär auszudrücken, an Schärfe verloren hatte, — das Schicksalder Gutturale in vielen semitischen Sprachen. Näherte sich assyrisch *ḫ* dem arab. ح (statt خ), so war es nicht zu verwundern, wenn die Perser in der Wiedergabe statt *ḫ* vielmehr *h* wählten.

b) Selbst wenn in *Haldita* die direkte iranische Wiedergabe eines mit dem Gottesnamen *Ḫaldis* gebildeten vannischen Namens vorläge, so wären Eigenthümlichkeiten der Altiranischen in Betracht zu ziehen, über welche mir Hr. F. C. Andreas Folgendes schreibt : « Es ist darauf hinzuweisen, dass im Altpersischen die Bezeichnung gerade der Spiranten schwankend und unklar ist. Sowohl *h* wie *ḫ* werden vielfach nicht geschrieben, wo wir einen der beiden Laute aus etymologischen Gründen erwarten. In einigen Fällen lässt sich allerdings mit Sicherheit feststellen, dass trotz der Nichtbezeichnung einer der beiden Spiranten gesprochen wurde, aber nicht immer welcher; Entsprechendes auch bei den dentalen Spiranten (θ und *s*). Unter diesen Umständen beweist die einmalige Wiedergabe eines fremden Spiranten durch persich *h* für die Natur dieses Spiranten garnichts, schliesst nicht aus, dass er ein *ḫ* gewesen sein könne. Ferner muss auf eine phonetische Eigenthümlichkeit des Altiranischen hingewiesen werden, die schon die blosse Durchmusterung des Wörterbuches in die Augen treten lässt, nämlich die Seltenheit des anlautenden *ḫ* vor einem Vocal. Mit einer geringen Anzahl von Ausnahmen steht *ḫ* nur vor solchen Lauten, die eine vorhergehende ursprüngliche Explosive, hier also *k*, in einen Spiranten verwandeln; so z. B. vor *š* und *r*. » Sobald nun ein Widerwille gegen Verwendung des *ḫ* +Vocal im Anlaut vorlag, war es natürlich, dass sich dieser auch bei Wiedergabe von Fremdnamen geltend machte. « Persisch *ha* konnt also im Anlaut sehr wohl zur Vermeidung des im Anlauseltenen *ḫa* gebraucht werden, konnte deshalb auch Äquivalent eines fremden *ḫa* sein. »

Aus beiden Gründen (a und b) kann von einem aus dem Namen *Haldita* zu ziehent den Schluss auf den Charakter des urartäischen Lautes 𒄩 nicht die Rede sein.

c) Dazu kommt noch im Allgemeinen, dass aus der Wiedergabe vereinzelter Fremdnamen bekanntlich überhaupt keine Schlüsse auf den Character der Laute der fremden Sprache gezogen werden dürfen, weil hier Willkürlichkeiten und Zufälligkeiten immer mit im Spiele sind. Erst wenn in einer gewissen Anzahl von Beispielen eine Regelmässigkeit constatiert wird, sind solche Schlüsse mit einiger Sicherheit gestattet.

d) Wenn urartäisch 𒄩 etc. zum Ausdruck des *h* bestimmt gewesen wären, so würde der Sprache der vannischen Inschriften die gutturale Spirans vollkommen fehlen. Wir würden dann nur mit *h* (und einem noch schwächeren) gutturalen Laut zu rechnen haben. Das ist aber im höchsten Grade unwahrscheinlich. Es ist eine längst bekannte Thatsache (vgl. *Šamaššumukîn*, I, S. 161), dass ein Volk, welches seine Sprache wechselt, auf das neue Idiom häufig seine alten Sprachgewohnheiten überträgt. Dass das besonders auf das heutige Armenisch zutrifft, dass eine ganze Anzahl

von lautlichen und grammatischen Erscheinungen nur aus der Sprache der, von den einwandernden Armeniern überwundenen und mit ihnen verschmolzenen Bevölkerung erklärlich ist, ist gerade neuerdings von den verschiedensten Seiten betont worden[1]. Das heutige Armenisch besitzt aber ausser dem *h* sowohl die gutturale Spirans *հ h* wie die Aspirata *ք k'*. Ferner sind aus entsprechenden Gründen Schlüsse auf den lautlichen Bestand des Urartäischen aus den heutigen kaukasischen Sprachen (dem Georgischen und seinen Verwandten) zulässig, selbst wenn man nicht annehmen will, was immer wahrscheinlicher wird, dass das Chaldische (vermuthlich zusammen mit anderen alten Sprachen Vorderasiens) ethnisch und linguistisch zu dieser, jetzt auf die dem Kaukasus benachbarten Gebiete beschränkten[2] Gruppe gehört. Diese Sprachen zeichnen sich durch einen grossen Reichtum an Kehllauten und besonders auch an gutturalen Spiranten und Aspiraten aus (S. v. Erckert, S. 5 ff.) Es ist daher im höchsten Grade wahrscheinlich, dass wir im Chaldischen ebenfalls mit einer solchen grösseren Reichhaltigkeit zu rechnen haben (Entsprechendes wird auch namentlich von den Zischlauten gelten), höchst unwahrscheinlich dagegen, dass es einer gutturalen Spirans ganz entbehrt haben sollte.

e) Die Richtigkeit der an sich nur symptomatischen Schlüsse sub d) wird durch weitere Thatsachen erwiesen : Den Namen der Hethiter geben sowohl Urartäer wie Assyrer mit *demselben h* wieder. Da nun die Urartäer den Namen dieser ihrer Nachbarn sicher nicht von den Assyrern übernommen, sondern selbst gehört und auf gezeichnet haben, was auch durch die sonstigen Differenzen der Schreibung, assyrisch *Ḫattu*, vannisch *Ḫa-a-te*, bestätigt wird, so ist hier bis zum Beweise des Gegentheils anzunehmen, dass chaldisch 𒄩𒌅𒀀 mit assyrisch 𒄩𒌅𒀀 identisch d. h. *ḫa* ist, umsomehr als ja die hebräische und die ägyptische Schreibung des Namens an dem Charakter der anlautenden gutturalen Spirans keinen Zweifel übrig lassen. 𒄩𒌅𒀀 bezeichnet also im Chaldischen *sicher* die gutturale Spirans[3], und noch heute hat sich dieser Laut im einheimischen Namen der Chalder *Ḫałtik'* bewahrt, während der Fremdname der Chaldäer durch. *K'ałdeaçik'* wiedergegeben wird. Für weitere gutturale Laute, für welche die assyrische Keilschrift kein zureichendes Ausdrucksmittel bot, werden sowohl die Zeichen für die ein *h* enthaltenden Silben, wie die im Assyrischen für das semitische *ḳ* verwendeten Zeichen als Nothbehelf gedient haben. Man beachte die Wiedergabe von assyrisch *ḳuradi* Krieger durch chaldisch *ḫuradi* (*Ztschr. f. Ethnologie*, 1892, S. 129).

Jensen's Anchauungen über den Character des urartäischen Lautes halten also einer näheren Prüfung keineswegs Stand.

5. Selbst wenn aber Jensen's lautliche Schlussfolgerungen so correct wären, wie sie unzutreffend sind, so würden sie in keiner Weise genügen, um die historischen

1. Siehe besonders P. Kretschmer, « *Einleitung in die Geschichte der griechischen Sprache* », S. 121. — Vgl. G. Meyer, *Berl. Phil. Wochenschr.*, 1895, Sp. 1110 und unsere *Chald. Forschungen*, S. 587.

2. Siehe v. Erckert, *Die Sprachen des kaukasischen Stammes* und beachte das Vorwort von Fr. Müller.

3. Für 𒄩𒌅𒀀 ist, da im Chaldischen als einer nicht semitischen Sprache nicht mit einem ՀՀ zu rechnen ist, die von Sayce vertretene Wiedergabe durch *h* jedenfalls das Nächstliegende (gegen Jensen, oben p. 114, n. 1 i. f.).

Erwägungen, auf denen ganz überwiegend meine Identification der Χάλδοι (fälschlich Χαλδαῖοι) mit den Verehrern des *Ḫaldis* beruht, zu erschüttern. Indem Jensen hier eine überwiegend *historische* Frage unter völligem Uebergehen der vorgetragenen historischen Argumente durch eine — in sich unhaltbare — rein *philologische* Argumentation zu erledigen glaubt, giebt er einen erneuten besonders handgreiflichen Beleg für den Fehler in seiner Methode, auf welchen ich ZDMG., 49, S. 302 hingewiesen habe, den nämlich, « dass sich Jensen mehr und mehr geneigt zeigt, Fragen von lediglich oder überwiegend historischer Natur rein philologisch zu behandeln resp. wo in einer Untersuchung philologische und historische Gerichtspunkte, gleiche Berücksichtigung und gegenseitige Erwägung verlangen, die Entscheidung lediglich nach specifisch philologischen Gesichtspunkten zu treffen ».

Ich muss an die Leser dieser Zeitschrift, die für die Sache Interesse haben sollten, dass *dringende* Ersuchen richten, meine Beweisführung[1] selbst anzusehen und setze deren Kenntniss voraus, wenn ich kurz nur noch Folgendes bemerke :

Zwei Gesichtspunkte sind zu trennen :

a) Für den einen, der von einer näheren Kenntniss der vannischen Keilinschriften ganz unabhängig ist, ertheile ich, statt oft Geäussertes nochmals in eigener Fassung zu wiederholen, Herrn F. C. Andreas das Wort :

« Nachrichten der Griechen, Armenier und Byzantiner und geographische Namen, die noch heute in Gebrauch sind, bezeugen in einer allen Zweifel ausschliessenden Weise die Thatsache, dass das Gebiet zwischen dem östlichen Tigris (dem Kentrites der Alten) im Süden, der Küstenebene am Südufer des Pontus Euxinus im Norden, der Ebene südöstlich vom Ararat im Osten, und dem Ješil-Yrmaq im Westen im Altertum von verschiedenen Stämmen eines Volkes bewohnt war, dessen gemeinsamer Name Chalder (griech. Χάλδοι, weniger genau Χαλδαῖοι, armen. *Χaldikʿ*, geschrieben Խաղտիք d. i. *Χaltikʿ*) war. Innerhalb der Grenzen dieses Gebietes und in den anstossenden Landstrichen sind jene Keilinschriften gefunden worden, die gekennzeichnet sind durch die Nennung des Gottes *Ḫaldis*. Dass dieser mit dem Volke gleichen Namens in Verbindung zu setzen ist, ist eine auf der Hand liegende und *unabweisliche* Schlussfolgerung, die im Einklange steht mit der wohlbekannten religionsgeschichtlichen Thatsache, dass der Gott denselben Namen führt, wie das ihn verehrende Volk, weil er nichts andres ist als der vergöttlichte Ahnherr der Volkes oder des führenden Stammes, von dem das gesammte Volk seinen Namen hat[2]. Aber selbst wenn es nicht möglich wäre, von der Übereinstimmung des Gottes-und des Volksnamens eine so wohl begründete, durch zahlreiche Analogien gestützte Erklärung zu geben, so würde es doch wissenschaftlich unzulässig sein, wollte man den *Ḫaldis* der Inschriften von den *Chaldern* der Geschichte trennen. Der Zusammenhang beider ist als unmittelbare Thatsache gegeben durch die Übereinstimmung der Fundorte der Inschriften mit den Wohnsitzen der Chalder. » So weit, mir beipflichtend, Herr Andreas. Den letzteren Gesichtspunkt, der ja auch bereits

1. In den « Chaldischen Forschungen » sind S. 589 Z. 9-15 v. o. und S. 591 Abs. 3 zu streichen.

2. Vergl. Robertson Smith, *Lectures on the religion of the Semites*, p. 42 ff., 46 besonders p. 48; auch Amira im *Grundriss d. german. Philologie*, II, 2, 113.

der entsprechenden Vermuthung von A. v. Gutschmid zu Grunde lag, hat mir gegenüber in nochmaliger nachdrücklicher Beistimmung (vgl. *Chald. Forsch.*, S. 586, Anm. 1) auch Herr Sieglin hervorgehoben.

b) Erst in *zweiter Linie* habe ich darauf aufmerksam gemacht, dass, da in den vannischen Inschriften ausser den Göttern selbst auch Personen und Dinge, die nach der das ganze Volk durchdringenden theokratischen Vorstellung als den Göttern zugehörig betrachtet werden, das Gottesdeterminativ tragen (so das *Ḫaldi*-Land und die *Ḫaldi*-Stadt), die Möglichkeit vorläge, dass die *Ḫaldini* selbst nicht blos Götter, sondern die unter dem Schutz des Gottes stehenden Bewohner des Landes seine, eben die *Chalder*. Diese Möglichkeit ist inzwischen sowohl durch Beweise, die in den Inschriften selbst gefunden sind, wie durch Anhaltspunkte in den classischen Berichten zur Gewissheit erhoben worden. Wer unsere Nachweise unbefangen verfolgt, wird voraussichtlich zu demselben Ergebnis kommen, wie, ausser den oben sub a) genannten Gelehrten, mit Tiele und Anderen auch Weissbach und Prašek, zwei Forscher, die den vannischen Inschriften ihre besondere Aufmerksamkeit zugewendet haben. Herr Professor Prašek schrieb mir nach Empfang unserer *Chaldischen Forschungen* (zu einer Zeit, da weder er noch ich von Jensen's Notiz in dieser Zeitschrift Kunde hatten), dass er sich meine Ansicht über die Chalder bereits früher zu eigen gemacht habe, *weil er sie als « Gemeingut der Wissenschaft » betrachte, als die « einzig mögliche Lösung dieser schwierigen Frage*[1] ».

II. Während nach allem Vorstehenden « Chalder » « chaldisch » als Name der älteren Bevölkerung Armeniens und ihrer Sprache als gesichert gelten kann, habe ich andererseits gegen die Bezeichnung « *armenisch* » schlechthin, wie sie Jensen neuerdings für das Pseudohethitische anwendet, Bedenken zu erheben, die ich im Folgenden darlegen und begründen will.

Zunächst ist in einer so verwickelten Frage Deutlichkeit der Terminologie vor allem vonnöthen. Das Gegenteil liegt aber vor wenn gleichzeitig

1) das heutige Neuarmenisch;

2) das classische Schriftarmenisch (« Altarmenisch » in diesem Sinne);

3) die Sprache der vorarmenischen Keilinschriften und

4) die Sprache der pseudohethitischen Hieroglyphen mit dem Namen « armenisch », resp. 1-3 « altarmenisch », bezeichnet werden. Eben namentlich aus Rücksicht auf klare Terminologie bevorzuge ich für 3 die Bezeichnung « chaldisch » vor der ebenfalls berechtigten « urartäisch » (= « alarodisch »), weil man sich bereits gewöhnt hat « alarodisch » als Bezeichnung für eine ganze Sprach - und Völkergruppe zu verwenden. (S. *Chald. Forsch.*, S. 592.) Wie verwirrend die jetzige Terminologie ist, dafür findet man bei Hilprecht, *Assyriaca*, S. 129, ein schlagendes Beispiel. Hilprecht bekennt sich mit Jensen zu dem festen Glauben, « dass hittitisch wie mitannisch mit dem « Altar-

1. S. Prašek's im Věstnik Ceské Akademie, 1894, veröffentlichten Aufsatz « Alarodiové » (Die Alarodier). — Vgl. auch Kretschmer, a. a. O., S. 400.

menischen » grammatisch und lexikalisch zusammengehört ». Bei einigem Nachdenken folgt allerdings aus dem Zusammenhange, dass hier unter « altarmenisch » das Chaldische (3) gemeint ist. Da aber nach Jensen's schon damals ausgesprochener Ansicht das (Pseudo-)« Hittitische » mit dem indogermanischen Altarmenisch (2) zusammenhängt, so hält es schon für die engsten Fachgenossen, geschweige denn für die Fernerstehenden, schwer sich hier vollkommene Klarheit zu verschaffen, um so mehr — und damit komme ich zu den über die Terminologie hinausgehende Bedenken — als Jensen im Pseudohettitischen

a) eine indogermanische, dem Armenischen eng verwandte Sprache erblickt, die

b) gleichzeitig identich oder nächst verwandt sei mit dem Kilikischen, wie es uns in den zulezt von Sachau behandelten, in griechischem Gewande erhaltenen kilikichen Eigennamen vorliegt, und für welche

c) bei alledem « die Möglichkeit einer ganz fernen Verwandtschaft mit dem Chaldischen » offen bleibe (*ZDMG.*, 48, S. 437).

Meine von vornherein[1] geäusserten Bedenken gegen einen verfrühten Versuch, den linguistischen Charakter der kaum entzifferten Sprache zu bestimmen, sie einem der grösseren Sprachstämme anzugliedern, bestehen noch jetzt. Selbst angenommen, dass Jensen's sämmtliche Ermittelungen sich bestätigten, schien und scheint mir das linguistische Material bis jetzt zu gering, um auf linguistischem Wege eine Entscheidung herbeizuführen. Dies umsomehr, als die wohlbekannte Erscheinung, dass gänzlich unverwandte Sprachen und Sprachstämme, der Grammatik und dem Wortschatz nach, (scheinbare) Übereinstimmungen zeigen (vgl. des Nominativ *s* indogermanischen Declinationen gegenüber dem Nominativ *-s* (*š*) vieler sicher weder semitischer noch indogermanischer Sprachen, etc., s. *ZDMG.*, 48, 427 ff.) sich gerade im vorliegenden Falle geltend macht und das Operieren mit so spärlichem, linguistich dazu so wenig eindeutigem Material besonders bedenklich erscheinen lässt. So war es denn auch von vornherein klar, dass in Jensen's Anschauungen über die linguistische Stellung des Pseudohethitischen im besten Falle eine Mischung von Richtigem und Irrigem vorliegen musste.

Zunächst machten die im griechischen Gewande erhaltenen Reste des (West-)Kilikischen Sachau, *Zstchr. f. Assyr.*, VII, 85 ff., von vornherein keineswegs den Eindruck, dass sie einer indogermanischen Sprache angehörten. Jetzt ist durch Kretschmer (a. a. O. S. 396) der Nachweis geführt, dass die Westkilikier mit voller Zuversicht zu der, sprachlich und ethnisch von Indogermanen wie von Semiten gleich scharf unterschiedenen, *kleinasiatischen* Völkerfamilie zu stellen sind, der unter anderen die Lykier, Karer und Lyder angehören. (s. Kretschmer, Kap. X). Ist also das Pseudohethitische eine indogermanische Sprache, so kann es nicht mit dem Westkilikischen verwandt sein (sondern aus diesem höchstens einzelne Elemente entlehnt haben)[2], und ebensowenig mit der *absolut unindogermanischen* Sprache der Chalder.

1. *Sitzungsberichte der. Archäol. Gesellschaft*, 1893 (März-Sitzung), S. 26.
2. Vgl. im Übrigen meine Bemerkungen *ZDMG.*, 50, Heft 2, und *Chald. Forschungen*, Nr. 5.

Für den indogermanischen Character des Pseudothethitischen, als solchen, gab Jensen einige erwägenswerte Anhaltspunkte[1], die aber für eine sichere Angliederung schwerlich genügten, weshalb denn auch seine Frage an die Indogermanisten mit einem « non liquet » beant wortet worden ist. (Kretschmer, S. 400.)

Gleichwohl hielt ich es von Anfang an für möglich und wahrscheinlich, dass Jensen hier mit ungenügenden Mitteln z. T. Richtiges erkannt hatte. Der Annahme, dass wir es hier mit einer dem Armenischen nahe verwandten, *dann also* indogermanischen Sprache zu thun hätten, schien mir von vornherein einige historische Wahrscheinlichkeit inne zu wohnen.

Dem philologischen Argument freilich, mit welchem Jensen seine Annahme namentlich zu stützen glaubte, der Gleichung arm. *Hai* հայ = *Hati* (Hethiter), kann ich dabei wiederum keine Beweiskraft beimessen. Es ist zwar richtig, dass Armenisch *hai* հայ älterem *hati* entsprechen *kann*, dass somit aus *Ḫati* zunächst *ḫai* *Ḫai* oder (bei einiger *Nachsicht* gegenüber dem Eintreten des *h* für *ḫ* !) հայ *Hai* werden könnte. Aber durchaus nicht überall, wo im Armenischen der Diphthong *ai* erscheint, liegt Ausfall eines *t* vor, und es fehlt von armenischer Seite jeglicher Anhalt zu der Annahme, dass in *Hai* (հայ), Plural *Haikʿ* հայք das *ai* nicht den ursprünglichen Lautbestand darstelle[2]. Und ferner : wenn, wie auch Jensen annimmt, dem Volk, das uns die Inschriften hinterlassen hat, seiner *Nationalität* nach der *Ḫa(t)ti*-Name *nicht zukommt*, sondern *Hatio(s)* höchstens als uneigentliche, rein *geographische* Bezeichnung nach dem Gebiete, das die Erfinder und Verwender dieser Schrift unter anderen eingenommen haben in Betracht kommt (« einer von *Ḫati* » Jensen, *ZDMG.*, 48, S. 265), so wäre es doch höchst sonderbar, wenn diese nicht nationale, nur geographische Bezeichnung von den Armeniern zum *Volksnamen* erhoben worden wäre.

Die Wahrscheinlichkeit, dass wir es im Pseudohethitischen mit einer mit dem indogermanischen Armenisch nächst verwandten Sprache zu thun haben, im Übrigen ist durch Jensen's Darlegungen in dieser Zeitschr. S. 117-120 f. auf einen relativ höheren Grad gebracht werden. Sollten sich die Fälle von Übereinstimmung der von Jensen für die Hieroglyphen gefundenen Lautwerte mit der *landläufigen* Bezeichnung des betreffenden Bildes im heutigen Armenisch mehren, so würde von einer absoluten,

---

1. Einer der wichtigsten, der Genit. plur. auf *m*, ist inzwischen wieder gefallen. Siehe Reckendorf, *Ztschr. f. Assyr.*, XI, S. 33, Anm. 1.

2. Im Verein mit Herrn Dr. Andreas möchte ich übrigens darauf hinweisen, dass die Namensform der Eponymen der Armenier *Haik* հայկ, die auch durch Ableitungen und Zusammensetzungen gesichert ist, vgl. *haikean*, *haikakan* « armenisch »; *haikazn* « vom Volke des Haik »; *Haikak*, n. p.; *Haikašēn* « Wohnung des Haik », in diesem Zusammenhange nicht ausser Acht gelassen werden darf. Man wird entweder annehmen müssen, dass es von Anfang an neben der Form *Hai* auch eine Form *Haik* gegeben hat, oder, was wahrscheinlicher ist, dass das *k* կ der ursprünglich *allein* vorhandenen Form *Haik* als das *kʿ* ք des armenischen Plurals gefasst wurde, und dass aus der so entstandenen Pluralform հայք *Haikʿ* erst der Singular հայ *Hai* « der Armenier » gebildet worden ist, der dann auch in Ableitungen und Zusammensetzungen auftritt, z. B. *Hayastan* « Armenien ». « Einer ähnlichen Umdeutung eines auslautenden կ *k* begegnen wir in den zahlreichen iränischen Lehnwörtern, die im Armenischen als Pluralia tantum erscheinen, während es sich in Wahrheit um das bekannte mittelirānische Suffix *k* handelt; z. B. *kamkʿ* « Wille, Wunsch » = mittelir. *kāmak* dass.; *barkʿ* « Sitte, Brauch, Sinnesart » = mittelir. **bārak*, neup. *bāra* « Sitte »; *pharkʿ* « Ruhm, Herrlichkeit » = mittelir. *farrak*, np. *farra* « Glanz. Majestät »; *ōrēnkʿ* « Gesetz » = mittelir. **ōδēnak*, neup. *āδīna*, u. v. a. m. » — Ist aber die Grundform *Haik*, so ist auch rein lautlich die Möglichkeit ausgeschlossen, sie auf ein ursprüngliches *Hati(o)*- zurückzuführen.

allmählich bis zum Beweise zu steigernden Wahrscheinlichkeit gesprochen werden können[1]. Selbst dann aber würde ich es für, formell wie sachlich, bedenklich halten die Inschriften als « armenisch » schlechthin zu bezeichnen, — sachlich aus folgenden Gründen.

Die Armenier gehören bezeugtermassen zu den *thrakisch-phrygischen* Stämmen (Kretschmer, a. a. O. Kap. IX), die unter den Indogermanen eine besondere sowohl von den Griechen, wie von den Iraniern unterschiedene Gruppe bilden. Der Nachweis dass die Einwanderung der Armenier in ihre jetzigen Sitze mit der durch die Kimmerierzüge charakterisierten Bewegung in engerem Zusammenhang steht, als man gewöhnlich annimmt, wird demnächst von Belck[2] angetreten werden. Wie es sich aber auch damit vorhalten mag, es wäre nicht behutsam, anzunehmen, dass, unter den verschiedenen thrakisch-phrygischen Stämmen, die von verschiedenen Seiten und zu verschiedenen Zeiten in Kleinasien eingefallen (resp. von, ev. nicht verwandten Stämmen mitgerissen sind) und sich so zu sagen schichtweise über einander gelagert oder vor einander hergeschoben haben, gerade nur die Vorfahren der Armenier im engeren Sinne als die Erfinder und Verwender unserer Bilderschrift zu betrachten wären. Da nun andererseits die Bezeichnung « thrakisch-phrygisch » etwas vage und unbequem ist und das Armenische thatsächlich die einzige (allerdings stark mit kaukasischen Elementen vermischt) erhaltene und auch, in gröserem Umfange, verfolgbare Sprache des thrakisch-phrygischen Stammes ist, da ferner « *vor*armenisch » als treffende Bezeichnung für die *Chalder* zu reserviren wäre, so würde die Bezeichnung « *Protoarmenisch* (?) » — das Fragezeichen unerlässlich als ständiger Hinweis, dass die ganze Erörterung hypothetisch ist, bis der quasiarmenisch-indogermanische Character der Sprache der Inschriften erwiesen ist — neben der mehr negativen Bezeichnung der Inschriften als « pseudohethitischer » wohl zu vertreten sein.

EXTRAIT DE LETTRES DE M. HOMMEL AU P. SCHEIL

Auf S. 457 meiner *Geschichte* machte ich den gleichen Fehler *gam-bur* fur *edin* zu lesen, wie Sie; ich corrigirte denselben später auf S. 751, Anm. 1. Es muss also auch in der Nabonid Inschrift *Su-edin-ki* gelesen werden (dem Sinn nach = Assyrien, man vergleiche den engen Zusammenhang in welchem z. B. K. 4642 *Su* et *Assur* stehen). — (Octob. 1895.)

Was nun den Iriba-tuktê anlangt, so glaube ich, dass das zunächst nur heisst : *da nahm Rache* (der könig der Umman-Manda); cf. das von Strong im *J. As.* edirte Gebet Assurbanipals mit dem Namen Tuktammê Z. 17, *ana šakan gimilli u turri tuktê* (sonst *turri gimilli*); und *Asurb., Cyl. B.* VI, 15, *alik, ultu Aššur tir-ra tuk-te-e aba ba-ni-ka*, « geh, aus A. hole dir die Rache für deinen Vater ». Aber ganz gewiss ist der Ausdruck ein Wortspiel auf Arbakes (Koseform statt Arbha-tukhta?)[3]. — (17 mars 1896.)

1. Vgl. Reckendorf, a. a. O., S. 40.
2. Einstweilen siehe unsere Chaldischen Forschungen, Nr. 3 (S. 607) und Nr. 5, letztere in der Mai-Sitzung 1896 der *Berliner anthrop. Gesellschaft.*
3. J'ajoute une autre rectification : Col. VI, 6, lire *išten idlu.* et *ibid.*, l. 15, *u išten amilu...* — Scheil.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Quelques Monuments égyptiens du Musée d'Athènes, par D. Mallet 1
Inscription de Nabonide (avec trois planches), par le P. Scheil 15
Altægyptische Maasse, von Prof. Aug. Eisenlohr 29
Inscriptions inédites de la XXIIe dynastie, par G. Daressy 46
A travers la vocalisation égyptienne, par G. Maspero 53
Le culte de Gudéa sous la IIe dynastie d'Ur, par le P. Scheil 64
Tablette cappadocienne, par le P. Scheil 74
Inscription vannique de Melasgert, par le P. Scheil 75
Quelques corrections à l'inscription de Nabonide, par le P. Scheil 77
Recherches sur quelques bois pharaoniques (avec une planche), par Georges Beauvisage 78
Trois Inscriptions de la reine Hatshepsou (avec trois planches), par Édouard Naville 91
Sarcophage crétois à représentations isiaques, par André Joubin et Pierre Jouguet 106
Eine armenische Inschrift « Muttallu's » von Kommagene? von P. Jensen 111
Sur un nom asiatique, par G. Maspero 120
Remarques et Notes, par A. Wiedemann 121
Ein Kopf des Museo Civico in Venedig, von Fritz von Bissing 132
Notes de voyage, par U. Bouriant 144
Le grand Papyrus Harris et les ruines de Médinét-Habou, par Paul Peuillet 166
Sur deux termes anatomiques du Papyrus Ebers, par Victor Loret 176
Une inondation à Thèbes sous le règne d'Osorkon II, par G. Daressy 181
Une famille sacerdotale contemporaine des XXIIe-XXVIe dynasties (850-600 avant Jésus-Christ), par Aug. Baillet 187
Les Animaux reproducteurs dans l'Égypte ancienne, par Victor Loret 196
« Chaldisch » und « Armenisch », von C. F. Lehmann 209
Extrait de lettres de M. Hommel au P. Scheil 217

CHALON-SUR-SAÔNE, IMPRIMERIE FRANÇAISE ET ORIENTALE DE L. MARCEAU

3 prêtres
id.
id.
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15

A

C

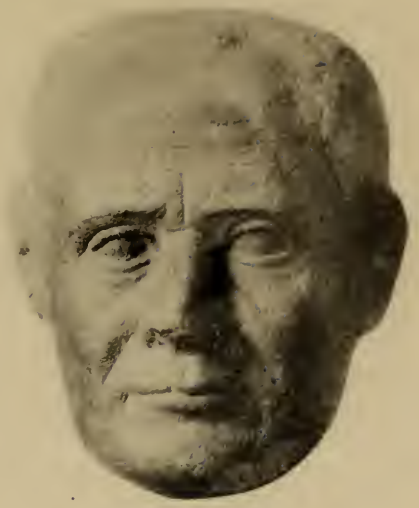

B

A B — KOPF DES MUSEO CIVICO IN VENEDIG

C — BERLINER KOPF N° 10100

DARMESTETER (J.). Études iraniennes. 2 vol. gr. in-8°. 25 fr.

— — Haurvatât et Ameretât. Essai sur la mythologie de l'Avesta. Gr. in-8°. 4 fr.

— — Ormazd et Ahriman. Leurs origines et leur histoire. Gr. in-8°. 25 fr.

DENYS DE TELL-MAHRÉ. Chronique, 4e partie. Texte syriaque publié d'après le manuscrit 162 de la Bibliothèque Vaticane, accompagné d'une traduction française, d'une introduction et de notes historiques et philologiques par J.-B. Chabot. 1 fort vol. gr. in-8°. 25 fr.

DERENBOURG (H.). Essai sur les formes des pluriels arabes. Gr. in-8°. 3 fr.

DEVÉRIA (F.). La nouvelle table d'Abydos. Gr. in-8°. 2 fr.

— — Notation des centaines de mille et des millions dans le système hiéroglyphique des anciens Égyptiens. Gr. in 8°. 1 fr. 50

— — Quelques personnages d'une famille pharaonique. Gr. in-8°. 3 fr.

DOMICILE DES ESPRITS (LE), Papyrus du Musée de Turin publié en fac-similé par le professeur R. V. Lanzone, de Turin, 11 planches et 2 pages de texte. In-f°. 30 fr.

DUTENS (A.). Essai sur l'origine des exposants casuels en sanscrit. In-8°. 6 fr.

DUVAL (R.). Traité de grammaire syriaque. Gr. in-8°. 20 fr.

— — — Les dialectes Néo-Araméens de Salamas. Textes sur l'état actuel de la Perse et Contes populaires, publiés avec une traduction française. In-8°. Au lieu de 8 fr. 4 fr.

EBN-EL-FARAD. Poésies en arabe. Gr. in-8°. 40 fr.

EBN-HAUCAL. Description de Palerme au milieu du Xe siècle de l'ère vulgaire. Traduit par M. Amari. In-8°. 1 fr.

FAIDHERBE (le général). Collection complète des inscriptions numidiques (libyques) avec des aperçus ethnographiques. In-8° avec pl. 12 fr.

FARHAT (G.). Dictionnaire arabe, revu, corrigé et considérablement augmenté sur le manuscrit de l'auteur par Rochaïd Dahdah. Gr. in-8°. 30 fr.

GAYET (A.-J.) Musée du Louvre. Stèles de la XIIe dynastie, 60 pl. avec texte explicatif. In-4°. 17 fr.

GOLÉNISCHEFF (W.). Une excursion à Bérénice. Lettres de MM. Jaillon et Lemasson au sujet des monuments perses de l'Isthme. Stèle de Darius aux environs de Tell-El-Maskhoûtah. In-4°, avec 8 planches. 7 fr. 50

GOTTBERG (E. de). Des cataractes du Nil et spécialement de celles de Hannek et de Kaybar. Gr. in-4°, avec 5 cartes. 20 fr.

GUIEYSSE (P.). Rituel funéraire égyptien, chapitre 64e. Textes comparés, traduction et commentaires d'après les Papyrus du Louvre et de la Bibliothèque Nationale. In-4°, pl. Au lieu de 20 fr. 10 fr.

INSCRIPTIONS hiéroglyphiques copiées en Égypte pendant la mission scientifique de M. le vicomte E. de Rougé, publiées par M. le vicomte J. de Rougé. 4 vol. in-4°. Au lieu de 120 fr. 60 fr.

JOHANNES DE CAPUA. Directorium vitæ humanæ alias parabola antiquorum sapientium. Version latine du livre de Kalilâh et Dimnâh publiée et annotée par J. Derenbourg. 2 vol. gr. in-8°. 16 fr.

JÉQUIER (G.). Le livre de savoir ce qu'il y a dans l'Hadès. Gr. in-8°. 9 fr.

LEDRAIN (E.). Les monuments égyptiens de la Bibliothèque Nationale (cabinet des médailles et antiques). In-4°. 37 fr.

LEFÉBURE (E.). Le Mythe Osirien. Première partie : Les Yeux d'Horus. In-4°. Au lieu de 20 fr. 15 fr.

— — — — Deuxième partie : Osiris. In-4°. Au lieu de 20 fr. 15 fr.

LEPSIUS (C.-R.). Les métaux dans les inscriptions égyptiennes, traduit de l'allemand par W. Berend, avec notes et corrections de l'auteur. In-4°, avec 2 pl. 12 fr.

LEVI (S.). Le théâtre indien. Gr. in-8°. 18 fr.

— — Quid de Graecis veterum Indorum monumenta tradiderint. In-8°. 3 fr.

LIEBLEIN (J.). Index alphabétique de tous les mots contenus dans le Livre des Morts publié par R. Lepsius d'après le Papyrus de Turin. In-8°. Au lieu de 12 fr. 6 fr.

MARIETTE-PACHA. Denderah. Description générale du grand temple de cette ville. 4 vol. in-f° et suppl. contenant 339 pl. acc. d'un vol. de texte in-4°. Au lieu de 390 fr. 200 fr.
Le volume de texte se vend à part. Au lieu de 60 fr. 30 fr.
Le supplément aux planches. Séparément. Au lieu de 10 fr. 5 fr.

— — Monuments divers recueillis en Égypte et en Nubie. 28 liv. in-f°. Au lieu de 168 fr. 90 fr.

— — Les Papyrus égyptiens du Musée de Boulaq publiés en fac-similé. Tomes I à III, Papyrus 1 à 22. 3 vol. in-f° ornés de 121 planches. 400 fr.
Le tome III, 20 pl. en couleurs, se vend séparément. Au lieu de 100 fr. 50 fr.

— — Le Sérapéum de Memphis. Nouvelle édition publiée d'après le manuscrit de l'auteur par G. Maspero. Vol. I avec un atlas in-f° et un supplément. 55 fr.

— — Les Mastabas de l'Ancien Empire. Fragments de son dernier ouvrage, publiés d'après le manuscrit par G. Maspero. 9 livr. 95 fr.

MASPERO (G.). Essai sur l'inscription dédicatoire du temple d'Abydos et la jeunesse de Sésostris. In-4°. 15 fr.

— — Hymne au Nil, publié et traduit d'après les deux textes du Musée britannique. In-4°. 6 fr.

— — Une enquête judiciaire à Thèbes au temps de la XXe dynastie. Étude sur le Papyrus Abbott. In-4°. Au lieu de 7 fr. 50. 4 fr.

— — De Carchemis oppidi situ et historiâ antiquissimâ. Accedunt nonnulla de Pedaso Homericâ. Gr. in-8°, avec 3 cartes. Au lieu de 4 fr. 2 fr.

MASPERO (G.). Mémoire sur quelques Papyrus du Louvre. In-4°, orné de 14 planches et fac-similés. Au lieu de 20 fr. 10 fr.

— — Rapport à M. Jules Ferry, Ministre de l'instruction publique, sur une mission en Italie. Gr. in-4°. 20 fr.

— — Guide du visiteur au Musée de Boulaq. Petit in-8°, accompagné d'un plan et de six planches. Cartonné, toile. 7 fr. 50

— — Les inscriptions des Pyramides de Saqqarâh. Un fort vol. gr. in-4°. 80 fr.

MÉLANGES d'archéologie égyptienne et assyrienne. 3 vol. in-4°. Au lieu de 30 fr. 15 fr.

MÉMOIRES de la Société de linguistique de Paris. Tomes I à VIII complets. 204 fr.
Tous les fascicules, à l'exception du 1er et du 2e du tome I, se vendent séparément.

MYER (J.). Scarabs. The History, Manufacture and Religious Symbolism of the Scarabaeus, in Ancient Egypt, Phoenicia, Sardinia, Etruria, etc. Also Remarks on the Learning, Philosophy, Arts, Ethics, Psychology, Ideas as to the Immortality of the Soul, etc., of the Ancient Egyptians, Phoenicians, etc. In-8° cart. toile. 12 fr.

OPPERT (J.). Mémoire sur les rapports de l'Égypte et de l'Assyrie dans l'antiquité, éclaircis par l'étude des textes cunéiformes. In-4°. 12 fr.

— — Duppe Lisan Assur, éléments de la grammaire assyrienne. 2e éd. In-8°. Au lieu de 6 fr. 3 fr.

LE PAPYRUS DE NEB-QED (exemplaire hiéroglyphique du Livre des Morts) reproduit, décrit et précédé d'une introduction mythologique, par T. Devéria, avec la traduction du texte par M. Pierret. Gr. in-f°, 12 pl. et 9 pages de texte. Au lieu de 50 fr. 30 fr.

PERRUCHON (J.). Les chroniques de Zara Yâ ʿeqôb et de Ba'eda Mâryâm, rois d'Éthiopie de 1434 à 1478 (texte éthiopien et traduction) précédées d'une introduction. Gr. in-8°. 13 fr.

PIERRET (P.). Études égyptologiques comprenant le texte et la traduction d'une stèle éthiopienne inédite et de divers manuscrits religieux, avec un glossaire égyptien-grec du décret de Canope. In-4°. Au lieu de 20 fr. 10 fr.

— — Recueil d'inscriptions inédites du musée égyptien du Louvre traduites et commentées. Première et deuxième parties avec table et glossaire. 2 vol. in-4°. Au lieu de 50 fr. 30 fr.

— — Vocabulaire hiéroglyphique comprenant les mots de la langue, les noms géographiques, divins, royaux et historiques classés alphabétiquement; accompagné d'un vocabulaire français-hiéroglyphique. Gr. in-8°. Au lieu de 60 fr. 50 fr.

— — Essai sur la mythologie égyptienne. Gr. in-8°. 7 fr. 50

POGNON (H.). Une incantation contre les génies malfaisants, en Mandaïte. Gr. in-8°, avec 1 pl. 2 fr. 50

— — L'inscription de Bavian. Texte, traduction et commentaire philologique, avec trois appendices et un glossaire. 2 vol. gr. in-8°. 12 fr.

— — Les inscriptions babyloniennes du Wadi Brissa. Gr. in 8°, avec 14 pl. 10 fr.

— — L'inscription de Raman-Nérar Ier, roi d'Assyrie (réponse à un article de M. Oppert). 1 fr.

REGNAUD (P.). Matériaux pour servir à l'histoire de la philosophie de l'Inde. Gr. in-8°. 19 fr.

REVILLOUT (E.). Papyrus coptes. Actes et contrats des musées égyptiens de Boulaq et du Louvre. 1er fasc. Textes et fac-similés. In-4°. Au lieu de 20 fr. 10 fr.

— — Apocryphes coptes du Nouveau Testament. Textes. 1er fasc. In-4°. Au lieu de 25 fr. 10 fr.

— — Chrestomathie démotique. 4 vol. in-4°. Au lieu de 100 fr. 40 fr.

— — Études sur quelques points de droit et d'histoire ptolémaïques. In-4°. 10 fr.

RITUEL funéraire des anciens Égyptiens. Texte complet en écriture hiératique, publié d'après le Papyrus du musée du Louvre, et précédé d'une introduction à l'étude du Rituel, par le vicomte E. de Rougé. Liv. 1 à 5. Gr. in-f°; la livr. au lieu de 25 fr. 12 fr.

ROBIOU (F.). Mémoire sur l'économie politique, l'administration et la législation de l'Égypte au temps des Lagides. Gr. in-8°, orné d'une carte. 6 fr.

— — Recherches sur le calendrier macédonien en Égypte et sur la chronologie des Lagides. In-4°. 9 fr.

— — La Question des mythes, 1er fascicule : Égypte, Asie antérieure. In-8°. 2 fr. 50

— — Questions d'histoire égyptienne, étudiées dans le Recueil de travaux relatifs à la philologie et à l'archéologie égyptiennes et assyriennes. In-8°. 1 fr.

— — Recherches sur la religion de l'ancienne Égypte, le culte. In-8°. 2 fr.

— — Le système chronologique de M. Lieblein sur les trois premières dynasties du Nouvel Empire égyptien et le synchronisme égyptien de l'Exode. In-8°. 1 fr. 50

ROUGÉ (E. DE). Chrestomathie égyptienne ou choix de textes égyptiens, transcrits, traduits et accompagnés d'un commentaire et d'un abrégé grammatical. 4 vol. gr. in-8°. 100 fr.

— — Recherches sur les monuments qu'on peut attribuer aux six premières dynasties de Manéthon, précédées d'un rapport adressé à M. le Ministre de l'instruction publique sur les résultats généraux de sa mission en Égypte. Gr. in-4°, accompagné de 8 pl. dont 5 doubles. 20 fr.

— — Inscriptions hiéroglyphiques copiées en Égypte pendant sa mission. Publié par le vicomte J. de Rougé. 4 vol. in-4°. Au lieu de 120 fr. 60 fr.

SAADYA (Gaon de Fayyoum). Commentaire sur le Sefer Yesira ou livre de la création, publié et traduit par Mayer Lambert. Gr. in-8°. 10 fr.

SAULCY (F. DE). Dictionnaire topographique abrégé de la Terre-Sainte. 1 vol. in-8°. 6 fr.

SCHACK (G. von). Die Unterweisungs des Konigs Amenemhat I, 1e et 2e Hälfte. Gr. in-4°. 8 fr.

VIREY (P.). Étude sur le papyrus Prisse. Le livre de Kaqimna et les leçons de Ptah-Hotep. Gr. in-8°. 8 fr.

Chalon-sur-Saône, imprimerie française et orientale de L. MARCEAU.